This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07438938 2

LETTRES
DE
CICERON
A ATTICUS.

AVEC

DES REMARQUES,

Et le Texte Latin de l'Edition de Grævius,

Par M. l'Abbé MONGAULT *de l'Académie Françoiſe, & ci-devant Précepteur de Monſeigneur le Duc d'Orleans.*

Nouvelle Edition, revûe & corrigée.

TOME TROISIE'ME.

SENIOR LIBRARY

A PARIS,
Chez la Veuve DELAULNE, rue S. Jacques, à l'Empereur.

M DCCXXXVIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.

LETTRES DE CICERON A ATTICUS

LIVRE CINQUIE'ME.

LETTRE I.

L'an de Rome DCCII. *ſous le Conſulat de Servius Sulpitius Rufus, & de M. Claudius Marcellus.*

JE juge, & par la maniere dont vous m'avez dit adieu, & par ce que j'ai ſenti moi-même en vous quittant, combien notre ſéparation vous a coûté; ainſi il eſt de votre intérêt comme du mien, d'empêcher qu'on ne me laiſſe plus d'une année dans une place qui m'éloigne de vous. Vous avez fort bien reglé mon affaire avec Annius Satur-

eris Romæ, tu ut ſatiſdes. Et ſunt aliquot ſatiſdationes ſecundùm mancipium, in his & Memmianorum prædiorum, vel Atilianorum. De Oppio factum eſt ut volui, & maxime quod DCCC *aperuiſti: quæ quidem ego utique vel verſura facta ſolvi volo; ne extrema exactio noſtrorum nominum exſpectetur.*

Nunc venio ad tranſverſum illum extremæ epiſtolæ tuæ verſiculum, in quo me admones de ſorore. Quæ res ſe ſic habet. Ut veni in Arpinas, cum ad me frater veniſſet, in primis nobis ſermo, iſque multus, de te fuit: ex quo veni ad ea, quæ fueramus ego & tu inter nos de ſorore in Tuſculano locuti. Nihil tam vidi mite, nihil tam placatum, quam tum meus frater erat in ſororem tuam; ut etiam, ſi qua fuerat ex ratione ſumta offenſio, non appareret. Illo ſic die. Poſtridie ex Arpinati profecti ſumus. Ut in Arcano Quin-

ninus [1]. Pour ces cautions, je vous prie d'en donner tant que vous ſerez à Rome. Il y a quelques affaires où il ne faut qu'une ſimple garantie [2], comme dans la vente des terres de Memmius & d'Atilius [3]. Quant à ce qui regarde Oppius, vous avez fait ce que je ſouhaitois, ſur-tout en lui donnant parole pour ces huit cens mille ſeſterces [4]. Je veux les payer inceſſamment; & j'aime mieux emprunter s'il le faut, que d'attendre que j'aie touché l'argent qui m'eſt dû. [5]

Pour répondre maintenant au dernier article de votre Lettre [6] où vous me parlez de votre ſœur; voici comment la choſe s'eſt paſsée. Dès que je fus arrivé à Arpinum, mon frere étant venu chez moi, nous parlâmes longtems de vous, & je fis tomber la converſation ſur celle que nous avions eu vous & moi à Tuſculum touchant votre ſœur. Jamais je n'ai vû à mon frere plus de douceur & de modération, & il ne me laiſſa pas même voir qu'il crut avoir eu contre elle de juſtes ſujets de plainte. Il ne ſe paſſa rien autre choſe ce jour-la. Le lendemain nous allâmes d'Arpinum à Arcé [7], où mon frere fut

tus maneret dies fecit: ego Aquini, ſed prandimus in Arcano. Noſti hunc fundum. Quo, ut venimus, humaniſſime Quintus, Pomponia, inquit, tu invita mulieres, ego arcivero pueros. Nihil potuit, mihi quidem ut viſum eſt, dulcius, idque cum verbis, tum etiam animo, ac vultu. At illa, audientibus nobis, ego ſum, inquit, hic hoſpita. Id autem ex eo, ut opinor, quod anteceſſerat ſtatius, ut prandium nobis videret. Tum Quintus, en, inquit mihi, hæc ego patior quotidie. Dices, quid, quæſo, iſtud erat? magnum; itaque me ipſum commoverat: ſic abſurde & aſpere verbis vultuque reſponderat. Diſſimulavi dolens.

Diſcubuimus omnes præter illam: cui tamen Quintus de menſa miſit: illa rejecit. Quid multa? nihil meo fratre lenius. Nihil aſperius tua ſorore mihi viſum eſt: & multa præ-

obligé de coucher à cauſe de la Fête [8] ; pour moi j'allai coucher à Aquinum, mais nous dinâmes enſemble à Arcé, vous connoiſſez cette maiſon. Lorſque nous y fumes arrivés, mon frere dit à votre ſœur d'inviter les Dames à dîner, & qu'il prieroit les hommes [9]. Il me ſemble que ni la choſe en elle-même, ni la maniere dont mon frere lui parla, n'avoient rien qui dût la choquer. Elle répondit néanmoins ſéchement, je ne ſuis donc pas la maîtreſſe ici, & cela apparemment parce que nous avions envoyé devant, Statius [10] pour nous faire préparer à dîner. Voilà, dit mon frere, ce que j'ai à eſſuyer tous les jours. Ce n'eſt pas là une grande affaire, me direz-vous, plus grande qu'elle ne paroît, & je fus moi-même indigné de l'aigreur & de la hauteur avec laquelle elle lui parla ; quoique cela me fît beaucoup de peine, je n'en fis pas ſemblant.

Quand on eut ſervi, elle ne voulut pas ſe mettre à table avec nous, & mon frere lui ayant envoyé quelques plats, elle les renvoya. Enfin, jamais mon frere n'eut plus d'honnêteté, & jamais elle n'en eut moins. Je paſſe

tereo, quæ tum mihi majori ſtomacho, quam ipſi Quinto fuerunt. Ego inde Aquinum; Quintus in Arcano remanſit, & Aquinum ad me poſtridie mane venit: mihique narravit, nec ſecum illam dormire voluiſſe; &, cum diſceſſura eßet, fuiſſe ejuſmodi, qualem ego vidißem. Quid quæris? vel ipſi hoc dicas licet, humanitatem ei, meo judicio, illo die defuiſſe. Hæc ad te ſcripſi fortaße pluribus, quam neceſſe fuit, ut videres tuas quoque eſſe partes inſtituendi & monendi.

Reliquum eſt, ut antequam proficiſcare mandata noſtra exhaurias, ſcribas ad me omnia; Pontinium extrudas; cum profectus eris cures ut ſciam. Sic habeas, nihil mehercule te mihi nec carius eſſe, nec ſuavius. A. Torquatum amantiſſime dimiſi Minturnis, optimum virum: cui me ad te ſcripſiſſe aliquid, in ſermone ſignifices velim.

pluſieurs particularités qui me firent plus de peine qu'à lui-même. J'allai coucher à Aquinum ; mon frere, qui me vint joindre le lendemain, me dit que ſa femme n'avoit pas voulu ſe mettre au lit avec lui, & qu'en le quittant, elle avoit eu les mêmes manieres que je lui avois vûes le jour précedent. En un mot, vous pourrez dire à votre ſœur que pour cette fois je trouve que le tort eſt entierement de ſon côté. Je vous ai fait ce détail, peut-être un peu trop long, pour vous engager à lui donner des avis dont elle a beſoin auſſi-bien que mon frere.

Je finis en vous priant de terminer avant votre départ toutes les affaires dont vous avez bien voulu vous charger, & de me mander tout ce qui ſe paſſe. Preſſez Pontinius [11] de partir, & marquez-moi quand vous ſerez parti. J'ai quitté à Minturnes A. Torquatus [12] à qui j'ai témoigné beaucoup d'amitié ; c'eſt en effet un très-honnête homme ; je vous prie de lui dire dans l'occaſion que je vous en ai écrit en ces termes.

REMARQUES

SUR LA I. LETTRE.

IL y a ici un intervalle de deux ans & demi, pendant lequel nous n'avons point de Lettres de Ciceron à Atticus, apparemment parce qu'ils demeurerent tous deux à Rome. C'eſt un malheur pour ceux qui ſont curieux du détail de l'Hiſtoire de ce tems-là; car il arriva pendant ces deux années bien des affaires extraordinaires. Les Brigues des Prétendans aux Magiſtratures, qui avoient été portées à l'excès qu'on a vû dans les dernieres Lettres du Livre précedent, cauſerent la premiere de ces deux années, un interregne de pluſieurs mois, qui finit enfin par l'Election de Cn. Domitius Calvinus & de M. Valerius Meſſala. Mais les Brigues que l'on recommença auſſi-tôt pour l'élection de l'année ſuivante, renouvelerent le trouble. Les Prétendans ne ſe contentoient pas d'acheter ouvertement les ſuffrages, ils ſe faiſoient accompagner par des gens armés. La mort de Clodius, qui fut tué dans ce même tems par Milon, échauffa ce tumulte. Dans cette extrémité, on crut qu'il n'y avoit qu'une perſonne de l'autorité de Pompée qui pût rendre le calme à la République; & on le nomma Conſul ſans Collegue, ce qui n'avoit point d'exemple. Il fit revivre auſſi-tôt la rigueur des Jugemens, & preſque tous ceux dont l'ambition avoit cauſé tant de troubles, furent ban-

nis. Mais on penſa à remédier au mal dans ſon principe. Les Gouvernemens, que les Conſuls & les Préteurs partageoient entre eux avant que de ſortir de Charge, étoient des ſources inépuiſables de richeſſes, & ils les mettoient à couvert contre les pourſuites qu'on auroit pû faire contre eux; car on ne pouvoit mettre en Juſtice, ni les Magiſtrats, ni les Gouverneurs des Provinces. On crut qu'en ôtant à ces premieres dignités le plus grand de leurs privileges, on modéreroit l'ardeur avec laquelle on les recherchoit. Le Sénat fit donc un Decret qui portoit, que les Conſuls & les Préteurs ne tireroient des Provinces au ſort que cinq ans après être ſortis de Charge, & qu'en attendant, on envoyroit dans les Gouvernemens, les Conſulaires & les Prétoriens qui n'en avoient point eu après leur Conſulat, ou leur Préture. Ciceron étoit de ce nombre, & on le nomma pour la Cilicie.

1. *Annius Saturninus.*] Il eſt ridicule à Corradus & à Boſius d'imaginer que par ce Saturninus, qui étoit le nom d'un Tribun ſéditieux du tems de Marius, Ciceron déſigne ici Milon dont le nom de famille étoit *Annius*. S'il s'agit ici de quelqu'affaire qui regardât Milon, comme la huitiéme Lettre de ce Livre, & la quatriéme & cinquiéme du ſuivant peuvent le faire croire, il y a apparence que cet Annius Saturninus étoit quelqu'Affranchi de Milon; car on ſçait que les Affranchis prenoient ordinairement le nom de famille de leur Maître.

2. *Une ſimple garantie.*] SATISDATIONES SECUNDUM MANCIPIUM. Ce paſſage a donné lieu à la critique & aux conjectures de pluſieurs grands Juriſconſultes dont je n'ai garde

de rapporter ici les différens ſentimens ; j'ai ſuivi celui du plus approuvé de tous *. *Satiſdare ſecundum mancipium ;* c'étoit *rei mancipium ſeu dominium præſtare*, répondre à l'Acheteur qu'il ne ſeroit point troublé dans la poſſeſſion de ce qu'il achetoit ; ce qui ſe faiſoit *nuda repromiſſione* par une ſimple garantie. Pourquoi donc cela s'appeloit-il *ſatiſdatio ?* C'eſt qu'il y avoit eu un tems où l'on avoit été obligé de donner caution ; mais cet uſage ayant changé, & la ſimple garantie du Vendeur ayant été déclarée ſuffiſante, on ne laiſſa pas de ſe ſervir toujours du même terme ; & chez les Juriſconſultes, *ſatiſdatio* ſe prend encore quelquefois pour une ſimple promeſſe.

* *Cujas* 10. *obſerv. cap.* 4.

3. *Des Terres de Memmius & d'Atilius.*] Que Ciceron avoit achetées & qu'il vouloit revendre. Memmius avoit été banni l'année précédente, & apparemment que ſes biens avoient été confiſqués. Pour Atilius, je crois que c'eſt Sextus Atilius Serranus. Appien parle d'un Sextus qui fut banni avec Memmius.

Lib. 2. *Civil.*

4. *Ces huit cens mille ſeſterces.*] Environ 75200 livres. Ciceron les avoit empruntées à Céſar dont Oppius faiſoit les affaires à Rome.

Epiſt. 5. *h. Lib.*

5. *J'aime mieux emprunter, s'il le faut, que d'attendre que j'aie touché l'argent qui m'eſt dû.*] Comme *nomina* ſe prend également pour les dettes actives & paſſives, on pourroit encore traduire ici dans un autre ſens : *Je ne veux point attendre qu'on me preſſe pour le payement.*

6. *Au dernier article de votre Lettre.*] AD TRANSVERSUM ILLUM EXTREMÆ EPISTOLÆ

TUÆ VERSICULUM. On voit bien qu'Atticus ayant rempli toute la page, avoit écrit la fin de ſa Lettre ſur la marge, le papier de côté.

7. *Arcé.*] Petite Ville ou Bourgade au-deſſus d'Arpinum ; elle ſubſiſte encore.

8. *Où mon frere fut obligé de coucher à cauſe de la Fête.*] C'eſt le ſens que Manuce donne à ces mots, *ut in Arcano Quintus maneret dies fecit.* Il eſt aſſez naturel de croire que c'étoit quelque Fête particuliere du lieu, dont Q. Ciceron, qui y avoit une maiſon, vouloit faire les honneurs.

9. *Et je prierai les hommes.*] Je lis ici avec Lambin & Maleſpine, *viros* au lieu de *pueros.* Quelle apparence qu'il veuille parler des deux jeunes Ciceron, & que l'*invita mulieres* doive s'entendre de Terentia & de Tullia ? N'étoient-elles pas priées naturellement ? Il eſt bien plus vraiſemblable qu'il s'agit ici des perſonnes qui étoient venues rendre leurs devoirs à Q. Ciceron ; on lit même dans quelques Manuſcrits *viros.*

10. *Statius.*] Affranchi de Q. Ciceron ; il avoit un pouvoir abſolu ſur l'eſprit de ſon Maître, & c'étoit ſans doute pour cela qu'il déplaiſoit ſi fort à Pomponia. *Vid. Ep. 2. Lib. 1. ad Q. Fr.*

11. *Pontinius.*] Celui dont nous avons parlé dans la 34. Remarque ſur la 16. Lettre du 4. Livre. Ciceron l'avoit choiſi pour l'un de ſes Lieutenans.

12. *Aulus Torquatus.*] C'eſt celui à qui ſont adreſſées les quatre premieres Lettres du ſixiéme Livre des Fam. Il avoit été Préteur l'année précedente.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

AD VI. *Idib. Mai. cum has dabam litteras, ex Pompeiano proficiſcebar, ut eo die manerem in Trebulano apud Pontium. Deinde cogitabam ſine ulla mora juſta itinera facere. In Cumano cum eſſem, venit ad me, quod mihi pergratum fuit, noſter Hortenſius: cui depoſcenti mea mandata cetera univerſe mandavi; illud proprie, ne pateretur, quantum eſſet in ipſo, prorogari nobis provincias. In quo eum tu velim confirmes, gratumque mihi feciſſe dicas, quod & venerit ad me, & hoc mihi, prætereaque ſi quid opus eſſet, promiſerit. Confirmavi ad eam cauſſam etiam Furnium noſtrum; quem ad annum Tribunum pleb. videbam fore.*

LETTRE II.

Même année DCCII.

JE parts aujourd'hui, dixiéme de Mai, de Pompeii [1] pour aller coucher chez Pontius [2] à Trebule [3]. Je ferai enſuite de plus grandes journées, & je ne ſéjournerai point. Hortenſius m'eſt venu voir pendant que j'étois à Cumes, & j'ai été fort ſenſible à ſon honnêteté. Il m'a offert ſes ſervices pendant mon abſence; je lui ai recommandé en général mes intérêts, mais je l'ai prié ſurtout d'empêcher autant qu'il le pourra, qu'on ne me continue dans mon Gouvernement. Je vous prie de l'y engager de votre côté, & de l'aſſûrer que je lui ſuis très-obligé de la peine qu'il a priſe de venir juſques chez moi, & de la maniere obligeante avec laquelle il m'a promis de me ſervir dans cette affaire, & dans toutes celles où il pourroit m'être utile. J'ai tiré la même promeſſe de Furnius, qui ſera in-

Habuimus in Cumano quaſi puſillam Romam: tanta erat in his locis multitudo; cum interim Rufio noſter, quod ſe à Veſtorio obſervari videbat, ſtratagemate hominem percuſſit. Nam ad me non acceſſit. Ita ne? Cum Hortenſius veniret, & infirmus, & tam longe, & Hortenſius, cum maxima præterea multitudo, ille non venit? Non, inquam. Non vidiſti igitur hominem, inquies? Qui potui non videre, cum per emporium Puteolanorum iter facerem? in quo illum, agentem aliquid, credo, ſalutavi, poſtea jam juſſi valere, cum me expenſe è ſua villa, numquid vellem, rogaſſet. Hunc hominem parum gratum quiſquam putet? aut non in eo ipſo laudandum, quod audiri non laborarit?*

* Lego cum Manutio, Mureto & Lambino; *exiens.*

Sed redeo ad illud. Noli putare mihi aliam conſolationem eſſe hujus

failliblement Tribun du Peuple [4] l'année prochaine.

Nous avons eu à Cumes une petite Rome, tant il y avoit de monde dans ces quartiers. Cependant notre cher Rufio [5], voyant que Veſtorius épioit le moment auquel il viendroit chez moi, a bien attrapé ſon homme, car il n'y a pas mis les piés. Cela eſt-il poſſible? quoi! un homme de l'importance d'Hortenſius, tout infirme qu'il eſt, y eſt venu de ſi loin, tant d'autres perſonnes vous ſont venues voir, & Rufio n'y eſt pas venu? Cela eſt comme je vous le dis. Et vous ne l'avez donc point vû? Le moyen que je ne le viſſe pas? Comme je paſſois par le marché de Pouzolles, je l'y trouvai en affaire & je le ſaluai. M'ayant enſuite rencontré comme il ſortoit de ſa maiſon de campagne, il me demanda ſi j'avois quelque choſe à lui ordonner, je lui dis adieu. Mais n'allez pas pour cela l'accuſer d'ingratitude. Je lui ſuis au contraire fort obligé de ce qu'il m'a épargné la peine de lui donner audience.

Pour revenir à ce qui me regarde, ſoyez perſuadé que la ſeule choſe qui peut me rendre mon éloignement ſu-

ingentis moleſtiæ, niſi quod ſpero non longiorem annua fore. Hoc me ita velle multi non credunt ex conſuetudine aliorum. Tu, qui ſcis, omnem diligentiam adhibebis, tum ſcilicet cum id agi debebit. Cum ex Epiro redieris, de Rep. ſcribas ad me velim, ſi quid erit quod opperiare. Nondum enim ſatis huc erat allatum, quomodo Cæſar ferret de auctoritate perſcripta: eratque rumor de Tranſpadanis, eos juſſos IV. *viros creare. Quod ſi ita eſt, magnos motus timeo. Sed aliquid ex Pompeio ſciam.*

REMARQUES
SUR LA II. LETTRE.

1. *Pompeii.*] Voyez la derniere Remarque ſur la 10. Lettre du 4. Livre.

2. *Pontius.*] Apparemment Pontius Aquila, qui fut depuis l'un des meurtriers de Céſar.

3. *Trebule.*] Petite ville de la Campanie; il y en avoit encore une autre de même nom dans le pays des Sabins.

portable, c'eſt l'eſperance qu'il ne durera qu'une année. Bien des gens, qui jugent de mes ſentimens par ceux des autres, ne veulent pas me croire ; mais vous, qui ſçavez ce qui en eſt, vous emploirez tout votre crédit quand il ſera tems de me faire donner un ſucceſſeur. Je vous prie, lorſque vous ſerez revenu d'Epire, de me mander ce qu'il y aura de nouveau dans la République, & ce que vous prévoyez. Nous ne ſçavons pas bien encore ici ce que Céſar penſe de ce Decret qui a été délibéré dans le Sénat [6]. Le bruit court que toutes les villes au-delà du Po ont ordre d'élire quatre Magiſtrats [7] ; ſi cela eſt, que je prévois de troubles ! mais j'en ſçaurai quelque choſe de Pompée. [8]

---

4. *Furnius qui ſera infailliblement Tribun du Peuple.*] Il avoit été Queſteur en 698. & il fut en effet Tribun l'année ſuivante.

5. *Rufio.*] C'eſt le même que le Sempronius Rufus, dont parle Ciceron dans la ſeconde Lettre du Livre ſuivant, & Cælius dans la huitiéme du huitiéme Livre des Familieres, où l'on voit auſſi bien qu'ici qu'il avoit eu un differend avec Veſtorius. Ils étoient convenus de prendre Ciceron pour Arbitre. Rufio eſt un diminutif de Rufus, c'eſt à peu près dans le

même ſens que Cælius dit de lui *Rufum mel ac dilicias tuas.*

6. De ce Decret qui a été déliberé dans le Sénat.] DE AUCTORITATE PERSCRIPTA. Nous avons déja dit ailleurs, que lorſqu'un Decret ne paſſoit point, parce que quelque Tribun s'y oppoſoit, on ne laiſſoit pas de le mettre dans les Regiſtres; mais on l'appeloit alors *Senatus auctoritatem*, au lieu de *Senatus-Conſultum.* Il avoit alors couru un bruit que le Conſul Marcellus avoit propoſé au Sénat un Decret pour faire rappeler Céſar de ſon Gouvernement, & il y penſoit en effet, mais il attendit juſqu'au premier de Juin. Sulpitius ſon Collegue, & quelques Tribuns s'y oppoſerent.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

AD. VI. Id. Mai. Veni in Trebulanum ad Pontium. Ibi mihi tuæ litteræ binæ redditæ ſunt tertio abs te die: eodem autem ex Panſæ Pompeiano Philotimo dederam ad te litteras. Nec vero nunc erat ſane quod ſcriberem. Qui de Rep. rumores ſcribe quæſo. In oppidis enim ſummum video timorem;

Epiſt. 1. *Lib.* 8. *Fam. Dio Lib.* 40.

7. *Que les Villes au-delà du Po, ont ordre d'élire quatre Magiſtrats.*] Céſar vouloit les mettre ſur le même pié que les villes Municipales de l'Italie, dont le privilege étoit, que ceux qui avoient paſſé par les premieres Magiſtratures de ces Villes avoient droit de ſuffrage dans les Aſſemblées du Peuple Romain, & pouvoient même parvenir aux Charges de la République.

8. *J'en ſçaurai quelque choſe de Pompée.*] Il étoit alors à Tarente, pour ſe remettre d'une grande maladie qu'il avoit eue depuis ſon troiſiéme Conſulat.

LETTRE III.

Méme année DCCII.

JE ſuis arrivé à Trebule chez Pontius le dixiéme de Mai, & j'y ai reçu deux de vos Lettres datées du ſept. Je vous avois écrit le même jour de ma maiſon de Pompeii [1] par Philotime, & je n'ai rien de nouveau à vous dire. Mandez-moi je vous prie ce qu'on dit des affaires préſentes ; on eſt fort alarmé dans ces quartiers, mais je crois

ſed multa inania. Quid de iis cogites, & quando, ſcire velim. Ad quas litteras tibi reſcribi velis neſcio. Nullas enim adhuc acceperam, præter quæ mihi binæ ſemel in Trebulano redditæ ſunt: quarum alteræ edictum P. Licinii habebant (erant autem Non. Mai datæ) alteræ reſcriptæ ad meas Minturnenſes. Quam vereor, ne quid fuerit [a] *in iis, quas non accepi, quibus reſcribi vis!*

Apud Lentulum ponam te in gratiam. Dionyſius nobis cordi eſt. Nicanor tuus operam mihi dat egregiam. Jam deeſt quid ſcribam, & lucet. Beneventi cogitabam hodie. Noſtra continentia, & diligentia faciemus ſatis. A Pontio, ex Trebulano A. D. V. Id. Mai.

[a] Majoris momenti.

qu'on fait courir bien des bruits en l'air. Dites-moi un peu quelles ſont là deſſus vos penſées & vos conjectures. Je ne ſçai de quelle Lettre vous attendez réponſe ; je n'ai encore reçu que les deux dont je vous ai parlé ; la premiere où étoit l'Edit de P. Licinius [2], & la ſeconde en réponſe à celle que je vous avois écrite de Minturnes. Que j'apprehende qu'il n'y eut quelque choſe d'important dans cette autre que je n'ai point reçûe !

Je ferai bien valoir votre recommandation à Lentulus [3]. J'ai beaucoup d'affection pour Dionyſius ; & je ſuis fort content des ſervices de Nicanor. Voilà tout ce que j'avois à vous dire, auſſi bien le jour paroît. Je vais aujourd'hui coucher à Benevent. Vous ſerez content de mon application & de mon deſintereſſement. Le onze de Mai à Trebule chez Pontius.

REMARQUES

SUR LA III. LETTRE.

1. *De ma maiſon de Pompeii.*] Il y a dans quelques Manuſcrits *expenſe Pompeiano*, dont quelques Critiques ont fait *ex Panſæ Pompeiano*. La plûpart des Editions ont ſeulement *ex Pompeiano*, comme Ciceron parle lui-même dans la date de la Lettre dont il parle ici, & qui eſt la ſeconde de ce Livre. On ſçait d'ailleurs que Ciceron avoit une maiſon à Pompeii, ainſi pourquoi ſeroit-il allé loger chez Panſa ? Lambin à lû dans quelques Manuſcrits *exiens è Pompeiano*, & a ſuivi cette leçon qui ſe rapporte fort avec ce que dit Ciceron au commencement de la Lettre dont il s'agit, *ad diem* VI. *Id. Mai cum has dabam litteras, ex Pompeiano proficiſcebar.*

2. *L'Edit de P. Licinius.*] Les Gouverneurs de Province, auſſi-bien que les Préteurs qui jugeoient à Rome les cauſes civiles, publioient en entrant en exercice une eſpece de Code abregé qu'ils ſe faiſoient à eux mêmes, encore ne le ſuivoient-ils pas toujours exactement ; & pour remedier à cet abus on avoit fait quelques années auparavant une Loi qui les obligeoit à ne s'en écarter en rien. Cette formule de jugement s'appeloit *Edictum.* Ciceron avoit demandé celui de P. Licinius Mucianus,

Mucianus, parce qu'il étoit habile Juriſconſulte.

Aſcon. in Cornel. De clar. orat. Aulu-Gel. Lib. 1. *cap.* 13.

3. *Je ferai valoir votre recommandation à Lentulus.* Il s'agit apparemment de Lentulus Spinther ami particulier de Ciceron, qui demandoit alors le triomphe, & dont Atticus avoit recommandé les intérêts à quelques Sénateurs de ſes amis. Il y a dans le texte *apud Lentulum ponam te in gratiam.* Ceux qui ne ſçavent pas parfaitement le Latin pourront être ſurpris du ſens que je donne à ces mots; mais ils ne le ſeront plus dès qu'ils auront comparé cet endroit avec un autre de l'onziéme Lettre de ce Livre, où ces mêmes mots ne peuvent avoir d'autre ſens, comme il paroît par ce qui ſuit. Elles en ont un tout ſemblable dans une Lettre de Cælius. *Epiſt. 6. Lib.* 8. *Fam. ſub finem.*

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

BEneventum veni A. D. v. Id. Mai. Ibi accepi eas litteras, quas tu ſuperioribus litteris ſignificaveras te dediſſe: ad quas ego ipſe eo die dederam ex Trebulano L. Pontio. Ac binas quidem tuas Beneventi accepi. Quarum alteras Funiſulanus multo mane mihi dedit, alteras ſcriba Tullius. Gratiſſima eſt mihi tua cura de illo meo primo & maximo mandato. Sed tua profectio ſpem meam debilitat. Ac me ille illuc, non quo; ſed inopia cogimur eo contenti eſſe. De illo altero, quem ſcribis tibi viſum eſſe non alienum, vereor adduci ut noſtra poſſit; & tuis [a] *δυσδιάγνωστον eſſet. Equidem ſum facilis. Sed tu aberis, & me abſente*

[a] Dijudicatu difficile.

LETTRE IV.

Même année DCCII.

J'Arrivai à Benevent le onziéme de Mai, & j'y reçûs la Lettre dont vous me parliez dans celle dont L. Pontius vous a porté la réponſe datée de Trebule. J'en ai reçû deux de vous à Benevent. Funiſulanus me rendit la premiere de grand matin, & Tullius mon Greffier m'apporta l'autre. Vous me faites un tres-grand plaiſir d'agir pour cette affaire que je vous ai ſi fort recommandée [1], mais votre départ diminue mon eſperance. Si j'ai écouté les propoſitions de celui que vous ſçavez, ce n'eſt pas que je le goûte fort, c'eſt que je ne trouve pas mieux. Quant à cet autre qui ne vous en paroît pas éloigné, je ne ſçai ſi ma fille en voudroit [2]; votre femme & votre ſœur ne le découvriront pas aiſément. Pour moi, je ne ſerois pas ſi difficile; mais vous partez inceſſamment & ce mariage ſe conclura avant votre

res. Habebis mei rationem. Nam posset aliquid, si utervis nostrum adesset, agente Servilio, Servio fieri probabile. Nunc, si jam res placeat, agendi tamen viam non video.

Nunc venio ad illam epistolam, quam accepi à Tullio. De Marcello feciſti diligenter. Igitur S C. ſi erit factum, ſcribes ad me: ſin minus, rem tamen conficies. Mihi enim attribui oportebit, item Bibulo. Sed non dubito, quin S C. expeditum ſit, in quo præſertim ſit compendium populi. De Torquato probe. De Maſone, & Ligure, cum venerint. De illo quod Chærippus: (quoniam hic quoque [a] *ſuſtuliſti) ὁ provincia! etiam ne hic mihi curandus eſt? curandus autem? hactenus, ne quid ad Senatum. Conſule, aut numera. Nam de ceteris. Sed tamen commode, quod cum Scrofa.*

a Aſſenſionem.

retour. Si vous y teniez ma place [3] vous pourriez faire agir Servilius auprès de Servius [4], au lieu qu'étant abſens l'un & l'autre, je ne vois pas comment nous pourrions faire réuſſir cette affaire, quand elle ſeroit la meilleure du monde.

Pour venir maintenant à la Lettre que Tullius m'a rendue ; vous ne pouviez me ſervir mieux auprès de Marcellus [5]. Si l'on fait donc un Decret général, vous me le manderez ; mais quand on n'en feroit pas, il faudroit toujours en avoir un pour moi ; car on ne peut me refuſer non plus que Bibulus. Mais je ne doute point qu'une affaire qui intéreſſe ſi fort le Peuple, n'ait déja paſſé. Vous m'avez fait plaiſir de parler à Torquatus. Vous penſerez à l'affaire de Maſon & de Ligus [6] lorſqu'ils ſeront arrivés. Quant aux plaintes de Chérippus [7] ſur leſquelles vous ne voulez pas me dire ce que vous penſez, quoi donc, faut-il m'en mettre en peine ? oui il le faut, de peur que quelqu'un ne me deſſerve dans le Sénat [8] ; voilà ce que me vaut le bel emploi dont je ſuis chargé ; car du reſte .... mais c'eſt toujours un bon-

De Pontinio recte ſcribis. Eſt enim ita; ut ſi ante Kalend. Jun. Brundiſii futurus ſit, minus urgendi fuerint M. Annius, & Tullius. Quæ de Sicinio audiſti, ea mihi probantur: modo ne illa exceptio in aliquem incurrat bene de nobis meritum. Sed conſiderabimus. Rem enim probo. De noſtro itinere quod ſtatuero; de quinque præfectis quid Pompeius facturus ſit, cum ex ipſo cognoro, faciam, ut ſcias.

De Oppio bene curaſti, quod ei DCCC. *expoſuiſti: idque, quoniam Philotimum habes, perfice, & cognoſce rationem: &, ut agam amplius, ſi me amas, prius quam proficiſcaris, effice. Magna me cura levaris. Habes ad omnia. Etſi pæne præterii chartam tibi deeſſe: mea captio eſt; ſi quidem ejus inopia minus multa ad me ſcribis. Tu vero*

heur que Chérippus ſe ſoit adreſsé à Scrofa. [9]

Je penſe comme vous, que ſi Pontinius arrive à Brindes avant le premier de Juin, je n'aurai que faire de preſſer ſi fort Annius & Tullius [10]. Je mettrai volontiers dans mon Edit la clauſe dont Sicinius vous a parlé, pourvû qu'elle ne tombe point ſur certaines perſonnes à qui j'ai obligation [11]; mais j'examinerai cela de plus près, la choſe me paroît bonne en elle-même. Quand je me ſerai déterminé ſur le chemin que je dois prendre, je vous le marquerai. Je vous manderai auſſi, lorſque j'aurai vû Pompée, quel parti il aura pris touchant ces cinq Prefets. [12]

Vous avez fort bien fait de donner parole à Oppius pour le payement de ces huit cens mille ſeſterces. Je vous prie de travailler à cette affaire pendant que Philotime eſt à Rome; & pour vous faire voir combien je ſouhaite qu'elle finiſſe, je vais juſqu'à vous prier de la terminer avant votre départ. J'ai répondu, ce me ſemble, à tous les articles de vos deux Lettres. Mais j'oublois preſque que vous manquez de papier [13]; puiſque cela eſt cauſe que

aufer ducentos. Etſi meam in eo parſimoniam hujus paginæ contractio ſignificat, dum acta & rumores vellet. Jam ſi qua certa habes de Cæſare, exſpecto litteras : & alias Pontinio de omnibus rebus diligentèr dab

REMARQUES
SUR LA IV. LETTRE.

1. *Cette affaire que je vous ai ſi fort recommandée.*] Il veut parler du mariage de ſa fille, que Craſſipes ſon ſecond mari avoit apparemment repudiée, car on le trouve encore en vie quatre ans après.

Epiſt. 1. *Lib.* 7. *&* *Epiſt.* 11. *Lib.* 9.

2. *Je ne ſçai ſi ma fille en voudroit.*] Il paroît par les éditions de Manuce & de Lambin qu'ils ont lû ici dans leurs exemplaires un προϊσχυσιν qui ne ſe trouve point dans les Manuſcrits que Boſius & Grævius ont ſuivis. Il y a beaucoup d'apparence que ce mot eſt véritablement du texte qui paroit défectueux, & que c'eſt par rapport à ce premier προϊσχυσιν que Ciceron dit quelques lignes plus bas *quoniam hic quoque* προϊσχυσιν *ſuſtuliſti.* Ce dernier en-

votre Lettre n'eſt pas plus longue, il eſt de mon intérêt de vous en fournir, & je vous aſſigne pour cela deux cens ſeſterces *. Ce n'eſt pas qu'on pourroit croire que je l'épargne moi-même, à en juger par cette Lettre où je devrois vous faire bien des queſtions ſur les affaires préſentes, & ſur les bruits que l'on fait courir. Si vous avez eu des nouvelles certaines de ce qui regarde Céſar, mandez les moi au plûtôt, & vous m'écrirez plus au long par Pontinius.

* *Environ 19. livres.*

---

droit donne lieu de croire qu'il y avoit dans le premier *nec tu πρόνευσι* ſupp. *præbes*. Mais j'ai mieux aimé m'en tenir à l'Edition de Grævius dont on peut tirer un ſens raiſonnable, que de donner une conjecture pour le texte de Ciceron.

3. *Si vous y teniez ma place, &c.*] Il y a dans le texte *habebis mei rationem*. Ciceron fait alluſion à une formule de ce tems-là ; *habere rationem alicujus*, c'étoit permettre à quelqu'un de demander une Charge ſans venir à Rome. Ce privilege s'accordoit rarement, & ſelon les regles ordinaires on ne pouvoit être élû quand on étoit abſent. Ciceron dit donc à Atticus de faire en ſorte que ſon abſence n'empêche point que le mariage de ſa fille ne ſe faſſe.

On voit bien qu'il étoit impoſſible de faire ſentir cette alluſion.

4. *On pourroit faire agir Servilius auprès de Servius.* [Apparemment que c'étoit le fils de Servius Sulpitius, qu'Atticus propoſoit à Ciceron. Nous avons parlé de Servilius dans la 31. Remarque ſur la 15. Lettre du 4. Livre.

5. *Vous ne pouviez me ſervir mieux auprès de Marcellus.*] Ciceron & Bibulus alloient commander dans les deux Provinces les plus voiſines des Parthes; ainſi il étoit important de leur donner des forces ſuffiſantes pour s'oppoſer à ces Barbares, que la défaite de Craſſus venoit de mettre en état de tout entreprendre. Ciceron avoit demandé, avant que de partir, qu'on lui permît de faire des recrues en Italie pour les deux Légions qu'il devoit commander; mais le Conſul Sulpitius s'y étoit oppoſé, & il eſperoit mieux du côté de Marcellus. Il demandoit alors qu'outre les ſommes qu'on lui donnoit pour ſes appointemens, on lui en fournît encore d'autres pour les préparatifs & les frais de la guerre. Cet argent s'appeloit proprement *attributa pecunia*; & c'eſt pour cela que Ciceron dit *mihi enim attribui oportebit item Bibulo.*

Epiſt. 2. Lib. 15. Fam. Epiſt. 3. Lib. 3. Fam. Varro. Lib. 4. de ling. Lat.

6. *Maſon & Ligus.*] C'eſt L. Papirius Maſo Pætus, à qui ſont adreſſées pluſieurs Lettres du neuviéme des Fam. Il eſt parlé de ce Ligus dans quelques autres Lettres à Atticus. Mais il n'eſt pas néceſſaire de s'arrêter ici à tous ceux que l'on trouve ſur ſon chemin; il ſuffit de faire connoître ceux qui eurent quelque part aux affaires de la République.

7. *Chérippus.*] Il avoit été en Aſie avec Q. Ciceron pendant qu'il en étoit Gouverneur, & apparemment qu'il n'avoit parlé contre Ciceron que parce qu'il n'avoit pas voulu le prendre auprès de lui. Il alla depuis en Afrique avec Cornificius.

Epiſt. 7. Lib. 4. ad Att. Epiſt. 30. Lib. 11. Fam.

8. *De peur que quelqu'un ne me déſſerve dans le Sénat.*] Cela ne peut ſe rapporter à Chérippus qui n'étoit pas Sénateur, mais il faut l'entendre de quelque perſonne dont il étoit le *Client.*

Conſule aut numera. Il y avoit des affaires qui paſſoient dans le Sénat ſans qu'on prit les voix les unes après les autres ; mais lorſqu'un Sénateur vouloit empêcher qu'une affaire ne paſſât, il étoit en droit de faire opiner, & alors il diſoit à celui qui préſidoit *Conſule ;* ou bien comme il faloit dans les regles un certain nombre de Sénateurs pour faire un Decret ; lorſque ce nombre ne s'y trouvoit pas, on pouvoit dire *numera.*

Feſtus. Aſcon. in Cornel. Sueton Aug.

9. *Scroſa.*] Tremellius Scrofa ami particulier d'Atticus. *Varro Lib. 2. de re ruſtica.*

10. *Annius & Tullius.*] Tous deux Lieutenans de Ciceron.

11. *Pourvu que cela ne tombe point ſur certaines perſonnes à qui j'ai obligation.*] Il veut parler des Chevaliers Romains qui tenoient les Fermes de la Cilicie. Ciceron avoit toujours eu beaucoup d'égards & de ménagemens pour cet Ordre dont il étoit ſorti, & qui l'avoit très-bien ſervi dans le tems de ſon éxil. *V. a premiere Lettre du 6. Livre.*

12. *Les cinq Préfets.*] Voyez la ſeptiéme Lettre de ce Livre.

13. *J'publiois preſque que vous manquez de*

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

PLane deeſt quod ſcribam. Nam nec quid mandem habeo, nihil enim prætermißum eſt: nec quid narrem. Novi enim nihil nec jocandi locus eſt, ita me multa ſollicitant. Tantum tamèn ſcito, Idibus Maii. nos Venuſia mane proficiſcentes has dediſſe. Eo autem die credi aliquid actum in Senatu. Sequantur igitur nos litteræ, quibus non modo res omnes, ſed etiam rumores cognoſcamus. Eas accipiemus Brundiſii. Ibi enim Pontinium ad eam diem: quam tu ſcripſiſti, exſpectare conſilium eſt. Nos Tarenti, quos cum Pompeio a διαλόγους *de Rep. habuerimus ad*

a Sermones.

papier, &c.] On voit bien qu'Atticus disoit à la fin de sa Lettre : je finis, aussi-bien le papier me manque, d'où Ciceron prend occasion de plaisanter.

LETTRE V.

Même année DCCII.

JE n'ai plus aucune affaire à vous recommander, je n'ai point de nouvelles à vous apprendre ; & je ne suis gueres d'humeur maintenant à plaisanter, je vous dirai donc seulement que je pars ce matin quinziéme de Mai de Venuse [1]. Comme c'est aujourd'hui un jour où le Sénat s'assemble, cela vous fournira matiere pour m'écrire. Mandez-moi les nouvelles sûres, & tous les bruits qui courent. Je recevrai vos Lettres à Brindes, où j'attendrai Pontinius jusqu'au jour que vous m'avez marqué. Je vous rendrai compte de l'entretien que j'aurai à Tarente avec Pompée sur l'état présent de la République. Mais afin que je ne vous écrive pas inutilement, marquez-moi, je vous prie,

te perſcribemus, etſi id ipſum ſcire cupio, quod ad tempus recte ad te ſcribere poſſim, id eſt, quam diu Romæ futurus ſis, ut, aut quo dem poſthac litteras ſciam, aut ne dem fruſtra. Sed ante quam proficiſcare utique explicatum ſit illud H-S. XX. *&* DCCC. *Hoc velim in maximis rebus & maxime neceſſarii habeas; ut, quod auctore te velle cœpi, adjutore aſſequar.*

REMARQUES SUR LA V. LETTRE.

1. *Venuſe.*] Entre la Pouille & la Lucanie connue par la naiſſance d'Horace.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

TArentum veni a. d. XV. *Kalend. Jun. Quod Pontinium ſtatueram exſpectare, commodiſſi-*

combien vous avez encore de tems à être à Rome, & où il faudra adreſſer mes Lettres quand vous ſerez parti. Tâchez auparavant, s'il ſe peut, de finir avec Oppius; vous devez regarder cette affaire comme très-importante pour moi; & puiſque c'eſt par vos conſeils que je me ſuis lié avec Céſar [2], c'eſt auſſi à vous à entretenir cette union.

---

2. *Puiſque c'eſt par vos conſeils que je me ſuis lié avec Céſar.*] Voyez la cinquiéme Lettre du quatriéme Livre.

LETTRE VI.

Méme année DCCII.

JE ſuis arrivé à Tarente le dix-huitiéme de Mai; & comme je dois attendre Pontinius pendant quelques jours,

mum duxi dies eos, quoad ille veniret, cum Pompeio conſumere: eoque magis, quod ei gratum eſſe id videbam; qui etiam à me petierit, ut ſecum & apud ſe eſſem quotidie: quod conceſſi libenter. Multos enim ejus præclaros de Repub. ſermones accipiam: inſtruar etiam conſiliis idoneis ad hoc noſtrum negotium.

Sed ad te brevior jam in ſcribendo incipio fieri, dubitans Romæ ne ſis, an jam profectus. Quod tamen quoad ignorabo, ſcribam aliquid potius, quam committam ut tibi cum poſſint reddi à me litteræ non reddantur. Nec tamen jam habeo quid aut mandem tibi, aut narrem. Mandavi omnia, quæ quidem tu, ut polliceris, exhauries: narrabo cum aliquid habebo novi. Illud tamen non deſinam, dum adeſſe te putabo, de Cæſaris nomine rogare, ut confectum relinquas. Avide exſpecto tuas litteras; & maxime ut norim tempus profectionis tuæ.

j'ai crû ne pouvoir mieux faire que de les paſſer avec Pompée, à qui il m'a paru que cela feroit plaiſir. Il m'a lui-même prévenu là-deſſus, & j'ai accepté ſes offres très-volontiers. Cela me donnera occaſion de le faire parler ſur les affaires préſentes, & je lui demanderai auſſi avis par rapport à mon nouvel emploi.

Mes Lettres deviennent fort courtes parce que j'apprehende que vous ne ſoyez plus à Rome; mais juſqu'à ce que je ſois aſſûré de votre départ, je hazarderai plûtôt de vous écrire inutilement, que de manquer de le faire pendant que mes Lettres pourront vous être rendues. Cependant je n'ai plus rien ni à vous recommander ni à vous apprendre; quand j'aurai quelque nouvelle, je vous en ferai part. Quoique je ſois perſuadé que vous penſez à toutes les affaires dont vous avez bien voulu vous charger, je ne laiſſerai pas, tant que je vous croirai à Rome, de vous prier de finir celle que j'ai avec Céſar. Donnez-moi au plûtôt de vos nouvelles, & n'oubliez pas ſur-tout de me marquer quand vous partirez.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

QUotidie, vel potius in dies ſingulos breviores litteras ad te mitto. Quotidie enim magis ſuſpicor te in Epirum jam profectum. Sed tamen ut mandatum ſcias me curaſſe; quot ante, ait ſe Pompeius qui nos præfectos delaturum novos; vacatio[illegible]s, judiciariam cauſſam. Ego cum triduum cum Pompeio, & apud Pompeium fuiſſem, proficiſcebar Brundiſium a. d. XIII. *Kal. Junias. Civem illum egregium relinquebam, & ad hæc quæ timentur propulſanda paratiſſimum. Tuas litteras expectabo, cum ut quid agas, tum ubi ſis ſciam.*

LETTRE VII.

VOus trouverez tous les jours, ou pour mieux dire, de jour en jour mes Lettres plus courtes, parce que de jour en jour j'ai plus lieu de croire que vous êtes parti pour l'Epire. Je vous dirai ſeulement que je n'ai pas manqué, comme vous me l'aviez recommandé, de parler à Pompée touchant ces Préfets [1]. Il compte toujours de m'en donner cinq; mais il ne prétend point qu'ils rendent la juſtice, ni qu'ils ſoient exempts de ſervir [2]. J'ai paſsé trois jours chez lui & avec lui; j'en pars aujourd'hui vingtiéme de Mai pour aller à Brindes. Je lui ai trouvé tous les ſentimens d'un bon Citoyen, & il m'a paru fort en état de s'oppoſer à tout ce que l'on trame contre la République [3]. Marquez-moi ce que vous faites maintenant, & où vous êtes.

REMARQUES

SUR LA VII. LETTRE.

1. *Touchant ces Préfets.*] Les Préfets étoient des Officiers au deſſous des Lieutenans, que les Gouverneurs de Province employoient comme ils le jugeoient à propos. Pluſieurs perſonnes prenoient cette qualité comme un ſimple Titre d'honneur, & ſans exercer aucune fonction. Atticus lui-même avoit été nommé Préfet par pluſieurs Gouver-

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

ME & incommoda valitudo, qua jam emerſeram, ut potè cum ſine febri laboraſſem, & Pontinii expectatio, de quo adhuc ne rumor quidem venerat, tenebat duodecimum jam diem Brundiſii.

leurs, ſans être jamais allé avec eux dans eurs Provinces.

2. *Il ne prétend pas qu'ils ſoient exempts de ſervir.*] Je lis ici avec Grævius *non vult, &c.* car Ciceron qui en effet n'exempta point les Préfets de ſervir & qui donna aux Grecs des juges de leur Nation, dit ailleurs qu'il ne l'avoit fait qu'avec l'approbation de Pompée.

3. *Il m'a paru fort en état de s'oppoſer à tout ce qu'on trame contre la République.*] Ciceron voit alors fort bonne opinion de Pompée; mais l'experience le détrompa, & lui fit dire depuis : *ei cauſæ quam Pompeius animatus meius quam paratus, ſuſceperat.* Epiſt. 6. Lib. 6. fam.

LETTRE VIII.

Même année DCCII.

JE ſuis depuis douze jours à Brindes, où j'ai été retenu par une legere indiſpoſition, dont je me ſuis remis aiſément, parce que je n'ai point eu de fiévre. D'ailleurs j'étois bien-aiſe d'attendre Pontinius; mais comme je n'en ai aucune nouvelle, je pourrai

Sed cursum expectabamus. Tu si modo es Romæ (vix enim puto) sines, hoc vehementer animadvertas velim.

Roma acceperam litteras, Milonem meum queri per litteras injuriam meam, quod Philotimus socius esset in bonis suis. Id ego ita fieri volui de C. Duronii sententia; quem & amicissimum Miloni perspexeram, & talem virum, qualem tu judicas, cognoram. Ejus autem consilium meumque hoc fuerat; primum ut in potestate nostra esset res, ne illum malus emptor & alienus mancipiis, quæ permulta secum habet, spoliaret: deinde ut Faustæ, cui cautum ille voluisset, ratum esset. Erat etiam illud, ut ipsi nos, si quid servari posset, quam facillime servaremus. Nunc rem totam perspicias velim. Nobis enim scribuntur sæpe majora. Sed si ille queritur, si scribit ad amicos, si idem Fausta vult, Philotimus, ut ego ei coram

bien partir au premier bon vent. Il n'y a pas d'apparence que vous ſoyez encore à Rome ; mais ſi par hazard vous y étiez, je vous recommande fort l'affaire que je vais vous expliquer.

On me mande de Rome qu'on y a vû des Lettres de Milon, qui ſe plaint de ce que j'ai ſouffert que Philotime entrât en ſociété avec ceux qui ont acheté ſes biens [1] ; je ne l'ai fait néanmoins que par le conſeil de Duronius [2], ami particulier de Milon, & dont vous connoiſſez la probité. Nous avons eu en vûe d'empêcher qu'il n'eût affaire à des inconnus & à des gens durs, qui auroient pû lui demander un grand nombre d'Eſclaves qu'il a avec lui. Nous voulions auſſi aſſûrer la dote de ſa femme, comme il l'a ſouhaité ; & il nous paroiſſoit qu'en cas qu'on pût lui ſauver quelque choſe, perſonne ne le feroit mieux que nous. Tâchez, je vous prie, de ſçavoir au juſte la vérité de cette affaire, car on groſſit ſouvent les choſes. Mais s'il eſt vrai que Milon ſe plaigne, & qu'il en ait écrit à pluſieurs de ſes amis ; ſi ſa femme le trouve mauvais, il faut que Philotime renonce à cette ſocieté comme

dixeram, mihique ille receperat, ne ſit invito Milone in bonis. Nihil nobis fuérat tanti. Sin hæc leviora ſunt, tu judicabis. Loquere cum Duronio. Scripſi etiam ad Camillum, ad Lamiam : eoque magis, quod non confidebam Romæ te eſſe. Summa erit hæc; ſtatues ut ex fide, fama, reque mea videbitur.

REMARQUES

SUR LA VIII. LETTRE.

1. *OU Milon ſe plaint de ce que j'ai ſouffert que Philotime entrât en ſociété avec ceux qui ont acheté ſes biens.*] Milon étoit alors en éxil à Marſeille, & tous ſes biens avoient été confiſqués. C'étoit une choſe odieuſe en elle-même, que d'acheter les biens de ceux qui étoient bannis ; & l'on pouvoit trouver encore plus étrange que Ciceron, qui avoit à Milon de ſi grandes obligations, ſouffrît que ſon Affranchi & ſon homme d'affaire entrât dans une pareille ſociété, à laquelle on ne doutoit point que le Maître n'eût part. On voit ici quelles étoient ſes raiſons, mais je ne ſçai s'il perſuada que l'intérêt n'étoit pas la principale, d'autant plus

que

je le lui ai fait promettre avant mon départ ; auſſi bien le profit n'eſt pas ſi grand. Que ſi l'on a fort exageré, vous verrez ce qu'il y a à faire là-deſſus. Vous pourrez en parler à Duronius, j'en ai auſſi écrit à Camille [3] & à Lamia [4] dans l'incertitude où je ſuis ſi vous êtes encore à Rome. Il faut en un mot conſiderer, préferablement à mes intérêts, ce que la probité & l'honneur demandent de moi.

---

que les biens de Milon avoient été vendus à fort vil prix. Il paroît par deux Lettres du Livre ſuivant, & par une Lettre de Cælius, que dans la ſuite Philotime rendit à Milon les biens qu'il avoit achetés, moyennant un certain profit que Ciceron partagea avec lui.

Aſcon. in Milon. Dio Lib. 40. *Epiſt.* 4. *&* 5. *Lib.* 6. *ad Att. & Epiſt.* 3. *Lib.* 8. *Fam.*

2. *Duronius.*] On ne ſçait rien de ce Duronius. C'étoit le nom d'une famille Plébéienne ; car on trouve deux Duronius Tribuns du Peuple, le dernier l'avoit été en 655. & pouvoit être le pere de celui-ci.

3. *Camille.*] Il paroît par quelques-unes de ces Lettres, & ſur-tout par celles du quatorziéme Livre des Fam. que cet ami de Ciceron avoit ſoin de ſes affaires au défaut & en l'abſence d'Atticus.

4. *Lamia.*] Chevalier Romain ancien ami de Ciceron, qu'il avoit ſervi très-vivement contre Clodius.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

ACtium venimus a. d. XVII. *Kal. Quint. cum quidem & Corcyræ, & Sybotis muneribus tuis, quæ & Areus & meus amicus Eutychides opipare &* [a] φιλοφρονέστατα *nobis congeſſerant, epulati eſſemus Saliarem in modum. Actio maluimus iter facere pedibus, qui incommodiſſime navigaſſemus: & Leucatam flectere moleſtum videbatur. Actuariis autem minutis Patras accedere ſine his impedimentis, non ſatis viſum eſt decorum.*

Ego, ut ſæpe tu me currentem hortatus es, quotidie meditor, præcipio meis, faciam denique, ut ſumma modeſtia, & ſumma abſtinentia munus hoc extraordinarium traducamus. Parthus velim quieſcat, & fortuna

[a] Benigniſſime.

LETTRE IX.

NOus arrivâmes à Actium [1] le quinziéme de Juin, après avoir fait fort grand-chere à Corcyre [2] & à Sybote [3] avec vos préſens dont Areus & Eutychide [4] mon favori nous avoient chargés. Comme nous avions eu aſſez mauvais tems, & que nous ne voulions pas doubler la preſqu'Iſle de Leucate [5], nous avons pris terre à Actium; auſſi-bien il n'y avoit pas d'apparence d'aborder à Patres [6] avec de méchans petits vaiſſeaux, & ſans un équipage convenable à ma dignité.

Je me confirme dans la réſolution que j'ai priſe de me conduire dans mon Gouvernement [7] avec toute la modération & le deſintereſſement poſſible, & je tâche d'inſpirer les mêmes ſentimens à ceux de ma ſuite; je ſuivrai en cela autant mon inclination que vos conſeils. Pourvû que les Parthes nous laiſſent en repos & que la fortune me

nos juvet: noſtra præſtabimus. Tu, quæſo, quid agas, ubi quoque tempore futurus ſis, qualis res noſtras Romæ reliqueris, maxime de XX. *& de* DCCC. *cura ut ſciamus. Id unis diligenter litteris datis, quæ ad me utique perferantur, conſequere.*

Illud tamen (quoniam nunc abes, cum id non agitur: aderis autem ad tempus, ut mihi reſcripſiſti) memento curare per te, & per omnis noſtros, in primis per Hortenſium, ut annus noſter maneat ſuo ſtatu, ne quid novi decernatur. Hoc tibi ita mando, ut dubitem an etiam te rogem, ut pugnes ne intercaletur. Sed non audeo tibi omnia onera imponere. Annum quidem utique teneto. Cicero meus, amantiſſimus & ſuaviſſimus puer, tibi ſalutem dicit. Dionyſium ſemper equidem, ut ſcis, dilexi, ſed quotidie pluris facio & mehercule in primis quod te amat, nec tui mentionem intermitti ſinit.

ſeconde, je réponds de ce qui dépend de moi. Mandez-moi, je vous prie, où vous êtes maintenant, combien vous y demeurerez, où en ſont vos affaires, en quel état vous avez laiſsé les miennes en partant de Rome, & ſur-tout ſi vous avez fini avec Oppius. Il ne faut pour tout cela qu'une ſeule Lettre bien remplie, & qui me ſoit rendue fidélement.

Puiſque vous me faites eſperer que vous ſerez de retour à Rome lorſqu'il s'agira de me donner un ſucceſſeur, cela me ſuffit; mais je vous prie d'employer alors tout votre crédit, celui de vos amis, & en particulier celui d'Hortenſius, pour qu'on s'en tienne au Decret qui fixe mon tems à une année. Peu s'en faut que je ne vous prie d'empêcher, s'il ſe peut, qu'il n'y ait *intercalation* [8]; mais ce ſeroit trop exiger, du moins que cela ne paſſe pas l'année. Mon fils vous ſalue; c'eſt un enfant fort doux & fort modeſte. J'ai toujours eu, comme vous ſçavez, de l'affection pour Dionyſius, mais je le goûte de plus en plus, ſur-tout parce qu'il vous eſt fort attaché, & qu'il ne ſe laſſe point de parler de vous.

REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

1. *Actium.*] Promontoire d'Epire, fameux depuis par la défaite d'Antoine & de Cleopatre.

2. *Après avoir fait fort grand-chere.*] SALIAREM IN MODUM. Tout le monde connoît les grands repas des Prêtres du Dieu Mars nommés *Salii*, d'où eſt venue cette expreſſion proverbiale. Nous en avons dans notre langue qui ont une origine à peu près ſemblable, telle eſt celle-ci, *Boire comme un Templier.*

3. *Sybote.*] Port d'Epire, preſque vis-à-vis l'Iſle de Corcyre.

4. *Areus & Eutychide.*] Affranchis d'Atticus, qui avoient l'intendance des biens qu'il avoit en Epire.

5. *Et que nous ne voulions pas doubler la preſqu'Iſle de Leucate.*] Comme en ce tems-là les petits vaiſſeaux ne perdoient guéres la terre de vûe, les preſqu'Iſles alongeoient fort le chemin; ainſi, au lieu de les doubler, on prenoit ſouvent la terre; & même dans des tems plus reculés que leurs vaiſſeaux étoient fort petits, ils les faiſoient paſſer à ſec par-deſſus l'Iſtme. Dion dit même qu'Auguſte fit paſſer ſes vaiſſeaux par-deſſus l'Iſtme de Corinthe, ce qui eſt un peu difficile à croire. Les Corinthiens avoient autrefois percé l'Iſtme de Leucate, & y avoient fait un Canal de ſix vingt pas, mais

on voit par cet endroit que du tems de Ciceron les vaiſſeaux n'y paſſoient plus.

Strabo Lib. 17. *Jul. Higinius apud Sofipatrum Lib.* 1.

6. *Patres.*] Ville d'Achaïe.

7. *Dans mon Gouvernement.*] MUNUS HOC EXTRAORDINARIUM. Ciceron parle ainſi, parce qu'il auroit dû aller gouverner une Province après ſon Conſulat, comme nous l'avons expliqué au commencement de ce Livre.

8. *D'empêcher, s'il ſe peut, qu'il n'y ait intercalation.*] Comme les mois des Romains étoient lunaires, leur année n'avoit que trois cens cinquante-quatre jours auſquels on en ajoûtoit un, afin que le nombre fût impaire, car on s'imaginoit alors que c'étoit un nombre plus heureux. Pour raprocher cette année du cours du Soleil, on devoit ajoûter tous les deux ans, un mois *intercalaire.* Mais les Pontifes, que ce ſoin regardoit, au lieu de ſuivre des regles fixes, *intercaloient* ſouvent ſans néceſſité; ou pour faire plaiſir aux Magiſtrats qui étoient en Charge, ou pour donner à ceux qui tenoient les Fermes de la République un terme de payement plus éloigné. Cela avoit mis une ſi grande confuſion dans le Calendrier, que quelques années après, lorſque Céſar le réforma, il falut ajoûter ſelon Suetone trois mois, ou ſelon Macrobe & Dion deux mois & demi environ pour corriger l'erreur de leur calcul.

Sueton. Jul. cap. 40. *Macrob. Lib.* 1. *Saturnal. cap.* 40. *Dio Lib.* 43.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

UT Athenas a. d. VII. *Kal. Quint. veneram, exſpectabam ibi jam quartum diem Pontinium: neque de ejus adventu certi quicquam habebam: eram autem totus, crede mihi, tecum: & quanquam ſine his per me ipſe, tamen acrius veſtigiis tuis monitus de te cogitabam. Quid quæris? non mehercule alius ullus ſermo niſi de te. Sed tu aliquid de me ſcire fortaſſe mavis. Hæc ſunt. Adhuc ſumptus nec in me aut publice, aut privatim, nec in quemquam comitum. Nihil accipitur lege Julia, nihil ab hoſpite, perſuaſum eſt omnibus meis ſerviendum eſſe famæ meæ. Belle adhuc. Hoc animadverſum Græcorum laude & multo ſermone celebratur. Quod ſupereſt; elaboratur in hoc à me, ſicut tibi*

LETTRE X.

Même année DCCII.

JE ſuis arrivé le vingt-ſixiéme de Juin à Athenes, où j'attends depuis quelques jours Pontinius dont je n'ai encore aucune nouvelle certaine. Je ſuis ici tout occupé de vous ; quoique cela me ſoit ordinaire, ces lieux que vous frequentez ſi ſouvent, vous rendent encore plus préſent à mon eſprit. Que voulez-vous que je vous diſe ? on ne parle ici que de vous ; mais vous aimerez peut-être mieux que je vous parle de moi. Je vous dirai donc que nous n'avons été à charge juſqu'à préſent ni aux villes ni aux Particuliers ; nous ne prenons pas même ce que la Loi Julia nous accorde [1], nous ne demandons rien à nos Hôtes ; tous ceux de ma ſuite conçoivent qu'ils doivent ces ménagemens à ma réputation. Juſqu'à préſent tout va bien. Cette conduite me fait beaucoup d'honneur, & les Grecs ne ſçauroient ſe laſſer d'en par-

ſenſi placere. Sed hæc tum laudemus, cum erunt perorata.

Reliqua ſunt ejuſmodi, ut meum conſilium ſæpe reprehendam, quod non aliqua ratione ex hoc negotio emerſerim. O rem minime aptam meis moribus! O illum verum, [a] ἱρ-βοιτὶς! *Dices, quid adhuc? nondum in negotio verſaris. Neſcio; & puto moleſtiora reſtare: etſi hæc ipſa fero equidem fronte, ut puto, & volo belliſſime; ſed angor intimis ſenſibus: ita multa vel iracunde, vel inſolenter, vel in omni genere ſtultitiæ inſulſe, arroganter & dicuntur & tacentur quotidie. Quæ, non quo te celem, non perſcribo, ſed quia* [b] δυσεξίμητα *ſunt. Itaque admirabere meam* [c] βαθύτητα, *cum ſalvi redierimus: tanta mihi* [d] μελέτη *hujus virtutis datur.*

a Exerceat quiſque. v. Not.

b Quæ vix educi poſſunt.

c Profunditatem. *d* Meditatio.

ler. Je ſuis également vos conſeils dans tout le reſte ; mais il n'eſt pas encore tems de nous vanter de rien.

Si je ſuis aſſez content de ce côté-là, je me repens tous les jours par cent endroits, de n'avoir pas tenté toutes les voies poſſibles pour me décharger de cet emploi. Qu'il convient peu à mon caractere ! qu'on a raiſon de dire qu'il faut que chacun ſe mêle de ſon métier [2] ! Eh quoi, m'allez-vous dire, vous vous plaignez avant le mal ; je crois aſſez que tout ceci n'eſt encore rien. Auſſi juſqu'à préſent je tâche de faire bonne mine, & je la fais, ce me ſemble, mais cela ne me coûte pas peu. Il faut ſouffrir les emportemens & l'inſolence des uns ; les ſotiſes, les fades diſcours, ou même le ſilence orgueilleux des autres. Si je ne vous parle pas en détail de toutes ces peines, c'eſt que je me fais à préſent une étude de les cacher ; lorſque je ſerai de retour, & que je vous entretiendrai, vous admirerez ma patience, & vous reconnoîtrez combien j'en ai eu beſoin.

Ergo hæc quoque hactenus. Etſi mihi nihil erat propoſitum ad ſcribendum; quia quid ageres, ubi terrarum eſſes, ne ſuſpicabar quidem: nec hercule umquam tam diu ignarus rerum mearum fui; quid de Cæſaris, quid de Milonis nominibus actum ſit: ac non modo nemo, ſed ne rumor quidem quiſquam, ut ſciremus in Rep. quid ageretur. Quare ſi quid erit, quod ſcias de iis rebus, quas putabis ſcire me velle, per mihi gratum erit, ſi id curaris ad me perferendum. Quid eſt præterea? nihil ſane niſi illud: valde me Athenæ delectarunt: urbs duntaxat & urbis ornamentum, & hominum amores in te, & in nos quædam benivolentia; ſed multum & philoſophia [a] *ἄνω κάτω ſi quid eſt, eſt in Ariſto, apud quem eram. Nam Xenonem tuum, vel noſtrum potius, Quinto conceſſeram: & tamen propter vicinitatem totos dies ſimul eramus invicem.*

[a] Surſum deorſum. v. Not.

Mais c'eſt aſſez vous parler de mes chagrins, quoique d'ailleurs je n'aye rien de particulier à vous écrire, ne pouvant pas même deviner ni où vous êtes, ni où en ſont vos affaires. Je n'ai jamais été tant de tems ſans être inſtruit des miennes; je ne ſçai rien de celles que j'ai avec Céſar & avec Milon. Non ſeulement il n'arrive ici perſonne, il n'y court même aucun bruit ſur l'état préſent de la République. Je vous prie donc de me faire part de toutes les nouvelles qui peuvent m'intéreſſer.

Qu'ai-je encore à vous dire? rien, ce me ſemble, ſinon que je me plais fort à Athenes. Le ſeul nom de cette ville, ſes beautés, l'affection que tout le monde y a pour vous, & celle qu'ils paroiſſent avoir pour moi, ç'en étoit aſſez pour m'y faire trouver du plaiſir, mais j'en ai eu un particulier dans la compagnie d'Ariſtus [3], chez qui je loge. Si la Philoſophie des Académiciens eſt quelque choſe de réel [4], c'eſt chez lui qu'elle réſide en perſonne. Pour Xenon [5] votre ami, ou plûtôt le nôtre, je l'ai cédé à mon frere; mais, comme nous ſommes fort voiſins, nous

Cum primum poteris tua consilia ad me scribas, ut sciam quid agas, ubi quoque, & maxime quando Romæ futurus sis.

REMARQUES

SUR LA X. LETTRE.

1. *CE que la Loi Julia nous accorde.*] Nous avons déja dit ailleurs que les Loix chez les Romains, portoient le nom de famille du Magistrat qui les avoit proposées. Celle-ci l'avoit été par César pendant son Consulat. Elle portoit, que dans toutes les Provinces, les Villes fourniroient aux Gouverneurs & à tous ceux qui étoient envoyés par le Sénat, du foin, du sel, du bois, &c. Toutes les Villes & les Bourgs de chaque Province contribuoient à cette dépense, avec celles qui étoient sur les grands passages.

2. *Qu'il faut que chacun se mêle de son métier.*] C'est le sens d'un Vers Grec dont Ciceron ne rapporte ici que les deux premiers mots, & qu'il a traduit dans le premier Livre des Tusculanes, *Quam quisque novit artem, in ea se exerceat.* On le trouve dans les *Guespes* d'Aristophane, où le Scholiaste remarque que c'étoit un proverbe.

3. *Aristus.*] Ciceron en parle encore dans le second Livre des Questions Académiques,

paſſons tout le jour enſemble. Faites-moi ſçavoir le plûtôt que vous pourrez, en quel état ſont vos affaires, où vous êtes maintenant, & ſur-tout quand vous comptez de retourner à Rome.

---

dans le troiſiéme des Tuſculanes, & dans le Traité *des Orateurs Illuſtres.*

4. *Si la Philoſophie des Académiciens eſt quelque choſe de réel.*] Les Académiciens tenoient ſur toute ſorte de matieres, le pour & le contre ſans rien décider, & c'eſt pour cela que Ciceron déſigne ici cette Secte par ces mots : *ἀνω κάτω ſurſum deorſum ;* & dans la vingt-cinquiéme Lettre du treiziéme Livre. *O Academiam volaticam & ſui ſimilem, modo huc, modo illuc.*

5. *Xenon.*] Il paroît par la premiere Lettre du ſeiziéme Livre, qu'il faiſoit à Athenes les affaires d'Atticus. Corradus l'a confondu mal à propos avec Zenon l'Epicurien dont il eſt parlé dans pluſieurs Livres Philoſophiques de notre Auteur. Ciceron dans la Lettre ſuivante diſtingue Xenon, de Patron & des autres Epicuriens.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

HUi, totieſne me litteras dediſſe Romam, cum ad te nullas darem? at vero poſthac fruſtra potius dabo, quam ſi recte dari potuerint, committam ut non dem. Ne provincia nobis prorogetur, per fortunas, dum ades, quid quid provideri poteſt, provide. Non dici poteſt, quam flagrem deſiderio urbis, quam vix harumrerum inſulſitatem feram.

Marcellus fæde de Comenſi: etſi ille magiſtratum non geſſerit, erat tamen Tranſpadanus. Ita mihi videtur non minus ſtomachi noſtro ac Cæſari feciſſe. Sed hoc ipſe viderit. Pompeius mihi quoque videbatur, quod ſcribis Varronem dicere, in Hiſpaniam certe iturus. Id ego minime probabam; qui quidem Theophani facile perſuaſi, nihil eſſe me-

LETTRE XI.

Même année DCCII.

QUoi ! vous êtes à Rome, & j'y ai écrit tant de Lettres ſans qu'il y en eut pour vous. Cela ne m'arrivera plus, je vous en répons ; & je hazarderai plûtôt de vous écrire pluſieurs fois inutilement. Je vous conjure de prendre avant votre départ toutes les meſures poſſibles pour me faire donner l'année prochaine un ſucceſſeur ; vous ne ſçauriez concevoir l'envie que j'ai de me revoir à Rome, & combien j'ai de peine à ſoûtenir le fade de la Province.

Marcellus a eu grand tort de maltraiter ce Citoyen de Côme [1], quand il n'auroit pas été Magiſtrat dans cette ville, du moins eſt-il d'une Colonie au de-là du Pô ; ainſi je crois que Pompée en ſera auſſi choqué que Céſar [2]. Je ſçavois que le premier penſoit à aller en Eſpagne, comme vous l'a dit Varron [3], mais ce n'eſt point du tout mon avis, & j'ai fait aiſément concevoir à Teophane [4] que ſon Maître ne

lius, quam illum nusquam discedere. Ergo Græcus incumbet. Valet autem auctoritas ejus apud illum plurimum. Ego has pridie Nonas Quint. proficiscens Athenis dedi; cum ibi decem ipsos fuissem dies: venerat Pontinius una Cn. Volusius: aderat Quæstor: tuus unus Tullius aberat. [a] *ἀφράκτου Rhodiorum, & dicrota Mitylenæorum habebam, & aliquid* [b] *ἐπιλωπου. De Parthis erat silentium. Quod superest, dii juvent.*

a Naves non septas.
b Remis instructum.

Nos adhuc iter per Græciam summa cum admiratione fecimus. Nec mehercule habeo, quod adhuc quem accusem meorum. Videntur mihi nosse nos, nostram causam, & conditionem profectionis suæ: plane serviunt existimationi meæ. Quod superest, si verum illud est: [c] *οἷα γ' ἡ δέσποινα certe permanebunt. Nihil enim à me fieri ita videbunt, ut sibi sit delin-*

a Qualis hera. v. Not.

pouvoit mieux faire que de demeurer en Italie. Il faut que ce Grec, qui a tant de pouvoir ſur ſon eſprit, le lui faſſe comprendre. J'ai écrit cette Lettre le ſixiéme de Juillet, le même jour que je ſuis parti d'Athenes, où j'ai été dix jours entiers. Pontinius eſt arrivé avec Cn. Voluſius [5]; j'ai auſſi mon Queſteur, & il ne nous manque plus que votre ami Tullius. J'ai des vaiſſeaux plats de Rhode, & d'autres de Mitylene [6] à deux rangs de rames, avec quelques autres bâtimens auſſi à rames [7]. Les Parthes juſqu'ici ne font aucun mouvement; Dieu veuille que cela dure.

Nous nous ſommes fait admirer dans tous les endroits de la Grece où nous avons paſſé, je ſuis fort content de tous ceux de ma ſuite; il me paroît qu'ils connoiſſent mon caractere, qu'ils entrent dans mes intérêts, & qu'ils ſe ſouviennent à quelle condition je les ai pris. Enfin ils m'ont tous fait honneur juſqu'à préſent, & j'eſpere qu'ils ne ſe démentiront point, car l'exemple de ceux qui ſont en place a beaucoup de force, & je ne leur en donnerai point de mauvais [8]; ſi cela

quendi locus. Sin id parum profuerit, fiet aliquid à nobis ſeverius. Nam adhuc lenitate dulces ſumus; &, ut ſpero, proficimus aliquantum. Sed ego hanc, ut ſinguli dicunt, [a] ἀνεξίαν *in unum annum meditatus ſum. Proinde pugna ne, ſi quid prorogatum ſit, turpis inveniar.*

Nunc redeo ad quæ mihi mandas; in præfectis excuſatio, iis quos voles, deferto. Non ero tam [b] μετεώρος *quam in Apuleio fui. Xenonem tam diligo quam tu: quod ipſum ſentire certo ſcio. Apud Patronem, & reliquos barones te in maxima gratia poſui, & hercule merito tuo feci. Nam mihi is ter, dixit, te ſcripſiſſe ad ſe, mihi ex illius litteris rem illam curæ fuiſſe, quod ei pergratum erat. Sed cum Patron mecum egiſſet, ut peterem à veſtro Ariopago,* [c] ὑπομνηματισμὸν *tollerent, quem Polycharmo Prætore fecerant, com-*

a Tolerantiam. *b* Animi ſuſpenſi & dubii. *c* Decretum.

ne ſuffit pas, je ſçaurai bien y mettre ordre. Juſqu'à préſent je m'y ſuis pris par la douceur, & cela me réuſſit aſſez bien. Mais comme bien des gens diſent, je n'ai de fonds de vertu & de deſintereſſement que pour une année [9]; ainſi, afin de ſauver mon honneur, il faut abſolument empêcher qu'on ne me laiſſe en place plus long-tems.

Je viens maintenant aux affaires que vous me recommandez. Il faut que vous m'excuſiez ſi je n'ai point fait Apuleius Préfet; je ſerai moins difficile pour tout autre, & vous pouvez me donner qui il vous plaira. Xenon ne m'eſt pas moins cher qu'à vous, & je ſuis ſûr qu'il en eſt bien perſuadé. J'ai bien fait valoir votre recommandation à Patron, & à tous vos Epicuriens [10]; & je n'ai fait en cela que vous rendre la pareille; car, à ce que m'a dit Patron, vous lui avez marqué dans trois de vos Lettres que je ne me chargeois de leur affaire qu'à ſa conſideration, ce qui lui a fait un plaiſir très-ſenſible. Il me prla d'abord de demander à votre Areopage [11] qu'on caſsât le Decret qui a été fait ſous la Préture de Polycharmus [12]. Mais Xe-

modius visum est, & Xenoni & post ipsi Patroni, me ad Memmium scribere, qui pridie, quam ego Athenas veni, Mitylenas profectus erat, ut is ad suos scriberet, posse id sua voluntate fieri. Non enim dubitabat Xeno, quin ab Ariopagitis invito Memmio impetrari non posset. Memmius autem ædificandi consilium abjecerat: sed erat Patroni iratus. Itaque scripsi ad eum accurate: cujus epistolæ misi ad te exemplum.

Tu, velim, Piliam meis verbis consolere: indicabo enim tibi, tu illi nihil dixeris. Accepi fasciculum, in quo erat epistola Piliæ: abstuli, aperui, legi: valde scripta est [a] συμπαθῶς. *Brundisio quæ tibi epistolæ redditæ sunt sine mea, tum videlicet datæ, cum ego me non belle haberem. Nam illam* [b] νομανδείαν *excusationem ne acceperis. Cura, ut omnia sciam, sed maxime, ut valeas.*

[a] Dolenter. [b] Vulgarem. v. Not.

non a crû & a fait comprendre à Patron, qu'il faloit auparavant en écrire à Memmius, qui eſt parti pour Mitylene la veille de mon arrivée. Xenon étoit perſuadé qu'on ne pourroit rien obtenir ſans le conſentement de Memmius, & qu'ainſi il faloit le prier d'écrire à Athenes qu'il ne s'y oppoſoit point. Memmius ne penſe plus au bâtiment qui lui avoit fait demander ce Decret; mais comme il eſt fâché contre Patron, j'ai cru qu'il faloit lui écrire une Lettre un peu preſſante, je vous en envoie la copie.

Au reſte, conſolez Pilia [13] de ma part; voici à propos dequoi je vous dis cela, mais ne lui en parlez pas. J'ai reçu un paquet de Lettres, il y en avoit une d'elle; je la prens, je l'ouvre, je la lis; elle étoit écrite d'une maniere fort touchante. Si vous avez reçu des Lettres de Brindes ſans qu'il y en eut de moi, c'eſt que j'étois alors incommodé; car je ne voudrois pas vous payer de quelqu'excuſe banale [14]. Mandez-moi bien des nouvelles, & donnez-m'en ſur-tout de votre ſanté.

REMARQUES
SUR LA XI. LETTRE.

1. *Marcellus a eu grand tort de maltraiter ce Citoyen de Côme.*] Avant que toutes les Villes de l'Italie euſſent obtenu le droit de Bourgeoiſie, on l'avoit accordé à tous ceux qui auroient exercé les premieres Magiſtratures dans les Villes du Latium. Céſar pendant ſon Conſulat avoit fait accorder le même privilege à la Colonie qu'il établit à Côme. Marcellus, dès le commencement de ſon Conſulat, avoit tenté de le leur faire ôter; & afin de montrer qu'il ne reconnoiſſoit point pour Citoyens ceux qui avoient été Magiſtrats à Côme, il en fit battre un à coups de verges; ce qui étoit, comme tout le monde le ſçait, contre les droits des Citoyens Romains.

Appian. Lib. 2. Bel. Civil. Sueton. Julio.

2. *Quand il n'auroit pas été Magiſtrat dans cette Ville, du moins eſt-il d'une Colonie au-delà du Pô; ainſi je crois que Pompée n'en ſera pas moins choqué que Céſar.*] C'eſt que Pompeius Strabo pere du grand Pompée avoit fait donner à toutes les Colonies au-delà du Pô le droit nommé *Jus Latii*, dont nous venons de parler.

Aſcon. in Piſonian.

3. *Je ſçavois que le premier* (Pompée) *penſoit à aller en Eſpagne, mais ce n'eſt point du*

du tout mon avis.] Il avoit été nommé Gouverneur d'Eſpagne dès ſon ſecond Conſulat ; mais il s'étoit contenté d'y envoyer ſes Lieutenans, & s'étoit toujours tenu en Italie ſous différens prétextes. Ciceron, qui avoit alors meilleure opinion de Pompée qu'il ne l'eût depuis, croyoit que ſa préſence ſuffiroit pour ſauver la République. Mais il reconnut dans la ſuite, qu'elle ne ſervoit que de prétexte à Céſar pour ne point quitter ſon Gouvernement des Gaules.

Eundum in Hiſpaniam cenſui, quod ſi feciſſet, Civile bellum nullum omnino fuiſſet. Ep. 6. Lib. 6. Fam.

4. *Theophane.*] Voyez Rem. 5. ſur la 5. Lettre du ſecond Livre.

5. *Voluſius.*] Il paroît par la vingtiéme Lettre du cinquiéme Livre des Fam. qu'il étoit Lieutenant de Ciceron, & non pas ſon Queſteur, comme l'ont crû quelques Commentateurs qui liſent ici, *Una Cn. Voluſius aderat Quæſtor*, ſans virgule.

6. *Mitilene.*] Capitale de l'Iſle de Leſbos.

7. *Et quelques autres bâtimens auſſi à rames.*] ET ALIQUID ἐπίκωπον. Il y a ici dans les Manuſcrits une grande variété, ce qui a jeté quelques Commentateurs dans des conjectures fort biſares. Quoique celle de Victorius ne ſoit pas abſolument ſûre, du moins elle eſt fort naturelle & fait un aſſez bon ſens. Ciceron s'eſt ſervi encore de ce mot dans une autre Lettre où il l'a latiniſé, *In Phazelum epicopum.* Epiſt. 16. Lib. 14. On voit par un paſſage de Polibe que πλοῖον ἐπίκωπον ſe prenoit en général pour toutes ſortes de bâtimens à rames ; & dans la Comédie d'Ariſtophane intitulée

Acharnes ἐπικαιρος ſignifie en général *Nautiſ-cus.*

8. *Car l'exemple de ceux qui ſont en place a beaucoup de force, & je ne leur en donnerai point de mauvais.*] Il y a dans le Texte *où il ne ſera plus vrai de dire telle eſt la maîtreſſe, telle eſt la chienne.* Nous diſons en François *tel maître, tel valet;* mais l'on ſent bien qu'il ſeroit contre la politeſſe, que Ciceron appliquât un tel proverbe à ſes Lieutenans, & aux autres Officiers de ſa ſuite.

9. *Mais, comme bien des gens diſent, je n'ai de fond de vertu & de déſintéreſſement que pour une année.*] C'eſt-à-dire, comme lorſqu'on eſt dans une ſituation violente, on dit ſouvent, Je prendrai bien patience pendant un certain tems, mais paſſé cela, je n'y puis plus réſiſter, il en eſt de même, dit Ciceron, de mon déſintéreſſement; s'il faut ſoûtenir une trop longue épreuve, je ſuccomberai. Je n'ai que faire d'avertir qu'il ne faut pas prendre cela au ſérieux.

10. *Et à tous vos Epicuriens.*] ET RELIQUOS BARONES. Tous les Commentateurs conviennent que Ciceron parle ici des Epicuriens; mais ils ſont fort partagés ſur la ſignification propre du mot par lequel il les déſigne. Les uns veulent qu'il ſignifie des gens efféminés; d'autres, des gens pleins de force & de vertu, & au-deſſus des paſſions. D'autres enfin, prétendent qu'il ſignifie des gens groſſiers & ſtupides. Pour ſoûtenir des ſentimens ſi oppoſés, ils débitent une érudition curieuſe pour certaines gens, mais fort ennuyeuſe pour ceux qui liront ces remarques, & qui d'ailleurs ne fait rien au ſens de ce paſſage.

11. *De demander à votre Areopage qu'on caſſât le Decret qui a été fait ſous la Préture de Polycharmus.*] Memmius qui étoit alors exilé à Athenes, avoit obtenu de l'Areopage la permiſſion de faire abattre une école d'Epicure pour y bâtir une maiſon. Les Epicuriens zélés pour la mémoire de leur Maître, vouloient faire révoquer ce Decret. La Lettre que Ciceron écrivit là-deſſus à Memmius, eſt la premiere du 13. Livre des Fam. & elle eſt écrite avec beaucoup d'art.

12. *Sous la Préture de Polycharmus.*] Les Atheniens marquoient les années par le nom de leur premier Magiſtrat, qu'ils appeloient ἄρχοντα, & qui changeoit tous les ans comme les Conſuls Romains.

13. *Au reſte, conſolez Pilia, &c.*] Il y a ici quelque myſtere qu'il n'eſt pas aiſé de deviner. Manuce croit que Pilia étoit alors en Epire, & qu'elle avoit mis dans le paquet de Ciceron, une Lettre pour faire tenir à Atticus par les gens que Ciceron envoyoit à Rome. Mais, quoique ces deux amis vécuſſent dans une très-grande familiarité, cela ne va guéres juſqu'à ouvrir les Lettres d'une femme à un mari. Corradus croit avec plus de vraiſemblance, que Pilia avoit écrit à Ciceron pour le prier d'engager Atticus à demeurer à Rome où elle étoit, ſans lui marquer néanmoins que cela vînt d'elle. Mais cette conjecture ne ſatisfait pas entierement.

14. *Je ne voudrois pas vous payer de quelque excuſe banale.*] C'eſt dans le même ſens que Ciceron a dit dans la ſeconde Lettre du quatriéme Livre. *Si je vous écris moins ſouvent que quelques autres de vos amis, vous ne devez*

ni me ſoupçonner de négligence, ni même chercher dans mes occupations de quoi m'excuſer; quoiqu'elles ſoient fort grandes, elles ne le ſeront jamais aſſez, &c. Voilà le vrai Commentaire du paſſage dont il s'agit ici; l'excuſe banale c'eſt l'excuſe tirée des occupations; il n'eſt rien de plus ſimple & de plus naturel que ce ſens. Quelques-uns des plus habiles Com-

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

NEgotium magnùm eſt navigare, atque menſe Quintili. Sexto die Delum Athenis venimus. Pridie Nonas Quint. à Piræeo ad Zoſtera, vento moleſto, qui nos ibidem Nonis tenuit. A. D. VIII, *Idus ad Ceo jucunde. Inde Gyarum ſævo vento, non adverſo: Scyrum, inde Delum, utroque citius, quam vellemus, curſum confecimus. Jam noſti* [a] ἄφρακτα *Rhodiorum. Nihil quod minus fluctum ferre poſſit. Ita-*

a Naves non ſeptas.

mentateurs en ont cherché un autre ; c'eſt quelque choſe de curieux que de voir les égaremens, dans leſquels ils ont donné en expliquant ce νομαδίαν *excuſationem* du Texte. Νομαδία c'eſt une aſſemblée de gens de la Campagne, & il ſe prend en général pour une aſſemblée de gens du commun; ainſi le ſens conduit naturellement à entendre par νομαδίαν *excuſationem*, une excuſe commune & triviale.

LETTRE XII.

Même année DCCII.

C'Eſt une terrible choſe que la Mer, & cela au mois de Juillet. En ſix jours nous n'avons pû aller que d'Athenes à Delos [1]. Le ſixiéme de Juillet nous eûmes le vent ſi contraire, que nous n'allâmes que du Pirée [2] à Zoſtere [3], où nous fûmes obligés de ſéjourner le ſept. Le huit nous allâmes à Ceo [4] par un fort beau tems. De Ceo à Gyare [5] nous eûmes un vent très-fort, mais qui n'étoit pas contraire. Il nous mena les deux jours ſuivans à Scyre [6] & à Delos un peu plus vîte que nous n'aurions voulu. Vous ſçavez ce que c'eſt que les Vaiſſeaux plats de Rho-

que erat in animo nihil feſtinare; Delo nec me movere, niſi omnia [a] *ἀκρωτηρίων θεία vidiſſem.*

[a] Cacuminum ſecundos flatus.

De Meſſalla ad te ſtatim, ut audivi, de Gyaro dedi litteras: & id ipſum conſilium noſtrum etiam ad Hortenſium: cui quidem valde [b] *συνηγωνίων ſed tuas de ejus judicii ſermonibus, & mehercule omni de Reip. ſtatu litteras exſpecto* [c] *πολιτικώτερον quidem ſcriptas, (quoniam meos cum Thallumeto noſtro pervolutas libros) ejuſmodi inquam litteras, ex quibus ego, non quid fiat, (id vel Helenius, vir graviſſimus, poteſt efficere, cliens tuus) ſed quid futurum ſit. Etiam cum hæc leges habebimus Conſules. Omnia perſpicere poteris, de Cæſare, de Pompeio, de ipſis judiciis.*

[b] Condolebam.
[c] Ut decet virum tractandæ Reip. peritum.

Noſtra autem negotia, quoniam

de, *ils* ne ſont nullement ſûrs dans un gros tems. Ainſi je n'ai point envie de me preſſer, & je ne partirai de Delos qu'après avoir bien conſulté toutes les girouetes.

J'appris à Gyare l'affaire de Meſſala [7]; & je vous en écrivis auſſitôt. Je m'y intéreſſe fort, ſur-tout par rapport à Hortenſius, à qui j'ai auſſi marqué comment je croyois qu'il faloit défendre cette cauſe. Mandez-moi ce que l'on dit de cette affaire, & en quel état ſont celles de la République. Mais que votre Lettre ſe ſente de la lecture que vous faites avec Thallumete [8], de mes Livres de Politique [9]; & qu'elle m'apprenne, non ſeulement ce qui ſe paſſe (votre Client Helenius homme d'importance m'en apprendroit bien autant [10]) mais ce qui doit arriver. Les Conſuls ſeront élus lorſque vous recevrez cette Lettre; & vous pourrez juger aiſément de ce qui regarde Céſar & Pompée, auſſi bien que de l'évenement des procès criminels.

Puiſque vous ne partirez pas ſitôt, je

Romæ commoraris, amabo te, explica. Cui rei fugerat me reſcribere, de ſtrue laterum plane rogo. De aqua, ſi quid poterit fieri, eo ſis animo, quo ſoles eſſe. Quam ego cum mea ſponte, tum tuis ſermonibus æſtimo plurimi. Ergo aliquid conficies. Præterea, ſi quid Philippus rogavit, quod in ſua re faceres, id velim facias. Plura ſcribam ad te, cum conſtitero: nunc eram plane in medio mari.

REMARQUÈS

SUR LA XII. LETTRE.

1. *Delos.*] La principale des Cyclades dans l'Archipel.

2. *Pirée.*] Tout le monde ſçait que c'étoit le Port d'Athenes.

3. *Zoſtere.*] Promontoire de l'Attique.

4. *Ceo.*] Iſle de la Mer Egée nommée auſſi Cea ou Cia, Patrie de Simonide.

5. *Gyare.*] Autre Iſle de la Mer Egée fort inculte.

6. *Scyre.*] L'une des Cyclades.

vous prie de finir mes affaires auparavant. Quant à cet ouvrage de brique ſur lequel j'avois oublié de vous faire réponſe, je vous prie d'y faire travailler. S'il y a moyen d'avoir de l'eau, cela me fera beaucoup de plaiſir ; vous avez fort augmenté le goût que j'avois pour cela, & il faut que vous m'aidiez à le contenter. Si Philippe a beſoin de votre crédit dans ſon affaire, je vous prie de le ſervir. Mes Lettres ſeront plus longues lorſque je ſerai plus fixe ; je ſuis maintenant au milieu de la Mer. "

---

7. *J'appris à Gyare l'affaire de Meſſala.*] Il avoit été accuſé de s'être ſervi, pour parvenir au Conſulat, de moyens défendus par les Loix. Cette accuſation n'étoit que trop bien fondée comme on a vû dans le quatriéme Livre ; cependant Hortenſius ſon oncle ayant plaidé pour lui, il fut abſous dans un premier jugement. Mais l'accuſateur ayant obtenu qu'on inſtruiroit de nouveau le procès, l'éloquence & le crédit d'Hortenſius ne purent le ſauver cette ſeconde fois, & il fut banni, comme l'avoient été Memmius & Scaurus ſes Compétiteurs. Domitius Calvinus, Collegue de Meſſala, & qui n'étoit pas moins coupable que lui, ne fut point mis en Juſtice, parce qu'il

alla immédiatement après ſon Conſulat, ſervir dans les Gaules ſous Céſar.

Epiſt. 2. *&* 4. *Lib.* 8. *Fam. Val. Max. Lib.* 5. *cap.* 9.

8. *De mes Livres de Politique.*] Ce ſont les ſix Livres *de la République*, dont il a déja parlé dans la ſixiéme Lettre du quatriéme Livre. Il ne nous en reſte que quelques fragmens.

9. *Thallumete.*] C'étoit quelqu'Eſclave ou Affranchi qui étoit homme de Lettres, comme Atticus en avoit pluſieurs.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

EPheſum venimus A. D. XI. *Kal. Sext. ſexageſimo & quingenteſimo poſt pugnam Bovillam. Navigavimus ſine timore & ſine nauſea: ſed tardius propter aphractorum Rhodiorum imbecillitatem. De concurſu legationum, privatorum, & de incredibili multitudine, quæ mihi jam Sami, ſed mi-*

10. *Votre Client Helenius homme d'importance m'en apprendroit bien autant.*] Je m'imagine, ſur ce que Ciceron dit ici de cet Helenius, que c'étoit quelque nouveliſte de profeſſion.

11. *Au milieu de la Mer.*] On voit par le commencement de cette Lettre que Ciceron étoit encore à Delos; il dit qu'il étoit *in medio mari*, parce que cette Iſle eſt au milieu de l'Archipel. Ainſi on ne pouvoit pas traduire en pleine Mer, car cela feroit un autre ſens.

LETTRE XIII.

Méme année DCCII.

J'Arrivai à Epheſe le 22. de Juillet, le 560e. jour depuis la bataille de Bouilles [1]. Nous n'avons point été incommodés, & nous navons couru aucun danger, mais nos vaiſſeaux plats nous ont empêché d'aller auſſi vîte que nous l'aurions voulu. Je ne vous parle point des députations que les villes m'ont envoyées, du grand nombre de perſonnes qui ſont venues au devant de moi, & du concours extraordinaire de peuple que j'ai trouvé d'abord à Samos [2], mais

rabilem in modum Epheſi præſto fuit, aut audiſſe te puto, aut quid ad me attinet? verumtamen cum decumani ac ſi veniſſem cum imperio, Græci quaſi Epheſio Prætori ſe alacres obtulerunt, ex quo te intelligere certo ſcio, multorum annorum oſtentationes meas nunc in diſcrimen eſſe adductas. Sed, ut ſpero, utemur ea palæſtra quam à te didicimus; omnibuſque ſatisfaciemus; & eo facilius, quod in noſtra Provincia confectæ ſunt pactiones. Sed hactenus, præſertim cum cœnanti mihi nuntiaret Cæſtius, ſe de nocte proficiſci.

Tua negotiola Epheſi curæ mihi fuerunt: Thermoque, tametſi ante adventum meum liberaliſſime erat pollicitus tuis omnibus, tamen Philogenem & Seium tradidi; Apollonidienſem Xenonem commendavi

ſur-tout à Epheſe. Vous en aurez peut-être appris quelque choſe, ou vous ne vous ſouciez gueres de ce détail. Je vous dirai ſeulement que les Fermiers de la République m'ont fait autant d'honneur qu'ils en auroient pû faire au Gouverneur de la Province [5], & que les gens du pays m'ont témoigné autant d'affection qu'à leurs propres Magiſtrats [4]. Vous concevez par-là, que voici le tems de juſtifier par ma conduite ce que je ſoûtiens & dont je me fais fort depuis tant d'années, mais je profiterai de vos leçons, & je ne deſeſpere pas avec ce ſecours de réuſſir, ſur-tout depuis que j'ai appris que les villes de mon Gouvernement ont fait leurs Traités avec ceux qui tiennent les Fermes. Ceſtius ne me donne pas le tems de vous en dire davantage; il m'eſt venu dire, comme je ſoupois, qu'il partoit la nuit même.

Je me ſuis ſouvenu des petites commiſſions que vous m'aviez données pour Epheſe. Quoique Thermus [6] eût déja fort bien reçû vos gens avant mon arrivée, je n'ai pas laiſſé de lui préſenter Philogene & Seius, & je lui ai recommandé Xenon d'Apollonide [7]. Il

Omnino omnia ſe facturum recepit. Ego præterea rationem Philogeni permutationis ejus, quam tecum feci, edidi.

Ergo hæc quoque hactenus. Redeo ad urbana. Perfortunas (quoniam Romæ manes) primum illud præfulci atque præmuni quæſo, ut ſimus annui; ne intercaletur quidem. Deinde exhauri mea mandata; maximeque ſi quid poteſt, de illo domeſtico, ſcrupulum quem non ignoras; deinde de Cæſare: cujus in cupiditatem te auctore incubui; nec me piget. Et ſi intelligis quam meum ſit ſcire & curare, quid in Rep. fiat: fiat autem? immo vero etiam quid futurum ſit, perſcribe ad me omnia; ſed diligentiſſime: in primis ecquid judiciorum ſtatus aut factorum, aut futurorum etiam laboret. De aqua, ſi curæ eſt, ſi quid Philippus aget, animadvertas.

m'a promis de faire tout ce que vous ſouhaitez. J'ai auſſi donné à Philogene le compte de l'argent que vous m'avez avancé.

Mais en voilà aſſez là-deſſus ; je reviens aux affaires de Rome, puiſque vous ne partez pas ſi-tôt, mettez auparavant toutes choſes en état pour me faire donner un Succeſſeur au bout de mon année ; tâchez même, s'il ſe peut, qu'il n'y ait point d'*intercalation*. Finiſſez auſſi les autres affaires que je vous ai recommandées, ſur-tout celle que j'ai ſi fort à cœur [8], & celle de Céſar, afin que je puiſſe conſerver avec lui les engagemens que vous m'avez fait prendre. Enfin, comme vous ſçavez combien je m'intéreſſe aux affaires de la République, contentez ma curioſité, & mandez-moi tout ce qui ſe paſſe : que dis-je tout ce qui ſe paſſe ? il faut me prédire tout ce qui doit arriver. Parlez-moi ſur-tout des procès criminels 9 qui ſont déja jugés, & de l'état de ceux qui doivent bientôt l'être. Je vous prie auſſi de voir ſi Philippe travaille à me faire avoir de l'eau.

REMARQUES

SUR LA XIII. LETTRE.

1. *LE cinq cens ſoixantiéme jour depuis la Bataille de Bouilles.*] Clodius avoit été tué par Milon auprès de Bouilles. Ciceron en datant ainſi ſa Lettre, veut faire entendre que cette mort avoit été par rapport à lui un auſſi grand évenement que pourroit être dans l'Hiſtoire une fameuſe Bataille. C'eſt dans cette penſée qu'en datant la premiere Lettre du ſixiéme Livre, il dit, *Poſt Leuctricam pugnam*, voulant marquer que la mort de Clodius lui avoit fait autant de plaiſir que la Bataille de Leuctres avoit acquis de gloire aux Thebains. Il dit d'ailleurs, *Poſt pugnam Bovillam*, parce qu'en effet il y eut une eſpece de combat entre les gens de Milon & ceux de Clodius.

2. *Samos.*] Iſle fort connue vis-à-vis d'Epheſe.

3. *Que les Fermiers de la République m'ont fait autant d'honneur qu'ils en auroient pû faire au Gouverneur de la Province.*] DECUMANI. On les appeloit ainſi, parce qu'ils affermoient le Dixiéme que les Terres d'Aſie devoient à la République.

Ac ſi veniſſem cum imperio. Ciceron étoit *cum imperio*, mais non pas par rapport à Epheſe.

4. *Les gens du pays m'ont témoigné autant d'affection qu'à leurs propres Magiſtrats.*] GRA-

CI QUASI EPHESIO PRÆTORI, &c. On ſçait que les Villes Maritimes de l'Aſie Mineure étoient des Colonies Grecques, leur premier Magiſtrat s'appeloit Ἄρχων, ce que les Latins rendent toujours par *Prætor*.

5. *Que voici le tems de juſtifier par ma conduite ce que je ſoûtiens; & dont je me fais fort depuis tant d'années.*] Pour entendre cet endroit, il faut ſe ſouvenir que les Fermes de la République, étoient tenues par les Chevaliers Romains. Cicerón avoit toujours ſoûtenu qu'il étoit très-important pour la République de ménager cet Ordre, qui étoit devenu très-puiſſant par les grandes richeſſes des Particuliers qui le compoſoient. Il y avoit très-bien réuſſi pendant ſon Conſulat, & les avoit mis dans les intérêts de ceux qu'on appeloit OPTIMATES, *les gens du bon parti* ou *les Grands*, parce que la plus grande partie de la Nobleſſe en étoit. Ciceron avoit vû avec chagrin que Céſar avoit profité des fauſſes démarches de certaines gens, & entr'autres de Caton, pour mettre les Chevaliers dans ſes intérêts; & il avoit condamné hautement la fermeté mal entendue de ceux qui n'avoient point voulu avoir égard aux demandes de gens qu'il étoit ſi important de ménager. Mais il alloit lui-même ſe trouver dans un pareil embarras; car il étoit très-difficile à un Gouverneur de Province de favoriſer les Fermiers, ſans que les Peuples en ſouffriſſent; ou de rendre juſtice aux Peuples, ſans mécontenter les Fermiers.

Voyez les Lettres 17. *&* 18. *du premier Livre.*

6. *Thermus.*] Q. Minutius Thermus Gouverneur d'Aſie. Il avoit été Préteur l'an 700.

ſous le Conſulat de Meſſala & de Domitius Calvinus. C'étoit la ſeconde année qu'il gouvernoit cette Province ; Ciceron lui écrivit pendant ce tems-là, pluſieurs Lettres de recommandation qui ſont dans le treiziéme Livre des Fam.

7. *Xenon d'Appolloniде.*] Ville d'Aſie. Ciceron le déſigne ainſi, pour le diſtinguer du Xenon d'Athènes dont il a parlé.

8. *L'affaire que j'ai ſi fort à cœur*] C'eſt toujours du mariage de ſa fille qu'il parle

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

ANte quam aliquo loco conſedero, neque longas à me, neque ſemper mea manu litteras exſpectabis. Cum autem erit ſpatium, utrumque præſtabo. Nunc iter conficiebamus æſtuoſa & pulverulenta via. Dederam Epheſo pridie : has dedi Trallibus. In provincia mea fore me putabam Kal. Sextilibus. Ex ea die, ſi me amas [a] *παραγγελμα ἐναύσιον commoveto. Tamen interea*

a Mandatum de anno. v. Not.

en mots couverts, comme dans pluſieurs autres endroits de ce Livre.

9. *Des Procès criminels qui ſont déja jugés, &c.*] Nous avons déja dit que Pompée l'année avant celle-ci, avoit fait revivre la rigueur des jugemens. On avoit mis en Juſtice pluſieurs perſonnes de diſtinction, qu'on accuſoit de s'être ſervis de moyens défendus par les Loix pour parvenir aux Magiſtratures. C'étoit de ces Procès criminels que Ciceron ſouhaitoit d'avoir des nouvelles comme il paroît par les Lettres que Cœlius lui écrivit alors.

LETTRE XIV.

Même année DCCII.

JUſqu'à ce que je faſſe quelque ſéjour, mes Lettres ſeront toutes aſſez courtes, & ſouvent ne ſeront pas de ma main. Nous marchons avec une chaleur & une pouſſiere très-incommodes; je vous écrivis hier d'Epheſe, & je vous écris aujourd'hui de Tralles. Je compte d'arriver dans mon Gouvernement le premier d'Août, ſouvenez-vous bien que c'eſt de ce jour-la que mon année commencera à courir. Heureuſe-

hæc, quæ vellem, mihi afferebantur : primum otium Parthicum, dein confectæ pactiones Publicanorum, poſtremo ſeditio militum ſedata ab Appio, ſtipendiumque eis uſque ad Idus Quint. perſolutum.

Nos Aſia accepit admirabiliter. Adventus noſter nemini ne minimo quidem fuit ſumptui. Spero meos omnis ſervire laudi meæ. Tamen magno timore ſum : ſed bene ſperamus. Omnes jam noſtri præter Tullium tuum venerunt. Erat mihi in animo recta proficiſci ad exercitum, æſtivos menſes reliquos rei militari dare, hibernos juriſdictioni.

Tu, velim, ſi me nihilo minus noſti curioſum in Rep. quam te, ſcribas ad me omnia quæ ſint, quæ futura ſint. Nihil mihi gratius facere potes : niſi tamen id erit mihi gratiſſimum ſi quæ tibi man-

ment je trouverai les choſes en bon état; car on me mande que les Parthes ne font aucun mouvement, que les villes ont fait leurs Traités avec les Fermiers de la République, qu'Appius a appaiſé la ſédition qui s'étoit émue dans le Camp, & que les troupes ſont payées juſqu'au quinziéme de Juillet.

Nous avons été reçûs en Aſie avec de grandes marques d'affection; auſſi n'avons-nous été à charge ni aux villes ni aux moindres Particuliers. Tous ceux de ma ſuite m'ont fait honneur juſqu'à préſent; je crains toujours qu'ils ne ſe ſoûtiennent pas, cependant j'ai lieu de bien eſperer. De tous mes Officiers, il ne me manque plus que votre ami Tullius. Je m'en vais droit à mon armée; & quand j'aurai achevé la Campagne, je reglerai pendant l'hiver les affaires de mon Gouvernement.

Vous ſçavez que je ne ſuis pas moins avide de nouvelles que vous; mandez-moi donc tout ce qui ſe paſſe, & ce que vous prévoyez. Rien ne peut me faire plus de plaiſir, ſi ce n'eſt d'apprendre que vous avez terminé les affaires que je vous ai recommandées,

davi confeceris; in primisque illud [a] *ἀνδρόμυχον; quo mihi scis nihil esse carius. Habes epistolam plenam festinationis & pulveris. Reliquæ subtiliores erunt.*

[a] Arcanum domesticum.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

LAodiceam veni pridie Kal. Sext. ex hoc die clavum anni movebis. Nihil exoptatius adventu meo, nihil carius. Sed est incredibile, quam me negotii tædeat. Non habet satis magnum campum ille, tibi non ignotus cursus animi, & industriæ meæ præclara opera cessat. Quippe jus Laodiceæ me dicere, cum Romæ A. Plotius dicat? & cum exercitum noster amicus habeat tantum, me nomen habere duarum legionum exilium? denique

& ſur-tout celle qui regarde la perſonne du monde que je chéris le plus. Cette Lettre ſe reſſent du mouvement & de l'embarras du voyage ; je vous écrirai plus en détail dans la ſuite.

LETTRE XV.

Même année DCCII.

JE ſuis arrivé à Laodicée le dernier de Juillet ; ſouvenez-vous que mon année a commencé à courir de ce jour-là [1]. J'ai été reçû dans mon Gouvernement avec toutes les démonſtrations poſſibles de joie & d'affection, cependant vous ne ſçauriez croire combien je ſuis déja las du métier que je fais. Mon eſprit ſe trouve ici reſſeré dans des bornes trop étroites, & le principal de mes talens demeure inutile. Le bel honneur pour moi de juger les affaires de Laodicée, pendant que Plotius [2] juge celles de Rome ! & de commander deux méchantes Légions, pendant que notre ami [3] a une ſi

hæc non deſidero, lucem, forum, urbem, domum, vos deſidero. Sed feram, ut potero: ſit modo annuum. Si prorogatur, actum eſt. Verum perfacile reſiſti poteſt. Tu modo Romæ ſis.

Quæris, quid hic agam? ita vivam, ut maximos ſumptus facio. Mirifice delector hoc inſtituto. Admirabilis abſtinentia ex præceptis tuis: ut verear ne illud, quod tecum permutavi, verſura mihi ſolvendum ſit. Appii vulnera non refrico: ſed apparent, nec occuli poſſunt. Iter Laodicea faciebam A. D. III. Nonas Sext. cum has litteras dabam, in caſtra in Lycaoniam, inde ad Taurum cogitabam, ut cum Mœragene ſignis collatis, ſi poſſem, de ſervo tuo deciderem.

Clitellæ bovi ſunt impoſitæ, plane

non

groſſe armée. Ce n'eſt pas là néanmoins ce qui me touche ; mon ambition c'eſt de paroître au grand jour, de primer dans le Barreau, de vivre à Rome avec ma famille & avec mes amis. Je tacherai de ſoûtenir cet éloignement, pourvû qu'il ne ſoit que d'une année ; s'il dure plus longtems, c'eſt fait de moi ; mais il ſera aiſé de l'empêcher, pourvû que vous ſoyez à Rome.

Vous me demandez comment je vis ici ? je ſuis fidelement vos avis ; on ne peut pouſſer plus loin le deſintéreſſement, & je m'en fais un fort grand plaiſir ; mais auſſi je fais une ſi grande dépenſe que je crois qu'il faudra que j'emprunte pour vous payer ce que vous m'avez prêté. Je ne touche point aux plaies qu'Appius [4] a faites, mais elles ſont ſi grandes, qu'il n'y a pas moyen d'empêcher qu'elles ne paroiſſent. Je parts de Laodicée aujourd'hui troiſiéme d'Août, pour aller joindre mon armée dans la Lycaonie [5] ; je marcherai enſuite vers le Mont-Taurus [6], & j'irai les armes à la main redemander votre Eſclave à Meragene. [7]

Il faut avouer que je ne ſuis point

non eſt noſtrum onus : ſed feremus : modo , ſi me amas , ſit annuum. Adſis tu ad tempus , ut Senatum totum excites ; mirifice ſollicitus ſum , quod jam diu ignota ſunt mihi iſta omnia. Quare , ut ad te ante ſcripſi , cum cetera tum Reſp. cura ut mihi nota ſit. Plura ſcribam tarde redditurò ? ſed dabam familiari homini , ac domeſtico , C. Andronico Puteolano. Tu autem ſæpe dare tabellariis Publicanorum poteris , per magiſtros ſcripturæ , & portus noſtrarum diœceſium.

REMARQUES
SUR LA XV. LETTRE.

1. *JE ſuis arrivé à Laodicée le dernier de Juillet , ſouvenez-vous que mon année a commencé à courir de ce jour-là.*] C'eſt que la ville de Laodicée étoit de ſon Gouvernement , qui s'étendoit aſſez avant dans l'Aſie Mineure.

Clavum anni movebis] Ciceron fait alluſion à un ancien uſage des Romains qui pour

ici à ma place, je porte un fardeau qui n'eſt point fait pour mes épaules. Je prendrai neanmoins patience ; mais, ſi vous m'aimez, faites en ſorte que j'en ſois quitte au bout d'une année ; & ne manquez pas d'être à Rome dans le tems, afin de ſolliciter fortement pour moi tous les Senateurs. Je ſuis très en peine d'être ſi longtems ſans avoir aucune nouvelle ; je vous prie donc, comme j'ai déja fait pluſieurs fois, de m'en donner de mes affaires, & ſurtout de celles de la République. Je ne vous en dis pas davantage, auſſi-bien cette Lettre ſera long-tems en chemin ; mais j'ai voulu profiter du départ de C. Andronicus de Pouzoles qui m'eſt fort attaché. Vous pourrez donner vos Lettres aux Exprès des Fermiers de la République, & me les faire tenir par les Receveurs de mes départemens [8].

---

marquer le nombre des années, attachoient le treiziéme de Septembre un clou au Temple de Minerve dans le Capitole. Il paroît par l'expreſſion de Ciceron que c'étoit le même clou qu'on changeoit de place ; & que par le nombre des trous, on comptoit dans ces tems groſſiers, le nombre des années.

Vide T. *Lib.* 7. *cap.* 3.

2. *Plotius.*] qui étoit alors Préteur. Pighius conjecture avec beaucoup de vraiſemblance, de ce que dit ici Ciceron, que Plotius avoit ce qu'on appeloit *Juriſdictionem urbanam*, c'eſt-à-dire qu'il jugeoit les affaires civiles ; ce qui étoit la premiere place parmi les Préteurs.

3. *Pendant que notre ami a une armée ſi conſidérable.*] La plûpart des Commentateurs croient que Ciceron parle ici de Caſſius ; mais cela ne peut lui convenir. Outre qu'il ne commandoit en Syrie qu'en attendant l'arrivée de Bibulus, ſes troupes n'étoient compoſées que des débris de l'armée de Craſſus, & ainſi ne pouvoient pas être fort nombreuſes ; Dion le dit expreſſément. Et en effet lorſque les Parthes, quelque tems après, entrerent en Syrie, il n'oſa pas tenir la campagne, & fut obligé de s'enfermer dans Antioche. Ciceron ne parle pas non plus de Bibulus, qui n'étoit pas encore arrivé dans ſon Gouvernement, & qui d'ailleurs n'eut de troupes, que celles que Caſſius lui remit. Cet endroit ne peut s'entendre que de Pompée ou de Céſar, qui avoient tous deux de puiſſantes armées. Je l'entendrois plus volontiers du dernier, parce que Ciceron affectoit, depuis qu'il s'étoit lié avec Céſar, de ſe dire ſon ami. Voyez la fin de la ſeiziéme Lettre du quatriéme Livre.

Cæſaris amici, me dico & Oppium, diſrumparis licet.

4. *Appius.*] Prédeceſſeur de Ciceron dans le Gouvernement de Cilicie.

5. *Lycaonie.*] Province de l'Aſie Mineure, entre l'Iſaurie, la Piſidie, la Cappadoce, & la Galatie.

6. *Le Mont-Taurus.*] La partie de ces montagnes entre la Cilicie & la Cappadoce.

7. *J'irai les armes à la main redemander votre Eſclave à Meragene.*] Il avoit retiré un Eſclave fugitif, qui étoit à Atticus. On voit bien que Ciceron plaiſante ſur ſa qualité de Général d'Armée.

8. *Les Receveurs de mes départemens.*] MAGISTROS SCRIPTURÆ ; *Scriptura*, c'étoit ce que l'on payoit en Aſie aux Fermiers de la République, pour les pâturages. Ceux qui levoient ce droit étoient appellés *Scripturarii*, & le betail *pecus inſcriptum*.

Noſtrarum Diœceſium.] DIOECESES eſt un mot Grec latiniſé qui ſignifioit de petites Provinces, qui dans un Gouvernement, étoient des dépendances de la Province principale. Le Gouvernement de Ciceron, outre la Cilicie, comprenoit la Pamphilie, la Lycaonie, une partie de la grande Phrygie, & les reſſorts de Laodicée de Cybire & d'Apamée. Comme le mot *Dioceſe* qui a paſſé chez nous dans le Gouvernement Eccleſiaſtique, lui eſt devenu abſolument propre, j'ai été obligé d'en ſubſtituer un autre.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

ET ſi in ipſo itinere & via diſcedebant Publicanorum tabellarii, & eramus in curſu : tamen ſurripiendum aliquid putavi ſpatii, ne me immemorem mandati tui putares. Itaque ſubſedi in ipſa via, dum hæc, quæ longiorem deſiderant orationem, ſummatim tibi perſcriberem. Maxima exſpectatione in perditam, & plane everſam in perpetuum provinciam nos veniſſe ſcito pridie Kal. Sextiles. Moratus triduum Laodiceæ, triduum Apameæ, totidem dies Synnade, audivimus nihil aliud, niſi imperata [a] ἐπικεφάλια *ſolvere non poſſe :* [b] ὠνὰς *omnium venditas : civitatum gemitus, ploratus, monſtra quædam non homi-*

a Exactionem capitum.
b Poſſeſſiones.

LETTRE XVI.

Méme année DCCII.

JE viens de rencontrer les Exprès des Fermiers de la République ; quoique je marche en diligence, je me ſuis ſouvenu de ce que vous m'aviez recommandé [1], & je me ſuis arrêté en pleine campagne, pour vous écrire en peu de mots ce que je pourrai dans la ſuite vous mander plus en détail. J'arrivai le dernier de Juillet dans mon Gouvernement, où j'étois fort ſouhaité ; je l'ai trouvé dans un état ſi déplorable, que je ne crois pas qu'il puiſſe jamais s'en relever. J'ai demeuré trois jours à Laodicée, autant à Apamée, & autant à Synnade [2]. Ils m'ont repréſenté partout qu'ils n'étoient pas en état de payer les taxes qu'on leur avoit impoſées, & qu'ils avoient déja été obligés de vendre leurs fonds [3]. On n'entend que gémiſſemens, & l'on trouve par-tout les traces plûtôt d'un monſtre que d'un

nis, ſed feræ neſcio cujus immanis. Quid quæris? omnium nos tædet vitæ. Levantur tamen miſeræ civitates, quod nullus ſit ſumptus in nos, neque in legatos, neque in Quæſtorem, neque in quemquam. Scito, non modo nos fœnam, aut quod lege Julia dari ſolet, non accipere, ſed ne ligna quidem; nec, præter quatuor lectos & tectum, quemquam accipere quidquam: multis locis ne tectum quidem, & in tabernaculo manere plerumque. Itaque incredibilem in modum concurſus fiunt ex agris, ex vicis, ex domibus omnibus. Mehercule etiam adventu noſtro reviviſcunt; juſtitia, abſtinentia, clementia tui Ciceronis. Itaque opiniones omnium ſuperavit.

Appius, ut audivit nos venire, in ultimam provinciam ſe conjecit Tarſum uſque: ibi forum agit. De Partho ſilentium eſt; ſed tamen conciſos equites noſtros à barbaris nuntiabant ii, qui veniebant. Bibulus ne cogi-

homme [1]. Que voulez-vous que je vous diſe ? ces pauvres villes ſont bien à plaindre. Elles ſont néanmoins ſoulagées en quelque maniere, parce qu'elles ne font aucune dépenſe ni pour moi, ni pour mes Lieutenans, ni pour mon Queſteur, ni en général pour ceux de ma ſuite. Nous ne prenons, ni le foin ni les autres choſes que la Loi Julia nous accorde, & nous payons juſqu'au bois. On nous fournit ſeulement quatre lits dans les maiſons où nous couchons, encore le plus ſouvent nous couchons dans nos tentes. Auſſi on accourt de tous côtés au devant de nous, dans les campagnes & dans les villes ; notre arrivée leur rend à tous la vie, & ils ſont charmés de l'integrité, de la douceur, & du deſintéreſſement de votre cher ami ; il a ſurpaſſé tout ce qu'on en attendoit.

Dès qu'Appius a ſçû que j'approchois, il s'en eſt allé à Tarſe dans le fond de la Cilicie, où il exerce encore les fonctions de Gouverneur [1]. On n'entend point parler des Parthes ; cependant ceux qui viennent de la frontiere, diſent que les Barbares ont battu notre

tabat quidem etiam nunc in provinciam ſuam accedere. Id autem facere ob eam cauſam dicebant, quod tardius vellet decedere. Nos in caſtra properamus, quæ aberant bidui.

REMARQUES

SUR LA XVI. LETTRE.

1. *JE me ſuis ſouvenu de ce que vous m'aviez recommandé*] De ne manquer aucune occaſion de vous écrire.

2. *Apamée & Synnade.*] Villes de la Phrygie ſurnommée *Pacatiana.*

3. *Qu'ils étoient hors d'état de payer les taxes qu'on leur avoit impoſées, & qu'ils avoient été obligés de vendre leurs fonds*] ἐπιτιμία ; c'eſt ce que Ciceron dans la huitiéme Lettre du troiſiéme Livre des Fam. en parlant de ces mêmes villes, appelle *exactionem capitum atque oſtiorum* des taxes par tête & ſur les maiſons. Elles avoient été miſes par les Magiſtrats mêmes des villes, ſous prétexte de fournir aux frais des députations qu'elles devoient envoyer à Rome pour faire à Appius des remercîmens publics, qu'aſſurément il ne meritoit pas. Appius avoit pris cette précaution, pour prévenir les accuſations de concuſſion auſquelles il avoit fort ſujet de s'attendre. On voit par là juſqu'où alloit la

Cavalerie [6]. Bibulus ne penſe pas encore à venir dans ſon Gouvernement, on dit que c'eſt qu'il veut que ſon tems finiſſe plus tard. Je marche en diligence pour me rendre au Camp, dont je ne ſuis qu'à deux journées.

ſervile flaterie de ces miſerables Aſiatiques, qui ſe prêtoient eux-mêmes pour empêcher qu'on ne leur rendît juſtice. Auſſi notre Auteur dit ailleurs d'eux que c'étoit une Nation née pour la ſervitude. *ἀνδράς omnium eſſe venditas.* C'eſt ce que Ciceron appelle dans la Lettre que nous venons de citer *venditionem tributorum*, l'alienation d'une partie des impoſitions, qui faiſoient le revenu de chaque ville.

4. *L'on trouve par tout les traces plûtôt d'un monſtre que d'un homme.*] On voit bien que cela regarde Appius, qui fut en effet peu de tems après accuſé de concuſſion, mais l'accuſateur ne pourſuivit point l'affaire, & les juſtes ſoupçons qu'on avoit contre Appius n'empêcherent point qu'il ne fût à ſon retour élû Cenſeur, parce qu'il étoit ſoûtenu par Pompée; l'on peut juger par là des mœurs & du Gouvernement de ces derniers tems de la République.

5. *Il exerce encore les fonctions de Gouverneur.*] FORUM AGIT. Les Gouverneurs pendant un certain tems de l'année tenoient leurs aſſiſes dans une des principales villes de la Province, où ils regloient les affaires de cha-

que département l'un après l'autre, comme on le verra dans la vingt-uniéme Lettre de ce Livre ; c'étoit ce qu'on appeloit *forum agere*.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

ACcepi Roma ſine epiſtola tua faſciculum litterarum: in quo, ſi modo valuiſti, & Romæ fuiſti, Philotimi duco eſſe culpam, non tuam. Hanc epiſtolam dictavi ſedens in rheda, cum in caſtra proficiſcerer, à quibus aberam bidui. Paucis diebus habebam certos homines, quibus darem litteras. Itaque eo me ſervavi. Nos tamen, etſi hoc te ex aliis audire malo, ſic in provincia nos gerimus, quod ad abſtinentiam attinet, ut nullus teruntius inſumatur in quemquam. Id fit etiam & legatorum, & tribunorum, & præfectorum diligentia. Nam omnes mirifice [a] *συμφιλοδοξοῦσιν gloriæ meæ.*

[a] Simul inſerviunt.

6. Que les Barbares ont battu notre Cavalerie.] C'étoit une troupe d'Arabes armés à la maniere des Parthes, qui avoient fait quelques courſes dans la Syrie.

Epiſt. 8. *Lib.* 3. *Fam.*

LETTRE XVII.

J'Ai reçû de Rome un paquet de Lettres où il n'y en avoit point de vous; c'eſt infailliblement la faute de Philotime, à moins que vous ne vous portiez pas bien, ou que vous ne ſoyez parti. Je dicte celle-ci dans ma chaiſe, en marchant pour aller joindre mes troupes dont je ne ſuis qu'à deux journées. J'aurai dans peu une voie ſûre pour vous écrire, & ma Lettre ſera alors plus longue. Mais quoique j'aime mieux que vous appreniez par d'autres comment je me conduis, je ne laiſſerai pas de vous dire que juſqu'à préſent la Province n'a pas fait la moindre dépenſe pour nous; tous mes Officiers ſuivent exactement mon exemple, & s'intéreſſent fort à ma gloire; Lepta [1] ſur-tout,

Lepta noſter mirificus eſt. Sed nunc propero. Perſcribam ad te paucis diebus omnia.

Cicerones noſtros Dejotarus filius, qui Rex ab Senatu appellatus eſt, ſecum in regnum. Dum in æſtivis nos eſſemus, illum pueris locum eſſe belliſſimum duximus. Seſtius ad me ſcripſit, quæ tecum eſſet de mea domeſtica & maxima cura locutus, & quid tibi eſſet viſum. Amabo te, incumbe in eam rem, & ad me ſcribe, quid & poſſit, & tu cenſeas. Idem ſcripſit Hortenſium de propaganda noſtra provincia dixiſſe neſcio quid. Mihi in Cumano diligentiſſime ſe, ut annui eſſemus, defenſurum receperat. Si quicquam me amas, hunc locum muni. Dici non poteſt quam invitus à vobis abſim. Et ſimul hanc gloriam juſtitiæ, & abſtinentiæ fore illuſtriorem ſpero, ſi cito deceſſerimus. Id

fait merveilles. Je ne vous en dis pas davantage là-deſſus ; dans peu de jours je vous en rendrai un compte plus exact.

Le jeune Dejotarus, à qui le Sénat vient de donner le titre de Roi [2], a emmené avec lui mon fils & notre neveu ; il m'a paru qu'ils ne pouvoient être mieux pendant le reſte de la Campagne. Seſtius m'a mandé ce qu'il vous a propoſé ſur cette affaire de famille que j'ai ſi fort à cœur, & ce que vous en penſez. Travaillez y, je vous prie, avec ſoin ; marquez-moi ſi c'eſt une choſe faiſable, & ſi vous la croyez avantageuſe. Seſtius [3] me mande auſſi, qu'il a entendu dire à Hortenſius qu'on pourroit bien me laiſſer plus d'une année dans mon Gouvernement. Hortenſius m'aſſura néanmoins, lorſqu'il vint me voir à Cumes, qu'il emploiroit tout ſon crédit pour me faire donner un ſucceſſeur après mon année. Je vous conjure par l'amitié que vous avez pour moi, de me mettre en ſûreté de ce côté-là ; je ne ſçaurois vous dire combien je ſouffre éloigné de vous & de tous mes amis. D'ailleurs, cette réputation d'integrité & de deſintéreſſement que je me

quod Scævolæ contigit, qui ſolos novem menſes Aſiæ præfuit.

Appius noſter, cum me adventare videret, profectus eſt Tarſum uſque Laodicea. Ibi forum agit cum ego ſim in provincia; quam ejus injuriam non inſector. Satis enim habeo negotii in ſanandis vulneribus, quæ ſunt impoſita provinciæ. Quod, do operam, ut faciam quam minima illius contumelia. Sed hoc Bruto noſtro velim dicas, illum feciſſe non belle, qui adventu meo, quam longiſſime potuerit, diſceſſerit.

REMARQUES

SUR LA XVII. LETTRE.

1. *Epta*] Il étoit Intendant des Ouvriers dans l'armée de Ciceron, *Præfectus fabrum*, ce qui a quelque rapport à nos principaux Ingenieurs.

2. *Le jeune Dejotarus à qui le Sénat vient de*

ſuis faite, ſe ſoûtiendra mieux ſi je ne demeure pas ici long-tems [4]; Scévola [5], dont la mémoire eſt encore en vénération dans l'Aſie, n'y commanda que neuf mois.

Dès qu'Appius a ſçû que j'approchois, il s'en eſt allé de Laodicée à Tarſe dans l'autre extrémité de la Province, où il exerce encore les fonctions de Gouverneur, quoiqu'il ſçache bien que je ſuis arrivé. Mais je ne me ſoucie gueres qu'il partage mon autorité; auſſi-bien il me donne aſſez d'occupation, & je n'aurai pas peu à travailler pour réparer tout le mal qu'il a fait. En y remédiant, je tâche de ſauver ſon honneur autant qu'il m'eſt poſſible; mais vous pouvez toujours dire à Brutus, que ſon beau-pere n'en a pas bien uſé en cette occaſion.

---

donner le titre de Roi.] On l'avoit déja donné à ſon pere, qui n'avoit auparavant que le titre de Tetrarque. Il étoit Roi de la Galatie, & de la petite Armenie. C'eſt pour le pere que Ciceron fit depuis la Harangue qui nous eſt reſtée.

5. *Seſtius.*] Celui dont nous avons parlé dans la quatriéme, Rem. ſur la dix-ſeptiéme Lettre du troiſiéme Livre, & dans la douziéme

Rem. ſur la troiſiéme Lettre du quatriéme Livre.

4. *Cette reputation d'integrité & de deſintéreſſement ſe ſoutiendra mieux ſi je ne demeure pas ici longtems.*] Il a déja dit en plaiſantant, qu'il ne ſe ſentoit de fonds de vertu que pour une année. *Epiſt.* II. *b. Libri.*

5. *Scævola.*] Q. Mutius Scævola grand Pontife, dont nous avons déja parlé dans la quatriéme Remarque ſur la ſeiziéme Lettre du quatriéme Livre. Il avoit été Gouverneur d'A-

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

QUam vellem Romæ eſſes, ſi forte non es. Nihil enim certi habebamus, niſi accepiſſe nos tuas litteras A. D. XIIII. *Kal. Sext. datas: in quibus ſcriptum eſſet, te in Epirum iturum circiter Kal. Sextiles. Sed ſive Romæ es, ſive in Epiro, Parthi Euphratem tranſierunt duce Pacoro, Orodis Regis Parthorum filio, cunctis fere copiis. Bibulus nondum audiebatur eſſe in Syria. Caſſius in oppido*

ſie en 654. Les peuples de cette Province ſe trouverent ſi bien de ſon Gouvernement, que pour en conſerver la memoire ils établirent en ſon honneur une Fête & des jeux nommés de ſon nom *Mutia*. Il y avoit eu encore un autre Q. Mutius Scævola Gouverneur d'Aſie en 632. ce dernier étoit Augure, & le premier grand Pontife; c'eſt par ces titres que les Auteurs anciens les diſtinguent.

Aſcon. in Verrin. 4. Valer. Max. Lib. 9. cap. 15.

LETTRE XVIII.

Même année DCCII.

QUe je ſouhaiterois que vous fuſſiez à Rome, peut-être y ſerez-vous encore; je ne ſçai autre choſe là-deſſus que ce que vous me mandiez dans votre Lettre du 19. de Juillet, que vous partiriez pour l'Epire vers le commencement d'Août. Mais, ſoit que vous ſoyez à Rome ou en Epire, vous ſçaurez que les Parthes commandés par Pacorus [1] fils du Roi Orodes [2], ont paſſé l'Euphrate avec preſque toutes leurs forces. On ne dit point encore que Bibulus ſoit arrivé en Syrie. Caſ-

Antiochiæ cum omni exercitu. Nos in Cappadocia ad Taurum cum exercitu ad Cybiſtra. Hoſtis in Cyrrheſtica; quæ Syriæ pars proxima eſt provinciæ meæ.

His de rebus ſcripſi ad Senatum: quas litteras, ſi Romæ es, videbis puteſne reddendas: & multa, immo omnia: quorum [a] κεφάλαιον, *ne quid inter cæſa, & porrecta, ut aiunt oneris mihi addatur, aut temporis. Nobis enim, hac infirmitate exercitus, inopia ſociorum, præſertim fidelium, certiſſimum ſubſidium eſt hiems. Ea ſi venerit, nec illi ante in meam provinciam tranſierint, unum vereor, ne Senatus propter urbanarum rerum metum Pompeium nolit dimittere. Quod ſi alium ad ver mittit, non laboro. Nobis modo temporis ne quid prorogetur.*

a Caput.

ſius [3] s'eſt jeté dans Antioche avec ſes troupes. Pour moi je ſuis campé auprès de Cybiſtres, ville de Cappadoce du côté du Mont-Taurus. Les ennemis ſont dans la Cyrreſtique, partie de la Syrie qui confine avec la Cilicie.

J'écris là-deſſus au Sénat. Si vous êtes encore à Rome, vous lirez ma Lettre, & vous verrez s'il eſt à propos de la rendre. J'ai encore pluſieurs autres choſes à vous recommander, ou plûtôt je vous recommande en général mes intérêts. Prenez garde ſur-tout, que, lorſque nous y penſerons le moins [4], on ne me laiſſe dans une place dont je ne ſçaurois ſortir trop tôt. Car ayant une armée ſi foible, & un ſi petit nombre d'Alliés dont je ſois ſûr, tout ce que je puis eſperer, c'eſt que les Parthes n'entreront point de cette campagne dans la Cilicie. Quand l'hiver ſera une fois venu, je n'aurai plus qu'une choſe à craindre, c'eſt que dans la conjoncture préſente, où la République eſt menacée de quelques troubles, le Sénat ne veuille pas laiſſer éloigner Pompée; mais pourvû qu'on en envoye quelqu'autre au Printems, & que je ne ſois pas continué, cela m'eſt égal.

Hæc igitur, ſi Romæ es, ſin abes, aut etiam ſi ades; hæc negotia ſic ſe habent. Stamus animis; &, quia conſiliis, ut videmur, bonis utimur, ſperamus etiam manu. Tuto conſedimus, copioſo à frumento, Ciliciam prope conſpiciente, expedito ad mutandum loco; parvo exercitu; ſed, ut ſpero, ad benivolentiam erga nos conſentiente: quem nos, Dejotari adventu cum ſuis omnibus copiis, duplicaturi eramus. Sociis multo fidelioribus utimur, quam quiſquam uſus eſſet: quibus incredibilis videtur & noſtra manſuetudo & abſtinentia. Delectus habetur civium Romanorum. Frumentum ex agris in loca tuta comportatur. Si fuerit occaſio manu; ſin minus locis nos defendemus.

Quare bono animo es. Video enim t', &, quaſi coram adſis, ita cerno [a] *συμπάθειαν amoris tui. Sed te rogo;*

[a] Conſenſum.

Voilà donc ce que je vous recommande, en cas que vous ſoyez à Rome ; mais quelque part que vous ſoyez, il faut vous rendre compte de l'état où je me trouve. Je ſuis plein d'aſſurance ; & comme j'ai pris, ce me ſemble, de bonnes meſures, j'eſpere que la fortune me ſecondera. Nous ſommes campés fort près des frontieres de la Cilicie, dans un poſte fort avantageux, où nous avons des vivres en abondance, & où nous ſommes maîtres des paſſages. Mon armée n'eſt pas nombreuſe, mais elle m'eſt fort affectionnée, & elle ſera bientôt doublée par celle de Dejotarus. Je ſuis beaucoup plus ſûr de nos Alliés qu'aucun autre ne le pourroit être, ils ſont charmés de mon affabilité & de mon deſintéreſſement. Je fais prendre les armes aux Citoyens Romains qui ſont dans cette Province ; je fais tranſporter le blé dans les Places. Enfin, je ſuis en état de combattre l'ennemi ſi j'en trouve l'occaſion, ou de l'empêcher du moins de me forcer.

Je vous mande tout ce détail afin de vous raſſurer ; car je connois votre cœur, & je vois d'ici les inquiétudes

(ſi ullo pacto fieri poterit) ſi integra in Senatu noſtra cauſſa ad Kal. Jan. manſerit, ut Romæ ſis menſe Januario. Profecto nihil accipiam injuriæ, ſi tu aderis. Amicos Conſules habemus, noſtrum Tribunum pl. Furnium. Verum tua eſt opus aſſiduitate, prudentia, gratia. Tempus eſt neceſſarium. Sed turpe eſt, me pluribus verbis agere tecum.

Cicerones noſtri ſunt apud Dejotarum, ſed, ſi opus erit, deducentur Rhodum. Tu, ſi es Romæ; ut ſoles, diligentiſſime: ſi in Epiro; mitte tamen ad nos de tuis aliquem tabellarium; ut & tu, quid nos agamus, & nos, quid tu agas, quidque acturus ſis, ſcire poſſimus. Ego tui Bruti rem ſic ago, ut ſuam ipſe non ageret. Sed jam exhibeo pupillum, neque defendo. Sunt enim negotia & lenta; & inania faciam tamen ſatis. Tibi

que

que je vous cauſe. Mais je vous prie inſtamment de faire tout ce que vous pourrez pour être à Rome au commencement de Janvier. Pourvû que mon affaire ne ſoit pas décidée avant ce tems-là, elle le ſera comme je le ſouhaite ſi vous êtes alors de retour. J'aurai pour moi les deux Conſuls [5] & le Tribun Furnius ; je compte néanmoins encore plus ſur votre zéle, ſur votre habileté, & ſur votre crédit. Il n'y aura plus alors de tems à perdre, mais ce ſeroit faire tort à notre amitié que de vous preſſer davantage.

Mon fils & notre neveu ſont toujours chez le Roi Dejotarus, mais nous pourrons bien les envoyer à Rhodes. Si vous êtes encore à Rome, écrivez-moi avec votre exactitude ordinaire ; & ſi vous êtes en Epire, ne laiſſez pas de nous envoyer quelqu'un de vos gens, afin que nous puiſſions avoir de vos nouvelles, & vous en donner des nôtres. Je m'emploie pour Brutus avec plus d'ardeur qu'il ne le feroit lui-même, mais les affaires d'Ariobarzane ſont en ſi mauvais état, que je penſe à me décharger de cette tutele [6]. Cependant j'eſpere que Brutus ſera con-

quidem, cui difficilius eſt, quam ipſi ſed certe ſatisfaciam utrique.

REMARQUES
SUR LA XVIII. LETTRE.

1. *Pacorus.*] Il fut depuis défait par Ventidius Baſſus Lieutenant d'Antoine.

2. *Orodés.*] Il avoit ôté la Couronne à Mithridate ſon frere ; & ſon armée avoit, l'année avant celle-ci, taillé en pieces celle de Craſſus.

3. *Caſſius.*] C. Caſſius Longinus ſi fameux depuis par la conjuration contre Céſar. Il avoit été Queſteur de Craſſus, & avoit fait paroître beaucoup de courage & de conduite après la défaite de ce Général. Son armée, comme nous l'avons déja dit, étoit compoſée des débris de celle de Craſſus, que lui ſeul avoit ſauvés.

4. *Lorſque nous y penſerons le moins.*] INTER CÆSA ET PORRECTA. Ciceron fait alluſion à certains jours nommés *interciſi*, qui n'étoient pas entierement fêtés, pendant leſquels on ne pouvoit rendre la juſtice que ſur le midi, entre le tems où l'on immoloit les victimes, & celui où l'on examinoit les entrailles des animaux. C'étoit donc une expreſſion proverbiale pour dire, *Je crains qu'on ne juge mon affaire lorſque je n'y penſerai point.* On voit bien qu'il n'étoit pas poſſible de conſerver cette

tent de moi ; je ſuis ſûr du moins que vous le ſerez, quoique vous ſoyez ſur ce qui le regarde plus difficile que lui-même ; mais je vous réponds que vous le ſerez tous deux.

---

alluſion, qui d'ailleurs n'auroit eu aucune grace en François.

Varro Lib. 5. de lingua Latina. Macrob. Lib. 1. Saturnal.

5. *Les deux Conſuls.*] L. Æmilius Paulus & C. Claudius Marcellus, qui étoient alors déſignés pour l'année ſuivante.

6. *Les affaires d'Ariobarzane ſont en ſi mauvais état, que je penſe à me décharger de cette tutele.*] Le Sénat avoit pris ſous ſa protection ce jeune Prince Roi de Cappadoce, dont le pere avoit été ou empoiſonné ou aſſaſſiné, comme il paroît par la ſeconde Lettre du quinziéme Livre des Fam. Ciceron qui étoit Gouverneur de la Province la plus voiſine de la Cappadoce, avoit été chargé d'affermir l'autorité du jeune Roi, & de régler les affaires de ce Royaume. Ariobarzane devoit de l'argent à Brutus, comme on le verra dans la ſuite.

Sunt negotia lenta. Ciceron a encore employé ailleurs ce dernier mot en parlant de mauvais payeurs ; *Teucris illa lentum negotium eſt*, Epiſt. 13. Lib. 1. en parlant de C. Antonius, qui lui devoit de l'argent, & qui ne ſe preſſoit pas de le payer ; & dans l'onziéme Lettre du dixiéme Livre, où il parle de ſon frere qui devoit de l'argent à Atticus. *An exiſtimas illum in iſto genere lentulum?*

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

OBſignaram jam epiſtolam eam, quam puto te modo perlegiſſe, ſcriptam mea manu, in qua omnia continentur, cum ſubito Appii tabellarius A. D. XI. Kal. Oct. ſeptimo quadrageſimo die Roma celeriter (hui tam longe!) mihi tuas litteras reddidit. Ex quibus non dubito, quin tu Pompeium exſpectaris, dum Arimino rediret, & jam in Epirum profectus ſis: magiſque vereor, ut ſcribis, ne in Epiro ſollicitus ſis non minus, quam nos hic ſumus. De Atilliano nomine ſcripſi ad Philotimum ne appellaret Meſſallam. Itineris noſtri famam ad te perveniſſe lætor, ma-

LETTRE XIX.

Même année DCCII.

J'Avois déja écrit & cacheté la Lettre que vous venez apparemment de lire [1], dans laquelle je vous rends compte de tout ce qui me regarde, lorſque j'ai reçû la vôtre le vingt de Septembre par le Meſſager d'Appius, qui n'eſt arrivé de Rome que le quarante-ſeptiéme jour, encore a-t'il fait beaucoup de diligence [2]; le terrible éloignement! Je juge par ce que vous me mandez, que vous aurez attendu que Pompée ait été revenu d'Ariminum, & que vous ſerez à préſent parti pour l'Epire. Je crois ſans peine, comme vous me le marquez, que vous n'y ſerez pas moins inquiet que nous ſur l'état de la République. J'ai écrit à Philotime, de ne point faire aſſigner Meſſala pour cette dette d'Attellicus. Je ſuis bien aiſe que vous ayez appris par le bruit public tout ce qui m'eſt

giſque lætabor, ſi reliqua cognoris.

Filiolam quam tibi jam Romæ jucundam eſſe gaudeo, eamque, quam nunquam vidi, tamen & amo, & amabilem eſſe certo ſcio. Etiam atque etiam valete Patron, & tui condiſcipuli. Quæ de Tarentinis in militia laboravi, ea tibi grata eſſe gaudeo. Quod ſcribis libente te repulſam tuliſſe eum, qui cum ſororis tuæ filii patruo certaret; magni amoris ſignum, itaque me etiam admonuiſti ut gauderem, nam mihi in mentem non venerat, Non credo, inquis. Ut libet: ſed plane gaudeo: quoniam [a] *τὸ νεμεσᾶν intereſt* [b] *τῶ φθονεῖν.*

a Indignatio.

b Ab invidia.

arrivé pendant mon voyage, & je le ſerai encore plus, ſi tout ce que j'ai fait depuis vient juſqu'à vous par la même voie.

Je ſuis ravi que vous ſoyez ſi charmé de la fille que vous avez laiſsée à Rome. Quoique je ne l'aie jamais vûe, je l'aime déja de tout mon cœur, & je ſuis perſuadé qu'elle eſt fort aimable. Adieu pour cette fois à Patron, & à tous vos Epicuriens [3]. Je me ſçai bon gré de l'idée de ces Cavaliers Tarentins [4], puiſque vous l'approuvez. Vous me donnez une grande marque de votre amitié, en m'aſſurant que vous avez été ravi qu'un homme qui vouloit l'emporter ſur l'oncle de votre neveu [5], n'ait pas ſeulement pû être Edile. Cela m'a fait ſouvenir de m'en réjouir, car je n'y avois pas penſé. Je n'en crois rien, me direz-vous, croyez-en tout ce qu'il vous plaira; je vous avoue naturellement que j'en ſuis très-aiſe, car il y a bien de la difference entre une baſſe jalouſie, & une juſte indignation.

REMARQUES

SUR LA XIX. LETTRE.

1. *J'Avois déja écrit & cacheté la Lettre que vous venez apparemment de lire.*] C'eſt la Lettre précédente, qu'il avoit envoyée dans le même paquet que celle-ci.

2. *Qui n'eſt arrivé de Rome que le quarante-ſeptiéme jour, encore a-t-il fait aſſez de diligence.*] C'en étoit en effet une aſſez grande, dans un tems où il n'y avoit ni poſtes ni relais établis. Il eſt inconcevable que les Romains, qui avoient fait pour leurs chemins de ſi prodigieuſes dépenſes, manquaſſent d'une commodité ſi eſſentielle dans un Etat d'une ſi vaſte étendue. Mais les Gouverneurs des Provinces y gagnoient beaucoup; l'impoſſibilité où l'on étoit d'avoir des réponſes de Rome aſſez à tems, les diſpenſoit de conſulter le Sénat dans les conjonctures les plus importantes, & les rendoit entierement maîtres des affaires de la guerre. Auſſi les Empereurs établirent depuis des poſtes, mais ſeulement pour ceux qui portoient leurs ordres, & elles n'étoient point alors à l'uſage des Particuliers.

3. *Je ſuis ravi que vous ſoyez ſi charmé de votre fille ..... adieu pour cette fois à Patron & à tous vos Epicuriens.*] Ciceron avoit pour ſa fille une tendreſſe qui alloit juſqu'à l'excès. Comme cela donnoit lieu à d'horribles ſoup-

çons *, apparemment qu'Atticus lui en avoit fait doucement quelques reproches, d'autant plus qu'il étoit de la Secte des Epicuriens, qui croyoient que l'amitié des peres pour leurs enfans, venoit plûtôt de l'habitude que de la nature †. Ciceron étoit ravi qu'Atticus éprouvât le contraire par lui-même.

* *Orat. Salluſt. adſcripta. Dio. Lib.* 47. † *Epiſt.* 2. *Lib.* 7.

4. *Ces Cavaliers Tarentins.*] Ils étoient ainſi appelés, parce que ceux de Tarente s'étoient ſervis les premiers de cette ſorte de troupes. Ce qu'ils avoient de plus particulier, c'eſt qu'ils conduiſoient chacun deux chevaux, & ſautoient de l'un ſur l'autre; c'étoit de la Cavalerie légere. Grævius eſt le ſeul des Commentateurs qui a entendu cet endroit. Il pouvoit encore ajoûter aux autorités dont il appuie ſon explication, celle d'Etienne le Géographe, qui nous apprend que la Cavalerie des Tarentins avoit été ſi eſtimée, que μεσαπίζειν, ſignifioit *former de bonnes troupes de Cavalerie.*

5. *Un homme qui vouloit l'emporter ſur l'oncle de votre neveu.*] Il parle d'Hirrus, qui lui avoit diſputé la place d'Augure, vacante par la mort du jeune Craſſus. Avant ce tems-là, Hirrus n'étoit pas déja trop des amis de Ciceron, qui en avoit fait en trois mots un portrait bien ſatyrique, que nous avons rapporté ailleurs. Il en eſt parlé ſouvent dans les Lettres de Cœlius, qui l'emporta ſur lui dans la pourſuite de l'Edilité.

Rem. 11. *ſur la* 16. *Lettre du* 4. *Livre*, *Epiſt.* 2. 3. *&* 4. *Lib.* 8. *Fam.*

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

SAturnalibus mane ſe mihi Pindeniſſæ dediderunt, ſeptimo & quadrageſimo die, poſtquam oppugnare eos cœpimus. Qui (malum) iſti Pindeniſſæ? Qui ſunt? inquies: nomen audivi numquam. Quid ego faciam: potui Ciliciam, Ætoliam, aut Macedoniam reddere? hoc jam ſic habeto, nec hoc exercitu hic tanta negotia geri potuiſſe: quæ cognoſce [a] *ἐν ἐπιτομῇ. Sic enim concedis mihi proximis litteris.*

a Summatim.

Epheſum ut venerim noſti; qui etiam mihi gratulatus es illius diei celebritatem: qua nihil me umquam delectavit magis. Inde oppidis iis, qua ieram, mirabiliter accepti,

LETTRE XX.

Même année DCCII.

LA ville de Pindeniſſum [1] s'eſt rendue à moi le dix-ſeptiéme de Décembre [2], après quarante-ſept jours de ſiége. Qu'eſt-ce que c'eſt que ce Pindeniſſum? je ne ſçavois pas qu'il y eut au monde une ville de ce nom. Et c'eſt-là le mal qu'elle ſoit ſi peu connue; que voulez-vous? je ne pouvois pas de la Cilicie faire une Etolie [3], ou une Macedoine. D'ailleurs, il faut que vous comptiez qu'avec une armée comme la mienne, on ne pouvoit rien entreprendre de plus conſidérable. Je vais vous en rendre compte en abregé, comme vous me le permettez dans votre derniere Lettre.

Vous avez ſçû mon arrivée à Epheſe, & vous m'avez même fait compliment ſur les honneurs que j'y ai reçûs, jamais rien ne m'a fait tant de plaiſir. La maniere dont on m'a reçû dans

Laodiceam pridie Kal. Sext. venimus. Ibi morati biduum, perilluſtres fuimus, honorificiſque verbis omnis injurias revellimus ſuperiores. Quod idem dein Apamea quinque dies morati, & Synnadis triduum, Philomeli quinque dies, Iconis decem fecimus. Nihil ea juriſdictione æquabilius, nihil lenius, nihil gravius.

Inde in caſtra veni A. D. VII. *Kal. Sept. A. D.* III. *exercitum luſtravi apud Iconium. Ex his caſtris, cum graves de Parthis nuntii venirent, perrexi in Ciliciam per Cappadociæ partem eam, quæ Ciliciam attingit; eo conſilio, ut Armenius Artavaſdes, & ipſi Parthi Cappadocia ſe excludi putarent. Cum dies quinque ad Cybiſtra Cappadociæ caſtra habuiſſem, certior ſum factus, Parthos ab illo aditu Cappadociæ longe abeſſe; Ciliciæ magis imminere. Itaque confeſtim iter in Ciliciam feci per Tauri py-*

toutes les autres villes, n'a pas été moins honorable pour moi. J'arrivai le dernier de Juillet à Laodicée, où j'ai paſsé deux jours pendant leſquels j'ai gagné l'eſtime de tout le monde, & réparé par mes manieres honnêtes, toutes les duretés de mon prédeceſſeur. J'ai été cinq jours à Apamée, trois à Synnade, cinq à Philomele [4], & dix à Icone [5]. En reglant les affaires dans toutes ces villes, j'ai fait paroître également de l'équité, de la douceur, & de la dignité.

Le vingt-quatriéme d'Août, je joignis mon armée, & j'en fis la revûe le vingt-huit auprès d'Icone. Dans le même tems, ayant appris que les Parthes étoient en Campagne, je marchai vers la Cilicie, par cette partie de la Cappadoce qui y confine, afin de fermer de ce côté-là le paſſage à Artavaſde Roi d'Armenie [6], & aux Parthes. Après avoir campé cinq jours auprès de Cybiſtres ville de Cappadoce, j'appris que les Parthes étoient fort loin des frontieres de ce Royaume, & qu'ils avoient pris par un autre côté où ils étoient fort à portée de la Cilicie. J'y entrai auſſitôt par les détroits du Mont-

las, Tarſum veni A. D. III. Non. Octob. inde ad Amanum contendi, qui Syriam à Cilicia in aquarum divortio dividit; qui mons erat hoſtium plenus ſempiternorum. Hic A. D. III. Idus Octob. magnum numerum hoſtium occidimus. Caſtella munitiſſima, nocturno Pontini adventu, noſtro matutino cepimus, incendimus. Imperatores appellati ſumus.

Caſtra paucos dies habuimus, ea ipſa, quæ contra Darium habuerat apud Iſſum Alexander, Imperator haud paulo melior, quam aut tu, aut ego. Ibi dies quinque morati, direpto & vaſtato Amano, inde diſceſſimus. Scis enim dici quædam [a] πανικὰ *dici item* [b] τὰ κενὰ τῦ πολέμυ. *Rumore adventus noſtri, & Caſſio, qui Antiochia tenebatur, animus acceſſit, & Parthis timor injectus eſt. Itaque eos, cedentes ab oppido Caſſius inſecutus rem bene geſſit. Qua*

a Terrores panicos.
b Inanes belli terrores.

Taurus, & je m'avançai juſqu'au Mont-Amanus, dont le ſommet ſépare la Syrie de la Cilicie [7], & qui ſert de retraite à des Barbares qu'on n'a jamais pû dompter. Le treiziéme d'Octobre, j'en taillai en pieces un grand nombre ; je pris enſuite & brulai pluſieurs forts contre leſquels j'avois fait avancer pendant la nuit Pontinius, que je ſuivis à la pointe du jour. Dans cette occaſion, mon armée me proclama *Imperator.* [8]

J'ai campé pendant quelques jours auprès d'Iſſe [9], au même endroit où dans la guerre contre Darius, campa autrefois Alexandre, qui étoit ſans contredit un plus grand Capitaine que vous ou moi. Après y avoir demeuré cinq jours, & avoir ravagé tout le Mont-Amanus, je me ſuis retiré ; car vous ſçavez qu'à la guerre il faut craindre les ſurpriſes, & ne pas trop tenter la fortune. Au bruit de mon arrivée, les Parthes qui s'étoient approchés d'Antioche, ſe retirerent [10] ; & Caſſius ſe ſentant ſoûtenu, les pourſuivit, & remporta ſur eux un avantage conſidérable. Oſacés [11] leur Général, & fort eſtimé parmi eux, fut bleſsé dans cette

in fuga magna auctoritate Oſaces, dux Parthorum, vulnus accepit, eoque interiit paucis poſt diebus. Erat in Syria noſtrum nomen in gratia. Venit interim Bibulus. Credo voluit appellatione hac inani nobis eſſe par. In eodem Amano cœpit laureolam in muſtaceo quærere. At ille cohortem primam totam perdidit, centurionemque primipili, nobilem ſui generis, Aſinium Dentonem, & reliquos cohortis ejuſdem, & Sext. Lucilium, T. Gavii Cæpionis, locupletis & ſplendidi hominis, filium, tribunum militum. Sane plagam odioſam acceperat cum re, tum tempore.

Nos Pindeniſſum quod Oppidum munitiſſimum Eleutherocilicum omnium memoria in armis fuit, (feri homines & acres, & omnibus rebus ad defendendum parati) cinximus vallo & foſſa: aggere maximo, vineis, turre altiſſima, magna tormentorum copia, multis ſagittariis, ma-

rencontre, & mourut quelques jours après. Tout cela m'a mis en réputation dans la Syrie. Cependant Bibulus eſt arrivé; apparemment qu'il m'a envié un vain titre d'honneur, & que c'eſt pour cela qu'il eſt venu chercher ſur le Mont-Amanus des lauriers qu'il a cru aiſés à cueillir [12]. Mais il a perdu toute ſa premiere cohorte [13]; tous les Capitaines ont été tués, & entre autres Aſinius Dento, Centurion de la premiere Compagnie, très-bon Officier [14], & Sextus Lucilius Tribun [15] des ſoldats, fils de T. Gavius Cæpio, homme de conſidération & fort riche. Ce n'eſt pas là un petit échec, ſur-tout dans la conjoncture préſente.

J'attaquai enſuite Pindeniſſum, ville de l'Eleuterocilicie [16], qui juſqu'alors avoit toujours été armée contre nous. Ces Barbares, gens feroces & aguerris, avoient préparé toutes choſes pour une longue défenſe. Il falut donc aſſieger la place dans les formes; je fis pluſieurs attaques, & je dreſſai toutes ſortes de batteries [17]. Les ennemis ſe ſont bien défendus, & m'ont bleſsé beaucoup de

gno labore, apparatu, multis ſauciis noſtris, incolumi exercitu, negotium confecimus. Hilara ſane Saturnalia. Militibus quoque, equis exceptis, reliquam prædam conceſſimus. Mancipia vænibant Saturnalibus tertiis. Cum hæc ſcribebam in tribunali, res erat ad H-S. CXX. *Hinc exercitum in hiberna agri male pacati deducendum Quinto fratri dabam. Ipſe me Laodiceam recipiebam. Hæc adhuc. Sed ad præterita revertamur.*

Quod me maximè hortaris; &, quod pluris eſt, quam omnia, in quo laboras, ut etiam Ligurino [a] *μώμῳ ſatisfaciam: moriar, ſi quicquam fieri poteſt elegantius. Nec jam ego hanc continentiam appello, quæ virtus voluptati reſiſtere videtur. Ego in vita mea nulla umquam voluptate tanta ſum adfectus, quanta adficior hac integritate. Nec me tam fama, quæ ſumma eſt quam*

[a] Reprehenſori.

monde, mais je n'ai point fait de perte conſidérable. Nos ſoldats paſſeront gaiement les Saturnales [18]. Je leur ai abandonné tout le butin, excepté les chevaux. Je fais vendre les Eſclaves [19] aujourd'hui dix-neuviéme de Décembre [20], & dans ce moment que je vous écris de deſſus mon Tribunal, le prix en monte déja à douze millions de ſeſterces. Mon frere mettra mes troupes en quartiers d'hiver dans les endroits de la frontiere qui pourroient remuer, pour moi je m'en vais à Laodicée. Voilà tout le détail de mes exploits militaires; mais revenons à ce qui a précedé.

Vous m'avertiſſez de ne point donner priſe à la cenſure la plus maligne [21], & ce qui eſt pour moi un puiſſant motif, vous paroiſſez inquiet là-deſſus; mais je puis vous aſſûrer qu'il n'eſt pas poſſible de porter plus loin le deſintéreſſement. Je ne prétens pas néanmoins m'en faire un mérite; pour mériter, il faut ſe faire violence, & je ne m'en fais aucune; jamais au contraire je n'ai ſenti tant de plaiſir; & je m'y ſens porté encore plus par goût que par honneur, quoique cela m'en faſſe beau-

res ipſa, delectat. Quid quæris? fuit tanti : me ipſe non noram : nec ſatis ſciebam, quid in hoc genere facere poßem : [a] *recte* πεφυσίωμαι. *Nihil eſt præclarius. Interim hæc* [b] λαμπρὰ *Ariobarzanes opera mea vivit, regnat.* [c] ἐν παρόδῳ, *conſilio, auctoritate, & quod inſidiatoribus ejus* [d] ἀπρόσιτον *me, non modo* [e] ἀδώροδόκητον *præbui, regem regnumque ſervavi. Interea è Cappadocia ne pilum quidem atque etiam ſpero toto anno imperii noſtri teruntium ſumtus in provincia nullum fore. Brutum abjectum quantum potui, excitavi : quem non minus amo, quam tu; pæne dixi, quam te.*

a Turgeo. *b* Splendida. *c* In tranſcurſu. *d* Non facilem aditu. *e* Incorruptum largitione.

Habes omnia. Nunc publice litteras Romam mittere parabam. Uberiores erunt, quam ſi ex Amano miſiſſem. At te Romæ non fore? ſed eſt totum, quod Kal. Mart. futurum eſt.

coup. Que voulez-vous que je vous diſe ? il étoit bon que je m'éprouvaſſe, je n'avois pas ſi bonne opinion de moi, mais j'en ſuis à préſent tout rempli, & ce n'eſt pas ſans fondement. Ce qui eſt encore fort glorieux pour moi, c'eſt qu'Ariobarzane m'a obligation de la vie [22], & de ſa Couronne. J'ai eu occaſion en paſſant, de ſauver ce Roi & ſes Etats par ma conduite & par mon autorité ; bien loin de me laiſſer corrompre par ceux qui vouloient l'opprimer, je n'ai pas même ſouffert qu'ils m'approchaſſent. Je n'ai pas tiré la moindre choſe de la Cappadoce, & je compte de ne pas coûter une ſeule obole à ma Province pendant mon année. J'ai employé tout mon crédit pour faire payer Brutus qui m'eſt auſſi cher qu'à vous, j'ai pensé dire que vous.

Voilà tout ce que vous ſouhaitiez d'apprendre. J'écrirai dans quelques jours au Sénat ; j'aurai plus de matiere que ſi j'avois écrit après l'affaire du Mont-Amanus. Malheureuſement vous ne ſerez point à Rome, mais l'eſſentiel, c'eſt que vous y ſoyez le premier

Vereor enim, ne, cum de provincia agetur, ſi Cæſar reſiſtet, nos retineamur. His tu ſi adeſſes, nihil timerem. Redeo ad urbana: quæ ego diu ignorans, ex tuis jucundiſſimis litteris A. D. v. Kal. Jan. denique cognovi. Eas diligentiſſime Philogenes libertus tuus curavit perlonga, & non ſatis tuta via perferendas. Nam quas Lenii pueris ſcribis datas, non acceperam. Jucunde de Cæſare, & quæ Senatus decrevit, & quæ tu feras: quibus ille ſi cedit, ſalvi ſumus. Incendio Plætoriano quod Lejus aduſtus eſt, minus moleſte fero. Lucceius de Q. Caſſio cur tam vehemens fuerit, & quid actum ſit, haveo ſcire. Ego, cum Laodiceam venero, Quinto, ſororis tuæ filio, togam puram jubeor dare, cui moderabor diligentius. Cujus auxiliis magnis uſus ſum ad me, ut ſcripſit, cum Ciceronibus Laodiceam venturus erat.

de Mars, car j'apprehende fort que ſi Céſar empêche qu'on ne lui donne un ſucceſſeur, on ne nous laiſſe tous dans nos Gouvernemens. Mais, ſi vous étiez alors ſur les lieux, je n'aurois rien à craindre. Je paſſe de mes affaires aux nouvelles de Rome; je n'en avois point eu depuis fort longtems, & j'en ai lû avec plus de plaiſir votre Lettre. Je l'ai reçûe le 26. de Décembre; Philogene a eu ſoin de me la faire tenir, mais il a pris une voie fort longue & qui n'eſt pas trop ſûre. Je n'ai point encore reçû celle que vous avez donnée aux gens de Lenius. Quant au Decret que le Sénat a fait au ſujet de Céſar, s'il eſt diſposé à s'y ſoûmettre, comme vous l'eſperez, cela va le mieux du monde [23], & je n'ai plus rien à craindre. Je ne ſuis pas fâché que Leius ſe trouve enveloppé dans la condamnation de Plétorius [24]. Mandez-moi un peu à quelle occaſion Lucceius s'eſt ſi fort échauffé contre Q. Caſſius [25], & comment la choſe s'eſt paſsée. Dejotarus, de qui j'ai tiré de grands ſecours, me mande qu'il viendra me joindre avec mon fils & notre neveu à Laodicée, où je ſuis chargé de faire prendre la

Tuas etiam Epiroticas exſpecto litteras ; ut habeam rationem non modo negotii, verum etiam otii tui. Nicanor in officio eſt, & à me liberaliter tractatur : quem, ut puto, Romam cum litteris publicis mittam ; ut diligentius perferantur, & idem ad me certa de te, & à te referat. Alexis quod mihi toties ſalutem adſcribit, eſt gratum. Sed cur non ſuis litteris idem facit, quod meus ad te Alexis facit ? Phemio quæritur [a] *νέφος. Sed hæc hactenus. Cura, ut valeas, & ut ſciam, quando cogites Romam. Etiam atque etiam vale. Tua, tuoſque Thermo & præſens Epheſi diligentiſſime commendaram, & nunc per litteras : ipſumque intellexi eſſe perſtudioſum tui. Tu velim, quod antea ad te ſcripſi, de domo Pammeni, des operam, ut, quod tuo meoque beneficio puer habet, cures, ne qua ratione convellatur. U-*

a Cornu.

Robe

Robe Virile [26] à ce dernier, j'aurai ſoin de veiller ſur ſa conduite.

Donnez-moi de vos nouvelles pendant que vous ſerez en Epire, & rendez-moi compte de vos amuſemens auſſi bien que de vos occupations. Je ſuis content de Nicanor, & je crois qu'il eſt auſſi content de moi. Je penſe à l'envoyer à Rome porter les Lettres que j'écrirai au Sénat, afin qu'elles ſoient rendues plus ſûrement; & je pourrai auſſi avoir de vos nouvelles par la même voie. Je ſuis bien obligé à Alexis [27] des complimens qu'il me fait ſi ſouvent dans vos Lettres, mais que ne m'écrit-il lui-même comme Tiron, mon Alexis, vous écrit. Je fais chercher un Cor pour Phemius. En voilà aſſez pour cette fois. Ayez ſoin de votre ſanté, & mandez-moi quand vous comptez de retourner à Rome. Adieu de tout mon cœur. En paſſant à Epheſe je recommandai à Termus vos intérêts & ceux de vos amis, & je lui en ai écrit depuis; il m'a paru fort bien intentionné. Je vous ai déja écrit ſur cette maiſon de Pammenés; & je vous prie tout de nouveau, de faire en ſorte de lui conſerver dans ſon entier un

trique noſtrum honeſtum exiſtimo ; tum mihi erit pergratum.

REMARQUES

SUR LA XX. LETTRE.

1. *Indeniſſum.*] Principale Ville de l'Eleuterocilicie ou Cilicie libre ; dans Strabon Ἰνδηνισσός, & dans Etienne de Byſance Ἰνδηνιστός ; mais il n'eſt pas extraordinaire que ces noms Barbares paſſent dans différentes langues, avec quelque variété.

2. *Le dix-ſeptiéme de Décembre.*] SATURNALIBUS. Je ne crois pas devoir ici à l'occaſion de cette date, faire un long détail de tout ce qui ſe paſſoit à cette Fête ; cela eſt étranger à mon ſujet. On peut lire Macrobe au premier Livre des Saturnales, ch. 7. 8. 9. & 10. & le Dialogue de Lucien intitulé *Saturnalia.*

3. *Je ne pouvois pas de la Cilicie faire une Etolie.*] L'Etolie étoit une Province de la Grece aſſez petite, & où il n'y avoit aucune Ville conſidérable, mais elle avoit été ſouvent le Théâtre de la guerre, ſur-tout dans le tems de la République des Achéens.

4. *Apamée, Synnade, Philomele.*] Villes de la grande Phrygie.

5. *Icone.*] Capitale de la Lycaonie.

6. *Afin de fermer de ce côté-là le paſſage à Artavaſde Roi d'Armenie.*] Ciceron appréhendoit qu'il ne ſe déclarât pour les Parthes, parce

bienfait qu'il tient de vous comme de moi. Il me paroît que nous y ſommes tous deux engagés d'honneur, & je m'y intéreſſe fort en mon particulier.

---

que ſa ſœur avoit épouſé Pacorus fils du Roi Orodes. Il ne faut pas confondre cet Artavaſde avec un autre du même nom & du même tems qui étoit Roi des Medes.

Dio Lib. 49.

7. *Dont le ſommet ſépare la Syrie de la Cilicie.*] IN AQUARUM DIVORTIO. Ils appeloient le ſommet des montagnes *aquarum divortia* ou *divergia*, parce que les eaux s'y partagent, & prennent leurs cours de deux côtés différens. Ainſi un des côtés du Mont-Amanus appartenoit à la Cilicie, & l'autre à la Syrie.

8. *Mon armée me proclama* IMPERATOR.] Il n'eſt pas poſſible de traduire ce mot en François. Celui d'*Empereur* n'y répond nullement, & en donneroit une fauſſe idée. Ce mot dans le ſens où il eſt pris ici, n'étoit qu'un ſimple titre d'honneur que les ſoldats donnoient par acclamation à leur Général, après quelqu'action conſidérable. Les Généraux d'armée ne gardoient cette qualité que juſqu'à ce qu'ils rentraſſent dans Rome. Ainſi l'on verra que pendant la guerre Civile, Pompée qui avoit triomphé des trois parties du monde, n'avoit que le titre de Proconſul; & Ciceron parce qu'il n'étoit point rentré dans Rome depuis

ſon retour de Cilicie, gardoit toujours l
d'*Imperator*, comme on le voit par l'inſcri
des Lettres de Pompée à Ciceron, & de
ron à Pompée.

*Cn. Magnus Proconſul M. Ciceroni In
tor.*

M. Cicero Imp. Cn. Magno Proconſuli.
11. Lib. 8. On pouvoit avoir pluſieurs f
qualité d'*Imperator* dans des guerres dif
tes ; & les Empereurs la prirent depuis a
de fois qu'ils remporterent de victoires
perſonne, ou par leurs Lieutenans, cc
on le voit ſur leurs Médailles.

9. *Iſſe.*] Dans le fond de la Méditerr
ſur les confins de la Cilicie & de la Syrie

10. *Au bruit de mon arrivée les Parthes
tirerent, &c.*] Ciceron ſe fait ici ho
d'une affaire, à laquelle il n'eut aucune
Il étoit fort loin d'Antioche, & les Parth
ſe retirerent que parce qu'ils n'étoient p
état de forcer cette place, & que d'aille
ne ſçavoient ce que c'étoit que de faire u
ge dans les formes. Caſſius les fit tombe
une embuſcade auprès d'Antigonia.

Dio Lib. 40. *Front. Lib.* 2. *cap.* 5.

11. *Oſacés.*] Il commandoit l'armé
Parthes ſous Pacorus, qui étoit encor
jeune ; & qui ayant perdu ce Capitaine,
plus rien entreprendre.

12. *Il eſt venu chercher ſur le Mont-A
des lauriers qu'il a cru aiſés à cueillir.*] Il
de Bibulus. Il y a dans le Texte, *cæpit l
lam in muſtaceo quærere.* MUSTACEUM, c
une eſpece de gâteau couvert de feuilles d
rier ; de-là étoit venu ce proverbe qui ſi
en général, *chercher à acquérir de la gl*

peu de frais. Il convient ici d'une maniere particuliere par alluſion aux couronnes de laurier, marques de la victoire.

13. *Toute ſa premiere cohorte.*] Elle étoit toujours la plus nombreuſe, & compoſée des meilleures troupes de la Légion.

14. *Très-bon Officier.*] Il y a dans le Texte, *nobilem ſui generis*, c'eſt-à-dire, un des meilleurs Officiers de l'eſpece dont il étoit. On ſçait qu'il y avoit dans chaque Légion de trois ſortes de troupes, *Triarii*, *Haſtati*, & *Principes*.

15. *Tribun.*] Officier au-deſſus des Centurions. Il y en avoit ordinairement quatre dans chaque Légion.

16. *Eleuterocilicie.*] C'eſt-à-dire, Cilicie libre, pour la diſtinguer de celle qui étoit ſoûmiſe aux Romains.

17. *Il falut donc aſſiéger la place dans les formes ; je fis pluſieurs attaques, & je dreſſai toutes ſortes de batteries.*] Il y a dans le Texte : *Cinximus vallo & foſſa, aggere maximo, vineis, turre altiſſima, magna tormentorum copia, multis ſagittariis.* Comme cela étoit commun à tous les ſiéges, j'ai crû qu'il ſuffiſoit de le marquer en général, & que la narration en auroit plus de grace en notre langue, qui ne pourroit rendre que fort improprement, quelques-uns de ces termes. *Vallum*, c'étoit un retranchement que l'on faiſoit avec des pieux, une paliſſade. *Agger*, élévation pour dominer la Ville, que l'on faiſoit avec des poutres & des branches d'arbres qu'on couvroit de terre. *Vineæ*, machines qui couvroient ceux qui travailloient à la ſape du mur. Les tours étoient de bois, & l'on y mettoit des machines pour

lancer des pierres, des feux d'artifice, &c.

18. *Nos ſoldats paſſeront gaiement les Saturnales.*] C'étoit un tems de réjouiſſance, comme notre Carnaval.

19. *Les Eſclaves.*] On vendoit les priſonniers de guerre comme des Eſclaves.

20. *Dix-neuviéme de Décembre.*] SATURNALIBUS TERTIIS. Cet endroit prouve déciſivement contre Macrobe, que les Saturnales duroient pluſieurs jours, même avant la réformation du Calendrier par Jule-Céſar.

Lib. I. *Saturn. cap.* 10.

21. *De ne point donner de priſe à la cenſure la plus maligne.*] Dans le Texte, *ut ligurino μύμῳ ſatisfaciam.* On ſçait que Momus étoit le Dieu de la raillerie, ainſi contenter Momus, c'eſt contenter les gens les plus portés à cenſurer. Mais Ciceron déſigne ici quelqu'un par ce *Ligurinus.* Boſius croit que c'eſt Hortenſius, que Ciceron avoit toujours regardé comme l'un de ſes envieux ; & qu'il fait alluſion à la maniere de déclamer de cet Orateur, qui étoit λιγυρὰ *nimis arguta*, comme parle Aulu-Gelle. Lib. I. cap. 5. Et Ciceron dans le Livre des Orateurs illuſtres. *Motus & geſtus etiam plus artis habebat quam erat oratori ſatis.* Il faut avouer que cette explication eſt un peu tirée ; mais elle eſt appuyée par un endroit de la premiere Lettre du ſixiéme Livre*, où il y a beaucoup d'apparence que Ciceron parle de la déclamation affectée d'Hortenſius.

* *Voyez la Rem. ſur ces mots* ὑπ' ἐλαφοῦ *et illud de geſtu hiſtrionis.*

22. *Ariobarzane m'a obligation de la vie.*] C'eſt que pendant que Ciceron étoit en Cappadoce, on découvrit une conſpiration formée

contre ce Prince. Cette affaire eſt en détail dans la ſeconde, & dans la quatriéme Lettre du quinziéme Livre des Familieres.

23. *Quant au Decret que le Sénat a fait au ſujet de Céſar, s'il eſt diſpoſé à s'y ſoûmettre, comme vous l'eſperez, cela va le mieux du monde.*] Le Sénat avoit arrêté le dernier de Septembre qu'on délibereroit le premier de Mars de l'année ſuivante, pour donner un ſucceſſeur à Céſar. On eſperoit alors que Céſar ſe réſoudroit à quitter ſon Gouvernement, pourvû qu'on le fît Conſul ; ou à renoncer au privilege qu'on lui avoit accordé, de pouvoir demander le Conſulat ſans venir à Rome, pourvû qu'on lui laiſſât achever ſes dix années.

Itaque jam ut video alterutram ad conditionem deſcendere vult Cæſar, ut aut maneat, neque hoc anno ſui ratio habeatur, aut ſi deſignari poterit, decedat.

Cælius Epiſt. 8. Lib. 8. Fam.

24. *Je ne ſuis pas fâché que Leius ſe trouve enveloppé dans la condamnation de Plétorius.*] Il y a dans le Texte, *Incendio Plætoriano quod Leius aduſtus eſt.* Cela pourroit ſe prendre auſſi à la lettre & dans le ſens propre ; mais, comme il y avoit alors à Rome beaucoup de procès criminels, le premier ſens eſt le mieux fondé. On trouve la même Métaphore dans T. Live. *Ne L. Terentio Prætore cauſam lege Petilia diceret, & incendio alieni judicii, quo L. Scipio damnatus erat, conflagraret.* Lib. 29. Ce Plétorius eſt apparemment celui qui avoit été accuſateur de Fonteius.

Pro Fonteio.

25. *A quelle occaſion Lucceius s'eſt ſi fort emporté contre Q. Caſſius.*] C'étoit apparemment au ſujet de Céſar, dont Q. Caſſius étoit partiſan déclaré, comme Lucceius l'étoit de Pompée.

26. *La Robe Virile*] PURAM. On l'appeloit ainſi parce qu'elle étoit d'une ſeule couleur, au

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO SAL.

TE in Epirum ſalvum veniſſe, & , ut ſcribis , ex ſententia navigaſſe , vehementer gaudeo : non eſſe Romæ meo tempore perneceſſario ſubmoleſte fero ; hoc me tamen conſolor ; non ſpero te iſtic jucunde hiemare , & libenter requieſcere. Caſſius , frater Q. Caſſii , familiaris tui , pudentiores illas litteras miſeras (de quibus tu ex me requiris , quid ſibi voluerint) quam eas , quas poſtea miſit , quibus per ſe ſcribit confectum eſſe Parthicum

lieu que celle des enfans juſqu'à l'âge de ſeize ans, étoit bordée de pourpre.

27. *Alexis.*] Affranchi d'Atticus, à qui il ſervoit de Sécretaire, comme Tiron en ſervoit à notre Auteur.

LETTRE XXI.

L'an de Rome DCCIII. *ſous le Conſulat de L. Æmilius Paulus, & de C. Claudius Marcellus.*

J'Apprens avec plaiſir que votre navigation a été heureuſe, que vous êtes arrivé chez vous en bonne ſanté; quoique d'ailleurs il ſoit fâcheux pour moi que vous ne ſoyez pas à Rome, maintenant que vous m'y ſeriez ſi néceſſaire. Je me conſole dans l'eſperance que vous ne vous réſoudrez pas aiſément à paſſer tout l'hiver en Epire, avec l'inquiétude que vous aurez ſur les affaires de la République [1]. La Lettre de C. Caſſius frere de Q. Caſſius [2] votre bon ami, dont vous me demandez l'explication, étoit fort modeſte au prix de celle qu'il a écrite depuis, où il dit hardiment que l'avantage qu'il

bellum. Receſſerant illi quidem ab Antiochia ante Bibuli adventum, ſed nullo noſtro [a] *ἐυημερήματι. Hodie vero hiemant in Cyrrheſtica, maximumque bellum impendet. Nam & Orodæ Regis Parthorum filius in provincia noſtra eſt : nec dubitas Dejotarus, cujus filio pacta eſt Artavaſdis filia, ex quo ſciri poteſt, quin cum omnibus copiis ipſe prima æſtate Euphratem tranſiturus ſit. Quo autem die Caſſii litteræ victrices in Senatu recitatæ ſunt, id eſt, Nonis Octobribus, eodem meæ tumultum nuntiantes. Axius noſter ait, noſtras auctoritatis plenas fuiſſe; illis negat creditum. Bibuli nondum erant allatæ : quas certo ſcio plenas timoris fore.*

a Proſpero ſucceſſu.

Ex iis rebus hoc vereor, ne; cum Pompeius propter metum rerum no-

a remporté ſur les Parthes, a terminé a guerre. Il eſt vrai qu'ils s'étoient re-irés d'Antioche avant l'arrivée de Bi-ulus, mais nous n'en ſommes pas pour :ela plus en ſûreté; car ils ont pris les quartiers d'hiver dans la Cyrrheſti-que, & nous ſommes menacés d'une grande guerre. Le fils du Roi Orodes eſt actuellement ſur les terres de l'Em-pire [3], & Dejotarus ne doute point que le Roi lui-même ne paſſe l'Euphrate avec toutes ſes troupes, au commen-cement de la Campagne. Il l'a ſçu ap-paremment par Artavaſde, dont la fille eſt promiſe à ſon fils. Le ſeptiéme d'O-ctobre, le jour même qu'on lut dans le Sénat la Lettre triomphante de Caſ-ſius, on y lut auſſi la mienne, où je donnois des avis fort differens. Axius [4] me mande, qu'on s'en eſt tenu à mon rapport, & qu'on n'a point eu d'égard à celui de Caſſius. Les Lettres de Bi-bulus n'étoient pas encore arrivées, mais je ſuis bien ſûr qu'elles s'accor-deront avec les miennes.

Ce que je crains de tout cela, c'eſt que ſi le Sénat ne veut rien accorder

varum nuſquam dimittatur, Cæſari nullus honos à Senatu habeatur; dum hic nodus expediatur, non putet Senatus, nos ante quam ſucceſſum ſit, oportere decedere : nec in tanto motu rerum tantis provinciis ſingulos legatos præeſſe. Hic, ne quid mihi prorogetur, quod ne interceſſor quidem ſuſtinere poſſit, horreo : atque eo magis, quod tu abes, qui conſilio, gratia, ſtudio multis rebus occurreres. Sed dices me ipſum mihi ſollicitudinem ſtruere. Cogor : & velim ita ſit. Sed omnia metuo. Etſi bellum [a] ἀκροτελεύτιον *habet illa tua epiſtola, quam dediſti nauſeans Buthroto :* Tibi, ut video, & ſpero, nulla decedendum erit mora. *Mallem*, ut video : *nihil opus fuit*, ut ſpero? *acceperam autem ſatis celeriter Iconii per Publicanorum tabellarios à Lentuli triumpho datas. In his*

[a] Clauſulam.

à Céſar de ce qu'il demande, on ne retienne Pompée pour le lui oppoſer en cas de troubles ; & que juſqu'à ce qu'on ait vû à quoi aboutira cette affaire, le Sénat n'ordonne que nous ne partirons qu'après que nos ſucceſſeurs ſeront arrivés ; ne jugeant pas à propos à la veille d'une ſi grande guerre, de confier des Provinces frontieres à de ſimples Lieutenans. Je crains donc que ſi l'on fait quelque propoſition pareille, les Tribuns n'oſent pas s'y oppoſer, ſurtout pendant que vous ſerez abſent ; car votre prudence, votre crédit, & votre zéle leveroient bien des obſtacles. Vous me direz que je cherche à m'inquiéter ; je ne puis faire autrement, & je ſouhaite que ce ſoit ſans ſujet, mais je vous avoue que tout me fait peur. Cependant vous me raſſurez à la fin de la Lettre que vous m'avez écrite de Buthrote, en ſortant de votre vaiſſeau. Je compte, dites-vous, & j'eſpere que vous pourrez revenir dès que votre année ſera finie. *Je compte* ſuffiſoit, pourquoi ajoûter *j'eſpere* ? Dans une autre de vos Lettres, datée du jour du triomphe de Lentulus [5], & que j'ai reçûe à Icone par les Exprès

[a] γλυκύπικρον *illud confirmas, moram mihi nullam fore: deinde addis, ſi quid ſecus, te ad me fore venturum. Pungunt me dubitationes tuæ.*

a Dulce-amarum.

Simul & vides, quas acceperim litteras. Nam quas Hermoni centurionis Camulæ ipſe ſcribis te dediſſe, non accepi. Lenii pueris te dediſſe ſæpe ad me ſcripſeras. Eas Laodiceæ denique, cum eo veniſſem, III. *Id. Febr. Lenius mihi reddidit datas A. D.* X. *Kal. Octobres. Lenio tuas commendationes & ſtatim verbis, & reliquo tempore re probabo.*

Hæ litteræ cetera vetera habebant, unum hoc novum, de Cybiratis pantheris. Multum te amo, quod reſpondiſti M. Octavio, te non putare. Sed poſthac omnia,

des Fermiers de la République, vous partagez encore mon eſprit entre l'eſperance & la crainte ; après m'avoir aſſûré qu'on ne me continuera point, vous ajoûtez, que ſi les choſes tournent autrement, vous viendrez me trouver ; je ne ſuis point content de cette incertitude.

Vous voyez par ce détail de vos Lettres, celles que j'ai reçûes. Hermon, l'Affranchi du Centurion Camula, ne m'a point encore rendu celle que vous lui avez remiſe. Pour celle dont vous avez chargé les gens de Lenius, comme vous me l'avez marqué pluſieurs fois, Lenius me l'a enfin rendue lui-même à Laodicée ; mais elle étoit du 21e. de Septembre, & je ne l'ai reçûe que l'onziéme de Février. J'ai aſſûré Lenius qu'il ne pouvoit avoir auprès de moi de meilleure recommandation que la vôtre, & je lui en donnerai des marques effectives.

Il n'y avoit rien de nouveau pour moi dans cette Lettre, hors ce qui regarde ces Pantheres de Cybire. Vous avez fort bien fait de dire à Octavius * que vous ne croyiez pas que j'en envoyaſſe à ſon Collegue ; mais je vous

quæ certa non erunt, pro certo negato. Nos enim & noſtra ſponte benè firmi, & mehercule auctoritate tua inflammati vicimus omnes (hoc tu ita reperies) cum abſtinentia, tum juſtitia, facilitate, clementia. Cave putes quicquam homines magis unquam eſſe miratos, quam nullum teruntium, me obtinente provinciam, ſumtus factum eſſe, nec in Rempublicam, nec in quemquam meorum, præterquam in L. Tullium legatum. Is, ceteroqui abſtinens, (ſed Julia lege tranſitans, ſemel tamen in diem, non, ut alii ſolebant, omnibus vicis præter eum ſemel nemo accepit) facit ut mihi excipiendus ſit, cum teruntium nego ſumtus factum. Præter eum accepit nemo. Has à noſtro Q. Titinio ſordes accepimus.

Ego, æſtivis confectis, Quintum fratrem hibernis, & Ciliciæ præfeci. Q. Voluſium, tui Tiberii gene-

prie de parler une autre fois plus affirmativement ſur toutes les affaires de cette nature, lors même que vous ne ſçaurez pas au juſte ce qui en eſt ; car je puis vous aſſûrer en général qu'on ne peut porter plus loin le deſintéreſſement, l'integrité, l'affabilité, & la douceur. J'ai ſuivi en cela mon inclination, mais j'ai été auſſi ſoûtenu & animé par vos conſeils. Vous ne ſçauriez croire combien l'on a été charmé de voir, que depuis que je ſuis dans la Province, aucun de mes Officiers n'a rien demandé, ni en ſon nom, ni au nom de la République. Il faut ſeulement excepter L. Tullius, qui s'eſt fait donner ce que la Loi Julia lui permettoit d'exiger, mais ſeulement dans les endroits où il couchoit, & non pas comme tant d'autres qui ſe font payer dans tous les lieux où ils paſſent [7]. A cela près, il eſt vrai, que ni mes Officiers, ni moi, nous n'avons pas coûté une obole à la Province. Pour Tullius, c'eſt Titinius qui nous a fait ce beau préſent. [8]

Quand la campagne a été finie, j'ai laiſsé à mon frere le ſoin de mettre mon armée en quartier d'hiver dans la

rum, certum hominem, ſed mirifice etiam abſtinentem, miſi in Cyprum, ut ibi pauculos dies eſſet; ne cives Romani pauci. qui illic negotiantur, jus ſibi dictum negarent. Nam evocari ex inſula Cyprios non licet. Ipſe in Aſiam profectus ſum Tarſo Nonis Januariis; non mehercule dici poteſt, qua admiratione Ciliciæ civitatum, maximeque Tarſenſium. Poſtea vero quam Taurum tranſgreſſus ſum, mirifica exſpectatio Aſiæ noſtrarum diœceſium, quæ ſex menſibus imperii mei nullas meas acceperat litteras, numquam hoſpitem viderat. Illud autem tempus quotannis ante me fuerat in hoc quæſtu. Civitates locupletes, ne in hiberna milites reciperent, magnas pecunias dabant: Cyprii talenta Attica CC. *qua ex inſula (non* [a] ὑπερβολικῶς, *ſed veriſſime loquor) nummus nullus me obtinente erogabitur. Ob hæc beneficia, qui-*

a Supra veritatem.

Cilicie ; & comme de tous mes Officiers il n'y en a point dont je ſois plus ſûr, & qui ſoit d'un ſi parfait deſintéreſſement que Voluſius, gendre de votre ami Tiberius, je l'ai envoyé pour quelques jours dans l'Iſle de Chypre. Quoique les Citoyens Romains, qui y trafiquent, ſoient en petit nombre, il ne faut pas néanmoins qu'ils ſe puiſſent plaindre qu'on ne leur a envoyé perſonne pour juger leurs affaires, &. d'ailleurs il n'eſt pas permis de les faire venir hors de l'Iſle. Je partis pour l'Aſie après m'être fait admirer dans toute la Cilicie, & particulierement à Tarſe ; mais, lorſque j'eus paſsé le Mont-Taurus, je fus reçu de tous les peuples de mes départemens d'Aſie avec un empreſſement extraordinaire, tant ils étoient charmés de ce que depuis ſix mois ils n'avoient vu perſonne de ma part, ni reçu aucune de mes Lettres, au lieu que mes Prédeceſſeurs tiroient pendant ce tems-la de groſſes ſommes des villes riches, pour les exempter de logement de gens de guerre. La ſeule Iſle de Chypre payoit deux cens Talens Attiques, & moi pendant mon année, je n'en tirerai pas un ſol ; ce

bus illi obſtupeſcunt, nullos honores mihi, niſi verborum, decerni ſino; ſtatuas, fana, [a] τέθριππα prohibeo: nec ſum in ulla re alia moleſtus civitatibus; ſed fortaſſe tibi, qui hæc prædicem de me. Perfer, ſi me amas. Tu enim me hæc facere voluiſti.

a Quadrigas.

Iter igitur ita per Aſiam feci, ut etiam fames, qua nihil miſerius eſt, quæ tum erat in hac mea Aſia, (meſſis enim nulla fuerat) mihi optanda fuerit. Quacumque iter feci, nulla vi, nullo judicio, nulla contumelia; auctoritate, & cohortatione perfeci, ut & Græci, & cives Romani, qui frumentum compreſſerant, magnum numerum populis pollicerentur.

que je vous dis eſt à la lettre. Pour reconnoître de ſi grandes obligations, les peuples auroient bien voulu m'élever des Statues, des Arcs de Triomphe [10], des Temples [11]; mais je ne le ſouffre point, je me contente des remercîmens publics. Enfin, je ne ſuis en aucune maniere à charge à la Province, mais je vous le ſuis peut-être à vous même, en me vantant ainſi. Il faut cependant que vous m'écoutiez juſqu'au bout, puiſque vous m'avez engagé à vous faire tout ce détail.

Je vous dirai donc que la famine même, le plus grand de tous les maux, eſt devenu pour moi une heureuſe circonſtance. Elle étoit fort grande cette année dans mes départemens d'Aſie, où la moiſſon avoit manqué entierement. J'ai engagé ceux qui avoient fait des amas de blé, tant Citoyens Romains que gens du pays, à en fournir à chaque ville une quantité ſuffiſante, & cela ſans me ſervir de mon pouvoir, & ſans les y contraindre par aucun ordre, ou par des voies de fait. Mes remontrances, & les égards qu'ils ont eus pour moi, les y ont aiſément déterminés.

Idibus Februariis, quo die has litteras dedi, forum inſtitueram agere Laodiceæ Cybiraticum, Apamenſe ex Idibus Mart. ibidem Synnadenſe, Pamphilium (tum Phemio diſpiciam [a] *κέρας Aonium) Iſauricum: ex Idibus Mai. in Ciliciam, ut ibi Junius conſumatur. Velim tranquille à Parthis Quintilis, ſi erit ut volumus, in itinere eſt per provinciam redeuntibus conſumendus. Venimus enim in provinciam Laodiceam, Sulpicio & Marcello coſſ. pridie Kal. Sextiles. Inde nos oportet decedere A. D.* IIII. *Kal. Sext. primum contendam à Quinto fratre, ut ſe præfici patiatur: quod & illo, & me invitiſſimo fiet. Sed aliter honeſte fieri non poteſt, præſertim cum, virum optimum, Pontinium ne nunc quidem retinere poſſim. Rapit enim hominem Poſtumius Romam, fortaſſe etiam Poſtumia. Habes conſilia noſtra. Nunc cognoſce de Bruto.*

a Cornu.

Je commencerai aujourd'hui treiziéme de Février, à regler à Laodicée, les affaires de Cybire & d'Apamée. Le quinziéme de Mars, je reglerai dans la même ville celles de Synnade & de Pamphilie. (Je ferai alors chercher un Cor pour Phemius [12]) je finirai par celles d'Iſaurie. Le quinziéme de Mai je partirai pour la Cilicie, où je ſerai juſqu'à la fin de Juin. Si les Parthes ne font aucun mouvement pendant ce tems-la, ce que je ſouhaite fort, je me mettrai en chemin au commencement de Juillet, pour arriver à l'autre extrémité de mon Gouvernement vers la fin du même mois que mon tems doit finir, car j'y entrai le trente-uniéme de Juillet de l'année derniere, & je compte d'en ſortir le vingt-neuf de celle-ci. Il faudra auparavant obtenir de mon frere, qu'il demeure en qualité de Lieutenant. Je n'aurai pas moins de peine que lui a m'y réſoudre, mais il n'y a pas d'apparence d'en choiſir un autre. Pontinius, le ſeul ſur qui je pouvois jetter les yeux, ne veut pas même attendre mon départ. C'eſt Poſthumius qui le preſſe ſi fort, ce pourroit bien être auſſi Poſthu-

Familiares habet Brutus tuus quoſdam creditores Salaminiorum ex Cypro, M. Scaptium, & P. Matinium, quos mihi majorem in modum cōmendavit. Matinium non novi. Scaptius ad me in caſtra venit. Pollicitus ſum curaturum me Bruti cauſſa, ut ei Salaminii pecuniam ſolverent. Egit gratias. Præfecturam petivit. Negavi me cuiquam negotianti dare: quod idem tibi oſtenderam. Cn. Pompeio petenti probaram inſtitutum meum: quid dicām Torquato, de M. Lenio tuo, multis aliis? ſi præfectus vellet eſſe ſyngraphæ cauſſa me curaturum ut exigeret. Gratias egit: diſceſſit.

Appius noſter turmas aliquot equitum dederat huic Scaptio, perquas

mia.

mia [13]. Voilà le plan que je me ſuis fait ; il faut maintenant vous faire Juge des plaintes de Brutus.

Il m'a fort recommandé deux de ſes amis de l'Iſle de Chypre, nommés M. Scaptius & P. Matinius, qui ſont créanciers de la ville de Salamine. Je n'ai point vû le dernier ; pour Scaptius il m'eſt venu trouver dans mon Camp, & je lui promis qu'à la conſidération de Brutus je le ferois payer. Après m'avoir remercié, il me demanda une place de Préfet ; mais je lui répondis que je m'étois fait une loi de n'en donner à aucun *Négociant* [14], comme je vous l'ai marqué à vous-même, que Pompée m'en ayant demandé, avoit reçu cette excuſe & approuvé ma conduite, que j'en avois auſſi refuſé une à Torquatus pour Lenius qui d'ailleurs eſt de vos amis, & que je lui en pourrois nommer encore pluſieurs autres. Que s'il recherchoit cet emploi par rapport à l'argent qui lui étoit dû, je lui répondois qu'il ſeroit payé indépendamment de cela. Il me remercia & prit congé de moi.

Vous ſçaurez que cet homme avoit été Préfet ſous Appius, qui lui avoit

Salaminios coerceret; & eundem habuerat præfectum. Vexabat Salaminios. Ego equites ex Cypro decedere jussi. molestè tulit Scaptius. Quid multa? ut ei fidem meam præstarem; cum ad me Salaminii Tarsum venissent, & in his Scaptius, imperavi ut pecuniam solverent. Multa de syngrapha, de Scaptii injuriis. Negavi me audire. Hortatus sum; petivi etiam pro meis in civitatem beneficiis, ut negotium conficerent: denique dixi me coacturum. Homines non modo non recusare, sed etiam hoc dicere, se à me solvere. Quod enim Prætori dare consuessent, quoniam ego non acceperam, se à me quodam modo dare; atque etiam minus esse aliquanto in Scaptii nomine, quam in vectigali prætorio. Collaudavi homines. Recte, inquit Scaptius: sed subducamus summam.

Interim cum ego inedicto tralaticio centesimas me observaturum ha-

donné quelques Compagnies de Cavalerie pour tenir dans le devoir la ville de Salamine. J'appris qu'il abuſoit de ſon autorité, & je fis ſortir ces troupes de l'Iſle de Chypre. Voilà le véritable ſujet de ſes plaintes. Pour finir en deux mots, je lui tins parole; & les Députés de Salamine m'étant venu trouver à Tarſe avec lui, je leur ordonnai de le payer. D'abord ils ſe plaignirent de l'intérêt exceſſif qu'il demandoit, & de toutes ſes vexations. Je fis ſemblant de n'en rien ſçavoir; & je les exhortai, jē les priai même, en conſidération des ſervices que j'avois rendus à leur ville, de finir cette affaire; j'ajoûtai enfin que ſi mes prieres étoient inutiles, je me ſervirois de mon autorité. Ils ſe rendirent auſſitôt, & me dirent que ce ſeroit à mes dépens qu'ils s'acquiteroient; que puiſque je ne voulois point recevoir l'argent qu'ils avoient coutume de donner au Gouverneur [15], cette ſomme leur ſuffiroit, & au de-là, pour payer ce qu'ils devoient; je les remerciai, & Scaptius compta avec eux.

Il faut remarquer qu'à l'exemple de pluſieurs autres Gouverneurs, j'ai fixé

berem, cum anatociſmi anniverſario, ille ex ſyngrapha poſtulabat quaternas. Quid ais! inquam. Poſſumne contra meum edictum? at ille profert S C. Lentulo Philippoque Coſſ. ut, qui Ciliciam obtineret, jus ex illa ſyngrapha diceret. Cohorrui primo: erat enim interitus civitatis. Reperio duo S C. iiſdem Conſulibus de eadem ſyngrapha.

Salaminii cum Romæ verſuram facere vellent, non poterant, quod lex Gabinia vetabat. Tum ii Bruti familiares, freti gratia Bruti, dare volebant IIII. *ſi ſibi S C. caveretur. Fit gratia Bruti S C.* UT NE VE SALAMINIIS, NE VE QUI EIS DEDISSET, FRAUDI ESSET. *Pecuniam numerarunt: &*

dans mon Edit l'intérêt de l'argent à un pour cent par mois [16], en ajoûtant au bout de l'année l'intérêt au principal ; & l'obligation que ceux de Salamine avoient faite à Scaptius, portoit quatre pour cent. Je lui dis là-dessus que je ne pouvois pas aller contre mon Edit, mais il me produisit aussitôt un Decret du Sénat fait sous le Consulat de Lentulus & de Philippus, qui portoit, que les Gouverneurs de Cilicie auroient égard en Justice à cette obligation. Cela me fit trembler d'abord pour cette pauvre ville, qui étoit perdue sans ressource ; mais, en examinant la chose de plus près, j'ai découvert le véritable sens de ce Decret [17]. Il y en a deux de la même année sur cette affaire ; voici ce qui y donna occasion.

Les Députés de Salamine vouloient emprunter de l'argent à Rome, pour payer leurs impositions ; mais, comme cela étoit défendu par la Loi Gabinia [18], les amis de Brutus, qui offroient de leur en prêter à quatre pour cent par mois, demandoient pour leur sûreté un Decret du Sénat qui les mît à couvert contre les peines portées par cette Loi, & Brutus le leur fit obtenir. Après

poſtea venit in mentem fœneratoribus, nihil ſe juvare illud S C. quod ex ſyngrapha jus dici lex Gabinia vetaret. Tum fit S C. UT ET EA SYNGRAPHA ESSET QUA VI CETERÆ. *Sed ut eodem.*

Cum hæc diſſeruiſſem; ſeducit me Scaptius; ait ſe nihil contradicere; ſed illos putare talenta C C *ſe debere; ea ſe velle accipere: debere autem illos paullo minus: rogat, ut eos ad* C C. *perducam, optime, inquam. Voco illos ad me, remoto Scaptio. Quid vos? quantum, inquam, debetis? reſpondent,* CVI. *Refero ad Scaptium, homo clamare. Quid opus eſt, inquam. Rationes conferatis. Aſſidunt; ſubducunt; ad nummum convenit, illi*

avoir compté l'argent, il firent reflexion que la Loi Gabinia défendoit de recevoir en Juſtice ces ſortes d'obligations, & qu'ainſi le premier Decret ne leur ſuffiſoit pas. Ils en obtinrent donc un ſecond, qui rendoit leur obligation recevable en Juſtice. Mais je fis concevoir à Scaptius, que l'intention du Sénat [19] avoit été de leur aſſûrer le payement du principal, ſans prétendre autoriſer les uſures exceſſives qu'ils demandoient.

Là-deſſus il me parla en particulier, & me dit qu'il ſe rendoit à mes raiſons; que ſur ce pié-la, ce qui lui étoit dû n'alloit pas tout-à-fait juſqu'à deux cens talens; mais que, puiſque les Députés de Salamine croyoient les devoir, il me prioit de les lui faire donner. Cela eſt fort bien, lui dis-je; & l'ayant fait retirer, je demandai aux autres combien ils devoient, il ſe trouva que ce n'étoit que cent ſix talens. Quand je le dis à Scaptius, il commença à faire grand bruit. Tout cela, repris-je, eſt inutile, il s'agit de regler vos comptes. Je les fais aſſeoir, la ſupputation faite, ils convinrent de part & d'autre, les Députés de Salamine ſe préparent à compter l'ar-

ſe numerare velle, urgere ut acciperet. Scaptius me rurſus ſeducit, rogat, ut rem ſic relinquam. Dedi veniam homini impudenter petenti. Græcis querentibus; ut in fano deponerent poſtulantibus non conceſſi.

Clamare omnes qui aderant nihil impudentius Scaptio, qui centeſimis cum anatociſmo contentus non eßet: alii, nihil ſtultius. Mihi autem impudens magis, quam ſtultus, videbatur. Nam aut bono nomine, centeſimis contentus erat; aut non bono quaternas centeſimas ſperabat. Habes meam cauſſam: quæ ſi Bruto non probatur, neſcio cur illum amemus: ſed avunculo ejus certe probabitur, præſertim cum S C. modo factum ſit, puto, poſtquam tu es profectus, in creditorum cauſſa, ut centeſimæ perpetuo fœnore ducerentur. Hoc quid interſit, ſi

gent, & preſſent Scaptius de le recevoir; mais il me parla encore en particulier, & me pria de laiſſer cette affaire dans l'état où elle étoit. Je n'ai pu reſiſter à l'impudence de cet homme; & quoique les Députés de Salamine ſe plaigniſſent fort, je ne leur ai pas même permis de mettre l'argent en dépôt dans un Temple. [20]

Tous ceux qui étoient préſens ſe récriérent ſur l'impudence de Scaptius, qui oſoit refuſer un intérêt auſſi fort que celui qu'on lui offroit; d'autres diſoient que c'étoit une folie inſigne. Pour moi je trouve dans ſon fait plus d'impudence que de folie; car ſi ſes débiteurs ſont bons, il eſt toujours ſûr d'avoir un pour cent d'intérêt; & s'il hazarde quelque choſe, il eſpere auſſi de ſe faire payer ſur le pié de quatre pour cent. Voilà le détail de l'affaire dont ſe plaint Brutus; s'il me condamne ſur cet expoſé, je ne veux point avoir de pareils amis. Je ſuis bien ſûr du moins que ſon oncle [21] ne me condamnera pas; maintenant ſur-tout, que le Sénat (depuis votre départ à ce que je crois) a fixé l'intérêt de l'argent à un pour cent par mois, & défendu d'a-

tuos digitos novi, certe habes ſubductum.

In quo quidem [a] *ὀδὲ πάρεργον. Lucceius M. F. queritur apud me per litteras, ſummum eſſe periculum, ne culpa Senatus his decretis res ad tabulas novas perveniat. Commemorat, quid olim mali, C. Julius fecerit, cum dieculam duxerit: numquam Reſp. plus. Sed ad rem redeo. Meditare adverſus Brutum cauſſam meam: ſi hæc cauſſa eſt, contra quam nihil honeſte dici poteſt; præſertim cum integram rem & cauſſam reliquerim. Reliqua ſunt domeſtica. De* [b] *ἐνδομύχῳ probo idem quos tu; Poſtumiæ F. ille quoniam Pontidiæ nugatur. Sed vellem adeſſes. A Quinto fratre his menſibus nihil exſpectaris. Nam Taurus propter nives ante menſem Junium tranſiri non poteſt. Thermum, ut rogas, creberrimis litteris*

a Obiter. b Arcano domeſtico.

joûter les intérêts au principal. Vous voyez bien, vous qui ſçavez compter, de combien ce que j'accorde à Scaptius monte plus haut.

A propos de cela, Lucceius me dit dans une de ſes Lettres, qu'il apprehende fort que tous ces Decrets ne nous ménent à une banqueroute générale, & il me fait ſouvenir du mal que fit autrefois Céſar par un ſimple délai de quelques jours [22], qui penſa tout perdre. Mais je reviens à Brutus, penſez bien à plaider ma cauſe; cela ne vous ſera pas fort difficile, que pourroit-on alléguer contre moi de raiſonnable, puiſqu'enfin je laiſſe l'affaire de Scaptius dans l'état où je l'ai trouvée? Je finis par mes affaires de famille. Je ſuis de votre ſentiment ſur celle que vous ſçavez; il faudra penſer au fils de Poſthumia, puiſque celui de Pontidia ne conclut rien; mais je voudrois que vous fuſſiez à Rome. Vous ne recevrez point de Lettre de mon frere d'ici à quelques mois, car on ne peut, à cauſe des neiges, paſſer le Mont-Taurus avant le mois de Juin. Je n'ai pas manqué, comme vous m'en avez prié, d'écrire pluſieurs fois à Thermus ſur vos affai-

fulcio. P. Valerium negat habere quicquam Dejotarus Rex, eumque ait à ſe ſuſtentari. Cum ſcies Romæ intercalatum ſit necne, velim ad me ſcribas certum, quo die myſteria futura ſint. Litteras tuas minus paullo exſpecto, quam ſi Romæ eſſes; ſed tamen exſpecto.

REMARQUES

SUR LA XXI. LETTRE.

1. *Avec l'inquiétude que vous aurez ſur les affaires de la République.*] Fulvius Urſinus & Junius, ſur la foi d'un ſeul Manuſcrit, ont retranché du texte *& libenter requieſcere*, apparemment parce qu'ils ont cru que ce n'étoit qu'une gloſe de *jucunde hiemare ;* mais ils ne devoient pas aller ſi vîte, car ces mots ont un rapport viſible à cet endroit de la dixneuviéme Lettre, *magiſque vereor, ut ſcribis, ne in Epiro ſollicitus ſis non minus quam nos hic ſumus.*

2. *C. Caſſius frere de Q. Caſſius.*] Il y avoit alors trois Caſſius, Quintus, Caius, & Lucius. Ils furent tous trois Tribuns du Peuple, les années ſuivantes. Quintus ſuivit le parti de Céſar ; & les deux autres, celui de Pompée.

res. Valerius n'a aucun bien, & ne ſubſiſte que des bienfaits du Roi Dejotarus, comme ce Prince me l'a dit lui-même. Dès que vous ſçaurez s'il y aura cette année intercalation, je vous prie de me le mander, & quel jour ſeront les myſteres [25]. Je ne compte pas d'avoir auſſi ſouvent de vos nouvelles que ſi vous étiez à Rome, j'eſpere néanmoins que vous m'en donnerez de tems en tems.

Comme *Frater* ſignifie aſſez ſouvent couſin germain, je croirois aſſez volontiers que Q. Caſſius n'étoit que couſin des deux autres, qui étoient certainement freres.

3. *Sur les terres de l'Empire.*] IN PROVINCIA NOSTRA, c'eſt-à-dire *in provincia Romana*, & non pas dans le Gouvernement de Ciceron ; car il a dit quelques lignes plus haut, que les Parthes étoient en quartier d'hiver dans la Cyrreſtique, qui étoit du Gouvernement de Syrie. Il a déja dit dans le même ſens des Helvetiens, *& excurſiones in Provinciam faciunt*, ils font des courſes ſur les terres de l'Empire.

Epiſt. 19. *Lib.* 1.

4. *Axius.*] Sénateur Romain, qui étoit en commerce de Lettres avec Ciceron, comme il paroît par pluſieurs endroits de celles-ci. Il ne nous reſte néanmoins aucune de ſes Lettres, non plus que de celles que Ciceron lui avoit écrites ; quoiqu'elles euſſent été

rendues publiques, car on en trouve une de Ciceron à Axius citée dans Suetone.

Epiſt. 15. *Lib.* 3. *&* 15. *Lib.* 4. *Sueton. Jul.*

5. *Du jour du Triomphe de Lentulus.*] Il y avoit déja deux ans que Lentulus Spinther étoit revenu de ſon Gouvernement de Cilicie. Mais il avoit été très-long-tems ſans pouvoir obtenir le triomphe, parce qu'il avoit trouvé de l'oppoſition de la part de quelques Tribuns ennemis de Pompée à qui Lentulus étoit fort attaché.

6. *Octavius.*] Il étoit déſigné Edile pour l'année ſuivante avec Cælius; ce dernier preſſoit fort Ciceron de lui envoyer des Panthéres pour les jeux qu'il devoit donner au Peuple.* Il y en avoit beaucoup dans la Cilicie; Cælius vouloit que Ciceron obligeât les peuples à faire pour lui cette chaſſe, & c'étoit ce qu'il lui avoit refuſé; mais cela n'empêcha pas qu'il ne lui fît avoir des Pantheres. Il ne faut pas confondre cet Octavius avec le pere de l'Empereur Auguſte, qui avoit été Préteur & Gouverneur de Macedoine long-tems auparavant, comme on l'a vû dans le premier Livre.

* *Epiſt.* 1. *Lib.* 6. *Epiſt.* 2. *Lib.* 2 *Fam. & Epiſt.* 2. 4. 8. *&* 9. *Lib.* 8. *Fam.*

7. *Comme tant d'autres qui ſe font payer dans tous les lieux où ils paſſent.*] Les Officiers des Gouverneurs, & tous ceux à qui le droit d'étape étoit dû, l'évaluoient ſouvent en argent, & ſe faiſoient payer pluſieurs fois en un jour, ce qu'on ne leur devoit fournir que dans l'endroit où ils couchoient.

8. *C'eſt Titinius qui nous a fait ce beau préſent.*] Il parle de ſon Lieutenant Tullius. Atticus le lui avoit auſſi recommandé; & dans

deux ou trois endroits de ce Livre, Ciceron en parlant de lui dit *tuus Tullius*, mais par politeſſe il ne s'en prend ici qu'à Titinius. Ce dernier étoit d'une maiſon fort ancienne, où il y avoit eu pluſieurs magiſtratures; mais elle n'étoit point illuſtrée par le Conſulat.

9. *Deux cens Talens Attiques*] Le Talent Attique valoit ſix mille Dragmes, & la Dragme en prenant le prix moyen des differentes évaluations des Antiquaires, valoit environ ſix ſols de notre monnoye, ainſi le Talent valoit environ dix-huit cens livres, & les deux cens Talens 360000 livres.

10. *Des Arcs de Triomphe.*] πθριπτα, c'étoient des Chars élevés ſur des arcades, comme on le voit encore ſur pluſieurs médailles.

11. *Des Temples.*] Les Grecs, les Aſiatiques, & les Syriens avoient pouſſé la flaterie juſqu'à conſacrer des Temples & élever des Autels à leurs Bienfaiteurs. Les Loix Romaines laiſſoient même la liberté aux Proconſuls, de recevoir des honneurs pareils; & Suetone fait un mérite à Auguſte, de ce qu'à tous les Temples qu'on lui conſacroit dans les Provinces, il faiſoit joindre le nom de Rome avec le ſien. Dion dit que ce furent les villes d'Aſie qui rendirent les premieres des honneurs divins aux Empereurs avant leur mort. Mais cet uſage étoit établi dès les tems de la République comme l'a remarqué Suetone, & comme je pourrois le faire voir par un grand nombre d'exemples, ſi je ne voulois pas me tenir dans les bornes que je me ſuis préſcrites, pour ne pas faire perdre trop long-tems mon Auteur de vûe. J'eus l'honneur de lire il y a quelques années, à une aſſemblée publique

de l'Académie des Inſcriptions & Médailles; une diſſertation ſur ce ſujet; & je fis voir que, comme les titres de Pere de la Patrie, de Chef du Sénat, de Préfet des mœurs, de ſouverain Pontife, le nom même d'Empereur, &c. étoient tous tirés d'uſages & de charges qui ſubſiſtoient dans les tems de la République; de même les honneurs divins qu'on avoit décernés aux Empereurs pendant leur vie, avoient été rendus avant eux aux Proconſuls des Provinces Aſiatiques, & Grecques; car il ne paroît pas que les Gaules, ni l'Eſpagne, ſe ſoient proſtituées juſqu'à cet excès de flaterie.

12. *Je vous ferai alors chercher un Cor pour Phemius.*] Il y a dans le texte de l'Edition de Grævius κέρας *Aonium*, ce qui ſignifie, diſent quelques Commentateurs, *un Cor* excellent, parce que le Mont-Helicon conſacré aux Muſes étoit dans l'Aonie, nommée depuis la Béotie. Il faut avouer que cela eſt étrangement tiré. Je ne doute point que le texte ne ſoit ici corrompu, & en effet, il y a beaucoup de variété dans les Manuſcrits. Pour le rétablir, voici ce qui m'eſt venu dans l'eſprit. Ciceron fait ici le dénombrement des differens départemens dont il devoit regler les affaires, depuis le treiziéme de Février *. Laodicée, Cibire, Apamée & Synnade comprenoient dans leurs reſſorts les trois départemens d'Aſie, qui étoient alors unis au Gouvernement de Cilicie; mais ce Gouvernement avoit encore trois autres petites Provinces, la Pamphilie, l'Iſaurie, & la Lycaonie. Les deux premieres ſe trouvent ici, & il ne nous manque que la Lycaonie. J'en trouve des veſtiges dans ce paſſage corrompu; je crois donc qu'au lieu d'*Aonium*, il faut lire

Lycaonium, & ponctuer ainſi : *Ibidem Synnadenſe, Pamphilium* (*tum Phemio diſpiciam* κίρκος) *Lycaonium, Iſauricum, &c.* Dans les deux autres endroits où Ciceron parle de ce Cor qu'il faiſoit chercher pour Phemius, κίρκος ſe trouve ſeul, & ſans cette prétendue épithete à laquelle on ne peut donner qu'un ſens très-forcé. Manuce qui a bien ſenti que la Lycaonie manquoit dans le dénombrement que Ciceron fait ici, prétend qu'elle eſt compriſe ſous le *forum Iſauricum*, parce que, *Iſaurum* étoit de la Lycaonie. Mais, outre qu'il eſt ſûr que cette ville étoit la Capitale de l'Iſaurie, que Ciceron diſtingue ailleurs expreſſement de la Lycaonie †, d'ailleurs n'auroit-il pas plûtôt indiqué la Lycaonie par Icone ſa Capitale, & qui étoit une ville conſiderable, que par Iſaurum qui l'étoit beaucoup moins ?

* *Hoc foro quod egi ex Idibus Februariis Laodiceæ ad Calendas Maii, omnium Diœceſium præter Ciliciæ.* Epiſt. 2. Lib. 6.

† *Per Lycaoniam & Iſauros.* Epiſt. 2. Lib. 15. Fam.

13. C'*eſt Poſthumius qui le preſſe ſi fort, ce pourroit bien être auſſi Poſthumia.*] Je ne doute point qu'il n'y ait ici quelque malice, & que Ciceron ne veuille faire entendre que Pontinius n'étoit pas mal avec cette Dame. Elle n'en étoit pas à ſa premiere paſſion, & ſes galanteries avec Céſar n'avoient pas été ſecretes, comme nous l'apprend Suetone. C'étoit la femme de Servius Sulpicius.

14. *A aucun* Négociant.] J'ai mis dans la traduction ce mot en Italique, parce qu'il a ici un ſens fort different de celui que nous lui donnons. Il ſignifie ce que les Latins appe-

loient autrement *Fœneratores*, ceux qui faiſoient profeſſion de prêter de l'argent à intérêt, & qui étoient dans les affaires, comme nous parlons à préſent. Ciceron diſtingue expreſſement *Negotiatores & Mercatores*, dans l'Oraiſon *pro Plancio*.

15. *L'argent qu'ils avoient coûtume de donner aux Gouverneurs.*] Il y a dans le texte *in vectigali Prætorio*, τῦ Ἀρχοντος comme parloient les Grecs, ce que les Romains rendoient par *Prætoris*. Et même dans leur ancien ſtile, *Prætor* ſignifioit en général un Commandant, & ſe diſoit même des Conſuls.

16. *Un pour cent par mois.*] CENTESIMAS. J'ai déja dit & l'on ſçait aſſez que l'intérêt de l'argent ſe payoit chez les Romains tous les mois, & c'eſt ainſi qu'il faut l'entendre toujours, même dans les endroits où il n'eſt pas exprimé dans la traduction, non plus que dans le texte.

17. *Mais en examinant les choſes de plus près, j'ai découvert le ſens de ce Decret.*] J'ai été obligé d'ajoûter ici, & plus bas, quelques mots pour développer le raiſonnement de Ciceron qui eſt fort preſſé, & un peu obſcur. Il s'explique un peu plus clairement dans la ſeconde Lettre du Livre ſuivant; c'eſt de-là que jai pris l'eſpece de Commentaire que j'ai mis ici dans la traduction.

18. *Les Députés de Salamine vouloient emprunter à Rome de l'argent pour payer leurs impoſitions; mais, comme cela étoit défendu par la Loi Gabinia.*] La vûe de Gabinius avoit été d'empêcher que les villes ne fuſſent accablées par ces intérêts exorbitans, qui en peu d'années doubloient les impoſitions, & de les

mettre dans la néceſſité de faire exactement leurs levées, en leur ôtant la facilité d'emprunter. Peut-être auſſi vouloit-on que l'argent rînt des Provinces à Rome en eſpeces.

19. *Mais je fis concevoir à Scaptius que l'intention du Sénat, &c.*] Ciceron dit ſeulement *cum hæc diſſeruiſſem.* Il ſuppoſe qu'Atticus entend demi mot ſon raiſonnement ; mais il faloit que je le fiſſe entendre au Lecteur, & ſans cela le texte auroit paru tronqué.

20. *De mettre l'argent en dépôt dans un Temple.*] On voit bien que c'étoit afin que l'intérêt ne courût plus du jour de la conſignation. On ne mettoit pas ſeulement dans les Temples de pareils dépôts, mais les Particuliers y mettoient même leur argent comme dans un lieu ſûr & ſacré.

21. *Son oncle.*] Caton frere de mere de la fameuſe Servilie, connue par ſes galanteries avec Céſar.

22. *Du mal qu'avoit fait autrefois Céſar par un ſimple délai de quelques jours.*] Il y a dans le texte : *Quid olim mali C. Julius fecerit cum dieculam duxerit.* On ne trouve rien de cela dans les Hiſtoriens ; mais il eſt aiſé de croire que Céſar, qui pendant ſon premier Conſulat, ſe ſervit de toutes ſortes de voies pour ſe faire des créatures, ne negligea pas celle-ci. On ſçait que malgré toutes les oppoſitions de Caton & de pluſieurs autres du même parti, il fit faire une remiſe conſiderable aux Fermiers de la République ; peut-être qu'il leur fit donner quelque terme pour le payement de leurs billets. Quoi qu'il en ſoit, il n'y a pas d'apparence de ſoupçonner le moins du monde avec Popma que ce C. Julius eſt un

autre que C. Julius Céſar depuis Dictateur; L'interpretation de Grævius a encore moins de vraiſemblance. Selon lui, tout ce paſſage doit s'entendre de l'avenir. *Commemorat* ſignifie prédit, *olim* dans la ſuite, *cum dieculam duxerit*, lorſqu'il aura paſſé le peu de tems qu'il a encore à demeurer dans ſon Gouvernement. Je conviens avec ce docte Critique que *olim*, ſe prend quelquefois pour l'avenir, mais c'eſt quand il eſt joint avec un futur; & ce ſeroit quelque choſe de bien forcé que d'expliquer ici *fecerit* par *facturus ſit*. Il n'étoit pas néceſſaire qu'il apportât des exemples pour prouver que *diem ducere*, ſe prend pour *diem conſumere*, auſſi bien que pour *diem proferre*; mais ici où il s'agit de dettes, *ducere* n'eſt-il pas déterminé à ce dernier ſens auſſi-bien que le mot *dies* ſi ordinaire, pour marquer le terme du payement. Et ſans ſortir de ces Lettres Epiſt. 1. Lib. 6. *ſtatuo diem ſatis laxam*, je leur donne un terme aſſez long; d'où viennent toutes ces formules *emere ad diem*, acheter à credit; *dies nominis* ou *dies pecuniæ* le jour du payement; *dies annua*, *bima*, *trima*, un terme d'un, de deux, de trois ans; *cedit dies* le tems court; *venit dies* le terme eſt échû. Mais il eſt inutile d'apporter plus d'exemples d'une choſe qui eſt aſſez connue, & je ne me ſuis étendu ici un peu plus qu'à l'ordinaire, que pour faire voir que les Commentateurs les plus judicieux donnent quelquefois des interprétations fort biſarres, & qu'il ne faut jamais s'en rapporter à eux entierement.

23. *Quel jour ſeront les myſteres.*] Ciceron déſigne par ce mot la Fête de la Bonne Déeſſe, qu'Appien * appelle auſſi μυστηρια. Cette Fête

eſt marquée dans l'ancien Calendrier Romain au premier de Mai, mais ce Calendrier a été fait depuis la réformation du Calendrier par Jule-Céſar ; avant ce tems-la il y a apparence que cette Fête n'avoit point de tems fixé. L'année de la conjuration de Catilina, elle ſe célébra au mois de Décembre ; & lorſque Clodius y fut ſurpris en habit de femme, ce fut auſſi vers le même tems.

* *In excerptis Valeſ.*

M. T. CICERONIS EPISTOLARUM AD ATTICUM LIBER SEXTUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi tuas litteras A. D. quintum Terminalia Laodiceæ, quas legi libentissime, plenissimas amoris, humanitatis, officii, diligentiæ. His igitur respondebo; sic enim postulas, nec [a] οἰκονομίαν *meam institutam; sed ordinem conservabo tuum. Re-*

[a] Ordinem.

LETTRES DE CICERON A ATTICUS

LIVRE SIXIE'ME.

LETTRE I.

L'an de Rome DCCIII. *comme la derniere du Livre précedent, auſſi-bien que toutes celles de ce Livre, & les neuf premieres du ſuivant.*

J'Ai reçû votre Lettre à Laodicée, le dix-ſeptiéme de Février [1]; & j'ai eu le plaiſir d'y trouver de nouvelles marques de votre amitié, de votre honnêteté, & du zéle ardent avec lequel vous vous employez pour moi. J'y vais répondre article par article, comme vous le ſouhaitez, & je ne me ferai point d'autre ordre que le vôtre. Vous me dites d'a-

centiſſimas à Cybiſtris te meas litteras habere dis, A. D. X. Kal. Octob. datas : & ſcire vis tuas ego quas acceperim : omnes fere quas commemoras, præter eas, quas ſcribis Lentuli pueris & Equotutico, & Brundiſio datas. Quare non [a] οἴχεται *tua induſtria, quod vereris, ſed præclare ponitur ; ſi quidem id egiſti, ut ego delectarer. Nam nulla re ſum delectatus magis. Quod meam* [b] βαθύτητα *in Appio tibi, libertatem etiam in Bruto probo ; vehementer gaudeo : ac putaram ſecus.*

a Evaneſcit.

b Taciturnitatem.

Appius enim ad me ex itinere bis, terve [c] ὑπομεμψιμοίρους *litteras miſerat, quod quædam à ſe conſtituta reſcinderem. Ut ſi medicus, cum ægrotus alii medico traditus ſit, iraſci velit ei medico, qui ſibi ſucceſſerit, ſi,*

c Subquerelas.

bord

bord que la derniere des Lettres que vous avez reçûe de moi, étoit datée de Cybiſtres le vingt-uniéme de Septembre, & vous me priez de vous marquer combien j'en ai reçûes de vous. De toutes celles dont vous me parlez, il ne me manque que les deux que vous avez données aux gens de Lentulus; l'une à Equotutique [2], & l'autre à Brindes. Vous voyez bien que vous n'avez pas perdu votre peine comme vous l'apprehendiez; car je m'imagine que vous ne croyez pas la perdre lorſque vous me procurez du plaiſir, & je n'en ai jamais eu davantage. C'en eſt un fort grand pour moi de voir que vous m'approuvez, de m'être mis au deſſus des reproches d'Appius, & de n'avoir pas eu pour Brutus une complaiſance injuſte; je vous avoue que j'avois peur qu'ils ne vous euſſent prévenu.

Le premier m'a écrit en s'en retournant à Rome, deux ou trois Lettres d'un ſtile un peu aigre, ſur ce qu'il a appris que j'ai fait quelques changemens dans les choſes qu'il a établies. C'eſt à peu près comme ſi un Medecin, à qui on auroit ôté un malade, trou-

quæ ipſe in curando conſtituerit, mutet ille: ſic Appius, cum [a] *ἐξ ἀφαιρέσεως provinciam curarit, ſanguinem miſerit, quidquid potuit detraxerit, mihi tradiderit enectam,* [b] *ψυχαγωγοτροφοῦσαν eam à me non libenter videt; ſed modo ſuccenſet, modo gratias agit. Nihil enim à me fit cum ulla illius contumelia. Tantummodo diſſimilitudo meæ rationis offendit hominem. Quid enim poteſt eſſe tam diſſimile, quam illo imperante, exhauſtam eſſe ſumptibus, & jacturis provinciam; nobis eam obtinentibus, nummum nullum eſſe erogatum nec privatim, nec publice? Quid dicam de illius præfectis? comitibus? legatis? etiam de rapinis? de libidinibus? de contumeliis? nunc autem domus mehercule nulla tanto conſilio, aut tanta diſciplina gubernatur, aut tam modeſta eſt, quam noſtra tota provincia. Hanc nonnulli amici Appii ridicule interpretan-*

a Per extractionem. b Recreatam.

voit mauvais que celui qu'on auroit appelé à ſa place, ne ſe ſervît pas des mêmes remedes. Appius qui a appliqué par tout le fer & le feu, qui n'a laiſſé dans la Province que ce qu'il n'a pû en emporter, & qui me l'a remiſe dans un état déplorable, trouve mauvais que je répare le mal qu'il a fait. Cependant après s'être plaint, il me fait des remercîmens; & il a raiſon de m'en faire, car je ſauve ſon honneur autant que je le puis. Ce qui le pique, c'eſt la comparaiſon que l'on fait de ſa conduite & de la mienne; en effet, il n'y eut jamais rien de ſi different. La Province pendant qu'il y a commandé, a été ruinée, & par ſes exactions, & par une mauvaiſe économie; & moi, je ne lui ai rien coûté, en quelque maniere, & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être. Que ne pourois-je pas dire des Préfets d'Appius, de ſes Lieutenans, & de tous ceux de ſa ſuite, de leurs rapines, de leurs violences, & de leurs brutalités; au lieu qu'il y a maintenant autant d'ordre & de regle dans toute la Province, qu'il y en pourroit avoir dans la maiſon d'un Particulier? Quelques amis d'Appius

tur : qui me idcirco putent bene audire velle, ut ille male audiat, & recte facere non meæ laudis, ſed illius contumeliæ cauſſa. Sin Appius, ut Bruti litteræ, quas ad te miſi, ſignificabant, gratias nobis agit, non moleſte fero : ſed tamen eo ipſo die, quo hæc ante lucem ſcribebam, cogitabam ejus multa inique conſtituta & acta tollere.

Nunc venio ad Brutum, quem ego omni ſtudio, te auctore, ſum complexus : quem etiam amare cœperam. Sed ; dico ? revocavi me, ne te offenderem. Noli enim putare, me quicquam maluiſſe, quam ut mandat is facere : nec ulla de re plus laboraſſe. Mandatorum autem mihi libellum dedit : iiſdemque de rebus tu mecum egeras. Omnia ſum diligentiſſime perſecutus.

Primum ab Ariobarzane ſic contendi, ut talenta, quæ mihi pollicebatur, illi daret. Quoad mecum rex

diſent là-deſſus ridiculement, que je n'affecte une ſi bonne conduite que pour décrier la ſienne, & que je penſe moins à établir ma réputation qu'à détruire celle de mon Prédeceſſeur. Au reſte, s'il eſt vrai qu'il me faſſe des remercîmens, comme me le marque Brutus dans la Lettre que je vous envoie, je ſuis bien aiſe qu'il me rende juſtice; mais cela ne m'empêchera pas de changer, ce matin même, pluſieurs choſes qu'il a établies injuſtement.

Je viens maintenant à Brutus dont j'avois par votre conſeil recherché l'amitié avec empreſſement, & pour qui je commençois à me ſentir de l'inclination; mais.... le dirai-je? non, cela vous facheroit. Je puis vous aſſurer qu'il n'a pas tenu à moi qu'il ne fût content, & que je n'ai rien oublié pour cela. Vous m'aviez recommandé ſes intérêts, & il m'avoit donné un mémoire de toutes les affaires où je pouvois le ſervir, je n'en ai négligé aucune.

Premierement j'ai preſſé Ariobarzane, juſqu'à le prier de deſtiner pour Brutus l'argent qu'il m'offroit; tant que ce Prince a été avec moi, il y a paru

fuit, perbono loco res erat : poſt à Pompeii procuratoribus ſexcentis premi cœptus eſt. Pompeius autem cum ob ceteras cauſsas plus poteſt unus, quam ceteri omnes, tum quod putatur ad bellum Parthicum eſſe venturus. Ei tamen ſic nunc ſolvitur, triceſimo quoque die talenta Attica XXXIII, *& hoc ex tributis : nec id ſatis efficitur in uſuram menſtruam. Sed Cnæus noſter clementer id fert, ſorte caret, uſura, nec ea ſolida, contentus eſt. Alti neque ſolvit cuiquam, nec poteſt ſolvere. Nullum enim ærarium, nullum vectigal habet. Appii inſtituto tributa imperat. Ea vix, in fœnus Pompeii quod ſatis ſit, efficiunt. Amici Regis duo treſve perdivites ſunt : ſed ii ſuum tam diligenter tenent quam ego aut tu. Equidem non deſino tamen per litteras rogare, ſuadere, accuſare regem. Dejotarus etiam mihi narravit, ſe ad eum legatos miſiſſe de re Bruti : eos ſibi reſponſum retuliſſe,*

diſpoſé ; mais, quand il m'eut quitté, il fut auſſi-tôt aſſiégé par une foule de gens d'affaires de Pompée, qui, comme vous ſçavez, a par lui-même plus de crédit que perſonne ; & qui maintenant en a d'autant plus dans ces Provinces, qu'on croit qu'il y viendra commander contre les Parthes. Voici néanmoins tout ce qu'il a pû obtenir ; il touche tous les mois ſur les impoſitions extraordinaires de la Cappadoce, trente-trois Talens Attiques ; ce n'eſt pas même l'intérêt de ſon argent[3], mais il s'en contente, & ne preſſe point pour le principal. Le Roi Ariobarzane ne paye, ni ne peut payer aucun autre créancier ; car il n'a point de fonds ni de revenus reglés, & il eſt obligé, à l'exemple d'Appius, d'impoſer des taxes extraordinaires, qui ſuffiſent à peine pour payer à Pompée l'intérêt de ce qui lui eſt dû. Il eſt vrai que ce Prince a deux ou trois amis fort riches ; mais ce ſont des gens qui ne ſont pas plus d'humeur à prêter, que vous ou moi. Je ne laiſſe pas de lui écrire de tems en tems pour Brutus, des lettres très-fortes & très-puiſſantes. Déjotarus m'a dit qu'il avoit envoyé des

illum non habere: & mehercule ita judico, nihil illo regno ſpoliatius, nihil rege egentius. Itaque aut tutela cogito me abdicare, aut, ut pro Glabrione Scævola, fœnus & impendium recuſare.

Ego tamen quas per te Bruto promiſeram præfecturas M. Scaptio, L. Gavio, qui in regno rem Bruti procurabant, detuli. Nec enim in provincia mea negotiabantur. Tu autem meminiſti nos ſic agere, ut quot vellet præfecturas ſumeret, dum ne negotiatori. Itaque duas ei præterea dederam. Sed ii quibus petierat de provincia deceſſerant.

Nunc cognoſce de Salaminiis: quod video tibi etiam novum accidiſſe, tanquam mihi. Nunquam enim ex illo audivi, illam pecuniam eſſe ſuam. Quin etiam libellum ipſius ha-

gens exprès pour lui parler de cette affaire, & qu'Ariobarzane avoit répondu qu'il n'avoit point du tout d'argent. Je le crois ſans peine; car je ſçai quelle eſt la pauvreté de ce Prince [4], & le déplorable état où eſt ſon Royaume. Auſſi je penſe à me décharger de cette tutele; ou, comme Scévola tuteur de Glabrion, je demanderai que l'on remette à mon pupile les intérêts & le principal. [5]

Quant à ces places de Préfet que je vous avois prié d'offrir à Brutus; j'en ai donné à M. Scaptius & à L. Gavius, qui font ſes affaires dans la Cappadoce, parce qu'ils ne ſont point dans celles de mon Gouvernement, vous ſçavez que nous étions convenus qu'il pourroit diſpoſer de ces places, pourvû que ce ne fût point pour des gens qui fuſſent dans les affaires de la Cilicie. Je lui en réſervois encore deux autres; mais ceux pour qui il me les avoit demandées, ne ſont plus dans le pays.

Quant à cet argent que doivent ceux de Salamine, je vois bien que vous ne ſçaviez pas, non plus que moi, qu'il fût à Brutus. Il ne m'en a jamais rien dit, & j'ai encore ſon Mémoire, qui

beo, in quo eſt, SALAMINII PECUNIAM DEBENT M. SCAPTIO ET P. MATINIO, FAMILIARIBUS MEIS. *Eos mihi commendat: adſcribit etiam, & quaſi calcar admovet, interceſſiſſe ſe pro iis magnam pecuniam. Confeceram, ut ſolverent centeſimis ſexennii ductis cum renovatione ſingulorum annorum. At Scaptius quaternas poſtulabat. Metui, ſi impetraſſet, ne tu ipſe me amare deſineres. Nam ab edicto meo receſſiſſem; & civitatem, in Catonis, & in ipſius Bruti fide locatam, meiſque beneficiis ornatam funditus perdidiſſem.*

Atque hoc tempore ipſo impingit mihi epiſtolam Scaptius Bruti, rem illam ſuo periculo eſſe: quod nec mihi umquam Brutus dixerat, nec tibi: etiam, ut præfecturam Scaptio deferrem. Id vero per te exceperamus, ne negotiatari: quod ſi

commence ainſi : *La ville de Salamine doit de l'argent à M. Scaptius & à P. Matinius, mes amis particuliers* Après me les avoir recommandés, il ajoûte ſeulement pour me faire voir combien il s'intéreſſe à cette affaire, qu'il leur a ſervi de caution pour une fort groſſe ſomme. J'avois déterminé leurs debiteurs à les payer ſur le pié d'un pour cent par mois, en ajoûtant à la fin de chacune des ſix années, les intérêts au principal, mais Scaptius vouloit avoir quatre pour cent. Si je les lui avois fait donner, j'aurois eu peur que vous n'euſſiez plus voulu de moi pour ami. C'étoit aller contre mon propre Edit, & ruiner pour jamais une ville qui eſt ſous la protection de Caton & de Brutus même[c]; je détruiſois par là tout le bien que je lui ai fait.

Maintenant Scaptius revient à la charge, & me préſente une Lettre de Brutus, qui me marque que cette affaire le regarde perſonellement, ce qu'il ne m'a jamais dit, non plus qu'à vous. Il me demande auſſi une place de Préfet pour Scaptius; mais vous ſçavez que lorſque vous lui en offrîtes de ma part, ce fut à l'excluſion des *Négocians*,

cuiquam, huic tamen non. Fuerat enim præfectus Appio; & quidem habuerat turmas equitum, quibus incluſum in curia Senatum Salamine obſederat, ut fame Senatores quinque morerentur. Itaque ego, quo die tetigi provinciam, cum mihi Cyprii legati Epheſum obviam veniſſent, litteras miſi, ut equites ex inſula ſtatim decederent. His de cauſſis credo Scaptium iniquius de me aliquid ad Brutum ſcripſiſſe. Sed tamen hoc ſum animo: ſi Brutus putabit me quaternas centeſimas oportuiße decernere, qui in tota provincia ſingulas obſervarem, itaque edixiſſem, idque etiam acerbiſſimis fœneratoribus probaretur; ſi præfecturam negotiatori denegatam queretur, quod ego Torquato noſtro in tuo Lenio, Pompeio ipſi in Sex. Statio negavi, & iis probavi; ſi equites deductos moleſte feret, accipiam equidem dolorem, mihi illum iraſci, ſed multo ma-

Et quand j'en accorderois à quelqu'autre, il faudroit toujours exclure celui-ci. Il en avoit eu une ſous Appius, qui lui avoit auſſi donné le Commandement de quelques compagnies de Cavalerie, avec leſquelles il avoit tenu aſſiegé le Sénat de Salamine, juſques-là que cinq Sénateurs moururent de faim. Comme j'en avois été informé à Epheſe, où les Députés de l'Iſle de Chypre étoient venus au devant de moi, je ne fus pas plûtôt dans mon Gouvernement, que j'envoyai des ordres pour faire repaſſer la Mer à cette Cavalerie. C'eſt ſans doute pour cela que Scaptius s'eſt plaint de moi à Brutus. Quoi qu'il en ſoit, ſi ce dernier prétend que contre mon propre *Edit*, & contre tous les autres jugemens que j'ai rendus, je devois faire payer Scaptius ſur le pié de quatre pour cent par mois, pendant que les uſuriers les moins traitables ſe contentent d'un pour cent; s'il trouve mauvais que je lui aie refuſé une place de Préfet pour un *Négociant*, quoique Torquatus & Pompée à qui j'en ai refuſé par la même raiſon, au premier pour Lenius qui d'ailleurs eſt de vos amis, & au ſecond pour Sex-

jorem, non esse eum talem, qualem putassem.

Illud quidem fatebitur Scaptius, me jus dicente, sibi omnem pecuniam ex edicto meo auferendi potestatem fuisse. Addo etiam illud, quod vereor tibi ipsi ut probem. Consistere usura debuit, quæ erat in edicto meo. Deponere volebant: impetravi ab Salaminiis ut silerent. Veniam illi quidem mihi dederunt; sed quid iis fiet, si huc Paullus venerit? sed totum hoc Bruto dedi, qui de me ad te humanissimas litteras scripsit: ad me autem, etiam cum rogat aliquid, contumaciter, arroganter, [a] *ἀκοινωνήτως solet scribere. Tu autem velim ad eum scribas de his rebus; ut sciam quo modo hæc accipias. Facias enim me certiorem.*

[a] Alieno animo.

tus Statius, ne l'ayent pas trouvé mauvais ; s'il eſt choqué de ce que j'ai fait ſortir de l'Iſle de Chypre cette Cavalerie que Scaptius commandoit, je ſuis bien faché de ne pouvoir pas lui plaire, mais je le ſuis bien davantage de le trouver ſi different de l'idée que je m'en étois faite.

Scaptius ne peut diſconvenir que je n'aye voulu le faire payer ſur le pié marqué dans mon Edit. J'ai fait plus, & je ne ſçai ſi en cela vous m'approuverez. L'intérêt ne devoit plus courir du moment que les débiteurs offroient de payer, & qu'ils vouloient conſigner ; j'ai obtenu d'eux qu'ils ne feroient point de ſommations, & ils ont bien voulu ſouffrir cette eſpece d'injuſtice, mais que deviendront-ils ſi Paullus eſt mon ſucceſſeur[7] ? Je n'y ai point eu d'égard par conſidération pour Brutus. Vous me dites qu'il vous écrit ſur mon ſujet en des termes fort obligeans ; ſon ſtile eſt tout different lorſqu'il m'écrit, même des Lettres de recommandation ; il eſt aigre, plein de hauteur, & fort different de celui des gens polis. Je vous prie de lui rendre compte de tout ce que je viens de vous expli-

Atque hoc superioribus litteris ad te diligenter perscripseram, sed plane te intelligere volui, mihi non excidisse illud, quod tu ad me quibusdam litteris scripsisses; si nihil aliud de hac provincia nisi illius benivolentiam deportassem, mihi id satis esse. Sit sane, quoniam ita tu vis: sed tamen cum eo credo, quod sine peccato meo fiat. Igitur meo decreto soluta res Scaptio statim. Quam decretum sit tu judicabis. Ne ad Catonem quidem provocabo. Sed noli me putare [a] *ἐγκελεύσματα illa tua abjecisse, quæ mihi in visceribus hærent. Flens mihi meam famam commendasti. Quæ epistola tua est, in qua mentionem non facias? Itaque irascatur qui volet, patiar* [b] *τὸ γὰρ εὖ μετ' ἐμοῦ, præsertim cum sex libris tanquam prædibus me ip-*

a Hortationes.

b Rectum enim mecum est.

quer, & de me mander ce qu'il en penſe.

Je vous avois déja écrit aſſez au long là deſſus dans ma derniere Lettre ; mais j'ai été bien-aiſe de vous faire voir que je n'ai pas oublié ce que vous me dites dans une des vôtres, que quand la place où je ſuis ne me vaudroit que l'occaſion de gagner l'amitié de Brutus, ce ſeroit toujours beaucoup. Je veux croire qu'elle me ſeroit fort avantageuſe, mais vous ne voudriez pas ſans doute que je la gagnaſſe aux dépens de la Juſtice. J'ai fait pour Scaptius tout ce que mon Edit me permettoit, que pouvois-je faire davantage? je m'en rapporte à vous & je n'en appellerai point à Caton. Mais jugez-moi ſuivant les maximes & les regles que vous m'avez données vous-même, & qui ſont toujours profondément gravées dans mon eſprit. Lorſque vous me quittates les larmes aux yeux, vous me recommandates par deſſus toutes choſes d'avoir ſoin de ma réputation, & vous m'en faites ſouvenir dans toutes vos Lettres. Si quelqu'un n'eſt pas content de moi, je m'en conſolerai, pourvû que j'aie la juſtice de mon côté, maintenant ſur-tout que j'ai

ſum .obſtrinxerim , quos tibi tam valde probari gaudeo.

E quibus unum [a] ἱστορικὸν *requiris de Cn. Flavio M. F. ille vero ante Decemviros non fuit : quippe qui Ædilis curulis fuerit , qui magiſtratus multis annis poſt Decemviros inſtitutus eſt. Quid ergo profecit , quod protulit faſtos ? occultatam putant quodam tempore iſtam tabulam , ut dies agendi peterentur à paucis. Nec vero pauci ſunt auctores , Cn. Flavium ſcribam faſtos protuliſſe , actioneſque compoſuiſſe : ne me hoc , vel potius Africanum , (is enim loquitur) commentum putes.* [b] Οὐκ ἔλαθέ σε *illud de geſtu hiſtrionis ; tu ſceleſte ſuſpicaris , ego* [c] ἀφελῶς *ſcripſi.*

a Hiſtoricum.
b Non te latuit.
c Simpliciter.

De me Imperatore ſcribis te ex

pris de nouveaux engagemens avec elle en donnant mes ſix Livres *de la République*; j'apprens avec bien du plaiſir, que vous en êtes fort content.

Vous trouvez ſeulement que j'ai fait une faute contre l'hiſtoire, au ſujet de Cn. Flavius, fils de Marcus. On ne peut néanmoins le placer avant les Décemvirs [8], puiſqu'il a été Edile Curule, & que cette Magiſtrature fut établie longtems après les Décemvirs [9]. Mais, dites-vous, de quelle utilité étoit-il qu'il publiât les Faſtes? C'étoit afin que tout le monde pût ſçavoir les jours où le Barreau étoit ouvert, au lieu qu'auparavant on étoit obligé d'avoir recours à un petit nombre de Juriſconſultes, qui en faiſoient un ſecret. Beaucoup d'autres Ecrivains ont dit avant moi, que c'eſt ce Flavius, alors ſimple Greffier, qui publia les Faſtes & les formules du Droit [10], & je ne l'ai point mis dans la bouche de Scipion l'Afriquain, ſans de bonnes autorités. Vous avez interprété malignement ce que j'ai dit de ces geſtes trop comediens [11], mais je n'y ai point entendu fineſſe.

Vous me dites que Philotime vous

Philotimi litteris cognoſſe. Sed credo te, jam in Epiro cum eſſes, binas meas de omnibus rebus accepiſſe, unas à Pindeniſſo capto, alteras à Laodicea, utraſque tuis pueris datas. Quibus de rebus propter caſum navigandi, per binos tabellarios miſi Romam litteras publice.

De Tullia mea tibi aſſentior; ſcripſique ad eam, & ad Terentiam, mihi placere. Tu enim ad me jam ante ſcripſeras, ac vellem te in tuum veterem gregem retuliſſes. *Correcta vero epiſtola Memmiana nihil negotii fuit. Multo enim malo hunc à Pontidia, quam illum à Servilia. Quare adjunges Aufium noſtrum, hominem ſemper amantem me; nunc credo, eo magis, quod debet etiam fratris Appii amorem erga me cum reliqua*

a mandé, que mon armée m'a proclamé *Imperator*; mais je compte que depuis que vous êtes arrivé en Epire, vous aurez reçû les deux Lettres que j'ai données à vos gens, l'une après la priſe de Pindeniſſe, & l'autre à Laodicée, dans leſquelles je vous rends compte de tout ce que j'ai fait ici. J'en ai auſſi écrit au Sénat; & pour une plus grande ſûreté, j'ai envoyé deux copies de ma Lettre par deux vaiſſeaux differens.

Je ſuis de votre avis ſur le mariage de ma fille; & je lui ai écrit, à elle & à ſa mere, que j'agréois le parti qu'on me propoſe. Je me ſuis ſouvenu de ces mots d'une de vos Lettres, *Je voudrois que vous fuſſiez revenu à votre ancien troupeau* [12]. Il n'étoit point néceſſaire de rien changer à cette Lettre que Memmius m'a fait tenir; car celui que Pontinia propoſe, me convient beaucoup mieux que celui dont Servilia avoit parlé. Vous emploirez pour cela Aufius qui m'a toujours témoigné de l'affection, & qui doit en avoir pour moi plus que jamais; car avec le bien que lui a laiſſé ſon frere Appius [13], il a hérité ſans doute de cette amitié

hereditate creviſſe; qui declaravit quanti me faceret, cum ſæpe, tum in Burſa. Ne tu me ſollicitudine magna liberaris. Furnii exceptio mihi non placet. Nec enim ego ullum aliud tempus timeo, niſi quod ille ſolum excipit. Sed ſcriberem ad te de hoc plura, ſi Romæ eſſes. In Pompeium te ſpem omnem otii ponere non miror: ita res eſt; removendumque cenſeo illud diſſimulantem.

Sed enim, [a] *οἰκονομία ſi perturbatior eſt, tibi aſſignato: te enim ſequor* [b] *χειδιάζοντα. Cicerones pueri amant inter ſe, diſcunt, exercentur: ſed alter, uti dixit Iſocrates in Ephoro & Theopompo, frenis eget, alter calcaribus. Quinto togam puram Liberalibus cogitabam dare. Mandavit enim pater.*

a Ordo. *b* Quæ ex improviſo occurrunt ſcribentem.

dont j'avois reçû des marques en pluſieurs occaſions, & ſur-tout dans l'affaire de Burſa [14]. Vous me délivrerez d'une grande inquiétude, ſi vous pouvez finir celle de ma fille. Je ne ſuis point du tout content de l'exception que Furnius a miſe dans ſon Decret [15]; le tems qu'il excepte, eſt le ſeul pendant lequel j'ai quelque choſe à craindre; je ne vous en dis pas davantage là-deſſus, parce que vous n'êtes pas à Rome. Vous avez raiſon d'eſperer beaucoup de Pompée pour la tranquillité de la République; je n'en ai pas moins bonne opinion que vous, & je crois qu'en parlant de lui, il n'eſt plus néceſſaire d'ajoûter aucune reſtriction. [16]

S'il n'y a pas beaucoup de ſuite dans cette Lettre, c'eſt qu'il n'y en a pas plus dans les vôtres, car je vous ſuis pié à pié. Mon fils & notre neveu s'aiment fort; on les inſtruit & on les exerce enſemble; mais on peut leur appliquer ce qu'Iſocrate diſoit d'Ephore & de Theopompe: Il faut tenir à l'un la bride, & donner à l'autre de l'éperon [17]. Mon frere m'a chargé de faire prendre la Robe Virile à ſon fils le jour des *Li-*

Ea ſic obſervabo, quaſi intercalatum non ſit. Dionyſius mihi quidem in amoribus eſt. Pueri autem ajunt eum furenter iraſci. Sed homo nec doctior, nec ſanctior fieri poteſt, nec tui meique amantior.

Thermum, Silium vere audis laudari. Valde ſi honeſte gerunt. Adde M. Nonium, Bibulum, me ſi voles. Jam Scrofa vellem haberet ubi poſſet. Eſt enim lautum negotium. Ceteri infirmant [a] πολίτευμα *Catonis. Hortenſio quod cauſſam meam commendas, valde gratum. De Amiano ſpei nihil putat eſſe Dionyſius. Terentii nullum veſtigium agnovi. Mœragenes certe periit. Feci iter per ejus poſſeſſionem, in qua animal reliquum nullum eſt. Hæc non noram tum, cum Democrito tuo locutus ſum. Rhoſiaca vaſa mandavi. Sed heus tu, quid cogitas? In felicatis lancibus & ſplendidiſſimis caniſtris oluſculis nos*

a Reip. adminiſtrationem.

beralia

beralia [18]; je ſuppoſe dans mon calcul, qu'il n'y a point eu d'intercalation. Je ſuis très-content de Dionyſius; nos jeunes gens diſent qu'il eſt fort violent, mais on ne peut avoir de meilleures mœurs, plus de ſcience, & plus d'affection pour vous & pour moi.

Il eſt vrai, comme on vous le mande, que Thermus & Silius [19] ſont fort eſtimés dans leurs Gouvernemens, & c'eſt avec juſtice; on n'en peut dire autant de Nonius [20] & de Bibulus, mettez-moi avec eux ſi vous voulez. Je ſouhaiterois que Scrofa eût auſſi quelque Gouvernement [21], car c'eſt une place fort propre à faire voir ce qu'il vaut [22]. Pour tous les autres, ils ne ſe piquent gueres de ſuivre les maximes de Caton. Je vous ſuis bien obligé d'avoir recommandé mes intérêts à Hortenſius. Dionyſius ne croit pas qu'on puiſſe rien tirer d'Amianus. Je n'ai pû avoir aucune nouvelle de Terentius. Pour Mérage-ne [23], il faut abſolument qu'il ſoit mort. J'ai paſſé par ſes terres, qui ſont entierement abandonnées; je ne le ſçavois pas encore, lorſque je parlai à votre Affranchi Democrite. Je vous ai

ſoles paſcere. Quid te in vaſis fictilibus appoſiturum putem ? [a] *Κίεος Phemio mandatum eſt : reperietur ; modo aliquid illo dignum canat.*

a Cornu.

Parthicum bellum impendet. Caſſius ineptas litteras miſit. Nec dum Bibuli erant allatæ : quibus recitatis, puto fore, ut aliquando commoveatur Senatus. Equidem ſum magna animi perturbatione. Si, ut opto, non prorogatur noſtrum negotium, habeo Junium & Quintilem in metu. Eſto ; duo quidem menſes ſuſtinebit Bibulus. Quid illo fiet, quem reliquero, præſertim ſi fratrem ? quid me autem, ſi non tam cito decedo ? magna turba eſt. Mihi tamen cum Dejotaro convenit, ut ille in meis caſtris eſſet cum ſuis copiis omnibus. Habet autem cohortes quadringenarias noſtra armatura XXX. *equitum* CIↃCIↃ. *Erit ad*

commandé des vaſes de Rhoſus [24] ; mais comment l'entendez-vous ? vous nous faiſiez ſervir de ſimples legumes dans votre belle vaiſſelle [25], que nous donnerez-vous dans ces plats de terre ? On cherche un Cor pour Phemius, & on lui en trouvera un, mais c'eſt à condition que les airs qu'il jouera, en vaudront la peine.

Les Parthes ſont prêts à ſe mettre en campagne. Caſſius a montré dans ſes Lettres une vanité ridicule ; mais, lorſque celles de Bibulus ſeront arrivées, j'eſpere que le Sénat ſortira enfin de l'aſſoupiſſement où il eſt. Pour moi, je vous avoue que je ſuis dans une grande inquiétude. Si l'on ne me continue point dans mon Gouvernement, comme je le ſouhaite, j'ai toujours fort à craindre pendant les mois de Juin & de Juillet. Je veux que Bibulus puiſſe ſoûtenir, pendant tout ce tems-là, les efforts des Parthes ; mais que deviendra celui que je laiſſerai à ma place ? & ſi c'eſt mon frere ? ſi je ſuis obligé moi-même de demeurer ? tout cela m'embaraſſe fort. J'ai néanmoins engagé Dejotarus à venir joindre mon armée avec toutes ſes troupes.

ſuſtentandum, quoad Pompeius veniat; qui litteris, quas ad me mittit, ſignificat ſuum negotium illud fore. Hiemant in noſtra provincia Parthi. Exſpectatur ipſe Orodes. Quid quæris? aliquantum eſt negotii.

De Bibuli edicto nihil movi, præter illam exceptionem, de qua tu ad me ſcripſeras, nimis gravi præjudicio in ordinem noſtrum. *Ego tamen habeo* [a] *ἰσοδυναμοῦσαν, ſed tectiorem ex Q. Mucii P. F. edicto Aſiatico*, extra quam ſi ita negotium geſtum eſt, ut eo ſtari non oporteat; ex fide bona: *multaque ſum ſecutus Scævolæ; in iis illud, in quo ſibi libertatem cenſent Græci datam, ut Græci inter ſe diſceptent ſuis legibus.*

[a] Quæ idem valeat.

Elles ſont composées de trente Cohortes, chacune de quatre cens hommes armés à la Romaine, & de deux mille chevaux. Avec ce ſecours, on pourra arrêter les ennemis juſqu'à l'arrivée de Pompée, qui me mande qu'on le deſtine pour cette guerre. Les Parthes ſont en quartiers d'hiver ſur les terres de l'Empire, & Orodés leur Roi viendra les commander. Ce n'eſt point ici une petite affaire.

Mon *Edit* eſt conforme à celui de Bibulus à cette clauſe près, ſur laquelle vous me marquiez, que ce ſeroit un préjugé trop peu honorable pour nos Chevaliers [26]. J'en ai mis néanmoins une qui ſignifie à peu près la même choſe, mais dans des termes plus généraux. Je l'ai priſe de l'*Edit* que Q. Mutius Scevola, fils de Publius, fit pendant qu'il étoit Gouverneur d'Aſie. Elle porte que ſi les conditions d'un Traité ſont injuſtes, on reglera les choſes ſelon l'équité & la bonne foi. J'ai copié pluſieurs autres articles de l'Edit du même Scevola, comme celui qui permet aux Grecs de terminer entre eux leurs differends ſelon leurs loix, ce qui fait qu'ils ſe

Breve autem edictum est propter hanc meam [a] διάιρεσιν, *quod duobus generibus edicendum putavi: quorum unum est provinciale, quo est de rationibus civitatem, de ære alieno, de usura, de syngraphis; in eodem omnia de Publicanis: alterum, quod sine edicto satis commode transigi non potest, de hereditatum possessionibus, de bonis possidendis, magistris faciendis, vendendis: quæ ex edicto & postulari, & fieri solent. Tertium de reliquo jure dicendo* [b] ἄγραφον *reliqui. Dixi me de eo genere mea decreta ad edicta urbana accommodaturum: itaque curo, & satisfacio adhuc omnibus. Græci vero exultant, quod peregrinis judicibus utuntur. Nugatoribus quidem, inquies. Quid refert? tamen se* [c] αὐτονομίαν *adeptos putant. Vestri enim, credo, graveis habent, Turpionem sutorium, & Vettium mancipem.*

a Divisionem. *b* Non scriptum. *c* Facultatem utendi suis legibus.

regardent comme des peuples libres.

Mon *Edit* eſt fort court, parce que j'ai tout réduit ſous deux chefs. Dans le premier, je traite des affaires qui ſont proprement de la juriſdiction des Gouverneurs, comme les comptes des villes, leurs dettes, l'intérêt de l'argent, les obligations; ce qui comprend tout ce qui regarde les Fermiers de la République. Le ſecond chef contient pluſieurs affaires que l'on juge ordinairement ſur l'*Edit* du Gouverneur, & qu'on ne peut gueres juger autrement, comme les teſtamens, les acquêts, les biens decretés, les Syndics des créanciers. Pour toutes les autres affaires, je me ſuis contenté de déclarer que je les jugerois conformément aux Edits des Préteurs. Je tâche de contenter tout le monde, & j'y ai réuſſi juſqu'à préſent. Les Grecs ſont charmés d'avoir des Juges de leur nation [27]; ce ſont de plaiſans Juges, me direz-vous? qu'importe? cette image de liberté ne laiſſe pas de les ſatisfaire. Ceux que vous avez à Rome, ſont en effet des gens d'importance [28], un Turpion Cordonnier [29], un Vettius Regratier? [30]

De Publicanis quid agam videris quærere. Habeo in deliciis, obſequor, verbis laudo, orno; efficio ne cui moleſti ſint. [a] *Τὸ θαυμαζόμενον, uſuras eorum, quas pactionibus adſcripſerant, ſervavit etiam Servilius. Ego ſic. Diem ſtatuo ſatis laxam; quam ante ſi ſolverint, dico me centeſimas ducturum: ſi non ſolverint, ex pactione. Itaque & Græci ſolvunt tolerabili fœnore: & Publicanis res eſt gratiſſima. Sic illa jam habent, pleno modio verborum honorem, invitationem crebram. Quid plura? Sunt omnes ita mihi familiares, ut ſe quiſque maxime putet. Sed tamen* [b] *μηδὲν αὐτοῖς. Scis reliqua.*

a Quod maxime mirandum.

b Nihil ipſis. v. not.

De ſtatua Africani, [c] *(ὦ πραγμάτων ἀσυγκλώστων! ſed me ipſum*

c O res non contextas!

Il me paroît que vous avez envie de ſçavoir comment je vis avec les Fermiers de la République : je les ai tous les jours chez moi, je les accable d'honnêtetés, de louanges, de careſſes ; mais je ménage les choſes de maniere que perſonne n'en ſouffre, & cela dans les affaires les plus difficiles. En voici un échantillon ; Servilius [31] leur ajugeoit l'intérêt marqué dans leurs Traités avec les villes ; pour moi je donne aux débiteurs un terme raiſonnable, à condition que s'ils payent dans ce tems-la, ils ne donneront qu'un pour cent par mois, & qu'autrement ils payeront l'intérêt que leur obligation porte. De cette maniere, les Grecs ne ſont point trop chargés, & les Fermiers ſont ravis de toucher leur argent. Vous voyez donc comment je ſuis avec ces derniers ; je ne leur épargne point les complimens, je les ai tous les jours à ma table, en un mot, je vis avec eux de maniere qu'il n'y en a point qui ne ſe croye de mes plus familiers amis, quoique je ne leur faſſe aucune confidence. [32]

Quant à cette ſtatue de Scipion l'Afriquain (quelle bigarure ! mais cela

delectavit in tuis litteris.) ain tu? Scipio hic Metellus pravum ſuum neſcit Cenſorem non fuiſſe? atqui nihil habuit aliud inſcriptum niſi Coſ. ea ſtatua, quæ ad Opis per te poſita in excelſo eſt. In illa item, quæ eſt ad [a] Πολυδεύκους, *hercule inſcriptum eſt. Coſ. quam eſſe ejuſdem, ſtatus, amictus, anulus, imago ipſa declarat. At mehercule ego cum in turma inauratarum equeſtrium, quas hic Metellus in Capitolio poſuit, animadvertiſſem in Serapionis ſubſcriptione Africani imaginem, erratum fabrile putavi, nunc video Metelli.* [b] *ὦ ἀνιστορησίαν turpem.*

a Pollucis. b O inſcitiam hiſtoriæ.

Non illud de Flavio & faſtis, ſi ſecus eſt, commune erratum eſt; & tu belle [c] *ἠπόρησας; & nos publicam prope opinionem ſecuti ſumus, ut multa apud Græcos. Quis enim non*

c Dubitaſti.

même a ſon agrément dans votre Lettre) quoi donc Metellus Scipion ne ſçait pas que ſon Biſayeul n'a point été Cenſeur [33] ? cependant il n'a point d'autre qualité que celle de Conſul dans l'inſcription de cette ſtatue que vous avez fait placer dans un lieu élevé du Temple d'Ops [34], non plus que dans celle du Temple de Pollux [35], qui eſt certainement de la même perſonne, comme la poſture, l'habillement, l'anneau, & le viſage même le font voir [36]. Et véritablement, lorſque parmi ces ſtatues Equeſtres dorées, que Metellus a fait placer dans le Capitole, je vis au bas de celle de Scipion l'Afriquain le nom de Serapion [37], je crus que c'étoit une mépriſe de l'ouvrier, mais je vois bien maintenant qu'elle vient de Metellus ; cela ne lui eſt pas pardonnable.

Il n'en eſt pas de même de ce que j'ai dit de Flavius. S'il eſt faux qu'il ait le premier publié les Faſtes, je me ſuis trompé avec beaucoup d'autres. Ç & vous avez eu raiſon de ne rien décider ; car j'ai ſuivi l'opinion la plus commune, qui néanmoins peut quelquefois ſe trouver fauſſe, comme nous

dixit [a] Εὔπολιν τὸν τῆς ἀρχαίας *ab Alcibiade navigante in Siciliam dejectum eſſe in mare? Redarguit Eratoſthenes. Adfert enim quas ille poſt id tempus fabulas docuerit. Num idcirco Duris Samius, homo in hiſtoria diligens, quod cum multis erravit, irridetur? Quis Zaleucum leges Locris ſcripſiſſe non dixit? Num igitur jacet Theophraſtus, ſi id à Timæo tuo familiari reprehenſum eſt? Sed neſcire proavum ſuum Cenſorem non fuiſſe turpe eſt: præſertim cum poſt eum Conſulem, nemo Cornelius, illo vivo, Cenſor fuerit.*

a Eupolim illum priſcæ *ſupp.* comœdiæ.

Quod de Philotimo, & de ſolutione H-S. XXDC. *ſcribis, Philotimum circiter Kalend. Januar. in Cherſoneſum audio veniſſe: ac mihi*

en avons plusieurs exemples dans l'Histoire Greque. Combien d'Historiens ont dit qu'Alcibiade passant en Sicile, avoit fait jetter dans la Mer Eupolis l'un des Auteurs de l'ancienne Comedie [38] ? Eratosthene [39] prouve que cela ne peut être, en faisant voir que quelques-unes des pieces de ce Poëte ont été composées depuis la guerre de Sicile. Duris de Samos [40], qui est d'ailleurs un Historien exact, perdra-t'il sa réputation pour avoir avancé ce fait avec plusieurs Ecrivains ? Theophraste a dit de même, après un grand nombre d'Historiens, que c'étoit Zaleucus [41] qui avoit donné des Loix aux Locriens [42] ; en estime-t'on moins Theophraste depuis que Timée votre Auteur favori [43] a fait voir que cela étoit faux ? Mais il est honteux à Metellus de ne pas sçavoir que son Bisayeul n'a pas été Censeur, d'autant plus que personne de sa maison ne le fut depuis qu'il eut été Consul [44] jusqu'à sa mort.

Quant à Philotime & au payement de ces cinq cens quatre-vingt mille sesterces, tout ce que j'en sçai, c'est que Philotime est arrivé dans la Cher-

ab eo nihil adhuc. Reliqua mea Camillus ſcribit ſe accepiſſe, ea quæ ſint neſcio, & haveo ſcire. Verum hæc poſterius & coram fortaſſe commodius. Illud me, mi Attice, in extrema fere parte epiſtolæ commovit: ſcribis enim ſic, [a] τὰ λοιπόν? *Deinde me obſecras amantiſſime, ne obliviſcar vigilare, & ut animadvertam quæ fiant. Num quid de quo inaudiſti? Etſi nihil ejuſmodi eſt.* [b] πολλοῦ γε καὶ δεῖ. *Nec enim me fefelliſſet, nec fallet. Sed iſta admonitio tua tam accurata, neſcio quid mihi ſignificare viſa eſt.*

a Quid reliquum.

b Multum quidem abeſt.

De M. Octavio iterum jam tibi reſcribo, te illi probe reſpondiſſe; paullo vellem fidentius. Nam Cœlius libertum ad me miſit, & litteras accurate ſcriptas: ſed de Pan-

ſoneſe [47] environ au commencement de Janvier ; je n'en ai point encore reçû de Lettres. Camille me mande qu'il a reçû le reſte de mon argent, je voudrois bien ſçavoir ce que c'eſt ; mais je vous parlerai de cela une autre fois, & je ferai peut-être bien d'attendre que je ſois de retour. J'ai remarqué vers la fin de votre Lettre un endroit qui m'a fort donné à penſer. Après ces mots, *qu'ai-je encore à vous dire ?* vous me recommandez d'une maniere pleine d'affection & de tendreſſe, de veiller avec ſoin & de prendre garde à tout ce qui ſe paſſe. Eſt-ce qu'il vous ſeroit revenu quelque choſe ? Mais non, il n'y a pas d'apparence, cela ne m'auroit point échappé, & aſſûrément rien ne m'échappera. Cependant de la maniere dont vous me donnez cet avis, il ſemble que vous ayez eu en vûe quelque choſe de particulier.

Je vous remercie tout de nouveau de la réponſe que vous avez faite à Octavius ; j'aurois voulu néanmoins que vous lui euſſiez parlé plus affirmativement. Vous ſçaurez que Celius m'a envoyé exprès un de ſes Affranchis, avec une Lettre très-preſſante ; mais il n'eſt

theris fœde ; ac civitatibus. Reſcripſi alterum me moleſte ferre, ſi ego in tenebris laterem, nec audiretur Romæ, nullum in mea provincia nummum niſi in æs alienum erogari ; docuique nec mihi conciliare pecuniam licere, nec illi capere : monuique eum, quem plane diligo, ut, cum alios accuſaſſet cautius viveret. Illud autem alterum alienum eſſe exiſtimatione mea, Cybiratas imperio meo publice venari.

Lepta tua epiſtola gaudio exultat. Etenim ſcripta belle eſt, meque apud eum magna in gratia poſuit. Filiola tua gratum mihi fecit, quod tibi diligenter mandavit, ut mihi ſalutem adſcriberes ; gratum etiam Pilia : ſed illa officioſius, quod mihi ; quem jam pridem nunquam vidit. Igitur tu quoque ſalutem utri-

rien de moins raiſonnable que ce qu'il m'écrit de ces Pantheres, & de ces taxes qu'il voudroit que j'impoſaſſe ſur les villes pour les frais de ſes jeux [46]. Je lui ai répondu ſur ce dernier article, que j'étois bien malheureux d'être dans une ſi grande obſcurité, & qu'on ne ſçût pas à Rome que je ne faiſois lever ſur les villes de mon Gouvernement aucune impoſition extraordinaire que pour le payement de leurs dettes; qu'il ſeroit également injuſte que je lui accordaſſe cet argent, & qu'il l'acceptât; enfin je l'avertis en bon ami de prendre garde, après avoir accusé les autres [47], de donner priſe ſur lui-même. Que pour ces Pantheres, je ferois tort à ma réputation ſi j'obligeois ceux de Cybire à faire pour lui une chaſſe publique. [48]

Lepta eſt charmé de votre Lettre [49], elle eſt en effet très-obligeante pour lui, & il m'en ſçait le meilleur gré du monde. Je ſuis fort obligé à votre chere fille de ce qu'elle vous a ſi fort recommandé de me ſaluer de ſa part; je remercie auſſi Pilia de ſon ſouvenir, mais je ſuis encore plus ſenſible à l'honnêteté de la premiere, qui ne m'a jamais

que abſcribito. Litterarum datarum pridie Kal. Januar. ſuavem habuit recordationem clariſſimi jurisjurandi, quod ego non eram oblitus. Magnus enim prætextatus illo die fui.

Habes ad omnia, non, ut poſtulaſti, [a] *χρύσεα χαλκείων; ſed paria paribus reſpondimus. Ecce autem alia puſilla epiſtola; quam non relinquam* [b] *ἀναντιφώνητον. Bene mehercule potuit Lucceius Tuſculanum; niſi forte, ſolet enim cum ſuo tibicine: & velim ſcire quis ſit ſtatus ejus. Lentulum quidem noſtrum præ re Tuſculanum proſcripſiſſe audio. Cupio hos expeditos videre: cupio etiam Seſtium: adde, ſi vis, Cœlium: quibus omnibus eſt,* [c] *αἴδεσθεν μὲν ἀνήνασθαι, δεῖσαν δ' ὑποδέχθαι. De Memmio reſtituendo ut Curio cogitet te audiſſe puto.*

a Aurea pro aheneis.

b Sine reſponſione.

c Veriti ſunt quidem recuſare, timuerunt autem accipere.

vû ; vous leur ferez mes complimens à l'une & à l'autre. Dans votre Lettre du dernier de Décembre, vous me faites ſouvenir de cet illuſtre ſerment, qui m'a fait trop d'honneur pour que j'en perde la mémoire [10] ; jamais Conſul ne parut avec plus d'éclat. [11]

Je crois avoir répondu à toutes vos Lettres ; ce n'eſt point, comme vous le vouliez, de l'or pour du cuivre [12], c'eſt tout au plus métal pour métal. Mais voici encore une petite Lettre qu'il ne faut pas laiſſer ſans réponſe. Lucceius n'a pas mal fait de vendre ſa maiſon de Tuſculum [13], quoique d'ailleurs il eût bien pû ſans cela payer ſes dettes, car vous ſçavez qu'il s'eſt réduit à dîner ſouvent tête à tête avec ſon Joueur de flute ; mandez-moi en quel état ſont ſes affaires. J'apprens auſſi que Lentulus a été obligé de mettre en vente ſa maiſon de Tuſculum. Je ſouhaite de les voir tous deux plus à leur aiſe, auſſi-bien que Seſtius, &, ſi vous voulez, Celius. On peut dire d'eux tous qu'*ils ont honte de reculer & qu'ils craignent d'avancer* [14]. Vous ſçavez apparemment que Curion penſe à faire rappeler Memmius [15]. Je ne

De Egnatii Sidicini nomine nec nulla, nec magna ſpe ſumus. Pinarium, quem mihi commendas, diligentiſſime Dejotarus curat gravitcr ægrum. Reſpondi etiam minori.

Tu, velim, dum ero Laodiceæ, id eſt, ad Idus Maias quam ſæpiſſimè mecum per litteras colloquare: & cum Athenas veneris, (jam enim ſciemus de rebus urbanis, de provinciis, quæ omnia in menſem Martium ſunt collata) utique ad me tabellarios mittas. Sed heus tu, jamne vos à Cæſare per Herodem talenta Attica L. extorſiſtis? in quo, ut audio, magnum odium Pompeii ſuſcepiſtis. Putat enim ſuos nummos vos comediſſe; Cæſarem in Nemorenſi ædificando diligentiorem fore.

Hoc ego ex P. Vedio, magno nebulone, ſed Pompeii tamen familiari, audivi. Hic Vedius venit mihi obviam cum duobus eſſedis, & rheda

deſeſpere pas de vous faire payer par Egnatius Sidicinus, mais je ne vous en réponds pas. Pinarius, que vous me recommandez, eſt tombé malade chez le Roi Dejotarus, qui en a grand ſoin. Voilà tout ce que j'avois à répondre à cette petite Lettre.

Je vous prie de m'écrire ſouvent, pendant que je ſerai à Laodicée, c'eſt-à-dire juſqu'au quinziéme de Mai; & lorſque vous ſerez arrivé à Athenes, envoyez-moi un Exprès, car on aura alors des nouvelles des affaires de Rome, & de la diſtribution des Gouvernemens, dont on ne doit délibérer qu'au mois de Mars. Mais, dites-moi un peu, eſt-il donc vrai que vous ayez tiré de Céſar cinquante talens Attiques par le moyen d'Herode [16]? Pompée à ce qu'on dit, vous en veut beaucoup de mal, car il avoit fort compté ſur cet argent [17]. On dit auſſi que Céſar ne fera plus de ſi folles dépenſes à ſa maiſon d'Aricie. [18].

J'ai ſçû tout cela par P. Vedius qui eſt un grand étourdi, mais qui ne laiſſe pas d'être des amis de Pompée. Cet homme d'importance eſt venu au devant de moi avec deux chariots [19], une

equis juncta, & lectica, & familia magna: pro qua, si Curio legem pertulerit, H-S centena pendat necesse est. Erat præterea cynocephalus in cœdo: nec deerant onagri. Numquam vidi hominem nequiorem. Sed extremum audi. Diversatus est Laodiceæ apud Pompeium Vindullum: ibi sua deposuit, cum ad me profectus est. Moritur interim Vindullus. Quæ res ad Magnum Pompeium pertinere putabatur. C. Vennonius domum Vindulli venit: cum omnia obsignaret, in Vedianas res incidit. In his inventæ sunt quinque lanunculæ matronarum, in quibus una sororis amici tui, hominis Bruti, qui hoc utatur; & illius Lepidi, qui hæc tam negligenter ferat. Hæc te volui [a] *παριστορῆσαι. Sumus enim ambo belle curiosi.*

a Obiter scire.

Unum etiam velim cogites. Audio Appium [b] *προπύλαιον. Eleusi-*

b Vestibulum.

chaiſe roulante, une litiere, & un ſi grand nombre de valets, que ſi la Loi de Curion paſſe, Vedius ſera aſſûrément taxé à plus de cent mille ſeſterces [60]. Il avoit de plus un Cynocephale [61] ſur un de ſes chariots, & des ânes ſauvages dans ſon équipage; je n'ai jamais vû un homme ſi impertinent; mais ce n'eſt pas là tout. Il logea à Laodicée chez Pompeius Vindullus, & y laiſſa ſes balots lorſqu'il me vint trouver. Dans cet entre-tems, mourut Vindullus dont Pompée eſt l'héritier naturel [62]. C. Vennonius étant venu pour mettre le ſcélé, tomba par hazard ſur ce qui appartenoit à Vedius, l'on y trouva les portraits de cinq de nos Dames [63] & entre autres celui de la ſœur de votre bon ami [64], qui devroit mieux choiſir les ſiens; un frere ſi peu clair-voyant, & un mari ſi commode, ſont véritablement ce que leur nom ſignifie [65]. Je crois que ce trait vous divertira, car vous n'êtes pas moins curieux que moi de pareilles Hiſtoires. [66]

J'ai encore une choſe à vous propoſer; j'apprens qu'Appius fait faire un Portique à Eleuſis [67], pourra-t'on trou-

ne facere. Num inepti fuerimus, ſi nos quoque Academiæ fecerimus? puto, inquies. Ergo id ipſum ſcribes ad me. Equidem valde ipſas Athenas amo. Volo eſſe aliquod monumentum. Odi falſas inſcriptiones ſtatuarum alienarum. Sed ut tibi placebit: facieſque me in quem diem Romana incidant myſteria certiorem, & quo modo hiemaris. Cura ut valeas. Poſt Leuctricam pugnam die ſeptingenteſimo ſexageſimo quinto.

REMARQUES

SUR LA I. LETTRE.

1. *LE dix-ſeptiéme de Février.*] Il y a dans le Texte, *ad quintum Terminalia.* Cette Fête ſe célébroit le vingt-un ou le vingt-deuxiéme de Février, par les gens de la Campagne, en l'honneur du Dieu Terme qui préſidoit aux limites des Champs.

2. *Æquotutique.*] Petite Ville de la Pouille.

3. *Il touche tous les mois trente-trois Talens Attiques ..... ce n'eſt pas même l'intérêt*

ver mauvais que j'en faſſe faire un à l'Académie [68]. Vous me direz ſans doute que je ne dois avoir là-deſſus aucun ſcrupule, marquez-moi donc ce que vous en penſez. J'ai pour la ville d'Athenes, une inclination dont je veux laiſſer des marques publiques. Je n'aime point ces fauſſes inſcriptions que l'on met à des Statues qu'on n'a point fait placer [69], mais je m'en rapporte à vous. Mandez-moi quel jour tombent les Myſteres cette année, & comment vous avez paſſé l'hiver. Ayez ſoin de votre ſanté. Le ſept cens ſoixantiéme jour depuis la Bataille de Leuctre [70].

---

térêt de ſon argent.] Trente-trois Talens Attiques, à mettre le Talent à l'évaluation moyenne, faiſoient quarante à cinquante mille francs. Si Pompée ne prenoit d'intérêt qu'un pour cent par mois, il faloit que le principal fût de quatre à cinq millions.

4. *Je ſçai quelle eſt la pauvreté de ce Prince.*] Horace donne en effet le Roi de Cappadoce pour exemple d'un Roi pauvre, *Mancipiis locuples, eget æris Cappadocum Rex*, c'étoit le pays du monde où il y avoit le moins d'argent, comme on le voit dans Plutarque, *Vie de Lucullus.*

5. *Ou, comme Scévola Tuteur de Glabrion,*

je demanderai que l'on remette à mon Pupile le principal & les intérêts.] On ne trouve nulle part le fait auquel notre Auteur fait ici allusion. Il s'agit apparemment de Glabrion qui avoit été Conſul en 686. & dont Q. Mucius Scévola grand Pontife avoit pû être le Tuteur.

6. *Une Ville qui eſt ſous la protection de Caton.*] Ciceron parle de Salamine Capitale de l'Iſle de Chypre. Caton avoit été envoyé, quelques années auparavant, dans cette Iſle pour la réduire en forme de Province, lorſque le Peuple Romain l'ôta au Roi Ptolomée, & Brutus y avoit accompagné ſon oncle; c'étoit pour cela que l'un & l'autre avoient pris les Peuples de cette Iſle ſous leur protection.

7. *Que deviendront-ils ſi Paulus eſt mon ſucceſſeur?*] C'eſt que Lepidus frere d'Emilius Paulus avoit épouſé la ſœur de Brutus, ainſi il étoit à craindre que Paulus ne favoriſât Brutus, aux dépens de Salamine.

8. *On ne peut pas néanmoins le placer avant les Décemvirs.*] L'an 302. de la fondation de Rome, le Peuple jaloux de ſa liberté, & trouvant que l'autorité de ſes premiers Magiſtrats étoit trop grande, voulut l'affoiblir; & pour cela en augmenta le nombre juſqu'à dix, qu'on appela Décemvirs; & l'on abolit le Conſulat & les autres Magiſtratures, mais cette ſorte de Gouvernement ne dura que deux années.

9. *Puiſqu'il a été Edile Curule, & que cette Magiſtrature ne fut établie que long-tems après les Décemvirs.*] Les Ediles du Peuple avoient été établis en même tems que les Tribuns, dès l'année deux cens ſoixante, mais les Ediles Curules ne le furent qu'en trois cens quatre-vingt-ſix, quatre-vingt-quatre ans depuis les Décem-

virs. Le Flavius, dont Ciceron parle ici, vivoit vers l'an 448. de la fondation de Rome, comme Pline le prouve par l'inſcription du Temple de la Concorde qu'il avoit fait bâtir.

Lib. 33. cap. 1.

10. *Beaucoup d'autres Ecrivains ont dit avant moi, que c'étoit ce Flavius, alors ſimple Greffier, qui avoit rendu publics les Faſtes, & les formules du Droit.*] On trouve la même choſe dans les Auteurs qui ont écrit depuis Ciceron, comme dans Tite-Live, dans Pline, dans Aulu-Gelle. Du tems de ce Flavius, les Faſtes ou le Calendrier où l'on marquoit les jours d'Aſſemblées, & ceux où l'on rendoit la juſtice, étoient entre les mains des Prêtres; & comme les mois étoient Lunaires, & qu'il y avoit ſouvent des intercalations, cela faiſoit une ſupputation aſſez embaraſſante pour des gens fort peu habiles en fait de calcul, & qui dans les commencemens, pour compter leurs années, attachoient un clou tous les ans aux murailles d'un Temple. Les formules du Droit étoient auſſi très-peu connues, & les Juriſconſultes affectoient de ne les écrire qu'en abregé, afin qu'on fût dans la néceſſité de recourir à eux. Flavius révéla tout ce myſtere; & le Peuple lui en ſçut ſi bon gré, qu'il le fit Edile, quoiqu'il fut fils d'un Affranchi.

T. Liv. L. 9. Plinius Lib. 33. cap. 1. Aulu-Gell. Lib. 6. cap. 9.

11. *Vous avez interprété malignement ce que j'ai dit de ces geſtes trop comédiens.*] Boſius a cru que cet endroit avoit rapport à ce *Ligurino μώμῳ* de la vingtiéme Lettre du Livre précedent ſur lequel on peut voir la vingt-uniéme Remarque. Mais ce docte Critique n'a pas pris

garde que ce qui ſuit ici immédiatement, fait voir qu'Atticus n'avoit pas encore reçû la Lettre où eſt ce *Ligurino μωμῳ*, lorſqu'il écrivit celle à laquelle Ciceron répond maintenant. Il y a néanmoins beaucoup d'apparence, comme le croit ce même Critique, qu'il s'agit ici d'Hortenſius; mais je crois que ce trait de ſatyre qu'Atticus avoit relevé, étoit dans les Livres *de la République*, dont Ciceron fait mention immédiatement auparavant ces mots, *vous avez interprété malignement, &c.* On voit par un fragment de ces Livres, que dans le ſixiéme, Scipion parloit fort contre les Rhéteurs. Apparemment que Ciceron avoit fait dans cet endroit un portrait un peu trop reconnoiſſable de la déclamation d'Hortenſius, qui étoit fort affectée, comme nous l'avons dit dans la vingt-uniéme Remarque ſur la vingtiéme Lettre du Livre précedent.

12. *Je voudrois que vous fuſſiez revenu à votre ancien troupeau.*] C'eſt-à-dire, que vous euſſiez pris un gendre de l'Ordre des Chevaliers dont vous êtes ſorti. Piſon & Craſſipés, les deux premiers gendres de Ciceron, étoient Patriciens, & de maiſons fort illuſtres. Dolabella, qui fut le troiſiéme, étoit de la famille de Cornelia ſi illuſtrée, ſur-tout depuis les Scipions. Ainſi Ciceron ne ſuivit point le Conſeil d'Atticus; auſſi eut-il depuis le chagrin de voir ſa fille fort négligée, & enfin répudiée, comme on le verra dans l'onziéme Livre.

13. *Appius.*] Je ne ſçai s'il eſt néceſſaire que j'avertiſſe, qu'il ne faut pas confondre cet Appius avec Appius Clodius, dont il eſt ſouvent parlé dans ces Lettres.

14. *Burſa.*] T. Munatius Plancus Burſa,

frere de L. Munatius Plancus l'Orateur, à qui Ciceron écrivit depuis pluſieurs Lettres, que l'on trouve dans le dixiéme Livre des Familieres. Ciceron s'étoit porté, l'année précedente, accuſateur contre Burſa, & l'avoit fait condamner, malgré le crédit & la protection de Pompée. Ce Plancus Burſa avoit été fort lié avec Clodius. Apparemment qu'Appius avoit été l'un de ſes Juges.

Epiſt. 2. *Lib.* 7. *Fam. Dio Lib.* 40. *Aſcon. in Milon.*

15. *Je ne ſuis point du tout content de l'exception que Furnius a miſe dans ſon Decret.*] Furnius, qui étoit alors Tribun, avoit propoſé un Decret qui permettoit aux Gouverneurs de Syrie & de Cilicie, de quitter leurs Provinces après leur année, pourvû que les Parthes ne fiſſent aucun mouvement avant le mois de Juillet. Et comme il y avoit beaucoup d'apparence qu'ils ſe mettroient en Campagne avant ce tems-la, cette exception n'accommodoit point Ciceron.

16. *Je crois qu'en parlant de lui, il n'eſt plus néceſſaire d'ajoûter aucune reſtriction.*] Il s'agit de Pompée, v. la 4. Rem. ſur la 10. Lettre du 4. Livre.

17. *Il faut tenir à l'un la bride.*] Cela regarde le neveu de Ciceron qui avoit l'eſprit fort vif, mais difficile à regler, comme on le verra dans pluſieurs des Lettres ſuivantes.

18. *De faire prendre la Robe virile à ſon fils le jour des* Liberalia.] Cette Fête ſe célébroit le dix-ſeptiéme de Mars, en l'honneur de Bacchus nommé auſſi *Liber.* C'étoit la coûtume de donner ce jour-la aux jeunes gens la Robe virile.

Macrob. Lib. 1. *Saturn. cap.* 4. *Varro Lib.* 5. *de ling. Lat. Ovid. Lib.* 3. *Faſt.*

19. *Silius.*] P. Silius Nerva Gouverneur de Bithinie & de Pont.

20. *M. Nonius.*] C'eſt M. Nonius Sufenas, dont nous avons parlé dans la quatriéme Remarque ſur la quinziéme Lettre du quatriéme Livre.

21. *Je voudrois bien que Scrofa eût auſſi quelque Gouvernement.*] Il y a dans le Texte, *vellem Scrofa haberet ubi poſſet.* Pighius conclut de ce paſſage que Scrofa avoit alors un Gouvernement; il ſemble néanmoins fort naturel d'en conclure tout le contraire avec les autres Commentateurs. Car s'il avoit été Gouverneur de Macédoine, comme le croit Pighius, Ciceron n'auroit eu rien à ſouhaiter pour lui; car cette Province étoit très-conſidérable. Apparemment qu'Atticus avoit mandé à Ciceron, que Scrofa eſperoit d'avoir un Gouvernement l'année ſuivante.

22. *Car c'eſt une place fort propre à faire voir ce qu'il vaut.*] Le *Lautum* du Texte ſignifie ici *ſplendidum.* Ciceron joint ailleurs ces deux mots enſemble. *Sed illa ratio lautior & ſplendidior, &c. pro Flacco. Lautus*, dans le ſens où il eſt pris ici, répond au λαμπρὸς des Grecs; nous diſons *une charge, une place fort brillante.*

23. *Méragene.*] C'eſt celui chez qui s'étoit réfugié un des Eſclaves d'Atticus, comme on a vû dans la huitiéme Remarque ſur la quinziéme Lettre du cinquiéme Livre. Apparemment que le Terentius, dont il parle immédiatement auparavant, étoit cet Eſclave fugitif.

24. *Des vaſes de Rhoſus.*] Ville ſituée dans le Golphe d'Iſſe; derriere laquelle étoient les montagnes nommées *Rhoſii*; entre ces montagnes & le Mont-Taurus, étoit le Col nommé *portæ Syræ*, parce que c'étoit l'entrée de la Syrie.

25. *Dans votre belle vaiſſelle.*] Il y a dans le Texte, *in felicatis lancibus*, à la lettre, *dans vos plats ſur leſquels ſont gravées des feuilles de fougere.*

26. *Mon Edit eſt conforme à celui de Bibulus, à cette clauſe près, ſur laquelle vous me marquiez que ce ſeroit un préjugé trop peu honorable pour nos Chevaliers.*] Voici comme étoit ordinairement conçûe cette clauſe, qui regardoit les Traités des Fermiers de la République avec les Villes *. *Pacta conventa, quæ nec vi, nec dolo malo facta erunt, ſervabo?* Toute la différence qu'il y avoit là-deſſus entre l'*Edit* de Ciceron & celui de Bibulus, c'eſt que ce dernier avoit exprimé nomément les Fermiers de la République; & il n'étoit pas honorable pour eux, que le Gouverneur témoignât, qu'il les ſoupçonnoit de s'être ſervis de violence ou de fraude en faiſant leurs Traités.

* *Lib. 2. de Off.*

27. *Les Grecs ſont charmés d'avoir des Juges de leur Nation.*] Il y a dans le Texte *peregrinis judicibus.* Les Romains appeloient *peregrinos*, tous les Peuples ſoûmis à leur domination, à qui ils avoient laiſſé leur ancienne forme de Gouvernement. *Dicebant peregrinum qui ſuis legibus uteretur.* Varro Lib. 4. de ling. Lat.

28. *Les Juges que vous avez à Rome ſont en effet des gens d'importance.*] Ciceron veut par-

ler de ceux que Pompée avoit établis pendant ſon troiſiéme Conſulat.

29. *Un Turpion ci-devant Cordonnier.*] Il avoit apparemment des Eſclaves Cordonniers. Les Bourgeois de Rome, outre les Eſclaves qui les ſervoient, en avoient ſouvent d'autres qui travailloient à différens métiers, dont les Maîtres tiroient le profit. Au reſte ce Turpion pouvoit bien avoir fait lui-même le métier de Cordonnier. On vit depuis ſous Auguſte un Cordonnier devenir Conſul. Ce fut Alfinius Varus qui ſe rendit recommandable par la grande connoiſſance qu'il avoit du Droit. *Acron. in Horat. Sat.* 3. *Lib.* 1. *Sutorius* peut donc ſignifier ici un homme qui a été Cordonnier comme *Prætorius*, *Cenſorius* ſignifie qui a été Préteur ou Cenſeur.

30. *Un Vettius Regratier.*] *Manceps*, qui eſt dans le Texte, ſignifie entre autres choſes, un homme qui achete des denrées à bon marché pour les revendre plus cher; & le mépris avec lequel Ciceron parle ici de ce Vettius, détermine à cette ſignification. *Regratier* ne ſignifie pas tout-à-fait la même choſe, parce qu'il ne ſe dit que de ceux qui achetent en gros, pour revendre cher en détail; mais pour entrer ici dans la penſée de Ciceron, il ſuffit de marquer un vil trafic. On auroit pû auſſi traduire un *Monopoleur*, parce que ceux qui font le trafic dont veut ici parler Ciceron, ſont ſujets à la monopole. Pline a employé ce mot dans ce ſens lorſqu'il a dit, *aut aliquis prævalens manceps annonam flagellet.*
Lib. 33. Cap. 4.

31. *Servilius.*] Surnommé Iſauricus, qui avoit commandé en Cilicie.

32. *Quoique je ne leur faſſe aucune confidence.*] SED TAMEN μεθόδους SCIS RELIQUA. Ciceron cite ici les premiers mots d'un paſſage Grec, on ne ſçait de quel Auteur ; & il ajoûte *vous ſçavez la ſuite.* Comme dans une autre Lettre, après ces premiers mots d'un endroit de Terence *ſit à me quidem ſedulo*, il ajoûte *noſti reliqua.* V. Rem. ſur la 6. Lettre du 10. Livre. Et dans la 38. Lettre du 7. Livre des Fam. *Ubi nec Pelopidarum, noſti cætera.* Le reſte du paſſage qu'il cite ſouvent, c'eſt *nomen nec facta audiam.*

33. *Quant à cette Statue de Scipion l'Afriquain ..... quoi donc ? Metellus Scipion ne ſçait pas que ſon Biſayeul n'a point été Cenſeur ?*] Il avoit apparemment dit à Atticus que cette Statue, dont Ciceron avoit parlé dans ſes Livres de la République comme étant du ſecond Afriquain, étoit de Scipion ſurnommé Naſica, Biſayeul de Scipion Beaupere de Pompée, qui s'appeloit Metellus, parce qu'il avoit été adopté par Metellus Pius.

34. *Dans le Temple d'Ops.*] C'étoit la même Déeſſe que Rhea femme de Saturne. Les Romains adoroient ſous ce nom, la terre qui eſt la ſource de tous les biens & de toutes les commodités de la vie. T. Tatius lui bâtit le premier un Temple à Rome.

35. *Du Temple de Pollux.*] Ce Temple étoit dans la place Romaine. Il fut bâti l'an deux cens cinquante-ſept par A. Poſtumius Dictateur.

36. *Comme l'anneau & le viſage même le font voir.*] Chez les Romains l'anneau, qui leur ſervoit de cachet, n'étoit point, comme par-

mi nous, commun à tous ceux d'une même maiſon, chacun avoit le ſien.

37. *Serapion.*] On donna ce ſurnom à Scipion Naſica, à cauſe de ſa grande reſſemblance avec un Eſclave qui portoit le même nom.

Val. Max. Lib. 9. cap. 4.

38. *Eupolis Auteur de l'ancienne Comédie.*] Je ne m'arrête point à expliquer ici la différence qu'il y avoit chez les Grecs entre l'ancienne & la nouvelle Comédie, cela n'eſt point de mon ſujet. Les Comédies d'Ariſtophane ſont de la premiere eſpece, & celles de Ménandre, que Terence a imité, étoient de la ſeconde.

39. *Eratoſthene.*] Athenée & Pollux citent un Traité de lui *de la Comédie ;* c'étoit ſans doute dans cet ouvrage qu'il avoit réfuté l'opinion où l'on étoit ſur la mort d'Eupolis.

40. *Duris de Samos.*] Il vivoit du tems de Ptolomée Philadelphe, & avoit écrit l'Hiſtoire des Grecs & des Macédoniens.

41. *Zaleucus.*] Diſciple de Thalés ſelon Ariſtote. Elien, Diodore de Sicile, & Valere Maxime parlent auſſi de Zaleucus. Ainſi il paroît que Timée ne perſuada pas que ce Zaleucus fût un homme imaginaire.

Ariſto. Lib. 2. Polit. Elian. Lib. 2. Var. Hiſt. cap. 37. Diod. Sicul. Lib. 12. Val. Max. Lib. 6. cap. 5. Cicero de leg. Lib. 2. cap. 6.

42. *Locriens.*] Habitans d'une Ville d'Italie bâtie par les compagnons d'Ajax ſurnommé Oileus, dans cette partie de l'Italie que les Anciens appeloient la grande Grece. Ils deſcendoient des Locriens qui habitoient aux environs du Mont-Parnaſſe.

Serv. ad 3. Eneid. Strabo Lib. 9.

43. *Timée votre Auteur favori*] FAMILIARIS TUUS. C'eſt dans le même ſens que Ciceron dit dans la ſeiziéme Lettre du deuxiéme Livre : *Dicæarcho familiari tuo, cum Theophraſto amico meo.* On peut voir au commencement de la vie de Nicias dans Plutarque, qu'il n'étoit pas du goût d'Atticus.

44. *Depuis qu'il eût été Conſul.*] On ne pouvoit être Cenſeur qu'après avoir été Conſul ; du moins c'étoit un uſage qui tenoit preſque lieu de Loi. Ainſi perſonne des Corneliens, dont étoient les Scipions, n'ayant été Cenſeur depuis le Conſulat de Scipion Naſica juſqu'à ſa mort, Metellus Scipion ſon arriere-petit-fils n'avoit pas eu lieu de s'y méprendre.

45. *Cherſoneſe.*] Preſqu'Iſle de Thrace.

46. *De ces taxes qu'il voudroit que j'impoſaſſe ſur les Villes pour les frais de ſes Jeux.*] Il a falu néceſſairement expliquer un peu au long ce mot du Texte *de civitatibus*, afin qu'on entendît la réponſe que Ciceron fait à Celius. Ce n'étoit pas la premiere fois que les Ediles avoient demandé qu'on impoſât de pareilles taxes pour les frais des Jeux qu'ils donnoient au Peuple. Quintus Ciceron, pendant qu'il étoit Gouverneur d'Aſie, s'étoit fait des affaires avec les Ediles de ce tems-la, parce qu'il n'avoit pas voulu leur accorder une pareille impoſition ; mais il ſe trouvoit des Gouverneurs moins ſcrupuleux.

Epiſt. 1. *Lib.* 1. *ad Quint. Fr.*

47. *Qu'après avoir accuſé les autres, il ne devoit point donner de priſe ſur lui-même.*] Celius, avant d'entrer dans les Charges, s'étoit porté accuſateur contre trois perſonnes ; mais Ciceron veut parler ſur-tout de C. Antonius

ſon Collegue dont nous avons parlé ſouvent dans les Remarques ſur les Lettres du premier Livre.

De Clar. Orat.

48. *Que pour ces Pantheres, je ferois tort à ma réputation ſi j'obligeois ceux de Cybire à faire pour lui une chaſſe publique.*] Ciceron ne laiſſa pas de lui en faire avoir ; mais il ne voulut point obliger ceux de Cybire à faire pour cela une chaſſe extraordinaire.

De Pantheris, per eos qui venari ſolent, agitur mandato meo diligenter. Epiſt. 11. Lib. 2. Fam.

49. *Lepta eſt charmé de votre Lettre, &c.*] Apparemment qu'Atticus avoit mandé à Lepta, que Ciceron étoit fort content de lui.

50. *Dans votre Lettre du dernier Décembre, vous me faites ſouvenir de cet illuſtre ſerment, qui m'a fait trop d'honneur pour que j'en perde la mémoire.*] Le Tribun Metellus Nepos ayant empêché Ciceron, le dernier jour de ſon Conſulat, de haranguer le Peuple ſelon la coûtume, & lui ayant ſeulement permis de faire le ſerment ordinaire ; Ciceron au lieu de jurer ſimplement, ſuivant la formule accoûtumée, qu'il n'avoit eu en vûe dans ſon adminiſtration, que le bien de l'Etat, jura qu'il avoit ſauvé Rome & la République, ce que le Peuple reçut & confirma avec de grands applaudiſſemens.

Epiſt. 3. Lib. 5. Fam. In Piſonem.

51. *Jamais Conſul ne parut avec tant d'éclat*] PRÆTEXTATUS. On appeloit ainſi les Magiſtrats à cauſe de leur Robe nommée *Prætexta*, parce qu'elle étoit bordée de pourpre.

52. *Ce n'eſt point de l'or pour du cuivre.*] Il fait alluſion à l'échange que fit Diomede de ſes armes qui n'étoient que de cuivre, avec celles de Glaucus qui étoient d'or. Cela étoit paſſé en proverbe.

Iliade 6.

53. *Lucceius n'a pas mal fait de vendre ſa maiſon de Tuſculum, &c.*] Le Texte eſt ici fort concis, & il y a pluſieurs mots ſouſentendus, ainſi l'on ne peut que deviner; mais le ſens que j'ai ſuivi eſt ſi naturel qu'on a tout lieu de croire que c'eſt celui de Ciceron.

54. *Qu'ils ont honte de reculer & qu'ils craignent d'avancer.*] C'eſt la ſituation où Homere repréſente les Chefs des Grecs, lorſqu'Hector vient les défier au combat. Cela ſignifie ici, que ces Meſſieurs dont parle Ciceron, n'oſoient ſe détacher du bon parti, mais qu'ils auroient bien voulu ne ſe pas déclarer ouvertement contre Céſar.

55. *Que Curion penſe à faire rappeler Memmius.*] Il n'y réuſſit pas, mais Céſar le fit revenir lorſqu'il fut le Maître.

56. *Hérode.*] Affranchi de Céſar.

57. *On dit que Pompée vous en veut beaucoup de mal, & qu'il avoit compté ſur cet argent.*] Apparemment que Pompée avoit prêté de l'argent à Céſar pendant qu'ils étoient unis enſemble, & il étoit fâché qu'Atticus & les autres créanciers de Céſar euſſent été payés avant lui. Boſius & Popma ont cru qu'il s'agiſſoit ici de la ſucceſſion de Céſar, qui devoit revenir à la femme de Pompée fille du premier. Mais ces deux habiles Commentateurs n'ont pas pris garde qu'elle étoit morte depuis trois ans, & que l'enfant qu'elle avoit eu ne lui avoit ſur-

vécu que de quelques jours. Pompée étoit alors remarié avec Cornélie fille de Metellus Scipion.

Plutar. Pomp. Dio Lib. 39.

58. *Que Céſar ne fera plus de ſi folles dépenſes à ſa maiſon d'Aricie.*] C'eſt cette ſuperbe maiſon de Campagne qui étoit dans le bois d'Aricie, & que Céſar avoit fait abattre & bâtir une ſeconde fois, parce qu'il ne l'avoit pas trouvée, la premiere, à ſon gré.

Sueton Jul. cap. 46.

59. *Avec deux Chariots*] CUM DUOBUS ESSEDIS. C'étoit une ſorte de voiture à quatre roues, que les Romains avoient priſe des Gaulois, qui s'en ſervoient à la guerre comme on le voit dans les Commentaires de Céſar. Les Peuples de Bretagne en avoient auſſi. Mais parmi les Romains c'étoit une marque de luxe de s'en ſervir, comme on le voit par cet endroit, & par un autre de la ſeconde Philippique où Ciceron en fait un reproche à Antoine.

Cæſar Lib. 5. *Bel. Gal. Epiſt.* 6. 7. *&* 10. *Lib.* 7. *Fam.*

60. *Si la Loi de Curion paſſe, il ſera aſſurément taxé à plus de cent mille ſeſterces.*] Curion avoit propoſé une Loi pour la réparation & l'entretien des grands chemins, qui regloit auſſi les équipages que l'on pourroit avoir chacun ſelon ſa condition. On propoſa dans ces derniers tems pluſieurs Loix contre le luxe, mais elles furent toutes fort mal obſervées.

Curion, qui à trente ans, avoit mangé ſon patrimoine, & qui étoit auſſi débauché que prodigue, étoit l'homme du monde à qui il convenoit le moins de faire le Réformateur. Il étoit bien perſuadé que ſa Loi ne paſſeroit point; auſſi ne cherchoit-il alors qu'à brouiller, afin d'avoir occaſion de ſe déclarer ouvertement pour Céſar, à qui il avoit paru d'abord fort oppoſé.

Epiſt. 6. Lib. 8. Fam. Dio Lib. 40.

61. *Un Cynocephale.*] Eſpece de ſinge plus ſauvage, plus méchant & plus rare que les autres. On lui avoit donné ce nom qui ſignifie en Grec *tête de chien*, parce qu'en effet ſa tête avoit quelque rapport avec celle du chien. Car on ne doit regarder que comme des fables ce qu'on nous dit, que c'étoient des eſpeces d'hommes qui aboyoient comme les chiens.

62. *Vindullus dont Pompée eſt l'héritier naturel.*] Apparemment que ce Pompeius Vindullus étoit Affranchi de Pompée. Lorſque les Affranchis ne laiſſoient point d'enfans, & qu'ils ne faiſoient point de Teſtament, leurs Maîtres en héritoient.

63. *Le portrait de cinq de nos Dames*] LAGUNCULÆ. Quelques Critiques liſent *Imagunculæ*, & Boſius *Plagunculæ*, qu'il fait venir de πλάγγων, petite poupée de cire qui répréſentoit les perſonnes au naturel, & dont on ſe ſervoit dans les enchantemens. Quoi qu'il en ſoit, on voit ici par ce qui ſuit, que c'étoit de ces eſpeces de portraits que les femmes donnent à leurs galants.

64. *Et entre autres celui de la ſœur de votre bon ami.*] Junie l'aînée des ſœurs de Brutus,

& femme de Lepidus depuis Triumvir.

65. *Un frere ſi peu clairvoyant & un mari ſi commode, ſont véritablement ce que leur nom ſignifie.*] Brutus ſignifie un homme ſtupide, & Lepidus un homme plaiſant. *Qui hoc utatur*, c'eſt-à-dire, *qui Vedio pro amico utatur.*

66. *Je crois que ce trait vous divertira, car vous n'êtes pas moins curieux que moi de pareilles hiſtoires.*] Celius connoiſſoit le goût de Ciceron ; & voici ce qu'il lui mandoit à peu près, dans ce même tems : *On n'auroit jamais cru que Servius Occella fût ſi fort homme à bonnes fortunes, ſi en trois jours on ne l'avoit pris deux fois ſur le fait. Vous me demanderez avec qui? Mais je ne vous le dirai point. Je ſuis bien aiſe qu'on voye un homme de votre gravité & de votre importance, aller demandant aux uns & aux autres, avec quelle femme un tel a été ſurpris?*

Epiſt. 7. *Lib.* 8. *Fam.*

67. *Un Portique à Eleuſis.*] Au fameux Temple de Cérès.

68. *L'Académie.*] Cette illuſtre Ecole qui étoit aux portes d'Athenes.

69. *Je n'aime point ces fauſſes inſcriptions que l'on met à des Statues qu'on n'a point fait placer.*] Les Grecs mettoient ſur la baſe des Statues le nom de celui qui les avoit fait placer ; & par flaterie, depuis qu'ils étoient ſoûmis aux Romains, ils ôtoient quelquefois le nom ancien pour y mettre celui de quelque perſonne de conſidération. Quelquefois auſſi, ou l'on changeoit la tête de quelque ancienne Statue, ou l'on en retouchoit les traits, & l'on y mettoit le nom de quelque perſonne vivante. Plutarque parle de deux Statues Coloſſales, l'une

d'Attalus, & l'autre d'Eumenés, auſquelles les Atheniens avoient fait mettre le nom d'Antoine.

Plut. in Alcibiad. & Anton.

70. *Le ſept cens ſoixantiéme jour depuis la Bataille de Leuctre.*] C'eſt-à-dire, depuis la mort de Clodius.

Voyez la 1. *Rem. ſur la* 13. *Lett. du* 5. *Liv.*

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

CUm Philogenes libertus tuus Laodiceam ad me ſalutandi cauſſa veniſſet, & ſtatim ad te navigaturum eſſe diceret, has ei litteras dedi; quibus ad eas reſcripſi, quas acceperam à Bruti tabellario. Et reſpondebo primum poſtremæ tuæ paginæ, quæ mihi magnæ moleſtiæ fuit; quod ad te ſcriptum eſt à Cincio de Statii ſermone, in quo hoc moleſtiſſimum eſt, Statium dicere, à me quoque id conſilium probari. Probari autem? de iſto hactenus. Dixerim me vel plurima vincula tecum ſummæ conjunctionis optare: etſi ſint amoris arctiſſima: tantum abeſt ut ego ex eo, quo adſtricti ſumus, laxari aliquid velim. Illum autem multa de iſtis rebus aſperius ſolere loqui ſæpe ſum expertus, ſæpe etiam

LETTRE II.

PHilogene votre Affranchi eſt venu
à Laodicée prendre congé de moi,
il eſt prêt à partir pour vous aller
indre; je me ſers de cette occaſion
our répondre à votre Lettre que j'ai
çû par le Meſſager de Brutus. Je
ommencerai par le dernier article, où
ous me parlez de ce que Cincius vous
ande qu'il a entendu dire à Statius.
ela me fait beaucoup de peine; & ce
ui me choque fort, c'eſt que Statius
t oſé dire que j'approuvois ce divorce.
loi! j'aurois pû avoir cette penſée!
ais il n'eſt pas néceſſaire de me juſti-
er. Il me ſuffit de vous aſſûrer que bien
in de vouloir rompre les liens qui nous
niſſent, je voudrois les ſerrer encore
vantage & en trouver de nouveaux,
oique ceux que forme une amitié ré-
proque, ſoient par eux-mêmes aſſez
rts. Vous ſçavez que mon frere, lorſ-
u'il eſt fâché contre votre ſœur, dit
en des choſes ſemblables qui n'ont

lenivi iratum. Id ſcire te arbitror. In hac autem peregrinatione militiave noſtra ſæpe incenſum ira vidi, ſæpe placatum. Quid ad Statium ſcripſerit neſcio. Quidquid acturus de tali re fuit, ſcribendum tamen ad libertum non fuit. Mihi autem erit maxime curæ, nequid fiat ſecus, quam volumus, quamque oportet. Nec ſatis eſt in ejuſmodi re ſe quemque præſtare. Ac maxime partes iſtius officii ſunt pueri Ciceronis, ſive jam adoleſcentis: quod quidem illum ſoleo hortari ac mihi videtur matrem valde, ut debet, amare, teque mirifice. Sed eſt magnum illud quidem, verumtamen multiplex pueri ingenium: quo ego regendo habeo negotii ſatis.

Quoniam reſpondi poſtremæ tuæ paginæ prima mea; nunc ad primam revertar tuam. Peloponneſias civitates omnes maritimas eſſe, hominis non nequam, ſed etiam tuo judicio probati, Dicæarchi tabulis credidi.

point de ſuites. Et il eſt vrai que depuis que nous ſommes partis, ſoit pendant le chemin, ſoit depuis que je ſuis dans mon Gouvernement, je l'ai vû pluſieurs fois fort en colere ; mais j'ai eu ſoin de l'appaiſer, & il eſt revenu fort aiſément. Je ne ſçai point ce qu'il a écrit à Statius ; quelque penſée qu'il ait eue, ce n'eſt point à des Affranchis qu'il faut faire de pareilles confidences. Je n'oublirai rien pour l'empêcher de prendre un mauvais parti, & de nous donner ce chagrin. Mais il faut que chacun de nous y contribue de ſon côté ; & c'eſt ſur-tout le devoir & l'intérêt de notre neveu, qui commence à n'être plus un enfant ; je ne manque pas de l'y exhorter. Il me paroît qu'il a pour ſa mere, & ſur-tout pour vous, tous les ſentimens qu'il doit avoir. Il a beaucoup d'eſprit, mais c'eſt un eſprit couvert & difficile ; je n'ai pas peu de peine à le gouverner.

Reprenons maintenant le commencement de votre Lettre. Ce n'eſt pas ſur le témoignage de quelque méchant Auteur que j'ai avancé que toutes les villes du Peloponneſe étoient maritimes ; c'eſt ſur la foi de Dicearque,

Is multis nominibus in Trophoniana Chæronis narratione Græcos in eo reprehendit, quod mare tam secuti sunt: nec ullum in Peloponneso locum excipit, cum mihi auctor placeret, (etenim erat [a] *ἱστοεικώτατος, & vixerat in Peloponneso) admirabar tamen, & vix accredens communicavi cum Dionysio. Atque is primo est commotus: deinde, quod tum de isto Dicæarcho non minus bene existimabat, quam tu de C. Vestorio, ego de M. Cluvio, non dubitabat, quin ei crederemus. Arcadiæ censebat esse Lepreon quoddam maritimum: Tene autem, & Aliphera, & Tritia* [b] *νεόκτιστα ei videbantur; idque* [c] *τῷ τῶν νεῶν καταλόγῳ confirmabat, ubi mentio non fit istorum. Atque istum ego locum totidem verbis à Dicæarcho transtuli. Phliasios autem dici sciebam, & ita fac ut habeas, nos quidem sic habemus. Sed primo me*

a Historiarum peritissimus.
b Nuper condita. *c* Navium enumeratione.

dont vous faites vous-même beaucoup de cas. Dans ſa deſcription de la deſcente dans l'antre de Trophonius, Cheron [1] prouve par beaucoup de raiſons, que les Grecs ont mal fait de bâtir tant de Villes ſur le bord de la Mer, & il compte pour maritimes toutes celles du Peloponneſe [2]. Quoique j'eſtime fort cet Auteur, qui me paroît avoir une grande connoiſſance de l'Hiſtoire, & qui d'ailleurs a vécu dans le Peloponneſe, cela ne laiſſa pas de m'arrêter, & je propoſai mon doute à Dionyſius. Il fut d'abord ſurpris ; mais, comme il ſe fie auſſi volontiers à Dicearque que vous à Veſtorius & moi à Cluvius [3], il me dit que je pouvois m'en rapporter à cet Auteur. Il prétend qu'il y a dans l'Arcadie une Ville maritime nommée Lepreon [4]. Pour Tené [5], Aliphera [6], & Tritia [7], il croit que ce ſont des Villes modernes ; & il le prouve par le dénombrement que fait Homere de toutes celles qui armerent des vaiſſeaux pour la guerre de Troye, où elles ne ſont point compriſes. Tout ce que j'ai dit là-deſſus, je l'ai copié mot pour mot de Dicearque. Je ſçai bien qu'il faut dire *Phliaſios* [8] ; & vous corrigerez cet en-

[a] ἀναλογία *deceperat* [b] Φλιῦς, Ὦπῦς, Σιπῦς. *Quod* [c] Ὀπύντιοι, Σιπύντιοι. *Sed hoc continuo correximus.*

a Analogia. *b* Phlious, Opous, Sipous.
c Opontioi, Sipountioi.

Lætari te noſtra moderatione & continentia video. Tum id magis faceres ſi adeſſes, atque hoc foro, quod egi ex Idibus Febr. Laodiceæ ad Kal. Maias omnium diœceſium, præter Ciliciæ, mirabilia quædam effecimus : ita multæ civitates omni ære alieno liberatæ, multæ valde levatæ ſunt : omnes ſuis legibus & judiciis uſæ, [d] αὐτονομίαν *adeptæ revixerunt. His ego duobus generibus facultatem ad ſe ære alieno liberandas, aut levandas dedi; uno, quod omnino nullus in imperio meo ſumptus factus eſt. (nullum cum dico non loquor* [e] ὑπερβολικῶς*) nullus, inquam, ne teruntius quidem. Hac autem re incredibile*

d Facultatem utendi ſuis legibus.
e Supra veritatem.

droit

droit dans votre exemplaire, comme j'ai fait dans le mien. J'ai été trompé d'abord par l'analogie ; & j'ai cru que de φλιοῦς on faiſoit φλιούντιοι, comme de Ὀπτοῦς Σιτοῦς on fait Ὀπτάντιοι Σιτάντιοι, mais je me ſuis bientôt apperçû de cette faute.

Vous me dites, que ce que vous avez appris de ma modération & de mon déſintéreſſement, vous a fait un très-grand plaiſir ; vous en auriez bien davantage ſi vous étiez ici. Je viens de faire des choſes merveilleuſes à Laodicée, où depuis le treiziéme de Février juſqu'au premier de Mai, j'ai réglé toutes les affaires de mes départemens, hors celles de Cilicie. Les Villes qui étoient accablées de dettes, ou ſe ſont acquittées entierement, ou ſont fort liberées. Je les laiſſe juger entre eux leurs différends ſelon leurs Loix ; tout cela leur a rendu la vie. J'ai fourni aux Villes deux grands moyens pour s'acquitter ; le premier, en ne tirant rien de la Province pour ma ſubſiſtance ; quand je dis rien, je n'exagere point, & il eſt vrai à la lettre qu'il ne leur en coûtera pas une obole ; vous ne ſçauriez croire de quelle reſſource cela leur

eſt quantum civitates emerſerint. Acceſſit altera. Mira erant in civitatibus ipſorum furta Græcorum, quæ magiſtratus ſui fecerant. Quæſivi ipſe de iis, qui annis decem proximis magiſtratum geſſerant. Aperte fatebantur. Itaque ſine ulla ignominia ſuis humeris pecunias populis retulerunt. Populi autem nullo gemitu publicanis, quibus hoc ipſo luſtro nihil ſolverant, etiam ſuperioris luſtri reddiderunt. Itaque Publicanis in oculis ſumus. Gratis, inquis, viris. Senſimus.

Jam cetera juriſdictio nec imperita, & clemens cum admirabili facilitate. Aditus autem ad me minime provinciales. Nihil per cubicularium. Ante lucem inambulabam domi, ut olim candidatus. Grata hæc & magna, mihique nondum laborioſa ex illa vetere militia.

a été. En ſecond lieu, les Magiſtrats des Villes s'étoient engraiſſés aux dépens de leurs Citoyens. J'ai interrogé moi-même là-deſſus ceux qui ont été en Charge depuis dix ans; ils m'ont tout avoué; & ſans eſſuyer la honte d'une condamnation, ils ont rapporté d'eux-mêmes l'argent qu'ils avoient pris. Avec ce ſecours les Villes ont payé ſans peine ce qu'elles devoient de ce Bail [9], dont les Fermiers de la République n'avoient rien touché, & tous les arrérages du précedent. Jugez combien cela m'a mis en grace avec ces Meſſieurs. Ce ne ſont pas des ingrats, me dites-vous; cela eſt vrai, & je m'en ſuis apperçû.

Je m'acquitte de mes autres fonctions avec le même ſuccès, & je me fais admirer par ma douceur & mes manieres aiſées. Je ne ſuis point difficile à approcher comme beaucoup d'autres Gouverneurs; on n'a point beſoin pour me parler de s'adreſſer à mes gens, je me promene chez moi les portes ouvertes, comme je faiſois lorſque je briguois les Charges. On eſt charmé de ces manieres & l'on m'en tient un grand compte, quoique cela ne me coûte pas beaucoup, à cauſe de l'habitude qui m'en eſt reſtée de ces tems où j'avois mon chemin à faire.

Nonis Maii in Ciliciam cogitabam : ibi cum Junium menſem conſumſiſſem atque utinam in pace, (magnum enim bellum impendet à Parthis) Quintilem in reditu ponere. Annuæ enim mihi operæ A. D. III. Kal. Sext. emerentur. Magna autem in ſpe ſum mihi nihil temporis prorogatum iri. Habebam acta urbana uſque ad Nonas Martias; è quibus intelligebam, Curionis noſtri conſtantia omnia potius actum iri, quam de provinciis. Ergo, ut ſpero, propediem te videbo.

Venio ad Brutum tuum, immo noſtrum, ſic enim mavis. Equidem omnia feci, quæ potui aut in mea provincia perficere, aut in regno experiri. Omni igitur modo egi cum rege, & ago quotidie per litteras ſcilicet. Ipſum enim triduum, quatriduumve mecum habui turbulentis in rebus, quibus eum liberavi. Sed

Je partirai le ſeptiéme de Mai pour la Cilicie, où je paſſerai tout le mois de Juin. Si les Parthes avec leſquels nous ſommes à la veille d'avoir une grande guerre, me laiſſent en repos, je me mettrai en chemin le premier de Juillet, pour être à portée de ſortir de mon Gouvernement le trente qui eſt le dernier jour de mon année, car je compte fort de n'être point continué. On m'a envoyé les *Actes* de tout ce qui s'eſt paſſé dans le Sénat juſqu'au ſeptiéme de Mars, par où je juge que Curion empêchera toujours avec la même opiniâtreté, qu'on ne propoſe l'affaire des Gouvernemens [10]. Ainſi j'eſpere de vous embraſſer bientôt.

Je viens à Brutus votre ami ou plûtôt le nôtre, puiſque vous le voulez ainſi. Je puis vous aſſûrer que j'ai employé pour lui toute mon autorité dans mon Gouvernement, & tout mon crédit auprès du Roi Ariobarzane. J'ai preſſé pluſieurs fois ce Prince, & je ne me laſſe point de lui écrire pour Brutus. Je l'ai eu trois ou quatre jours avec moi juſqu'à ce que j'euſſe appaiſé quelques troubles qu'il y a eu à ſa Cour. Pendant ce tems-la & depuis ſon départ, je l'ai

& tum præſens, & poſtea creberrimis non deſtiti rogare & petere mea cauſſa; ſuadere & hortari ſua. Multum profeci, ſed quantum non plane, quia longe abſum, ſcio.

Salaminios autem (hos enim poteram coercere) adduxi, ut totum nomen Scaptio vellent ſolvere; ſed centeſimis ductis à proxima quidem ſyngrapha, nec perpetuis, ſed renovatis quotannis. Numerabantur nummi: noluit Scaptius. Tu nè, qui ais Brutum cupere aliquid perdere? quaternas habebat in ſyngrapha. Fieri non poterat: nec ſi poſſet ego pati poſſem. Audio omnino Scaptium pœnitere. Nam quod S C. eſſe dicebat, ut jus ex ſyngrapha diceretur, eo conſilio factum eſt, quod pecuniam Salaminii contra legem Gabiniam ſumpſerant. Vetabat autem Auli lex, jus dici

pris de tous les côtés. Je l'ai prié de faire quelque choſe à ma conſidération, & je lui ai repréſenté que c'étoit même ſon intérêt. Mes remontrances n'ont pas été inutiles ; mais, comme je ſuis à préſent fort éloigné de lui, je ne ſçai point au juſte quel effet elles auront eu.

Pour ceux de Salamine, ſur qui j'avois autorité, je les ai obligé à payer Scaptius ſur le pié d'un pour cent par mois en comptant depuis leur derniere obligation, & en ajoûtant au bout de chaque année, l'intérêt au principal. Ils compterent auſſi-tôt l'argent, mais Scaptius ne voulut pas le recevoir ; & vous me dites après cela, que Brutus veut bien perdre quelque choſe. L'Obligation portoit quatre pour cent par mois ; les débiteurs ne pouvoient pas payer un intérêt ſi exceſſif ; &, quand ils l'auroient pû, je ne l'aurois pas ſouffert. On dit que Scaptius ſe repent à préſent de n'avoir pas accepté leurs offres. En effet, le Decret du Sénat ſur lequel il appuie ſon droit, & qui déclare cette Obligation valable, n'a été fait en ſa faveur que parce que ceux de Salamine lui avoient emprunté de l'ar-

de ita ſumpta pecunia. Decrevit igitur Senatus, ut jus diceretur iſta ſyngrapha. Nunc iſta habet juris idem, quod ceteræ, nihil præcipui.

Hæc, à me ordine facta, puto me Bruto probaturum, tibi neſcio; Catoni certe probabo. Sed jam ad te ipſum revertor. Ain' tandem Attice, laudator integritatis & elegantiæ noſtræ? auſus es hoc ex ore tuo, inquit Ennius, ut equites Scaptio ad pecuniam cogendam darem, me rogare? an tu, ſi mecum eſſes, qui ſcribis morderi te interdum quod non ſimul ſis, paterere me id facere ſi vellem? non amplius, inquis, quinquaginta. Cum Spartaco minus multi primo fuerunt. Quid tandem iſti mali in tam tenera inſula non feciſſent? non feciſſent autem? immo quid ante adventum meum non fecerunt; incluſum in curia Sena-

gent pour payer leurs Charges, contre la défenſe de la Loi Gabinia, qui déclare nulles les obligations faites dans ce cas. Ainſi le Sénat n'a point eu d'autre intention que de lui aſſûrer le payement de ſa dette, ſans vouloir le diſpenſer des Loix ordinaires par rapport à l'intérêt.

Voilà mes raiſons; j'eſpere que Brutus en ſera content, je ne ſçai ſi vous le ſerez, je ſuis bien ſûr du moins que Caton ſera pour moi. Mais c'eſt à vous maintenant à qui je m'adreſſe en particulier. Quoi donc, mon cher Atticus, vous qui vantez ſi fort mon intégrité & ma bonne conduite, vous me priez de donner des Cavaliers à Scaptius pour ſe faire payer? *cela a-t-il pû ſortir de votre bouche*, comme parle Ennius. Vous êtes fâché quelquefois, me dites-vous, de n'être pas venu avec moi; mais, ſi vous y étiez, me laiſſeriez-vous faire ce que vous me demandez? Scaptius ne veut que cinquante Cavaliers, Spartacus n'en avoit pas tant lorſqu'il prit les armes [11]. Quel déſordre n'auroient donc pas fait ceux-la dans une Iſle ſi expoſée à leurs inſultes, ou plûtôt quel mal n'y ont-ils pas déja fait

tum habuerunt Salaminium ita multos dies, ut interierint nonnulli fame. Erat enim præfectus Appii Scaptius, & habebat turmas ab Appio. Id me igitur tu, cujus mehercule os mihi ante oculos ſolet verſari, cum de aliquo officio, ac laude cogito, tu me, inquam, rogas, præfectus ut Scaptius ſit? alias hoc ſtatueramus, ut negotiatorem neminem: idque Bruto probaveramus.

Habeas is turmas? cur potius, quam cohortes? ſumptu jam nepos evadit Scaptius. Volunt, inquis, principes. Scio, nam ad me Epheſum uſque venerunt; flenteſque equitum ſcelera, & miſerias ſuas detulerunt. Itaque ſtatim dedi litteras, ut ex Cypro equites ante certam diem decederunt: ob eamque cauſſam, tum ob ceteras, Salaminii nos in cœlum decretis ſuis ſuſtulerunt. Sed jam quid opus equitatu? ſolvunt enim Salaminii. Niſi forte id

ſous mon Prédeceſſeur. Ils tinrent le Sénat de Salamine aſſiégé pendant pluſieurs jours, juſques-là que quelques Sénateurs moururent de faim. Et vous que j'ai toujours préſent à l'eſprit lorſque je me propoſe quelqu'action d'honneur & de juſtice, vous me priez de donner une place de Préfet à un tel homme. Indépendamment de cela, ne ſommes-nous pas convenus d'exclure tous les *Négocians*, & ne l'avons-nous pas fait approuver à Brutus?

Scaptius demande de la Cavalerie; eſt-ce que de l'Infanterie ne lui ſuffiroit pas? depuis quand eſt-il devenu ſi prodigue [12]? Mais, dites-vous, les Principaux de Salamine y conſentent; il faut le croire, & c'eſt ſans doute pour cela qu'ils vinrent au-devant de moi juſqu'à Epheſe, où ils ſe plaignirent les larmes aux yeux de tous les maux que ces ſoldats leur avoient fait ſouffrir, ſur quoi je donnai auſſi-tôt des ordres pour les faire ſortir de l'Iſle. Et c'eſt principalement en reconnoiſſance de ce ſervice, que ceux de Salamine m'ont fait des remercîmens publics, de la maniere du monde la plus honorable pour moi. Mais que veut

volumus armis efficere, ut fœnus quaternis centesimis ducant. Et ego audebo legere unquam, aut attingere eos libros, quos tu dilaudas, si tale quid fecero? nimis, nimis, inquam, in isto Brutum amasti dulcissime Attice: nos, vereor, ne parum. Atque hæc, scripsi ego ad Brutum scripsisse te ad me. Cognosce nunc cetera.

Pro Appio nos hic omnia faciemus; honeste tamen, sed plane libenter: nec enim ipsum odimus: & Brutum amamus: & Pompeius mirifice à me contendit; quem mehercule plus plusque in dies diligo. C. Cœlium Quæstorem huc venire audisti. Nescio, quid sit: sed... Pammenia illa mihi non placent. Ego me spero Athenis foremense Septembri, tuorum itinerum tempora scire sane velim.

a εὐήθειαν *Sempronii Rufi cognovi*

a Fatuam simplicitatem.

faire Scaptius de ces ſoldats ? Ses débiteurs n'offrent-ils pas de le payer ? leur envoirons-nous garniſon pour les obliger à donner quatre pour cent par mois ? Comment oſerois-je après cela regarder ces livres dont vous êtes ſi content ? En vérité, mon cher Atticus, vous avez eu dans cette occaſion trop d'égard pour Brutus, & trop peu pour moi. Je lui ai marqué avec quelle vivacité vous m'avez écrit ſur ſon affaire ; mais paſſons à autre choſe.

Je fais ici pour Appius tout ce que l'honneur me peut permettre [13], & je ſuis bien-aiſe de faire plaiſir à Brutus. Pompée, pour qui j'ai plus d'amitié que jamais, me recommande auſſi cette affaire avec beaucoup d'inſtance [14]. Vous avez entendu dire que C. Celius [15] vient ici en qualité de Queſteur, pour moi je n'en ſçai encore rien. Mais [16] ..... Je ne ſuis point content de cette affaire de Pammenés [17]. J'eſpere d'être à Athenes au mois de Septembre ; je voudrois ſçavoir quand vous partirez & quelle route vous prendrez.

J'admire ce trait de ſimplicité de Sempronius Rufus [18], dont vous me

ex epiſtola tua Corcyræa. Quid quæris? invideo potentiæ Veſtorii. Cupiebam etiam nunc plura garrire: ſed lucet; urget turba; feſtinat Philogenes. Valebis igitur, & valere Piliam, & Cæciliam noſtram jubebis litteris; ſalvebis à meo Cicerone.

REMARQUES

SUR LA II. LETTRE.

1. *Dans ſa deſcription de la deſcente dans l'antre de Trophonius, Cheron, &c.*] On connoît aſſez l'antre de Trophonius, où l'on deſcendoit pour connoître l'avenir. Ce Cheron étoit fils d'Apollon & de Thero. Dicearque le faiſoit parler dans l'ouvrage que Ciceron cite ici, & qui avoit pour titre, *De la deſcente dans l'antre de Trophonius*, comme nous l'apprenons d'Athenée Lib. 13. Ciceron dans la trente & une & trente-deuxiéme Lettre du Livre treiziéme, cite le même Traité ſous le nom de κατάβασις.

2. *Il compte pour maritimes toutes celles du Peloponneſe.*] Cela ne doit s'entendre que des Villes bâties avant la guerre de Troye, comme il paroît par la ſuite.

parlez dans votre Lettre datée de Corcyre ; que voulez-vous que je vous diſe ? je trouve Veſtorius trop heureux de l'avoir emporté ſi hautement. Je voudrois bien m'entretenir plus longtems avec vous, mais il commence à faire jour, on s'aſſemble à ma porte, & Philogene eſt preſſé de partir. Je finis en vous ſouhaitant une bonne ſanté. Faites mes complimens à Pilia & à notre chere Cecilia [19], quand vous leur écrirez. Mon fils vous ſalue.

---

3. *Veſtorius & Cluvius.*] Deux riches Banquiers chez qui Ciceron & Atticus plaçoient leur argent.

4. *Il prétend qu'il y a dans l'Arcadie une Ville maritime nommée Lepreon.*] Atticus avoit ſans doute objecté contre ce que Ciceron avoit avancé, que bien loin que toutes les Villes du Peloponneſe fuſſent maritimes, il y avoit une Province, ſçavoir l'Arcadie qui étoit entierement dans les terres. En effet, Homere dans le dénombrement que Ciceron cite ici, dit qu'Agamemnon fournit des vaiſſeaux aux Arcadiens, parce qu'ils ne ſçavoient ce que c'étoit que d'aller ſur mer. Lépreon n'étoit pas de l'Arcadie, comme le croyoit Dionyſius, mais de l'Achaïe.

5. *Tené.*] Entre Corinthe & Mycenes. Les anciens Géographes la nomment Tenea ; il y a

beaucoup d'apparence qu'il faut lire de même ici, & que l'*a* a été oublié par les Copiſtes, parce que le mot ſuivant commence par un A.

6. *Aliphera.*] Cette Ville étoit anciennement de l'Arcadie, mais on la compta depuis parmi celles d'Elide.

7. *Tritia.*] Τεριτία Ville d'Achaïe ; il y avoit encore dans la même Province, une Ville nommée Τεριτέα, *Tritæa*, qu'il ne faut pas confondre avec celle-ci. Il y avoit deux autres Villes nommées *Tritia*, l'une dans la Troade, & l'autre dans la Phocide ſelon Etienne le Géographe, mais Thucidide & Polybe appellent cette derniere Τριτέα *Tritæa*.

8. *Je ſai bien qu'il faut dire Phliaſios.*] Etienne dit qu'on les appeloit également Φλιάσιος, Φλιασίους, & Φλιασίους ; mais l'autorité de ce Géographe ne vaut pas à beaucoup près celle de Ciceron, & ſur-tout d'Atticus.

9. *De ce Bail*] Hoc ipso lustro. Les Cenſeurs affermoient les biens de la République tous les cinq ans. On ſait aſſez que cet eſpace s'appeloit *Luſtrum*, & nous en avons dit ailleurs la raiſon.

10. *Que Curion empêchera toujours avec la même opiniâtreté, qu'on ne propoſe l'affaire des Gouvernemens.*] On avoit arrêté l'année précedente dans le Sénat, que les Conſuls de celle-ci propoſeroient, au mois de Mars, l'affaire du Gouvernement des Gaules, en même-tems qu'on nommeroit des Gouverneurs pour les autres Provinces ; mais Curion, qui étoit alors Tribun, s'y oppoſoit avec quelques-uns de ſes Collegues.

11. *Spartacus n'en avoit pas tant lorſqu'il prit les armes.*] Plutarque dit qu'il n'avoit d'abord

avec lui que ſoixante & quatorze Gladiateurs.

12. *Depuis quand eſt-il devenu ſi prodigue ?*] Scaptius offroit d'entretenir cette Cavalerie à ſes dépens ; & Ciceron dit en ſe moquant, que de l'Infanterie lui coûteroit moins.

13. *Je fais ici pour Appius tout ce que l'honneur me peut permettre.*] Il avoit été accuſé de concuſſion par Dolabella ; &, comme les informations ſe devoient faire en Cilicie, Ciceron pouvoit lui nuire ou le ſervir.

14. *Pompée .... me recommande auſſi cette affaire avec beaucoup d'inſtance.*] Le fils aîné de Pompée avoit épouſé la fille d'Appius.

Epiſt. 10. *Lib.* 3. *Fam.*

15. *C. Celius.*] Surnommé Caldus d'une famille Conſulaire ; au lieu que le Celius, dont nous avons ſouvent parlé, étoit un nouveau noble.

16. *Pour moi je n'en ſai encore rien, mais...*] On pourroit encore traduire *neſcio quid ſit* par *je ne ſai quel homme c'eſt ;* car *quid ſit* peut être ici pour *quid hominis ſit. Mais ....* il faut ſouſentendre je m'en mets peu en peine, ou quelque choſe de ſemblable.

17. *Je ne ſuis point content de cette affaire de Pammenés.*] C'eſt quelque choſe d'inconcevable que les égaremens de pluſieurs Commentateurs ſur cet endroit, & les étranges conjectures dans leſquelles ils ont donné ; quoiqu'il ſoit viſible qu'il s'agit ici de la même affaire dont Ciceron a déja parlé à la fin de la vingtiéme Lettre du cinquiéme Livre : *Tu velim quod antea ad te ſcripſi de domo Pammenis, &c.* Ciceron parle à la fin du Livre *des Orateurs illuſtres* d'un Pammenés, qui étoit alors l'hom-

me le plus éloquent de la Grece, mais cela ne peut pas convenir à celui dont il s'agit dans la Lettre que nous avons citée, & où Ciceron dit de lui, *puer*.

18. *J'admire ce trait de ſimplicité de Sempronius Rufus.*] Voyez la 5. Rem. ſur la 2. Lett. du Livre cinquiéme, & la 8. Lettre du 8. Livre des Familieres.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

ET ſi nil ſane habebam novi quod poſt accidiſſet, quam dediſſem ad te Philogeni liberto tuo litteras, tamen cum Philotimum Romam remitterem, ſcribendum aliquid ad te fuit ac primum illud, quod me maxime angebat, non quo me aliquid juvare poſſes, quippe res eſt in manibus : tu autem abes longe gentium :

. . . . [a] Πολλὰ δ' ἐν μεταιχμίῳ
Νότος κυλίνδει κύματ' εὐρείης ἁλός.

a Multos autem in intermedio auſter volvit fluctus lati maris.

19. *Cecilia.*] C'étoit la fille d'Atticus ; les filles portoient le nom de famille de leur pere ; & depuis qu'Atticus avoit été adopté par ſon oncle Cecilius, il avoit pris ſon nom de famille.

Voyez la 1. *Rem. ſur la* 20. *Lettre du troiſiéme Livre.*

LETTRE III.

JE n'ai rien de nouveau à vous mander depuis que je vous ai écrit par Philogene votre Affranchi ; je n'ai pas voulu néanmoins renvoyer Philotime à Rome ſans le charger d'une Lettre pour vous. Je vous parlerai d'abord de ce qui m'embarraſſe le plus, quoique vous ne puiſſiez pas m'aider de vos conſeils ; car c'eſt une affaire à décider inceſſamment, *& nous ſommes ſéparés par une vaſte étendue de terres & de mers.* Mon année, comme vous ſçavez, eſt prête à finir ; car elle ne va que juſqu'au trentiéme de Juillet, & l'on ne m'a point nommé de ſucceſſeur. Qui dois-je donc laiſſer pour commander à ma place ? Il ſemble que je ne puis

minum poſtulat fratrem : pi
quod videtur eſſe honos. Nen
tur potior. deinde quod ſolum
Prætorium. Pontinius enim
cto & conventu (nam ea lege
rat) jam à me diſceſſerat. Q
rem nemo dignum putat. Ete
levis, libidinoſus, tagax.

De fratre autem primum il
perſuaderi ei non poſſe arbitro
enim provinciam. Et hercul
odioſius, nihil moleſtius. De
mihi nolit negare; quidnam
officii? cum bellum eſſe in Syr
gnum putetur, id videatur i
provinciam eruptorum; hic n

choiſir que mon frere, comme tout le monde s'y attend. Premierement c'eſt une eſpece d'honneur, & cette raiſon ſuffiroit; en ſecond lieu, de tous mes Lieutenans il n'y a que lui qui ait été Préteur; car Pontinius eſt déja parti, & il n'étoit venu avec moi qu'à cette condition. Pour mon Queſteur, perſonne ne croit que j'y doive penſer; c'eſt un homme leger, débauché, & qui aime fort l'argent.

D'un autre côté, je ne crois pas pouvoir obtenir de mon frere qu'il demeure, car il hait fort la Province, & il n'eſt rien en effet de plus haïſſable. Mais quand il pourroit s'y réſoudre; maintenant que la Syrie eſt menacée d'une grande guerre qui pourra bien paſſer juſques dans mon Gouvernement, où il n'y a qu'une armée très-foible & nul fonds reglé que pour mon année, ne ſeroit-ce pas manquer à ce que je dois à mon frere que de l'expoſer dans une pareille conjoncture; & d'autre part, ne ſeroit-ce pas manquer à ce que je dois à la République que de laiſſer quelque mauvais ſujet? Je ſuis, comme vous voyez, dans un grand em-

lior? decedes cum voles; ni
jam deceſſiſti, quem videbit
ficies Theſprotiæ & Chaoni

Nec dum tamen ego Q
conveneram; ut jam, ſi id
ret, ſcirem, poſſetne ab eo
trari: nec tamen, ſi poſſet
vellem habebam. Hoc eſt
ejuſmodi. Reliqua plena ad
laudis & gratiæ, digna iis
quos dilaudas. Conſervatæ
tes; cumulatæ Publicanis ſ
ctum: offenſus contumeliæ
decreto juſto & ſevero per
nec tamen quiſquam ut que
dent. Recreat e digne triumph

barras, ſans avoir perſonne dont je puiſſe prendre conſeil. Que voulez-vous que je vous diſe? je me ſerois bien paſſé de leur Gouvernement; vos engagemens ſont bien plus agréables; vous quitterez votre Province quand vous voudrez, ſi vous ne l'avez déja fait; & vous laiſſerez à qui il vous plaira, vos Gouvernemens de Theſprotie & de Chaonie.

Mon frere ne m'eſt pas encore venu joindre, ainſi je ne ſçai ſi on pourroit le réſoudre à demeurer; mais quand il feroit tout ce que je voudrois, je ne ſçaurois moi-même que vouloir; c'eſt la ſeule choſe qui m'embaraſſe. Du reſte, j'ai gagné l'eſtime & l'affection de tout le monde, & je n'ai démenti en rien ces Livres dont vous êtes ſi content. J'ai ménagé le bien des Villes, j'ai ſatisfait pleinement les Fermiers de la République, je n'ai maltraité qui que ce ſoit; & ceux mêmes, en petit nombre, que j'ai été obligé de traiter avec quelque rigueur, ne croient pas pouvoir s'en plaindre. J'ai remporté ſur les ennemis, des avantages qui me

provincia. Sed hæc Deus aliquis gubernabit.

De urbanis rebus ſcilicet plura tu ſcis, ſæpius, & certiora audis. Equidem doleo non me tuis litteris certiorem fieri. Huc enim odioſa afferebantur de Curione, de Paullo: non quo ullum periculum videam ſtante Pompeio, vel etiam ſedente; valeat modo: ſed mehercule Curionis & Paulli meorum familiarium vicem doleo. Formam igitur mihi totius Reip. ſi jam es Romæ, aut cum eris, velim mittas; quæ mihi obviam veniat, ex qua me fingere poſſim, & præmeditari, quo animo accedam ad urbem. Eſt enim quiddam advenientem non eſſe peregrinum atque hoſpitem.

Et, quod pœne præterii. Bruti tui cauſa, ut ſæpe ad te ſcripſi, feci om-

mettent

mettent en droit de demander le Triomphe, mais je ne montrerai point là-deſſus trop d'ardeur, & je ne ferai aucun pas que par vos conſeils. Il ne me reſte plus qu'à décider qui je laiſſerai en ma place, il faut eſperer que quelque Dieu m'inſpirera.

Vous ſçavez bien mieux que moi les nouvelles de Rome, vous en avez plus ſouvent & de plus certaines. Je ſuis fâché que vous ne m'en diſiez rien. Il en eſt venu ici de mauvaiſes touchant Paullus & Curion [2]. Ce n'eſt pas que je craigne rien pour la République tant qu'elle aura Pompée; pourvû que les Dieux nous le conſervent [3] nous ſommes en ſûreté; mais je plains Curion & Paullus qui ſont tous deux de mes amis. Dès que vous ſerez à Rome, ſi vous n'y êtes pas encore, ne manquez pas de m'envoyer une deſcription exacte de l'état de la République, afin que je puiſſe me former là-deſſus, & voir quel eſprit il faut porter dans les affaires préſentes, car il eſt bon en arrivant, de n'être pas entierement neuf & étranger.

Mais j'oubliois preſque Brutus. J'ai fait pour lui tout ce que je pouvois faire, comme je vous l'ai déja mandé

nia. Cyprii numerabant. Sed Scaptius centesimis, renovato in singulos annos fœnore, contentus non fuit. Ariobarzanes non in Pompeium prolixior per ipsum, quam per me in Brutum, quem tamen ego præstare non poteram. Erat enim rex perpauper; aberamque ab eo ita longe, ut nihil possem nisi litteris; quibus pugnare non destiti. Summa hæc est. Pro ratione pecuniæ liberius est Brutus tractatus, quam Pompeius. Bruto curata hoc anno talenta circiter C, *Pompeio in sex mensibus promissa* CC. *Jam in Appii negotio quantum tribuerim Bruto dici vix potest.*

Quid est igitur quod laborem? Amicos habet meras nugas, Matinium Scaptium; qui, quia non habuit à me turmas equitum, quibus Cyprum vexaret, ut ante me fecerat, fortasse succenset; aut quia

pluſieurs fois. Il n'a tenu qu'à Scaptius de toucher ſon argent ſur le pié d'un pour cent par mois, en ajoûtant d'année en année les intérêts au principal. Quant au Roi Ariobarzane, Pompée même n'en a pas tant tiré que j'en ai obtenu pour Brutus, quoique je ne puiſſe pas aiſément diſpoſer de ce Prince; outre que ſes affaires ſont en fort mauvais état, je n'ai pû agir auprès de lui que par Lettres, & je l'ai fait de la maniere du monde la plus preſſante. En un mot, Brutus par rapport à la ſomme qui lui eſt dûe, a été mieux traité que Pompée; car il a touché cette année environ cent Talens, & Pompée en ſix mois n'a eu que des aſſûrances pour deux cens. Pour ce qui eſt de l'affaire d'Appius, vous ne ſçauriez croire tout ce que j'ai fait à la conſidération de Brutus.

Qu'ai-je donc à me reprocher? Il a pour amis des gens qui ne méritent gueres de l'être, un Matinius, un Scaptius. Ce dernier ſe plaint de moi, eſt-ce parce que je n'ai pas voulu lui donner des ſoldats pour exercer des violences dans l'Iſle de Chypre, comme il avoit fait ſous mon Predeceſſeur?

præfectus non eſt, quod ego nemini tribui negotiatori; non C. Vennonio, meo familiari; non tuo M. Lænio, & quod tibi Romæ oſtenderam me ſervaturum; in quo perſeveravi. Sed quid poterit queri is, qui auferre pecuniam cum poſſet noluit.

Scaptio qui in Cappadocia fuit puto eſſe ſatisfactum. Is à me tribunatum cum accepiſſet, quem ego ex Bruti litteris ei detuliſſem, poſtea ſcripſit ad me, ſe uti nolle eo tribunatu. Gavius eſt quidam; cui cum præfecturam detuliſſem Bruti rogatu, multa & dixit, & fecit cum quadam mea contumelia, P. Clodii canis. Is me nec proficiſcentem Apameam proſecutus eſt; nec, cum poſtea in caſtra veniſſet, atque inde diſcederet numquid vellem, rogavit; & fuit aperte mihi neſcio quare non amicus. Hunc ego ſi in præfectis habuiſſem, quem tu me hominem putares? qui, ut ſcis,

ou parce que je ne lui ai pas donné une place de Préfet ? moi qui en ai refusé à tous les autres *Négocians* ; & même à C. Vennonius mon ami particulier, & à Lenius que vous m'aviez recommandé ? Vous ſçavez que je vous dis avant que de partir que je me faiſois cette loi, & je l'ai obſervée inviolablement. Mais qu'a-t'il à ſe plaindre, puiſqu'il n'a tenu qu'à lui de toucher ſon argent ?

Pour le Scaptius de Cappadoce, je crois qu'il eſt content de moi. Je l'avois fait Tribun à la recommandation de Brutus, mais il m'a écrit depuis qu'il me remercioit & qu'il ne pouvoit pas ſervir. J'avois encore fait Préfet, à la priere de Brutus, un certain Gavius qui en pluſieurs occaſions a agi & parlé contre moi, auſſi étoit-il dévoué à Clodius. Il ne me ſuivit point lorſque j'allai à Apamée, & étant depuis venu dans mon Camp, il ne prit point congé de moi avant que de partir ; enfin il a affecté, ſans que je puiſſe dire pourquoi, de faire voir qu'il ne m'aimoit pas. Que diriez-vous de moi, ſi après cela je l'avois employé ? moi qui n'ai jamais ſouffert les hauteurs des

potentiſſimorum hominum contumaciam numquam tulerim, ferrem hujus adſeclæ? Etſi hoc plus eſt quam ferre, tribuere etiam beneficii aliquid & honoris. Is igitur Gavius, cum Apameæ me nuper vidiſſet Romam proficiſcens, me ita appellavit: (Culleolum vix auderem) unde, inquit, me jubes petere cibaria præfecti? reſpondi lenius, quam putabant oportuiſſe, qui aderant; me non inſtituiſſe iis dare cibaria, quorum opera non eſſem uſus. Abiit iratus. Hujus nebulonis obiratione ſi Brutus moveri poteſt, licebit eum ſolus ames, me æmulum non habebis. Sed illum eum futurum eſſe puto, qui eſſe debet. Tibi tamen cauſam notam eſſe volui: & ad ipſum hæc perſcripſi diligentiſſime. Omnino (ſoli enim ſumus) nullas umquam ad me litteras miſit Brutus, ne proximè quidem de Appio, in quibus non eſſet arrogans, a ἀκοινώνητον aliquid.

a Alienum à familiari conſuetudine.

premiers ſujets de la République, j'eſſuirois celles de leurs Cliens ? je leur ferois du bien, je les mettrois en place ? Ce Gavius m'ayant trouvé à Apamée, comme il s'en retournoit à Rome, me dit d'un ton que je ne prendrois pas avec le dernier des hommes [4] : Où voulez-vous donc que j'aille chercher mes appointemens de Préfet ? Tous ceux qui étoient préſens en furent indignés, & trouverent que j'avois trop de patience ; je me contentai de lui répondre que je ne prétendois pas faire payer ceux que je n'avois pas employés. Voilà de quoi il ſe plaint ; ſi Brutus entre dans les reſſentimens de cet étourdi, vous pouvez l'aimer tout ſeul, vous ne m'aurez point pour rival ; mais je le crois trop raiſonnable pour cela. J'ai voulu néanmoins vous faire Juge de ma conduite à ſon égard, & je lui en ai rendu compte à lui-même fort en détail. Mais je vous dirai entre nous que dans toutes ſes Lettres, même dans la derniere qu'il m'a écrite pour Appius, il y a toujours un certain air de fierté & de hauteur. Cela me fait ſouvenir de ce mot de Granius [5] que vous avez ſouvent dans la bouche, *Je ne me*

Tibi autem valde ſolet in ore eſſe,

.... Granius autem
Non contemnere ſe, & regcs
odiſſe ſuperbos:

in quo tamen ille mihi riſum magis, quam ſtomachum movere ſolet: ſed plane parum cogitat, quid ſcribat, aut ad quem.

Q. Cicero puer legit, ut opinor, & certe, epiſtolam inſcriptam patri ſuo. Solet enim aperire, idque de meo conſilio, ſi quid forte ſit, quod opus ſit ſciri. In ea autem epiſtola erat illud idem de ſorore, quod ad me. Mirifice conturbatum vidi puerum. Lacrimans mecum eſt queſtus. Quid quæris? miram in eo pietatem, ſuavitatem, humanitatemque perſpexi: quo majorem ſpem habeo, nihil fore aliter ac deceat. Id te igitur ſcire volui.

crois pas ſi mépriſable, & je hais les hauteurs des Grands. Au reſte je ris plus de ces manieres de Brutus, que je ne m'en mets en peine, mais il devroit un peu prendre garde à ce qu'il écrit, & à qui il parle.

Je crois que notre neveu aura trouvé dans quelque Lettre adreſſée à ſon pere, la même choſe que vous m'avez mandée touchant votre ſœur; ou plûtôt je n'en doute point, car il a coûtume d'ouvrir les Lettres adreſſées à mon frere, & cela par mon avis, pour voir s'il n'y a rien qu'il ſoit à propos que nous ſachions. Il en a été extraordinairement touché, & il eſt venu ſe plaindre à moi les larmes aux yeux. En un mot je lui ai trouvé dans cette occaſion beaucoup de tendreſſe pour ſa mere, & toutes les marques d'un bon naturel; ce qui me fait eſperer plus que jamais, que nous n'aurons point le chagrin que vous appréhendiez; j'ai crû que cela vous feroit plaiſir.

Ne illud quidem prætermittam: Hortenſius filius fuit Laodiceæ gladiatoribus flagitioſe & turpiter. Hunc ego patris cauſſa vocavi ad cœnam, quo die venit; & ejuſdem patris cauſſa nihil amplius, is mihi dixit, ſe Athenis me exſpectaturum, ut mecum decederet. Recte, inquam: quid enim dicerem? omnino puto nihil eſſe quod dixit. Nolo quidem; ne offendam patrem, quem mehercule multum diligo. Sin fuerit meus comes, moderabor ita, nequid eum offendam quem minime volo.

Hæc ſunt; etiam illud. Orationem Q. Celeris mihi velim mittas contra M. Servilium. Litteras mitte quamprimum. Si nihil; nihil fieri, vel per tuum tabellarium. Piliæ & filiæ ſalutem. Cura, ut valeas.

Voici encore une choſe que je ne dois pas oublier. Hortenſius le fils a paru à Laodicée aux combats des Gladiateurs d'une maniere indigne & honteuſe. Le jour qu'il arriva je le priai à ſouper à la conſidération de ſon pere ; & par la même raiſon, je ne le priai que ce jour-là [6]. Il me dit qu'il m'attendroit à Athenes pour s'en retourner à Rome avec moi, je lui répondis qu'il me feroit honneur, car je ne pouvois répondre autrement. Je crois qu'il n'y penſera ſeulement pas ; du moins je le ſouhaite fort, de peur que cela ne faſſe quelque peine à ſon pere, pour qui, je vous aſſûre, j'ai beaucoup d'amitié. Mais ſi je ne puis me débaraſſer du fils, je me ménagerai de telle maniere que le pere, à qui je ſerois fort fâché de donner quelque ſujet de plainte, ſera content.

Voilà tout ce que j'avois à vous dire. Il ne faut pas néanmoins que j'oublie de vous demander la Harangue de Q. Celer [7] contre Servilius. Ecrivez-moi au plûtôt, & s'il n'y a point de nouvelles, mandez-moi du moins qu'il n'y en a point. Mes complimens à Pilia & à votre chere fille. Ayez ſoin de votre ſanté.

REMARQUES

SUR LA III. LETTRE.

1. *Vous laisserez à qui il vous plaira vos Gouvernemens de Thesprotie & de Chaonie.*] C'est-à-dire des terres que vous avez dans ces deux petites Provinces d'Epire.

2. *Paullus & Curion.*] Ce dernier s'étoit déclaré depuis peu pour César, qui l'avoit gagné à force d'argent. Curion étoit d'autant plus aisé à prendre par cet endroit, qu'il devoit des sommes immenses. César donna aussi au Consul L. Æmilius Paullus une somme considérable, à condition qu'il garderoit dans les affaires présentes une espece de neutralité.

3. *Pourvû que les Dieux nous le conservent*] VALRAT MODO. Il parle de Pompée qui avoit alors des maladies fort fréquentes.

In unius hominis, quotannis periculose ægrotantis, anima positas omnes nostras spes habemus. Epist. 2. Lib. 8.

4. *D'un ton que je ne prendrois pas avec le dernier des hommes.*] Il y a dans le Texte, *Culleolum vix auderem* supp. *appellare.* Il est ridicule à Corradus d'entendre ceci de Culleolus qui avoit été quelques années auparavant Gouverneur d'Illyrie, & qui étoit des amis de Ciceron. Il est visible qu'il s'agit ici d'un homme de la lie du Peuple.

5. *Granius.*] Railleur de profession du tems

du Poëte Lucilius, qui en avoit parlé dans plusieurs de ſes Satyres ; ce que Ciceron cite ici, eſt de ce Poëte.

De claris Orat.

6. *Le jour qu'il arriva je le priai à ſouper à la conſidération de ſon pere, & par la même raiſon je ne le priai que ce jour-là.*] Hortenſius étoit alors fort mécontent de ſon fils, & il penſoit à le deshériter. Ciceron ne vouloit donc pas faire plus d'honneur au fils de peur d'offenſer le pere ; & il étoit bien aiſe par conſidération pour Hortenſius, de ne pas produire un jeune homme ſi étourdi.

Val. Max. Lib. 5. cap. 9.

7. *La Harangue de Q. Celer.*] Q. Pilius Celer parent de la femme d'Atticus ; il avoit accuſé Servilius de concuſſion.

Epiſt. 8. Lib. 8. Fam.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

TArsum venimus Nonis Juniis. Ibi me multa moverunt: magnum in Syria bellum; magna in Cilicia latrocinia; mihi difficilis ratio administrandi, quod paucos dies habebam reliquos annui muneris: illud autem difficillimum; relinquendus erat ex S C. qui præesset. Nihil minus probari poterat quam Quæstor Mescinius. Nam de Cælio nihil audiebamus. Rectissimum videbatur fratrem cum imperio relinquere: in quo multa molesta, discessus noster, belli periculum, militum improbitas, sexcenta præterea. ô rem totam odiosam. Sed hæc fortuna viderit: quoniam consilio non multum uti licet.

LETTRE IV.

JE ſuis arrivé le cinquiéme de Juin à Tarſe, où j'ai trouvé plus d'affaires que jamais. Les Parthes menacent la Syrie[1], la Cilicie eſt pleine de brigands; comme mon tems eſt prêt à finir, il m'eſt difficile de prendre de juſtes meſures. Ce qui m'embaraſſe le plus, c'eſt qu'il faut qu'en exécution du Decret du Sénat, je choiſiſſe quelqu'un pour commander en ma place. Je ne dois pas ſeulement penſer à Meſcinius mon Queſteur; pour Celius je n'en entends point parler. Le parti ce ſemble le plus naturel, c'eſt de laiſſer mon frere, mais j'y trouve bien des inconvéniens. Ç'en eſt déja un très-grand que de nous ſéparer; d'ailleurs nous ſommes à la veille d'avoir la guerre, & je n'ai que de méchantes troupes, ſans compter mille autres choſes non moins fâcheuſes; mais qu'eſt-ce qui ne l'eſt pas dans cette affaire? Il faut eſperer que le hazard me déterminera, puiſque je ne puis me déterminer par moi-même.

Tu, quando Romam ſalvus, ut ſpero, veniſti, videbis, ut ſoles, omnia, quæ intelliges noſtra intereſſe, in primis de Tullia mea: cujus de conditione quid mihi placeret ſcripſi ad Terentiam, cum tu in Græcia eſſes: deinde de honore noſtro. Quod enim tu afuiſti vereor ut ſatis diligenter actum in Senatu ſit de litteris meis.

Illud præterea [a] μυστικώτερον *ad te ſcribam; tu ſagacius odorabere:* [b] ὁ δὲ μαρτὸς μὲν ὁ ἀπελεύθερος (οἶσθα ὃν λέγω) ἔδοξέ μοι πρώην, ἐξ ὧν ἀλογευόμενος παρεφθέγγετο, περφυρακέναι τὰς ψήφους ἐκ τῆς ὠνῆς τῶν ὑπαρχόντων τῷ Κροτωνιάτῃ τυραννοκτόνῳ. δέδοικα δὴ, μή τι νοήσῃς. εἰς δὴ τοῦτο δὴ θεσκελάμενος, τὰ λοιπὰ

a Secretius.

b Uxoris meæ libertus (noſti quem dico) viſus eſt mihi dudum è verbis quæ inconſiderate effutiebat, turbaſſe calculos ex coemtione bonorum Crotoniatæ tyrannicidæ. Timeo ne id adhuc non intellexeris. Unum hoc vero diſquirens, reliqua in aperto erunt. Vide not.

Vous ſerez ſans doute arrivé maintenant à Rome. Je vous prie donc de penſer à tout ce qui me regarde, & ſur-tout au mariage de ma fille ; j'ai écrit à ma femme pendant que vous étiez en Grece, quelles étoient mes intentions ſur cette affaire. Travaillez auſſi à me faire accorder les honneurs que je demande [2] ; comme vous n'étiez pas encore à Rome lorſqu'on lut mes Lettres dans le Sénat, je crains de n'y avoir pas été bien ſervi.

Voici encore une affaire dont je vous parlerai en ſtile énigmatique, mais vous devinerez bien ce que je veux dire. Je juge par les mauvaiſes raiſons que m'a donné l'Affranchi de ma femme, (vous ſçavez duquel je veux parler) je juge, dis-je, qu'il a détourné une partie de l'argent qui vient des biens de l'illuſtre meurtrier Crotoniate [3]. J'ai peur que vous ne m'entendiez pas ; mais pourvû que vous deviniez le dernier mot [4], le reſte ſera aiſé ; je n'oſe pas m'expliquer plus clairement [5]. Que

ἐξασφάλισαι. *Non queo tantum quantum vereor ſcribere. Tu autem fac ut mihi tuæ litteræ volent obviæ. Hæc feſtinans ſcripſi in itinere atque agmine. Piliæ & puellæ Cæciliæ belliſſimæ ſalutem dices.*

REMARQUES SUR LA IV. LETTRE.

1. *Les Parthes menacent la Syrie.*] Ils n'avoient encore fait aucun mouvement, & même ils n'entreprirent plus rien ni cette année ni les ſuivantes. Ainſi on ne peut expliquer autrement que je l'ai fait ces mots, *magnum in Syria bellum*, auſſi-bien que ces autres de la Lettre ſuivante, *cum enim arderet Syria bello.* On voit par ces deux exemples, que la connoiſſance des faits doit quelquefois déterminer à un ſens que les paroles ne ſemblent pas d'abord préſenter.

2. *Les honneurs que je demande.*] Il demandoit qu'on ordonnât des prieres publiques, en action de graces des avantages qu'il avoit remportés ſur les ennemis; ce qui s'appeloit *ſupplicationes decernere.*

3. *De l'illuſtre meurtrier Crotoniate.*] Milon qui portoit le même nom qu'un fameux Athlete

vos Lettres viennent en diligence au devant de moi. J'ai écrit celle-ci à la hâte, au milieu de mon armée qui eſt en marche. Mes complimens à Pilia & à la belle enfant Cecilia.

---

le Crotone, & qui avoit tué Clodius, dont Cicéron prétendoit que la mort avoit fait autant l'honneur à Milon, qu'en avoient chez les Grecs ceux qui avoient tué des Tyrans.

4. *Pourvû que vous deviniez le dernier mot.*] Je lis ici avec Corradus ἴν au lieu de ὡς comme τὰ λοιπὰ ſemble le demander; & cela fait un fort bon ſens.

5. *Je n'oſe pas m'expliquer plus clairement.*] Ciceron n'affecte ici tout ce myſtere, que parce qu'il n'étoit pas bien-aiſe qu'on ſçût qu'il avoit la part au profit que Philotime avoit ſur les biens de Milon.

Voyez la huitiéme Lettre du cinquiéme Livre.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

NUnc quidem profecto Romæ es, quo te, ſi ita eſt, ſalvum veniſſe gaudeo. Unde quidem quam diu afuiſti, magis à me abeſſe videbare quam ſi domi eſſes. Minus enim mihi meæ notæ res erant, minus etiam publicæ. Quare velim, etſi, ut ſpero, te hæc legente aliquantum tamen viæ proceſſero, tamen obvias mihi litteras quam argutiſſimas de omnibus rebus crebro mittas, in primis de quo ſcripſi ad te antea: [a] ἡ ξυναόρου ἡ ἐμῆς ὀξελευθέρος, ἔδοξέ μοι θαμὰ βατταρίζων, καὶ ἀλύων τοῖς ξυλλόγοις, καὶ ταῖς λέσχαις ὑπό τι πεφυσηκέναι τὰς ψήφους ἐν τοῖς ὑπάρχουσι τοῖς τοῦ Κροτωνιάτου. *Hoc tu indaga,*

a Uxoris meæ libertus viſus eſt mihi dudum ex his quæ hæſitans & aberrans dixit in conventiculis conturbaſſe rationes in bonis Crotoniatæ.

LETTRE V.

VOus ſerez ſans doute arrivé maintenant à Rome; ſi cela eſt, je me uis de votre retour. Tant que vous z été en Grece, quoique nous fuſs plus près l'un de l'autre, il me bloit toutefois que nous l'étions ucoup moins, parce que vous ne viez pas me donner ſi aiſément des velles de mes affaires particulieres, le celles de la République. Je ſerai i en chemin lorſque vous recevrez Lettre, mais ne laiſſez pas de m'é- e ſouvent & fort en détail tout ce ſe paſſe. N'oubliez pas ſur-tout l'af- e dont je vous ai parlé dans ma niere Lettre à peu près en ces ter- s: L'air embaraſſé de l'Affranchi de femme, & les diſcours qu'il a te- s en différens endroits, me font croi- qu'il ne m'a pas rendu un compte ct & fidéle de ce qui me doit re- ir des biens du Crotoniate. Tâchez découvrir avec votre pénétration or-

δὲ μηδὲ ὀβολὸν διαλῦσαθαι
ὀφειληθέντων τὸ δευτέρῳ μηνὸς
νίᾳ. τὸ δὲ ἀπελεύθερον αὐτῷ, ὃ
νυνον τῷ Κόνονος πατρὶ, μηδὲν ὁ
πεφορτικέναι. ταῦτα δ' πρῶτ
ἵνα πάντα σώζηται: δεύτερον
μηδὲ τῆ τόκων ὀλιγωρήσῃς τῆ
προθεσμιῶν ἡμέρας. ὅσας
νέσχαμψα σφόδρα δέδοικα. καὶ γ
πρὸς ἡμᾶς κατασκεψόμενος
χεδὸν ἐλπίσας ἀποστὰς δὲ ἀλ
πέσῃ, ἐπειτῶν, εἶκω· αἰσχρόν
ρόν τε μένειν: *meque objurga*

a Ex urbis ſepticollis mœnibus
millo rationes 24. & 48. minarum;
bere 24. minas ex bonis Crotoniati
ex iis quæ ſunt ex Cherſoneſo: & q

dinaire ce qui en eſt. Mais voici un plus grand détail. Selon le compte qu'il a rendu à Camille dans la Ville aux ſept Montagnes [1], il me doit ſoixante & douze Mines [2], vingt-quatre des biens du Crotoniate, & quarante-huit de ceux de la Kerſoneſe. Quoiqu'il ait touché d'une ſucceſſion, en deux payemens, douze cens quatre-vingts Mines, il ne m'a pas encore payé un ſol de tout ce qu'il me doit, dont le terme eſt échû dès le premier de Février; & ſon Affranchi, qui ſe nomme comme le Pere de Conon [3], ne s'en eſt point du tout mis en peine. Je vous prie donc de me faire payer le principal, & même s'il ſe peut les intérêts depuis que le terme eſt échû. J'ai été fort embaraſſé tant qu'il a été ici; il étoit venu pour me ſonder dans l'eſperance que je lui ferois quelque remiſe; mais quand il a vû qu'il n'y avoit rien à faire, il eſt parti bruſquement & m'a dit, *Je me retire, il ſeroit honteux pour moi de demeurer plus longtems, & de m'en aller les mains vuides* [4]; il m'a auſſi allegué cet ancien proverbe, *Il faut ſe contenter de ce qu'on nous donne.* [5]

tere proverbio, [a] *τὰ μὲν διδόμενα.*

Reliqua vide, & , quantum fieri poteſt , perſpiciamus. Etſi annuum tempus prope jam emeritum habebamus : dies enim XXXIII. *erant reliqui : ſollicitudine provinciæ tamen vel maxime urgebamur. Cum enim arderet Syria bello ; & Bibulus in tanto mœrore ſuo maximam curam belli ſuſtineret ; ad meque legati ejus , & Quæſtor , & amici lttteras mitterent , ut ſubſidio venirem : etſi exercitum infirmum habebam ; auxilia ſane bona , ſed ea Galatarum , Piſidarum , Lyciorum , (hæc enim ſunt noſtra robora) tamen eſſe officium meum putavi , exercitum habere quamproxime hoſtem , quoad mihi præeſſe provinciæ per S C. liceret.*

quidem diſſolviſſe, cum omnia hæc debeantur jam inde à prima die ſecundi menſis ; libertum autem ipſius, qui Cononis patri cognominis eſt, nihil plane curaſſe. Primum igitur hoc ut omnia ſerventur ; deinde ut ne uſuras quidem negligas quæ debentur ex die jam dicta. Per

[a] Quæ dantur. Vide Not.

Mais

Mais parlons de choſes plus importantes, & voyons un peu quelles meſures il faut que je prenne. Quoique mon tems ſoit prêt à finir, car il ne me reſte plus que trente-trois jours, je n'ai jamais eu tant d'inquiétude & d'embarras. La guerre va s'allumer dans la Syrie [6]; & Bibulus, avec l'extrême affliction dans laquelle il eſt plongé [7], en a tout le poids à ſoûtenir. Ses Lieutenans & ſon Queſteur m'écrivent de venir à ſon ſecours. Ainſi, quoique j'aie une armée très-foible (pour mes troupes auxiliaires elles ſont aſſez nombreuſes, mais qu'eſt-ce après tout que des troupes de Galatie, de Piſidie, & de Lycie? voilà quelles ſont nos forces) j'ai crû néanmoins que je devois, juſqu'à ce que mon tems ſoit achevé, m'approcher des ennemis autant que je pourrois.

Ce qu'il y a de bon pour moi, c'eſt que Bibulus ne me preſſe point [8]; lorſqu'il m'écrit il me parle de toute autre choſe, & mon année s'écoule inſenſiblement. Quand elle ſera achevée, ce ſera une nouvelle queſtion de ſçavoir, qui je dois laiſſer en ma place, à moins que le Queſteur Celius ne ſoit

Sed, quo ego maxime delectabar, Bibulus moleſtus mihi non erat; de omnibus rebus ſcribebat ad me potius: & mihi deceſſionis dies [a] λελη-θοτὰς *obreptat: qui cum advenerit.* [b] ἄλλο ζήτημα, *quem præfiniam; niſi Caldus Quæſtor venerit; de quo adhuc nihil certi habebamus. Cupiebam mehercule longiorem epiſtolam facere: ſed nec erat res, de qua ſcriberem; nec jocari præ cura poteram. Valebis igitur, & puellæ ſalutem Atticulæ dices, noſtræque Piliæ.*

eos dies quibus eum pertuli, magno in timore fui: venerat enim ad nos exploraturus & aliquid pene ſperarat. Sed ſpe fruſtratus temere diſceſſit, ſic fatus; concedo, turpe quidem manere diu. Vide Not.

a Senſim.

b Alia quæſtio.

ors arrivé; je n'en ai point de nou-
elles. Je voudrois bien vous entrete-
ir plus long-tems, mais je n'ai rien à
ous mander & j'ai trop d'affaires dans
eſprit pour vous parler de bagatelles
: de plaiſanteries. Je vous ſouhaite
ne bonne ſanté. Mes complimens à
otre aimable fille, & à notre chere
ilia.

1. [*A Ville aux ſept Montagnes.*] Le monde ſçait qu'il y avoit ſept dans l'enceinte de Rome; elle eſt déſ même dans l'Apocalypſe.

2. *Soixante & douze Mines.*] Cice vant en Grec, compte auſſi à la mar Grecs. La mine valoit cent Drachm ques; & la Drachme en la mettant moyen des différentes évaluations, en ſols. Ainſi la Mine valoit environ tren Soixante Mines faiſoient le Talent At

3. *Son Affranchi qui ſe nomme comm de Cònon.*] Celui qui rendit à Athen trie la liberté & la puiſſance que les moniens lui avoient ôté; le pere d s'appeloit Timothée.

4. *Il me ſeroit honteux de demeurer tems, & de m'en retourner les mains* Ciceron ne cite ici, comme dans l d'autres endroits, que le commence Vers qui fait ce ſens; il faut ajoûter *νέεσθαι*.

Iliad. Lib. 2.

5. *Il faut ſe contenter de ce qu'on nou*

nom n'avoit point paru dans cet achat. Le proverbe dont Ciceron ne cite ici que les premiers mots, ſe trouve dans le *Gorgias* de Platon. Nous diſons, *A cheval donné on ne regarde point à la bouche.*

6. *La guerre va s'allumer dans la Syrie.*] Il y a dans le Texte, *cum arderet Syria bello.* J'ai dit ſur la Lettre précédente, Rem. 1. la raiſon que j'ai eu de traduire ainſi.

7. *Bibulus, avec l'extrême affliction dans laquelle il eſt plongé.*] Il venoit de perdre malheureuſement deux de ſes fils qui furent tués à Alexandrie par des ſoldats Romains, que Gabinius y avoit laiſſés, après qu'il eut remis le Roi Ptolomée ſur ſon Trône. Bibulus fit paroître dans cette occaſion une modération d'un grand exemple. La Reine Cleopatre ayant livré les Meurtriers à ſa vengeance, il les lui renvoya, diſant que ce n'étoit pas à lui à ſe faire juſtice, mais au Sénat à la lui rendre.

Valer. Max. Lib. 4. *cap.* 1.

8. *Ce qu'il y a de bon, c'eſt que Bibulus ne me preſſe point.*] Il entroit un peu de jalouſie dans cette conduite de Bibulus; il lui étoit échappé de dire qu'il aimoit mieux s'expoſer à tout que de paroître avoir eu beſoin du ſecours de Ciceron. Il n'en eut pas beſoin en effet; car il trouva moyen de mettre la diviſion parmi les Parthes, en gagnant un de leurs principaux Chefs nommé Ordanapante, qui entreprit de détrôner Orodés, & de mettre ſur le Trône Pacorus fils de ce Prince.

Ep. 17. *Lib.* 2. *Fam. Dio. Lib.* 40.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

EGo, dum in provincia omnibus rebus Appium orno, ſubito ſum factus accuſatoris ejus ſocer. Id quidem, inquis, dii approbent. Ita velim: teque ita cupere certo ſcio. Sed crede mihi, nihil minus putaram ego, qui de Ti. Nerone, qui mecum egerat, certos homines ad mulieres miſeram; qui Romam venerunt factis ſponſalibus. Sed hoc ſpero melius. Mulieres quidem valde intelligo delectari obſequio & comitate adoleſcentis. Cetera noli [a] ἐξακριβάζειν.

a Subtiliter indagare.

Sed heus tu; [b] πυρὸς εἰς δῆμον *Athenis? placet hoc tibi? etſi non*

b Frumenta in populum.

LETTRE VI.

PEndant que je favoriſe ici Appius en tout ce que je puis, il ſe trouve que ſon Accuſateur eſt devenu mon gendre. Je ſouhaite, me dites-vous, que vous vous en trouviez bien [1]; il faut l'eſperer, & je ne doute point que vous ne le ſouhaitiez très-ſincerement. Mais je puis vous aſſûrer que je ne penſois à rien moins qu'à ce mariage; j'avois même envoyé des gens exprès à Rome, pour parler à ma femme & à ma fille de Tibere Neron [2], mais ils ne ſont arrivés qu'après les Fiançailles. Après tout, je croi ce parti-ci meilleur, du moins ma femme & ma fille ſont charmées de la complaiſance & de la politeſſe de notre nouveau gendre; du reſte, il faut lui paſſer quelque choſe.

Mais, dites-moi un peu, vous avez donc fait diſtribuer du blé au Peuple d'Athenes, croyez-vous que cela ſoit

impediebant mei certe libri (non enim iſta largitio fuit in civis, ſed in hoſpites liberalitas) me tamen de Academiæ [a] *πεσπύλῳ jubes cogitare; cum jam Appius de Eleuſine non cogitet. De Hortenſio te certo ſcio dolere. Equidem excrucior. Decreram enim cum eo valde familiariter vivere.*

a Veſtibulo.

Nos provinciæ præfecimus Cœlium: puerum, inquies, & fortaſſe fatuum, & non gravem, & non continentem. Aſſentior: fieri non potuit aliter. Nam quas multo ante tuas acceperam litteras, in quibus [a] *ἐπέχειν te ſcripſeras quid eſſet mihi faciendum de relinquendo; eæ me pungebant. Videbam enim, quæ tibi eſſent* [b] *ἐποχῆς cauſſæ, (& erant eædem mihi) puero tradere me: fratri autem, illud non utile nobis. Nam præter fratrem nemo*

b Dubitare. *c* Dubitationis.

permis[3] ? Ce n'eſt pas néanmoins ce que je condamne dans mes Livres de la République, car il y a bien de la difference entre faire une honnêteté à des Etrangers, ou des largeſſes à ſes Citoyens. Vous voulez donc que je penſe toujours à ce Portique de l'Académie, quoiqu'Appius ne penſe plus à en faire un à Eleuſis ? Je ne doute point que vous n'ayez été fort touché de la mort d'Hortenſius ; pour moi j'en ſuis inconſolable, car j'avois réſolu de me lier avec lui d'une amitié très-étroite.

J'ai laiſſé le commandement de ma Province à Celius. C'eſt un enfant, me direz-vous ; vous pourriez peut-être ajoûter qu'il n'a ni ſens, ni conduite, ni deſintéreſſement, mais que voulez-vous ? il n'y avoit pas moyen de faire autrement. Vous m'aviez marqué, il y a déja du tems, que vous ne ſçaviez quel conſeil me donner, & cette incertitude augmentoit la mienne. Je voyois bien que vous trouviez comme moi, que d'un côté il n'y avoit gueres d'apparence d'abandonner les affaires à un jeune étourdi, & que de l'autre, il n'étoit pas à propos d'en charger mon frere ; car il n'y avoit que lui que je

erat, quem ſine contumelia Quæſtori, nobili præſertim, anteferrem; tamen, dum impendere Parthi videbantur, ſtatueram fratrem relinquere, aut etiam Reip. cauſſa contra S C. ipſe remanere: qui poſtea quam incredibili felicitate diſceſſerunt, ſublata dubitatio eſt.

Videbam ſermones: hui fratrem reliquit? num eſt hoc non plus annum obtinere provinciam? Quid, quod Senatus eos voluit præeſſe provinciis, qui non præfuißent? at hic triennium. Ergo hæc ad populum. Quid, quæ tecum? numquam eſſem ſine cura, ſi quid iracundius, aut contumelioſius, aut negligentius; quæ fert vita hominum. Quid, ſi quid filius puer, & puer bene ſibi fidens? qui eſſet dolor? quem pater non dimittebat; teque id cenſere moleſte ferebat. At nunc Cœlius, non dico equidem quid

puſſe préferer à un Queſteur, qui eſt d'ailleurs un homme de qualité. Tant que les Parthes ont menacé ces Provinces, j'étois réſolu à laiſſer mon frere, ou même s'il le faloit, à demeurer ſans avoir égard au Decret du Sénat; mais, comme par le plus grand bonheur du monde, les Parthes ſe ſont retirés, je n'y ai plus penſé.

Je prévoyois ce que l'on alloit dire: oh oh! il laiſſe ſon frere dans la Province, n'eſt-ce pas là véritablement y commander plus d'une année, contre ce que le Sénat a ordonné. N'a-t'il pas été reglé par le même Decret qu'on n'envoiroit dans les Provinces que ceux qui n'avoient point eu de Gouvernemens? & celui-ci en a eu un pendant trois années. Voilà les raiſons dont je paye le monde; mais j'en ai pour vous de plus particulieres. Combien aurois-je eu à apprehender que mon frere ne ſe fût laiſſé aller à ſon humeur violente, qu'il n'eût maltraité quelqu'un, qu'il n'eût négligé les affaires, & mille autres choſes auſquelles les hommes ſont ſujets. Que n'avions-nous pas à craindre de ſon fils qui eſt ſi jeune, & qui n'a que trop bonne opinion de lui-

egerit; ſed tamen multo minus laboro.

Adde illud, Pompeius eo robore vir, iis radicibus, Q. Caſſium ſine ſorte delegit, Cæſar Antonium: ego ſorte datum offenderem? ut etiam inquireret in eum, quem reliquiſſem? hoc melius: & hujus rei plura exempla: ſenectuti quidem noſtræ profecto aptius. At te apud eum, dii boni! quanta in gratia poſui? eique legi litteras non tuas, ſed librarii tui. Amicorum litteræ me ad triumphum vocant, rem à nobis, ut ego arbitror, propter hanc [a] *παλιγγενεσίαν noſtram, non negligendam. Quare tu quoque, mi Attice, incipe id cupere; quo nos minus inepti videamur.*

[a] Alterius quaſi vitæ inſtaurationem.

même ; car ſon pere vouloit le garder, & trouvoit fort mauvais que vous fuſſiez d'un autre avis. Pour Celius, s'il fait des fautes, je ne dis pas abſolument, je ne m'en mets point en peine [5], mais toujours je m'y intéreſſe bien moins.

Conſiderez de plus que Pompée, lui qui eſt ſi bien ancré, & ſi fort au-deſſus du vent, a choiſi de lui-même Q. Caſſius [6] pour ſon Queſteur ; que Céſar a choiſi de même Antoine ; & moi je ferois un affront à celui que le ſort m'a donné, afin qu'il épluchât la conduite de celui à qui je laiſſerois le commandement. Le parti que j'ai pris eſt bien meilleur ; il eſt autoriſé par beaucoup d'exemples, & il convient ſur-tout à un homme de mon âge qui doit éviter de ſe faire des ennemis [7]. Mais, Bon-Dieu ! que je vous ai bien mis dans l'eſprit de ce Queſteur en lui liſant une Lettre qu'il a cru être de vous, & que j'avois dictée à votre Secretaire [8] ! Mes amis m'écrivent que je dois penſer au Triomphe ; & je crois qu'ayant depuis mon éxil commencé comme une nouvelle vie [9], je ne dois pas être indifferent là-deſſus. Il faut donc, mon cher Atticus, que vous le ſouhaitiez comme moi, afin que j'aie moins de honte d'en avoir envie.

REMARQUES

SUR LA VI. LETTRE.

1. *Je ſouhaite que vous vous en trouviez bien.*] Dolabella, avec quelques bonnes qualités, avoit de très-grands défauts; & ce n'étoit pas ſans ſujet qu'Atticus appréhendoit que Ciceron ne ſe trouvât pas bien de ce mariage. Il eut depuis le chagrin de voir ſa fille répudiée, & Dolabella ſe déclarer après la mort de Céſar pour Antoine contre Brutus & Caſſius.

2. *Tibere Neron.*] Il épouſa Livia, & en eut Tibere depuis Empereur.

3. *Mais, dites-moi un peu, vous avez donc fait diſtribuer du blé au Peuple d'Athenes, croyez-vous que cela ſoit permis?*] Une pareille libéralité coûta la vie à Sp. Melius qui par-là s'étoit attiré la faveur du Peuple, ce qui le fit ſoupçonner d'aſpirer à la tyrannie. Servilius Ahala le tua par l'ordre du Dictateur Quintius Cincinnatus.

4. *Combien aurois-je eu à appréhender que mon frere ne ſe fût laiſſé aller à ſon humeur violente.*] Voyez la 3. Rem. ſur la huitiéme Lettre du 3. Liv. & la 2. Lett. du 1. Liv. *ad Q. Frat.*

5. *Je ne m'en mets point en peine.*] Je lis ici avec Muret, *quidquid egerit* ſupp. *non laboro.*

6. *Pompée a choiſi Q. Caſſius.*] Il avoit ſervi en Eſpagne dont Pompée avoit le Gouvernement. Ciceron compare ici Q. Caſſius &

Antoine avec Celius, parce qu'ils étoient auſſi jeunes & auſſi étourdis que lui. Il faut toujours bien diſtinguer ce Q. Caſſius, de C. Caſſius fameux depuis par la conjuration contre Céſar, & qui étoit d'un caractere bien différent.

7. *Sur-tout à un homme de mon âge, qui doit éviter de ſe faire des ennemis.*] Il n'y a dans le Texte que, *Senectuti quidem noſtræ profectò accommodatius;* mais j'ai crû devoir expliquer la penſée de Ciceron, qui dans ce même tems écrivant à Thermus pour le déterminer à laiſſer le commandement de la Province d'Aſie à ſon Queſteur, ſe ſert du même motif. *Si me audies, vitabis inimicitias, & poſteritatis otio conſules.*

8. *En lui liſant une Lettre qu'il a crû de vous, & que j'avois dictée à votre Secretaire.*] Apparemment Nicanor que Ciceron avoit emmené avec lui. Atticus de ſon côté écrivoit auſſi ſouvent des Lettres au nom de Ciceron. *Voyez Rem.* 12. *ſur la* 15. *Lett. du* 3. *Livre.*

9. *Ayant depuis mon éxil commencé comme une nouvelle vie.*] Le Baniſſement étoit une mort civile, & Ciceron regardoit le tems qui s'étoit paſſé depuis ſon rappel comme une nouvelle carriere qu'il faloit illuſtrer par de nouveaux honneurs. Il avoit depuis peu été fait Augure; mais le Triomphe étoit un honneur d'une bien plus grande diſtinction, ſur-tout pour un homme qui avoit fait à peine l'apprentiſſage de la guerre, & qui s'étoit retranché juſqu'alors à dire,

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ.

Voyez la 4. Lettre du 15. Livre des Fam. *Alterius vitæ quoddam initium ordimur.* Epiſt. 1. Lib. 4.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

Quintus filius, pie ſane, me quidem certe multum hortante ſed currentem: animum patris ſui ſorori tuæ reconciliavit. Eum valde etiam tuæ litteræ excitarunt. Quid quæris? Confido rem ut volumus eſſe. Bis ad te, antea ſcripſi de re mea familiari, ſi modo tibi redditæ litteræ ſunt, Græce [a] *ἐν αἰνιγμοῖς. Scilicet nihil eſt movendum. Sed tamen* [b] *ἀφελῶς percunctando de nominibus Milonis, & ut expediat, ut mihi recepit, hortando, aliquid ita tu proficies.*

a Ænigmatice. *b* Simpliciter.

Ego Laodiceæ Quæſtorem Meſſcinium exſpectare juſſi, ut confectas rationes lege Julia apud duas civi-

LETTRE VII.

NOtre neveu a racommodé votre ſœur avec ſon pere. Quoiqu'il y fût déja aſſez porté de lui-même, je l'y ai fort exhorté, & votre Lettre n'a pas peu contribué à le faire agir; enfin j'eſpere que tout ira bien. Je ne ſçai ſi vous aurez reçû deux de mes Lettres, où je vous parle en ſtile énigmatique de certaines dettes. Il ne faut rien ôter à l'homme dont il s'agit; vous lui parlerez ſeulement de cet argent qu'il me doit du bien de Milon, & vous l'exhorterez à me tenir parole; peut-être que cela ne ſera pas inutile.

J'ai mandé à Meſcinius mon Queſteur de m'attendre à Laodicée, afin d'y regler mes comptes, & d'en laiſſer des copies dans deux villes de la Province conformément à la Loi Julia.

tates poſſim relinquere. Rhodum volo puerorum cauſſa, inde quam primum Athenas, etſi eteſiæ valde reflant : ſed plane volo his magiſtratibus, quorum voluntatem in ſupplicatione ſum expertus. Tu tamen mitte mihi quæſo obviam litteras, numquid putes Reip. nomine tardandum eſſe nobis. Tiro ad te dediſſet litteras, niſi eum graviter ægrum Iſſi reliquiſſem. Sed nuntiant, melius eſſe. Ego tamen angor. nihil enim illo adoleſcente caſtius, nihil diligentius.

REMARQUES
SUR LA VII. LETTRE.

1. *Quoique les vents qui regnent à préſent nous ſoient fort contraires.*] C'étoient les vents appelés *Eteſiæ, quaſi annui, ab anno annus.* Ils ſouffloient pendant la Canicule. On voit par pluſieurs paſſages de Ciceron que ce vent étoit contraire à ceux qui alloient de Grece en Italie ; auſſi Tite-Live dit que c'étoit

Je paſſerai à Rhodes pour faire voir cette ville à nos jeunes gens ; & de-là j'irai en diligence à Athenes, quoique les vents qui regnent à préſent nous ſoient fort contraires [1]. Mais je veux abſolument arriver à Rome avant que les Magiſtrats de cette année ſortent de Charge, car ils m'ont été fort favorables lorſque j'ai demandé *des ſupplications* [2]. Marquez-moi néanmoins, avant que j'arrive, ſi l'état préſent des affaires demande que je ne preſſe pas mon retour. J'ai laiſſé Tiron fort malade à Iſſe, & c'eſt pour cela que vous n'en avez point reçû de Lettres. On me mande qu'il ſe porte mieux, mais j'en ſuis toujours fort en peine, car il n'eſt point de jeune homme plus appliqué, & de meilleures mœurs.

---

le Favonius qui eſt notre Oueſt, & qui en effet ſouffle d'Italie en Grece. Ariſtote remarque que les vents nommés *Eteſiæ*, ſe changeoient quelquefois en celui qui étoit nommé par les Grecs Ζέφυρος, & qui eſt le même que le *Favonius*. Par où l'on voit qu'il ne croyoit pas que les *Eteſiæ* fuſſent toujours un vent d'Oueſt. Pline dit que c'étoit l'Aquilon. Par ces contrariétés on peut confirmer l'opinion d'Aulu-Gelle, qui dit qu'on appeloit *Eteſias* les vents qui ſou-

ſoient pendant la Canicule, & qui en tempéroient l'ardeur, de quelque côté qu'ils vinſſent. Cependant de la confrontation des différens endroits où Ciceron parle de ces vents, il réſulte que c'étoit ordinairement un vent du couchant.

Cicero ad Brut. Epiſt. 15. *Lib.* 12. *Epiſt.* 25.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

CUm inſtituiſſem ad te ſcribere, calamumque ſumpſiſſem, Batonius è navi recta ad me venit domum Epheſi, epiſtolam tuam reddidit 11. *Kal. Octobres. Lætatus ſum felicitate navigationis tuæ, opportunitate Piliæ, etiam mehercule ſermone ejuſdem de conjugio Tulliæ meæ. Batonius autem miros terrores ad me attulit Cæſarianos : cum Lepta etiam plura locutus eſt : ſpero falſa, ſed certe horribilia : exercitum nullo modo di-*

& Lib. 2. Epiſt. 15. ad Fam. Tit. Liv. Lib. 37, cap. 23. Ariſtot. Meteor. Lib. 2. Plin. Lib. 2. cap. 47. Aulu-Gel. Lib. 2. cap. 22.

2. *Lorſque j'ai demandé des ſupplications.*] Nous avons déja dit ce que c'étoit que *ſupplicationes decernere*. Quand on avoit obtenu cet honneur, c'étoit comme un préjugé pour le Triomphe, *Prærogativa Triumphi.*

LETTRE VIII.

J'Avois déja la plume à la main pour vous écrire, lorſque Batonius, qui eſt arrivé à Epheſe le dernier de Septembre, m'a rendu votre Lettre. J'ai appris avec joie que votre navigation avoit été heureuſe, & que Pilia étoit venue fort à propos au devant de vous; vous m'avez fait auſſi plaiſir de me marquer ce qu'elle vous a dit du mariage de ma fille. Batonius a apporté ici des nouvelles qui nous ont fort alarmés, & il en a dit encore davantage à Lepta. J'eſpere qu'elles ſe trouveront fauſſes [1], mais elles ſont bien terribles. Céſar, dit-il, ne veut point quitter ſon armée; il a pour lui tous les Préteurs déſignés, le Tribun Caſſius,

miſſurum : cum illo Prætores deſignatos , Caſſium Tribunum pleb. Lentulum Coſ. facere : Pompeio in animo eſſe urbem relinquere. Sed heus tu , numquid moleſte fers de illo , qui ſe ſolet anteferre patruo ſororis tuæ filii ? at à quibus victus ?

Sed ad rem. Nos eteſiæ vehementiſſime tardarunt. Detraxit XX. *ipſos dies etiam aphractus Rhodiorum. Kal. Octob. Epheſo conſcendentes hanc epiſtolam dedimus L. Tarquitio ſimul è portu egredienti , ſed expeditius naviganti. Nos Rhodiorum aphractis , ceteriſque longis navibus tranquillitates aucupaturi eramus. Ita tamen properabamus , ut non poſſet magis. De rauduſculo Puteolano gratum.*

Nunc velim diſpicias res Romanas : videas quid nobis de triumpho cogitandum putes ; ad quem amici me vocant. Ego , niſi Bibulus , qui , dum unus hoſpes in Syria

& le Conſul Lentulus ; & Pompée penſe déja à s'éloigner de Rome [2]. Mais, dites-moi un peu, plaignez vous cet homme qui croit valoir mieux que votre ami & votre allié [3] ? quels gens l'ont emporté ſur lui !

Pour venir à ce qui me regarde, je vous dirai que les vents *Eteſiens* m'ont fort retardé, & que la petiteſſe de mes Vaiſſeaux m'a fait differer mon départ de vingt jours. Je parts d'Epheſe aujourd'hui premier d'Octobre, & je donne cette Lettre à L. Tarquitius qui fait voile en même tems que nous, mais qui ira plus vîte ; pour moi avec mes Vaiſſeaux plats de Rhodes & mes autres petits bâtimens, je ne tiendrai la Mer que lorſque le vent ne ſera pas trop fort ; quoique j'aie fort envie d'arriver au plûtôt. Je vous remercie du ſoin que vous vous êtes donné pour cette petite dette de Pouzoles.

Je vous prie maintenant d'examiner ſi dans l'état où ſont les affaires de la République, je dois penſer au Triomphe comme mes amis me le conſeillent.

fuit, pedem porta non plus extulit, quam domo ſua, adniteretur de triumpho, æquo animo eſſem. Nunc vero [a] *αἰσχρὸν σιωπᾷν. Sed explorat rem totam: ut, quo die congreſſi erimus, conſilium capere poſſimus. At multa; qui & properarem, & ei litteras darem qui aut mecum, aut paullo ante venturus eſſet. Cicero tibi plurimam ſalutem dicit. Tu dices utriuſque noſtrum verbis & Piliæ tuæ, & filiæ.*

a Turpe ſilere.

REMARQUES
SUR LA VIII. LETTRE.

1. *J'Eſpere qu'elles ſe trouveront fauſſes.*] Il y avoit du vrai & du faux dans ces nouvelles. Céſar demandoit qu'on lui laiſſât deux Légions, avec le Gouvernement de la Gaule Ciſalpine & de l'Illyrie. Entre les Préteurs déſignés, Lepidus & Roſcius ſe déclarerent pour Céſar; Torquatus, Rutilius Lupus, & Coponius ſuivirent Pompée; Allienus, Soſius, & Peduceus demeurerent neutres. Q. Caſſius Tribun du Peuple ſe déclara hautement pour Cé-

J'y

Je renoncerois ſans peine ſi Bibulus n'y prétendoit pas, lui qui tant qu'il y a eu en Syrie un ſeul étranger [+], s'eſt tenu enfermé dans Antioche, comme il le fut dans ſa maiſon pendant ſon Conſulat [5]. Ne me ſeroit-il pas honteux après cela de ne faire aucune tentative [6]? Mais peſez bien toutes les raiſons pour & contre, afin que vous puiſſiez me déterminer dès que nous ſerons enſemble. Je ne vous en dis pas davantage, auſſi-bien je ſuivrai de près cette Lettre. Mon fils vous fait mille complimens; vous ferez les nôtres à Pilia & à votre chere fille.

ſar. Mais le Conſul Lentulus, bien loin de ſuivre ſon parti, fit paroître contre lui plus de chaleur qu'aucun autre.

De bello civ. Lib. 1. *&* 3. *Epiſt.* 7. *Lib.* 8. *Epiſt. Pomp. Epiſt.* 15. *Lib.* 10. *Dio Lib.* 41.

2. *Pompée penſe déja à s'éloigner de Rome.*] Il n'y a nulle apparence que Pompée penſât alors à abandonner Rome à Céſar, comme il fit dans la ſuite; les affaires n'étoient pas encore aſſez deſeſperées. Il y a plus d'apparence qu'il penſoit à s'en aller dans ſon Gouvernement d'Eſpagne, comme Ciceron l'a dit dans le Livre précedent. Et dans la neuviéme Lettre du Livre ſuivant, il dit encore que ſi les

affaires s'accommodoient, que Céſar quittât ſon armée, & qu'on le fît Conſul, en ce cas Pompée comptoit de s'en aller en Eſpagne.

3. *Cet homme qui croit valoir mieux que votre ami & votre allié.*] Hirrus qui avoit diſputé à Ciceron la place d'Augure. Il n'avoit pû obtenir l'Edilité l'année précedente, comme on l'a déja vû *; apparemment qu'il l'avoit encore demandé cette année ſans l'obtenir. On ne trouve point le nom de ceux qui l'emporterent ſur lui. Cela vient de ce qu'ils n'exercerent point leurs fonctions †, parce qu'ils ſortirent de Rome avec Pompée, lorſque Céſar entra en Italie.

* *Rem. 5. ſur la 19. Lettre du 5. Livre.*

† *Dio Lib. 41.*

4. *Tant qu'il y a eu en Syrie un ſeul étranger.*] C'eſt-à-dire tant que l'armée des Parthes a été dans la Syrie. Il y a dans le Texte *unus hoſpes*. De ſçavans Critiques * ont crû qu'il faloit lire *hoſtis*; mais il me ſemble qu'ils ne ſont pas entrés ici dans l'eſprit de Ciceron, qui veut rabaiſſer ce qu'a fait Bibulus, comme ſi ceux qui l'avoient obligé à ſe renfermer dans Antioche, avoient plûtôt été des Voyageurs que des ennemis. *Hoſtis* dans ſon origine ne ſignifioit qu'un étranger ennemi ou non †, & Ciceron le ramene ici en quelque maniere à ſa premiere ſignification.

* *Lambinus, Junius, Lipſius.* † *Lib. 1. de Off.*

5. *S'eſt tenu enfermé dans Antioche, comme il le fut dans ſa maiſon pendant ſon Conſulat.*] On a vû dans le ſecond Livre que Bibulus s'étant oppoſé inutilement à toutes les entrepriſes de Céſar ſon Collegue, prit le parti, pour

le rendre odieux, de ſe renfermer chez lui, comme s'il n'avoit pas pû avec ſûreté paroître en public.

6. *Ne me ſeroit-il pas honteux après cela de ne faire aucune tentative ?*] αἰσχρὸν σωπᾶν. Il fait alluſion à un endroit du Philoctete de Sophocle, qu'Ariſtote s'appliquoit en parlant d'Iſocrate qui étoit fort illuſtre par le grand nombre de ſes diſciples *. Ces ſortes d'alluſions, qui étoient comme paſſées en proverbe, avoient leur agrément par rapport aux anciens à qui ces traits étoient familiers ; mais en notre langue il faut les accommoder au ſujet.

* *Lib.* 3. *de Orat.*

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

IN Piræeo cum exiſſem prid. Idus Octob. accepi ab Acaſto, ſervo meo, ſtatim tuas litteras: quas quidem cum exſpectaſſem jam diu, admiratus ſum, ut vidi obſignatam epiſtolam, brevitatem ejus; ut aperui, rurſus [a] *σύγχυσιν litterularum, quæ ſolent tuæ compoſitiſſimæ & clariſſimæ eſſe: ac, ne multa, cognovi ex eo, quod ita ſcripſeras, te Romam veniſſe. A. D. XII. Kalend. Octob. cum febri. Percuſſus vehementer, nec magis quam debui, ſtatim quæro ex Acaſto. Ille & tibi & ſibi viſum, & ita ſe domi ex tuis audiſſe, ut nihil eſſet incommode. Id videbatur approbare, quod erat in extremo, febriculam tum ut habentem ſcripſiſſe. Sed amavi te.*

a Confuſionem.

LETTRE IX.

EN arrivant au Pirée le ſixiéme d'Octobre, j'ai reçû par Acaſtus une de vos Lettres. Comme je n'en avois point eu depuis long-tems, je fus ſurpris d'abord que le volume en fût ſi petit; & après l'avoir décachetée, je le fus encore davantage de voir que votre écriture, qui eſt toujours ſi belle & ſi nette, fût ſi brouillée. J'en trouvai bientôt la raiſon, vous me marquez que vous êtes arrivé à Rome, le dix-neuviéme de Septembre, avec la fiévre. Cela m'allarma fort, comme vous pouvez croire; je demandai auſſitôt à Acaſtus en quel état il vous avoit laiſsé. Il me dit qu'il croyoit, & que vous croyez vous-même que cela n'auroit point de ſuites, & qu'il avoit entendu dire la même choſe à vos gens. Vous me le faites entendre à la fin de votre Lettre, en me diſant que vous l'avez écrite avec une petite fiévre. Je vous ſais le meilleur gré du monde de

men; admiratuſque ſum, quod nihilo minus ad me tua manu ſcripſiſſes. Quare de hoc ſatis. Spero enim, quæ tua prudentia & temperantia eſt, & hercule, ut me jubet Acaſtus, confido te jam, ut volumus, valere.

A Turannio te accepiſſe meas litteras gaudeo. [a] *ὦ διαφύλαξον, ſi me amas;* [b] *τὴν τῦ φυσᾶτῦ φιλοτιμίαν αὐτόπαιαν. Hanc, quæ mehercule mihi magno dolori eſt, (dilexi enim hominem) procura, quantulacumque eſt, Præcianam hereditatem prorſus ille ne attingat. Dices, nummos mihi opus eſſe ad apparatum triumphi: in quo, ut præcipis, nec me* [c] *κενὸν in expetendo cognoſces, nec* [d] *ἄτυφον in abjiciendo. Intellexi ex tuis litteris, te ex Turannio audiſſe, à me provinciam fratri traditam. Adeon' ego non perſpexeram prudentiam litterarum tuarum? quas* [e] *ἐπέχειν te ſcribebas. Quid erat dubitatione dig-*

a Obſerva. *b* Conturbatoris cupiditatem quam maxime. *c* Vanum. *d* Sine ambitione. *e* Dubitare.

ce qu'en cet état, vous n'avez pas laiſsé de m'écrire de votre propre main. Je ne vous en dis pas davantage là-deſſus; car ſelon ce que m'a dit Acaſtus, vous devez, ſage & ſobre comme vous l'êtes, être guéri maintenant.

Je ſuis bien aiſe que vous ayez reçu la Lettre que j'avois donnée à Turannius. Prenez garde, je vous prie, que je ne ſois trompé par cet homme à qui ſon nom ne convient que trop [1]. Qu'il ne mette pas la main ſur le peu de bien que m'a laiſsé Precius, dont la mort m'a fort touché; car j'ai toujours eu pour lui beaucoup d'affection. Vous direz à Philotime que je deſtine cet argent pour les frais de mon Triomphe, pour lequel néanmoins, comme vous me le conſeillez, je ne ferai paroître ni trop d'ardeur, ni trop d'indifference. J'ai conçû par ce que vous m'écrivez, que Turannius vous a dit que j'avois laiſsé mon frere pour commander en Cilicie. Croyez-vous donc que je n'aie pas compris ce que vous vouliez me faire entendre? Vous me diſiez que vous ne ſaviez quel conſeil me donner; mais s'il y avoit eu la moindre

gnum, ſi eſſet quidquam cur placeret fratrem, & talem fratrem relinqui? [a] *ἀθέτησις iſta mihi tua, non* [b] *ἐποχὴ videbatur. Monebas de Q. Cicerone puero, ut quidem neutiquam relinquerem.* [c] *τὸ μὲν ὄνειρον ἐμοί. Eadem omnia, quaſi collocuti eſſemus, vidimus. Non fuit faciendum aliter, meque* [d] *ἐπιχρονία ἐποχὴ tua dubitatione liberavit. Sed puto te accepiſſe de hac re epiſtolam ſcriptam accuratius.*

a Improbatio. *b* Dubitatio.
c Meum ſomnium mihi *ſupp.* narras.
d Diuturna dubitatio.

Ego tabellarios poſtero die ad vos eram miſſurus, quos puto ante venturos, quam noſtrum Saufeium. Sed eum ſine meis litteris ad te venire vix rectum erat. Tu mihi, ut polliceris, de Tulliola mea, id eſt, de Dolabella, perſcribas; de Rep. quam prævideo in ſummis periculis; de Cenſoribus, maximeque de ſignis, tabulis quid fiat; referaturne. Idi-

raiſon pour laiſſer mon frere, ne vous auroit-elle pas déterminé, vous qui ſavez combien j'ai d'amitié pour lui ? En héſitant, c'étoit me dire que je ne devois pas y penſer. Quant à notre neveu, que vous m'avertiſſiez de ne pas laiſſer avec ſon pere, nous nous ſommes rencontrés, & nous avons fait tous deux les mêmes réfléxions. Il n'y avoit point d'autre parti à prendre ; & en perſiſtant dans vos doutes, vous avez fait ceſſer les miens. Mais je crois que vous aurez reçû une Lettre, où je vous expoſe en détail les raiſons qui m'ont déterminé.

J'envoirai demain à Rome des Exprès, qui pourront bien arriver avant notre cher Saufeius ; mais il n'y avoit pas d'apparence qu'il partit ſans vous porter une de mes Lettres. Souvenez-vous, comme vous me le promettez, de me donner des nouvelles de ma fille, ou plûtôt de mon gendre ; de l'état préſent de la République qui me paroît menacée d'un grand orage ; des Cenſeurs, & ſur-tout de cette Loi ſur les Tableaux & les Statues [2], marquez-moi s'il eſt vrai qu'on l'ait propoſée. J'écris cette Lettre le quinziéme d'Oc-

bus Octob. has dedi litteras : quâ die, ut ſcribis, Cæſar Placentiam legiones quatuor. Quæſo quid nobis futurum eſt ? In arce Athenis ſtatio mea nunc placet.

REMARQUES
SUR LA IX. LETTRE.

1. *Et homme à qui ſon nom ne convient que trop.*] φιλοτιμία ſignifie ordinairement ambition, & quelquefois avarice, avidité, comme dans cet endroit où Ciceron s'en ſert par alluſion au nom de ſon Affranchi Philotime.

2. *Des Cenſeurs, & ſur-tout de cette Loi ſur les Tableaux & les Statues.*] Les Cenſeurs avoient inſpection ſur les mœurs des Citoyens, & c'étoit à eux à réformer le luxe. Appius, qui l'étoit cette année, exerça ſa Charge avec beaucoup de rigueur ; il retrancha du Sénat pluſieurs perſonnes de diſtinction, & entre autres l'Hiſtorien Salluſte. Cette ſévérité à contretems nuiſit beaucoup au parti de Pompée à qui Appius étoit fort attaché, & ne fut d'aucune utilité pour la République. Voici ce que Celius dit fort judicieuſement de tous ces beaux projets de réformation. *Scis Appium Cenſorem hic oſtenta facere ? de ſignis & tabulis, de agri modo, de ære alieno acerrimè agere ? Per-*

tobre. Céſar, dites-vous, doit faire entrer aujourd'hui quatre Legions dans Plaiſance [3]; qu'allons-nous devenir [4]? j'ai envie de me tenir dans la Citadelle d'Athenes. [5]

ſuaſum eſt ei Cenſuram lomentum aut nitrum eſſe; errare mihi videtur; nam ſordes eluere vult, venas ſibi omnes & viſcera aperit.

Dio Lib. 40. *Epiſt.* 14. *Lib.* 8. *Fam.*

3. *Céſar, dites-vous, doit faire entrer aujourd'hui quatre Legions dans Plaiſance.*] Cette nouvelle ſe trouva fauſſe, Céſar n'avoit dans la Gaule Ciſalpine qu'une ſeule Legion.

4. *Qu'allons-nous devenir?*] Plaiſance étoit de la Gaule Ciſalpine, & par conſéquent du Gouvernement de Céſar; ainſi ce n'étoit pas abſolument ſe déclarer que d'y faire venir des troupes. Mais, ſi cette nouvelle avoit été vraie, il étoit aiſé de juger que Céſar ne faiſoit paſſer tant de troupes en-deça des Alpes, que pour être à portée d'entrer en Italie.

5. *De me tenir dans la Citadelle d'Athenes.*] Apparemment que Ciceron y étoit logé. Il dit donc à Atticus, qu'il ne feroit peut-être pas mal d'y demeurer, juſqu'à ce qu'il eût appris comment les affaires tourneroient.

M. T. CICERONIS EPISTOLARUM AD ATTICUM LIBER SEPTIMUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

DEDERAM equidem L. Saufeio litteras, & dederam ad te unum, quod, cum non eſſet temporis mihi ad ſcribendum ſatis, tamen hominem tibi tam familiarem ſine meis litteris ad te venire nolebam. Sed, ut philoſophi ambulant, has tibi redditum iri putabam prius.

LETTRES DE CICERON A ATTICUS

LIVRE SEPTIE'ME.

LETTRE I.

Cette Lettre & les neuf premieres de ce Livre, ſont de la même année que celles du Livre précedent.

JE vous ai écrit par Saufeius ; & je n'ai écrit qu'à vous parce que j'avois fort peu de tems ; mais il n'y avoit pas d'apparence de laiſſer partir un homme qui eſt ſi fort de vos amis, ſans lui donner une Lettre pour vous. Du train dont marchent les Philoſophes, vous pourriez bien recevoir celle-ci la premiere. Si vous avez déja reçû l'autre ;

Sin jam illas accepiſti, ſcis me Athenas veniſſe prid. Idus Octobres; è navi egreſſum in Piræeum tuas ab Acaſto noſtro litteras accepiſſe conturbatum, quod cum febre Romam veniſſes; bono tamen animo eſſe, quod Acaſtus ea quæ vellem de allevato corpore tuo nuntiaret; cohorruiſſe autem me, quod tuæ litteræ de legionibus Cæſaris afferrent, & egiſſe tecum ut videres, ne quid [a] *φιλοτιμία ejus, quem noſti, nobis noceret; de quo jam pridem ad te ſcripſeram. Turannius autem ſecus tibi Brundiſii dixerat; quod ex iis litteris cognovi, quas à Xenone optimo viro accepi. Cur fratrem provinciæ non præfeciſſem expoſui breviter. Hac fere ſunt in illa epiſtola. Nunc audi reliqua.*

a Cupiditas.

Per fortunas, omnem tuum amorem, quo me es amplexus, omnem-

elle vous aura appris que je ſuis arrivé à Athenes le quatriéme d'Octobre, & qu'en arrivant au Pirée j'ai reçû la Lettre que vous aviez donnée à Acaſtus ; que je fus d'abord alarmé lorſque j'appris que vous étiez arrivé à Rome avec la fiévre, mais que je fus raſſuré ſur ce qu'Acaſtus me dit que vous étiez beaucoup mieux. Je vous marquois combien ce que vous me mandiez de ces Legions m'avoit fait trembler, & je vous priois, comme j'ai déja fait il y a quelque tems, de prendre garde que cet homme à qui ſon nom ne convient que trop, ne s'enrichît à mes dépens. Je vous détrompois enfin ſur ce que Turannius vous a dit à Brindes, & dont vous me parliez dans la Lettre que vous avez donnée à Xenon qui eſt un fort honnête homme ; je vous expoſois les raiſons que j'ai eues pour ne pas laiſſer à mon frere le commandement de ma Province. Voilà à peu près le contenu de cette Lettre. Parlons maintenant de ce qui me reſte à vous dire.

Je vous conjure par l'amitié que vous avez pour moi, de me donner toute votre attention, & de faire uſage de

que tuam prudentiam, quam mehercule in omni genere judico ſingularem, confer ad eam curam, ut de omni ſtatu meo cogites. Videre enim mihi videor tantam dimicationem, niſi idem Deus, qui nos melius, quam optare auderemus, Parthico bello liberavit, reſpexerit Rempublicam; ſed tantam, quanta numquam fuit. Age, hoc malum mihi commune eſt cum omnibus. Nihil tibi mando ut de eo cogites. Illud meum proprium [a] *πρόβλημα quæſo ſuſcipe. Videſne ut te auctore ſim utrumque complexus? ac vellem à principio te audiſſe amiciſſime monentem,*

[b] Ἀλλ' ἐμοὶ ποτε θυμὸν ἐνὶ φρεσὶν ἦπιθες.

Πατρόκλου.

Sed aliquando tamen perſuaſiſti, ut alterum complecterer, quia de me erat optime meritus; alterum, quia

a Quæſtionem. *b* Sed mihi nunquam perſuaſiſti patriæ *ſupp.* quicquam eſſe dulcius.

vos lumieres, qui ont tant d'étendue, pour regler mes démarches dans la conjoncture préſente. Nous ſommes, ſi je ne me trompe, à la veille d'une guerre civile plus à craindre que toutes les précedentes, à moins que le même Dieu qui nous a délivrés de celles des Parthes lorſque nous oſions le moins l'eſperer, ne vienne encore à notre ſecours. Mais cela m'eſt commun avec tous les Citoyens, & vous ne pouvez y apporter aucun remede; voici ce qui m'eſt particulier, & ce qui m'embaraſſe. Vous ſavez que je me ſuis engagé avec Céſar & avec Pompée; je ne l'ai fait que par vos conſeils, & je voudrois les avoir ſuivis plûtôt; mais l'amour de la Patrie a été long-tems plus fort que toutes les raiſons de politique [1]. Vous m'avez enfin perſuadé que je devois m'attacher à l'un, à cauſe des grandes obligations que je lui ai, & à l'autre, à cauſe du grand crédit qu'il a. Je l'ai fait, & je les ai ſi bien ménagés, qu'ils n'ont pour perſonne plus d'amitié que pour moi. Je comptois qu'étant lié avec Pompée, je ne pourrois prendre aucun engagement contre la République; & que l'étant avec Céſar, je n'en pourrois jamais

tantum valebat. Feci igitur, itaque feci omni obſequio, ut neutri illorum quiſquam eſſet me carior. Hæc enim cogitabamus; nec mihi, conjuncto cum Pompeio, fore neceſſe peccare in Rep. aliquando; nec cum Cæſare ſentienti pugnandum eſſe cum Pompeio: tanta erat illorum conjunctio.

Nunc impendet, ut & tu oſtendis, & ego video, ſumma inter eos contentio. Me autem uterque numerat ſuum, niſi forte ſimulat alter. Nam Pompeius non dubitat (vere enim judicat) ea quæ de Repub. nunc ſentiat mihi valde probari. Utriuſque autem accepi ejuſmodi litteras eodem tempore, quo tuas; ut neuter quemquam omnium pluris facere quam me videretur. Verum quid agam? non quæro illa ultima, (ſi enim caſtris res gereretur, video cum altero vinci ſatius eſſe, quam cum altero vincere) ſed illa quæ tum agentur, cum venero; ne ratio abſentis habeatur, ut exercitum dimittat. Dic M. Tul-

prendre contre Pompée, tant leur union étoit étroite.

Maintenant, comme vous me le marquez & comme je le vois moi-même, les voilà prêts à éclater l'un contre l'autre. Ils comptent tous deux sur moi, à moins que César n'en fasse semblant; pour Pompée, il est persuadé, & avec raison, que j'approuve fort les sentimens où il est à l'égard de la République. J'ai reçû depuis peu de l'un & de l'autre, des Lettres où ils me marquent toute l'estime & la considération possible. Comment me conduire dans une pareille situation? Je ne demande pas quel parti je dois prendre si l'on en vient à la guerre; je me résoudrois, en ce cas, plûtôt à périr avec l'un, qu'à vaincre avec l'autre. Je parle de cette affaire sur laquelle je trouverai le Sénat partagé en arrivant, s'il faut obliger César à quitter son armée, & à venir demander le Consulat en personne ;

li. Quid dicam? exſpecta, amabo te, dum Atticum conveniam. Non eſt locus ad tergiverſandum. Contra Cæſarem? ubi illæ ſunt denſæ dexteræ? nam ut illi hoc liceret adjuvi, rogatus ab ipſo Ravennæ de Cœlio Tribuno pleb. ab ipſo autem? etiam à Cnæo noſtro, in illo divino tertio Conſulatu. Aliter ſenſero? [a] *αἰδέομαι non Pompeium modo, ſed* [b] *Τρῶας, καὶ Τρωάδας. Πολυδάμας μοι πρῶτος ἐλεγχείην καταθήσει, quis? tu ipſe ſcilicet, laudator & factorum & ſcriptorum meorum. Hanc ergo plagam effugi per duos ſuperiores Marcellorum Conſulatus, cum eſt actum de provincia Cæſaris. Nunc incido in diſcrimen ipſum. Itaque ut ſtultus primus ſuam ſententiam dicat, mihi valde placet de triumpho nos moliri aliquid: extra urbem eſſe cum juſtiſſima cauſſa. Tamen dabunt operam ut eliciant ſententiam me-*

a Vereor. *b* Trojanos & Trojanas. Polydamas mihi primus probrum inferet.

Quand on viendra aux opinions [3] que dirai-je ? attendez, je vous prie, que j'aie conſulté Atticus ; mais il n'y aura pas moyen de reculer. Me déclarerai-je contre Céſar ? ne ſeroit-ce pas manquer à ma parole [4] & me démentir moi-même, car j'ai contribué à lui faire obtenir ce privilege qu'on lui diſpute à préſent ; & je mis Celius dans ſes intérêts [5], comme il m'en pria, lorſque je le vis à Ravenne [6]. Que dis-je ? Pompée même m'en pria, & c'étoit pendant ce troiſiéme Conſulat qui l'a immortaliſé [7]. Si je favoriſe Céſar, que dira Pompée, que diront tous les gens de bien [8] ? J'aurai auſſitôt ſur les bras quelque nouveau Polydamas [9]. Qui ſera ce Polydamas ? vous tout le premier, qui louez tous les jours en moi des actions & des maximes avec leſquelles cela ne peut s'accorder. J'ai évité ce cruel embarras, ces deux dernieres années lorſqu'on a proposé de donner un Succeſſeur à Céſar, & je viens à préſent me jeter tout au milieu. Laiſſons opiner les foux les premiers ; pour moi, je ferai bien de demander le Triomphe, quand ce ne ſeroit que pour avoir une raiſon de

am. Ridebis hoc loco fortaſſe. Quam vellem etiam nunc in provincia morari! plane opus fuit, ſi hoc impendebat. Etſi nil miſerius.

Nam [a] *οὐδὲν πάρεργον volo te hoc ſcire: omnia illa prima, quæ etiam tuis litteris in cœlum ferebas,* [b] *ἐπίπλαστα fuerunt. Quam non eſt facilis virtus! quam vero difficilis ejus diuturna ſimulatio! cum enim hoc rectum & glorioſum putarem ex annuo ſumtu, qui mihi decretus eſſet, me C. Cœlio Quæſtori relinquere annuum, referre in ærarium ad H-S CIↃ; ingemuit noſtra cohors, omne illud putans diſtribui ſibi oportere; ut ego amicior invenirer Phrygum & Cilicum ærariis, quam noſtro. Sed me non moverunt. Nam & mea laus apud me plurimum valuit. Nec tamen quicquam honorifice in quemquam fieri potuit, quod prætermiſe-*

a Obiter. b Fluxa.

ne pas entrer dans Rome ; mais ils trouveront bien le moyen de me faire venir au Sénat [11]. Vous allez rire ſans doute, que ne ſuis-je demeuré dans mon Gouvernement ! C'étoit le vrai parti à prendre ſi j'avois prévû ce que nous voyons, quoique c'eût été pour moi une étrange extrémité.

Et à propos de cela je vous dirai que toutes ces belles choſes que vous éleviez ſi haut dans vos Lettres, s'en ſont allé en fumée. Qu'il eſt difficile de ſe ſoûtenir long-tems dans la pratique de la vertu, mais qu'il l'eſt bien davantage d'en ſoûtenir long-tems les dehors. J'ai cru que ſur ce qui me reſtoit de ce qu'on m'avoit aſſigné pour ma ſubſiſtance pendant mon année, j'en devois fournir une certaine ſomme à Celius pour la ſienne, & remettre au Treſor le ſurplus qui monte à un million de ſeſterces. Cela a fait murmurer tous ceux de ma ſuite, qui s'attendoient que je partagerois entre eux cet argent ; comme ſi je devois moins ménager les fonds de la République, que je n'ai fait ceux de Phrygie & de Cilicie. Auſſi les ai-je laiſsé dire, perſuadé que mon honneur demandoit cela de

.rim. Sed hæc fuerit, ut ait Thucydides [a] *ἐκβολὴ λόγου non inutilis.*

a Egreſſio orationis.

Tu autem de noſtro ſtatu cogitabis: primum quo artificio tueamur benevolentiam Cæſaris: deinde de ipſo triumpho, quem video, niſi Reip. tempora impediunt, [b] *εὐπόριστον. Judico autem cum ex litteris amicorum, tum ex ſupplicatione; quam qui non decrevit, plus decrevit, quam ſi omnes decreſſet triumphos. Ei porro aſſenſus eſt unus, familiaris meus, Favonius. Alter iratus Hirrus. Cato autem & ſcribendo affuit. Et ad me de ſententia ſua jucundiſſimas litteras miſit. Sed tamen gratulans mihi Cæſar de ſupplicatione triumphat de ſententia Catonis; nec ſcribit quid ille ſententiæ dixerit, ſed tantum, ſupplicationem eum mihi non decreviſſe.*

b Parabilem.

moi.

moi. Du reſte, je leur ai donné toutes ſortes de marques d'eſtime & de conſidération. Voilà, pour parler comme les Hiſtoriens [11], une digreſſion qui ne ſera pas inutile.

Pour revenir aux affaires préſentes, je vous prie d'abord d'imaginer comment je pourrai me ménager avec Céſar, & enſuite de penſer à mon Triomphe. Je n'aurai pas de peine à l'obtenir ſi la République demeure tranquile. J'en juge & par ce que mes amis m'écrivent, & par la facilité avec laquelle je me ſuis fait décerner des ſupplications; car celui qui n'a point été d'avis de m'en accorder, a opiné d'une maniere qui me fait plus d'honneur que tous les Triomphes du monde [12]. Il n'y a eu de ſon ſentiment que Favonius qui n'en eſt pas moins de mes amis, & Hirrus, avec qui je ſuis brouillé. Caton a été préſent lorſqu'on a dreſſé le Decret, & m'a écrit une Lettre fort obligeante ſur la maniere dont il a opiné. Cependant Céſar triomphe; & en me faiſant compliment ſur les honneurs qu'on m'a accordés, il ajoûte qu'il n'a pas tenu à Caton qu'on ne me les refuſât; mais il

Redeo ad Hirrum. Cœperas eum mihi placare: perfice. Habes Scrofam, habes Silium. Ad eos ego etiam antea ſcripſi, & ad ipſum Hirrum. Locutus enim erat cum iis commode, ſe potuiſſe impedire, ſed noluiſſe: aſſenſum tamen eſſe Catoni, amiciſſimo meo; cum is honorificentiſſimam in me ſententiam dixiſſet; nec me ad ſe ullas litteras miſiſſe, cum ad omnes mitterem. Verum dicebat. Ad eum enim ſolum, & ad Craſſipedem non ſcripſeram.

Atque hæc de rebus forenſibus. Redeamus domum. Dijungere me ab illo volo. Mirus eſt [a] φυράτης, *germanus Lartidius,*

[b] Ἀλλὰ τὰ μὲν πεπραγμένα ἐάσομεν, ἀχνύμενοί περ.

a Conturbator. *b* Sed hæc quidem facta eſſe ſinemus, licet cum mœrore.

n'a garde de parler de tout ce que le même Caton dit alors à mon avantage.

Je reviens à Hirrus ; vous aviez commencé à me remettre bien avec lui, achevez, je vous prie ; vous pourrez employer pour cela Scrofa & Silius. Je leur en ai écrit & à Hirrus lui-même, ſur ce que j'ai ſçû qu'il leur avoit dit là-deſſus fort honnêtement, qu'il n'avoit tenu qu'à lui d'empêcher le Decret de paſſer ; mais qu'il s'étoit contenté de ſuivre l'avis de Caton qui eſt mon ami particulier, & qui avoit parlé de la maniere du monde la plus honorable pour moi ; qu'au reſte j'aurois bien pû lui écrire comme à tous les autres Sénateurs, & il eſt vrai qu'il n'y avoit que Craſſipes & lui à qui je n'euſſe point écrit. [13]

Parlons maintenant de mes affaires domeſtiques. Je ne veux plus abſolument que l'homme que vous ſçavez s'en mêle ; il fait trop bien les ſiennes [14], & c'eſt un autre Lartidius [15]. Pour le paſsé, il n'y a gueres de remede ; il faut s'en conſoler, prenons ſeulement des meſures pour l'avenir. Et d'abord, je ne veux point que la ſuc-

Reliqua expediamus, hoc primum, quo acceſſit cura dolori meo, ſed hoc tamen, quidquid eſt, Præcianum cum iis rationibus, quas ille meas tractat, admiſceri nolo. Scripſi ad Terentiam, ſcripſi etiam ad ipſum, me, quidquid poſſem nummorum, ad apparatum ſperati triumphi ad te redacturum. Iſta puto [a] *ἀμεμπτα fore. Verum ut lubebit. Hanc quoque ſuſcipe curam, quemadmodum experiamur. Id & oſtendiſti quibuſdam litteris, ex Epiro, an Athenis datis? & in eo ego te adjuvabo.*

a Non accuſanda.

REMARQUES SUR LA I. LETTRE.

1. *Mais l'amour de la Patrie a été longtems plus fort que toutes les raiſons de politique.*] Le paſſage d'Homere dont Ciceron ne cite ici que le commencement, ſignifie à la lettre : *Mais vous n'avez pû me perſuader, qu'il y eût rien de plus cher pour nous que notre Patrie.*

Odyſſ. 9.

ceſſion de Precius lui paſſe par les mains. Puiſque j'ai perdu cet ami, il faut du moins tâcher de conſerver le peu de bien qu'il m'a laiſsé. J'ai écrit à ma femme & à Philotime que vous aviez bien voulu vous charger de tout l'argent que j'amaſſe pour les frais de mon Triomphe ; ce prétexte me paroît aſſez plauſible, mais ils en penſeront ce qu'il leur plaira. N'oubliez pas non plus cette affaire dans laquelle vous m'avez promis de me ſeconder [1]. Ce ſont les propres termes d'une de vos Lettres datée, ou d'Epire, ou d'Athenes.

---

2. *A venir demander le Conſulat en perſonne.*] On y étoit obligé à moins qu'on n'eût pour cela une diſpenſe expreſſe, & on avoit accordé cette diſpenſe à Céſar pendant le troiſiéme Conſulat de Pompée. Cela s'appeloit *habere rationem alicujus* ſupp. *abſentis.*

3. *Quand on viendra aux opinions*] Dic M. TULLI, c'étoit la formule dont ſe ſervoit celui qui préſidoit au Sénat.

4. *Ne ſeroit-ce pas manquer à ma parole ?*] Il y a dans le Texte, *ubi illæ ſunt denſæ dexteræ.* DENSÆ eſt là pour *junctæ, implexæ.*

5. *Je mis Celius dans ſes intérêts.*] Il étoit Tribun du Peuple ſous le troiſiéme Conſulat de Pompée.

6. *A Ravenne.*] Qui étoit du Gouvernement de Céſar.

7. *Pendant ce troiſiéme Conſulat qui l'a immortaliſé.*] Pompée fut ſi charmé de l'honneur extraordinaire que les gens du bon parti lui déférerent en le faiſant élire Conſul ſans Collegue, qu'il ſe livra entierement à eux, & fit pluſieurs Reglemens très-utiles pour la République.

8. *Que diront tous les gens de bien.*] A la lettre, *que diront les Troyens & les Troyennes, &c.* Il fait alluſion à un endroit d'Homere. Voyez la troiſiéme Remarque ſur la cinquiéme Lettre du ſecond Livre.

9. *Polydamas.*] Voyez la quatriéme Remarque ſur la cinquiéme Lettre du ſecond Livre.

10. *Mais ils trouveront bien le moyen de me faire venir au Sénat.*] Ciceron ne pouvant entrer dans Rome dès-lors qu'il demanderoit le Triomphe, eſperoit par-là de ſe diſpenſer d'opiner dans le Sénat ſur des affaires auſſi délicates & auſſi embaraſſantes que celles dont il s'agiſſoit alors. Mais il avoit à craindre que pour le faire venir au Sénat, on ne tînt exprès cette aſſemblée hors de l'enceinte de Rome, comme on faiſoit toutes les fois que Pompée vouloit s'y trouver; car il ne pouvoit pas non plus entrer dans la Ville, parce qu'il étoit Gouverneur d'Eſpagne.

11. *Pour parler comme les Hiſtoriens.*] Ciceron dit *pour parler comme Thucidide, parce que* Παρεκβολὴ λόγου du Texte lui eſt fort familier; mais *digreſſion* eſt un mot commun à tous les Hiſtoriens.

12. *Celui qui n'a point été d'avis de m'en accorder, a opiné d'une maniere qui me fait plus d'honneur que tous les Triomphes du monde.*]

Lorſqu'il s'agît de décerner à Ciceron des ſupplications, Caton dit qu'il ne lui paroiſſoit pas que les avantages qu'il avoit remportés fuſſent aſſez conſidérables pour qu'on en rendît aux Dieux des actions de graces ſolemnelles ; mais que d'ailleurs on ne pouvoit trop le louer ſur la maniere dont il s'étoit conduit dans ſon Gouvernement, & que s'il y avoit des honneurs attachés à la vertu comme à la victoire, on ne pouvoit lui en rendre de trop grands.

Epiſt. 2. b. Lib. Epiſt. 5. Lib. 15. Fam.

13. *Il n'y avoit que Craſſipes & lui à qui je n'euſſe point écrit.*] On voit par cet endroit que Craſſipes, le ſecond gendre de Ciceron, n'étoit point mort, & que Ciceron étoit brouillé avec lui, parce qu'il avoit répudié ſa fille.

14. *Il fait trop bien les ſiennes.*] Il y a dans le Texte *mirus eſt* Θυελάτης, i. e. *turbator* ſupp. *rationum.* Ciceron a déja dit de cet Affranchi dans une autre Lettre πτυρακίνῃ τὰς ψήφους, *rationes conturbaſſe.*

15. *C'eſt un autre Lartidius.*] Ce Lartidius étoit apparemment quelque fourbe inſigne qui ne nous eſt point connu, ou quelqu'Affranchi qui avoit fait les affaires de Ciceron avant Philotime, & dont il n'avoit pas été plus content. Car je ne crois pas qu'on voulût avec Turnebe reconnoître ſous ce nom de Lartidius, Ulyſſe fils de Laërte.

16. *Cette affaire dans laquelle vous m'avez promis de me ſeconder.*] Je crois que ces mots, *& in eo ego te adjuvabo*, ſont de la Lettre où Atticus avoit promis à Ciceron de le ſervir.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

BRunduſium venimus VII. *Kalend. Decemb. uſi tua felicitate navigandi. Ita belle nobis flavit ab Epiro leniſſimus Onchesmites. Hunc* [a] *σπονδειάζοντα, ſi cui voles* [b] *τῶ νεωτέρων, pro tuo vendito. Invalitudo tua me valde conturbat. Significant enim tuæ litteræ te prorſus laborare. Ego autem, cum ſciam quam ſis fortis, vehementius eſſe quiddam ſuſpicor, quod te cogat cedere, & propemodum infringat: etſi alteram quartanam Pamphilus tuus mihi dixit deceſſiſſe, & alteram leviorem accedere. Terentia vero, quæ quidem eodem tempore ad portam Brundiſinam venit, quo ego in portum, mihique obvia in*

a Verſum ſpondiacum. b Juniorum.

LETTRE II.

JE ſuis arrivé à Brindes le vingt-quatriéme de Novembre, & j'ai été pour cette fois auſſi heureux que vous, tant la Mer & les vents [1] m'ont été favorables. Voilà un vers dont vous pouvez vous faire honneur auprès de notre jeuneſſe [2]. Je ſuis fort en peine de votre ſanté, car il me paroît par vos Lettres que vous vous trouvez très-foible; & comme je ſçai combien vous avez de courage, je juge qu'il faut que vous ſouffriez beaucoup puiſque vous êtes ſi abattu. Cependant Pamphile m'a dit que votre fiévre double-quarte étoit changée en quarte, & qu'elle étoit bien moins forte; & ma femme qui eſt arrivée à Brindes comme j'y abordois, & qui m'a rencontré dans la Place, m'a dit qu'elle avoit ſçû à Trebule par Pontius que vous n'aviez plus de fiévre; ſi cela eſt, comme votre ſageſſe & votre bon

foro fuit, L. Pontium ſibi in Trebulano dixiſſe narrabat, etiam eam deceſſiſſe. quod ſi ita eſt, eſt quod maxime mehercule opto; idque ſpero tua prudentia & temperantia te conſecutum.

Venio ad epiſtolas tuas, quas ego ſexcentas uno tempore accepi, aliam alia jucundiorem, quæ quidem erant tua manu. Nam Alexidis manum amabam, quod tam prope accedebat ad ſimilitudinem tuæ litteræ: non amabam, quod indicabat te non valere. Cujus quoniam mentio facta eſt; Tironem Patris ægrum reliqui, adoleſcentem, ut noſti, & (adde ſi quid vis) probum: nihil vidi melius. Itaque careo ægre. quamquam videbatur ſe non graviter habere; tamen ſum ſollicitus, maximamque ſpem habeo in M. Curii diligentia, de qua ad me ſcripſit Tiro, & multi nuntiarunt. Curius autem ipſe ſenſit, quam tu velles ſe à me diligi; & eo ſum admodum delectatus; &

regime me le font eſperer, je m'en réjouis fort.

Il faut maintenant répondre à vos Lettres. J'en reçus un nombre infini en même tems, & elles m'ont toutes fait plus de plaiſir l'une que l'autre ; ſurtout celles qui étoient écrites de votre main. Quoique j'aime fort l'écriture d'Alexis parce qu'elle approche fort de la vôtre, je ne l'ai vûe cette fois qu'avec peine, parce que c'étoit une marque que vous étiez incommodé. A propos d'Alexis, j'ai laiſſé Tiron malade à Patres. Vous connoiſſez le mérite de ce jeune homme, je me contenterai de vous dire que je n'en ai point vû qui eut plus de vertu. Auſſi je ſens fort qu'il me manque ; & quoiqu'il ſoit perſuadé que ſa maladie n'eſt point dangereuſe, je ne laiſſe pas d'en être fort inquiet. Cependant j'eſpere beaucoup des ſoins que lui rend Curius, comme Tiron lui-même & pluſieurs autres perſonnes me le mandent. De mon côté j'ai fait connoître à Curius combien vous ſouhaitiez qu'il fût de mes amis ;

mehercule eſt quam facile diligas [a] αὐτόχθων *in homine urbanitas. Ejus eſt teſtamentum de Tortorio Ciceronum ſignis obſignatum, cohortiſque Prætoriæ, fecit palam te ex libella, me ex teruncio.*

[a] Nativa & indigena.

In Actio Corcyræ Alexion me opipare muneratus eſt. Q. Ciceroni obſiſti non potuit, quo minus Thyamim videret. Filiola tua te delectari lætor, & probari tibi [b] φυσικὸν *eſſe,* [c] τὸ τῶν τέκνων. *Etenim ſi hæc non eſt, nulla poteſt homini eſſe ad hominem naturæ adjunctio; qua ſublata, vitæ ſocietas tollitur. Bene eveniat, inquit Carneades, ſpurce: ſed tamen pudentius quam Lucius noſter, & Patron: qui cum omnia ad ſe referant, quidquam alterius cauſſa fieri putent? & cum ea re bonum virum oportere eſſe dicant, ne malum*

[b] Naturalem. [c] Amorem in filios.

& en effet, je le goûte fort, & je lui trouve un enjouement naturel, & un tour de plaiſanterie fort agréable [3]. Je vous porte ſon teſtament [4] cacheté du cachet de mon frere [5], de notre neveu, de mon fils, & de tous ceux de ma ſuite [6], il vous a fait en leur préſence ſon héritier principal [7], & moi pour un quart de ſon bien.

Alexion [8] m'a régalé magnifiquement à Actium de Corcyre [9]. Votre neveu a voulu abſolument aller voir le fleuve Thyamis [10]. Je ſuis ravi que vous ſoyez ſi charmé de votre aimable fille [11], & que vous reconnoiſſiez par vous-même que la tendreſſe des peres pour leurs enfans vient de la nature. Et certainement, ſi les liens du ſang ne ſont pas naturels, il n'y en a point d'autres qui le puiſſent être, ce qui détruit abſolument la ſociété. Les ſentimens obſcenes de Carneade [12] me paroiſſent encore plus ſupportables que ceux de vos Epicuriens, qui rapportant tout à eux, croient par conſéquent qu'on ne peut rien faire pour les autres; & qui, lorſqu'ils diſent qu'il faut faire le bien, non qu'il y ait aucune action qui ſoit par elle-même bonne ou mauvaiſe,

habeat, non quo id natura rectum ſit; non intelligant ſe de callido homine loqui, non de bono viro? ſed hæc opinor ſunt in iis libris, quos tu laudando animos mihi addidiſti.

Redeo ad rem. Commodo exſpectabam epiſtolam, quam Philoxeno dediſſes (ſcripſeras enim in ea eſſe de ſermone Pompeii Neapolitano) eam mihi Patron Brundiſii reddidit, Corcyræ, ut opinor, acceperat. Nihil potuit eſſe jucundius. Erat enim de Republica, de opinione; quam is vir haberet integritatis meæ; de benevolentia, quam oſtendit eo ſermone, quem habuit de triumpho. Sed tamen hoc jucundiſſimum, quod intellexi te ad eum veniſſe, ut ejus animum erga me perſpiceres: hoc mihi inquam accidit jucundiſſimum. De triumpho autem, nulla me cupiditas unquam tenuit ante Bibuli impudentiſſimas litte-

mais parce qu'on y trouve ſon avantage, ne conſiderent pas que c'eſt là le portrait d'un homme adroit & habile, & non pas d'un honnête homme. Mais tout cela ſe trouve dans ces Livres dont vous êtes ſi content, ce qui m'a encouragé à traiter de pareils ſujets.

Revenons à vos Lettres. J'attendois avec impatience celle que vous aviez donnée à Philoxene, parce que vous me marquiez dans une autre, que vous me parliez dans celle-ci de l'entretien que vous avez eu à Naples avec Pompée. Patron me l'a enfin rendue à Brindes, & je crois qu'il l'avoit rapportée de Corcyre. J'ai lû avec un plaiſir infini ce que vous me dites de l'état préſent des affaires, de la bonne opinion qu'a Pompée de mon intégrité, & des bonnes intentions qu'il vous a paru avoir au ſujet de mon Triomphe. Mais ce qui m'a fait le plus de plaiſir, c'eſt que vous le ſoyez allé voir exprès pour le preſſentir ſur ce qui me regarde; je vous en ſai un gré infini. Pour ce qui eſt du Triomphe, je n'en ai eu bien envie que depuis qu'on a accordé à Bibulus, ſur une Lettre pleine de fauſſetés, des ſupplications de tant de jours.

ras, quas ampliſſime ſupplicatio conſecuta eſt : à quo ſi ea geſta ſunt, quæ ſcripſit, gauderem, & honori faverem. Nunc illum qui pedem porta, quoad hoſtis cis Euphratem fuit, non extulerit, honore augeri, me, in cujus exercitu ſpem illius exercitus habuit, idem non aſſequi, dedecus eſt noſtrum, noſtrum, inquam, te conjungens. Itaque omnia experiar; &, ut ſpero, aſſequar. Quod ſi tu valeres, jam mihi quædam explorata eſſent. Sed, ut ſpero, valebis.

De rauduſculo Numeriano multum te amo. Hortenſius quid egerit aveo ſcire; Cato quid agat : qui quidem in me turpiter fuit malivolus. Dedit integritatis, juſtitiæ, clementiæ, fidei mihi teſtimonium, quod non quærebam; quod poſtulabam negavit. Itaque Cæſar iis litteris, quibus mihi gratulatur, & omnia pollicetur, quo modo exultat

S'il avoit fait véritablement ce dont il se vante, je m'en réjouirois, & je serois le premier à favoriser sa poursuite ; mais que lui qui s'est tenu enfermé dans Antioche tant que les ennemis ont été au de-là de l'Euphrate, obtienne un honneur auquel je n'oserai prétendre, moi dont l'armée a soûtenu & rassuré la sienne, cela seroit honteux pour nous, je dis pour vous aussi-bien que pour moi. Je suis donc résolu à employer tous les moyens possibles, & j'espere de réussir. Si vous vous portiez bien, je saurois déja à peu près sur quoi je puis compter ; mais il y a apparence que vous serez bientôt rétabli.

Je vous suis bien obligé d'avoir pensé à cette petite dette de Numerius. Mandez-moi ce qu'a fait Hortensius [15], & donnez-moi des nouvelles de Caton qui m'a desservi d'une maniere indigne. Il a fait de grands éloges de mon désintéressement, de mon intégrité, de ma douceur, de ma probité, ce que je ne lui demandois pas ; & il m'a refusé le seul témoignage que je lui demandois. Aussi César, dans la Lettre où il me fait compliment & m'offre ses services, ne manque pas de relever comme il faut

Catonis in me ingratiſſimi injuria! at hic idem Bibulo dierum XX. *ignoſce mihi, non poſſum hæc ferre, nec feram.*

Cupio ad omnes tuas epiſtolas; ſed nihil neceſſe eſt. Jam enim te videbo. Illud tamen de Chryſippo, nam de altero illo minus ſum admiratus, operario homine. Sed tamen ne illo quidem quicquam improbius. Chryſippum vero, quem ego propter litterularum neſcio quid libenter vidi, in honore habui diſcedere à puero, inſciente me? mitto alia quæ audio multa: mitto furta: fugam non fero, qua mihi nihil viſum eſt ſceleratius. Itaque uſurpavi vetus illud Druſi, ut ferunt, Prætoris in eo, qui eadem liber non juraret; me iſtos liberos non addixiße; præſertim cum adeßet nemo, à quo rectè vindicarentur. Id tu ut videbitur, ita accipies. Ego tibi aßentior. Uni tuæ diſertiſſimæ epiſtolæ non re-

l'ingratitude de Caton à mon égard. Mais ce même Caton a fait accorder à Bibulus vingt jours de ſupplications [14]; voilà, je vous l'avoue, ce que je ne puis ſoûtenir, & ce que je ne lui pardonnerai jamais.

Je répondrois volontiers à toutes vos Lettres; mais comme je ſuis à la veille de vous revoir, cela ſeroit inutile. Il faut néanmoins vous parler encore de Chryſippus; pour cet autre Affranchi, qui n'eſt qu'un vil Artiſan, il m'a beaucoup moins ſurpris, quoique j'aie auſſi fort ſujet de m'en plaindre. Mais que Chryſippus ait quitté mon fils ſans rien dire, lui que j'ai favoriſé & diſtingué à cauſe de ſon érudition, quoique fort médiocre! Je ne vous parle point de beaucoup d'autres choſes dont on m'a averti, comme de ſes rapines; c'eſt ſon évaſion dont je ſuis piqué, & qui me paroît la choſe du monde la moins pardonnable. Je ſuis donc réſolu à ſuivre l'ancienne maxime qu'on attribue au Préteur Druſus [15], à l'égard des Affranchis qui ne jureroient pas d'avoir toujours le même reſpect pour leurs Maîtres [16]; je déclarerai que je ne leur ai point accordé

ſcripſi, in qua eſt de periculis Reipublicæ. Quid reſcriberem? valde eram perturbatus. Sed, ut nihil magnopere metuam, Parthi faciunt, qui repente Bibulum ſemivivum reliquerunt.

REMARQUES

SUR LA II. LETTRE.

1. *Les vents.*] Il y a dans le Texte le vent d'*Oncheſmus*. Il eſt fort ordinaire de donner aux vents le nom des lieux d'où ils ſouffient. Oncheſmus étoit un Port d'Epire auprès de Buthrote.

2. *Voilà un vers dont vous pouvez vous faire honneur auprès de notre jeuneſſe.*] Ciceron s'étant apperçû que ſa phraſe finiſſoit par un vers, au lieu d'en rompre la meſure, il dit en plaiſantant, à Atticus qu'il le lui abandonne, & qu'il peut s'en faire honneur auprès de ces jeunes gens qui le voyoient ſur le pié de bel eſprit & d'homme de Lettres.

3. *Un tour de plaiſanterie fort agréable.*] ἀστεϊσμὸν *urbanitas*, c'eſt ce qu'il appelle ailleurs *antiquam & vernaculam feſtivitatem*, cette plaiſanterie naturelle aux anciens Romains, que Ciceron mettoit au-deſſus de l'*Urbanité Attique*.

la liberté, auſſi-bien on n'a pas obſervé les formalités requiſes [17]. Il n'en ſera néanmoins que ce que vous voudrez, & je m'en rapporte entierement à vous. Je ne réponds point à la Lettre où vous faites de ſi ſages réfléxions ſur les malheurs dont la République eſt menacée ; que vous dirois-je là-deſſus ? Je n'en ſuis pas moins allarmé que vous, mais je me raſſure lorſque je penſe aux Parthes qui, contre toute ſorte d'apparence, ſe ſont tout d'un coup retirés, fort heureuſement pour Bibulus qu'ils ont laiſſé à demi-mort de peur.

Accedunt non Attici, ſed falſiores quam illi Atticorum, Romani veteres atque urbani ſales. Epiſt. 15. *Lib.* 9. *Fam.*

4. *Je vous porte ſon Teſtament.*] Le Texte eſt corrompu en cet endroit, & les Commentateurs ſe ſont vainement épuiſés en conjectures pour le rétablir. C'eſt quelque choſe de curieux que de voir l'interprétation que l'un des plus habiles donne à cet endroit ; je ne crois pas qu'on puiſſe en ce genre pouſſer plus loin le ridicule. Je lis avec Manuce *ejus Teſtamentum deporto trium Ciceronum, &c.* Si l'on ne peut pas aſſûrer que ce ſoit la véritable leçon, elle fait du moins un ſens raiſonnable, & à rapport à cet endroit de la Lettre ſuivante, *à Curio tabulas accepi quas mecum porto.* On pourroit lire encore, *ejus eſt Teſtamentum de*

ture de Boſius, qui lit : *Ejus eſt Teſtam tortorii uncis, Geronum ſignis obſignatu tiſque Prætoriæ, fecit palam te exlibr exartuatus.* Voilà un Texte qui prome Commentaire. Tout ce qu'il y a de l'interprétation de Boſius, c'eſt que ment n'étoit qu'une plaiſanterie com faiſoit ſouvent alors. *Sueton. Julio. urbanorum, cum quid per jocum teſta ſignarent, &c.* Vide Gronov. de pec Lib. 4. cap. 9. Il eſt venu juſqu'à n ques-uns de ces Teſtamens Burleſq ont été donnés au Public par Georg cius & par Lambecius.

5. *Cacheté du cachet de mon fre* Quand on faiſoit ſon Teſtament, on pluſieurs de ſes amis qui ſervoient de & qui cachetoient l'Acte, ce qui ten lieu de ſignature.

6. *De ma ſuite.*] Il y a dans le Tex *tiſque Prætoriæ.* Dans la Lettre préc dans la ſuivante, le mot *cohors* ſe tro le même ſens. Nous avons déja dit q ſignifioit en général tous ceux qui

veteri, *Lib. 2. cap. 2.* Il n'eſt rien de plus incertain que toutes ces anciennes ſupputations ; & d'ailleurs comme il ne s'agit ici que d'une plaiſanterie que nous ne pouvons pas démêler, tout cela eſt aſſez indifférent.

8. *Alexion.*] Medecin très-habile dont il parle avec éloge dans la premiere Lettre du quinziéme Livre.

9. *Actium de Corcyre.*] On l'appeloit ainſi pour le diſtinguer de l'autre Actium, ſi fameux depuis par la défaite d'Antoine. Ciceron dit ailleurs *de portu Corcyreorum.* Il y fut retenu pendant huit jours par le mauvais tems. *Epiſt. 9. Lib. 16. Fam.* Cet Actium étoit en Epire vis-à-vis de l'Iſle de Corcyre, & l'Actium qu'Auguſte appela depuis *Nicopolis* étoit dans l'Acarnanie.

10. *Le Fleuve Thyamis.*] Sur lequel étoient les Terres d'Atticus.

11. *Je ſuis ravi que vous ſoyez ſi éharmé de votre aimable fille, &c.*] Voyez Remarque 3. ſur la dix-neuviéme Lettre du cinquiéme Livre.

12. *Les ſentimens obſcenes de Carneade.*] Il n'y a rien d'obſcene dans cette formule, *bene eveniat*, l'obſcenité eſt dans la choſe à laquelle Carneade l'appliquoit. Caſaubon croit qu'il diſoit τύχῃ τῇ ἀγαθῇ παιδοποιΐαν, mais ce dernier mot n'a rien d'obſcene, il y a plus d'apparence qu'il ſe ſervoit du mot συγγενέσθαι, *coire*. Ciceron veut donc dire qu'il eſt honteux que Carneade ſe ſervît dans une pareille occaſion, de cette formule de bon augure qu'on employoit dans les actions les plus ſolemnelles, comme chez les Romains, *quod felix ſuoſtumque ſit.* On pourroit encore don-

un ſentiment indigne d'un Philoſop
devoit penſer avec les Stoiciens, qu
ſe ſuffiſoit à elle-même ; au lieu qu
démiciens, comme Carneade, joign
ſemble les motifs de l'*utile* & de
Mais les Epicuriens alloient encore
ils regardoient la volupté comme l'u
même à l'excluſion de la vertu ; du r
toit le ſentiment que leurs Adver
attribuoient, ou les conſéquences
roient de leurs principes. Suivant cet
interprétation, il faudroit traduire le
uiat de Carneade par *qu'il nous en
bien*, comme ſi ç'avoit été le princ
des actions de ce Philoſophe, qui
mençoit jamais rien qu'avec cette
préface de bon augure.

13. *Ce qu'a fait Hortenſius.*] C'e
quelles meſures il a priſes, & quel
veut vendre de la ſucceſſion de ſon

14. *Ce même Caton a fait accor
bulus vingt jours de ſupplications*
les plus longues qu'on eût décern
lors. On l'affecta peut-être, pour f

doit pas en chef, & les honneurs que le Sénat décernoit, comme les ſupplications & le Triomphe, regardoient celui qui avoit le commandement *cujus auſpiciis res erat geſta*, comme ils parloient alors. Caton étoit beau-pere de Bibulus, & ce fut ce qui lui fit relâcher en ſa faveur quelque choſe de cette juſtice exacte, & de cette vertu auſtere dont il faiſoit profeſſion.

15. *Du Préteur Druſus.*] Il avoit été *Prætor urbanus* l'an 637.

16. *Qui ne jureroient pas d'avoir toujours le même reſpect pour leurs Maîtres*] Les Affranchis, dans les premiers tems de la République, étoient preſqu'auſſi ſoumis à leurs Maîtres que les Eſclaves ; & lorſqu'ils manquoient au reſpect qu'ils leur devoient en quelque choſe de grave, les Juges les remettoient ſous leur puiſſance, ou bien on les vendoit au profit de leur Maître. Quelquefois auſſi, quand on affranchiſſoit un Eſclave, c'étoit à condition qu'il rendroit toujours à ſon Maître certains ſervices auſquels on l'engageoit par ſerment.

17. *Auſſi-bien on n'a pas obſervé les formalités requiſes.*] Quand on affranchiſſoit un Eſclave dans toutes les formes, ſon Maître venoit devant le Préteur avec lui & avec celui qui devenoit ſon Patron ; il faloit auſſi un Greffier, & des témoins. Quand on avoit obſervé toutes ces formalités, l'affranchiſſement étoit irrévocable. Il y avoit encore deux autres ſortes d'affranchiſſemens irrévocables ; le premier par Teſtament, & le ſecond lorſqu'un Eſclave du conſentement de ſon Maître s'étoit fait mettre par les Cenſeurs ſur le Rôle des Citoyens Romains. Il y avoit trois

EPISTOLA II

CICERO ATTICO

AD. VIII. Id. Decemb.
lanum veni, & ibi tu
ras legi, quas Philotimus m
didit: è quibus hanc primo asp
luptatem cepi, quod erant à
ſcriptæ: deinde earum accur
diligentia ſum mirum in mo
lectatus. Ac primum illud, i
Dicæarcho aſſentiri negas, e
diſſime expeditum à me ſit,
probante te, ne diutius anno
vincia eſſem, tamen non eſt
contentione perfectum. Sic e

ques amis ; la ſeconde *per menſam*, lorſque e Maître l'admettoit à ſa table ; & la troiſiéme *er epiſtolam*, lorſqu'il lui écrivoit une Lettre ar laquelle il l'affranchiſſoit.

LETTRE III.

J'Arrivai le ſixiéme de Décembre à Herculum [1], où Philotime me renlit votre Lettre. J'ai été très-aiſe de oir qu'elle étoit de votre main, & je ous ſçai un gré infini de l'exactitude vec laquelle vous m'y rendez compte e tout ce qui peut m'intéreſſer. Pour répondre, je vous dirai d'abord qu'il ſt vrai que ſelon vos principes conraires à ceux de Dicearque [2], j'ai ort ſouhaité de n'être qu'une année ors de Rome. Mais cela a réuſſi ſans u'il ait été néceſſaire de ſe donner ucun mouvement, & vous pouvez ompter qu'on n'a pas parlé une ſeule ois de continuer aucun Gouverneur u de-là du tems marqué dans le Deret du Sénat. Ainſi, quand il ſeroit aintenant mieux pour moi que je uſſe demeuré dans mon Gouverne-

portune dici videtur, ut in
Sive enim ad concordiam re
poteſt, ſive ad bonorum vi
utriuſvis rei me aut adjutore
eſſe, aut certe non experti
vincuntur boni; ubicunque
una cum iis victus eſſem. Q
leritas noſtri reditus [a] ἀμετρο
debet eſſe.

Quod ſi iſta nobis cogi
triumpho injecta non eſſet, q
quoque approbas, næ tu ha
tum requireres illum virum
VI libro informatus eſt. Qu
tibi faciam, qui illos libro
raſti? Quin nunc ipſum non
ho rem tantam abiicere t

ment, il ſeroit toujours vrai que je n'en ai pas été le maître. Mais, comme l'on dit d'ordinaire, ſouvent les choſes auſquelles on n'a point contribué, ſont les meilleures ; cela ſe trouve vrai en cette occaſion. Car ſi l'on en vient à un accommodement ou que le bon parti ait le deſſus, je ſuis bien aiſe d'avoir part à l'une de ces deux choſes, ou du moins d'en profiter ; & ſi les gens de bien ſont vaincus, quelque part que je fuſſe, je le ſerois toujours avec eux ; ainſi je ne dois point me repentir de m'être ſi fort preſſé de revenir.

Sans cette envie du Triomphe que l'on m'a donnée & que vous approuvez vous-même, j'oſe vous aſſûrer que vous trouveriez en moi une copie aſſez approchante de ce portrait d'un bon Citoyen que j'ai fait dans le ſixiéme de ces Livres que vous avez lus avec tant d'avidité [3]. Je renoncerai même, s'il le faut, à cet honneur, tout grand qu'il eſt ; car on ne peut pas en même tems, & parler avec liberté ſur les affaires de la République, & garder tous les ménagemens néceſſaires

tius ſit, vel etiam ut Reip.
poſſim, me eſſe cum imperi
ram conſiderabimus quale
bet enim res deliberationem
parte magna tibi aſſentio.

De animo autem meo erg
bene facis quod non dubitas
probe judicas, nequaquam
meis officiis, pro ipſius in
ſione illum in me liberale
ejuſque rei cauſſam vere
& eis, quæ de Fabio, C
acta ſcribis, valde conſenti
ſi ſecus eſſent, totumque ſe
profudiſſet; tamen illa, q
bis, cuſtos urbis me præcla

pour obtenir le Triomphe ; mais n'appréhendez pas que je préfere mon intérêt à mon devoir. Quant à la penſée où vous êtes qu'il ſera, & plus ſûr pour moi & plus avantageux pour la République, que je garde le Titre de Général d'armée [4], nous raiſonnerons enſemble là-deſſus ; cela ne laiſſe pas d'avoir ſes difficultés, quoique je ſois aſſez de votre ſentiment.

Vous avez raiſon de croire que je ſerai toujours dans les intérêts de la République ; & vous remarquez fort bien que je n'ai pas trop lieu de me louer de Céſar, & par rapport à ce que j'ai fait pour lui, & par rapport à ce qu'il fait tous les jours pour d'autres. Vous en avez pénétré les véritables raiſons ; & ce que vous me mandez de Fabius & de Caninius [5], en eſt une nouvelle preuve. Mais quand même il ſe ſeroit livré à moi tout entier, cette Minerve dont vous me parlez, à qui je confiai la garde de Rome, pendant mon éxil [6], me feroit toujours ſouvenir de cette inſcription qui m'apprend ſi bien mon devoir, & ne me permettroit pas même de m'en tenir au parti que prennent Volcatius & Ser-

nobis dignum & ſentire & defendere.

Quod quidem agerem, ſi liceret alio modo ac nunc agendum eſt. De ſua potentia dimicant homines hoc tempore, periculo civitatis. Nam ſi Reſp. defenditur; cur ea Conſule iſto ipſo defenſa non eſt? cur ego, in cujus cauſſa Reip. ſalus conſiſtebat, defenſus poſtero anno non ſum? cur imperium illi, aut cur illo modo prorogatum eſt? cur tantopere pugnatum eſt, ut de ejus abſentis ratione habenda decem Tribuni pleb. ferrent? his ille rebus ita convaluit, ut nunc in uno civi res ad reſiſtendum ſit: qui mallem tantas ei vires non dediſſet, quam nunc tam valenti reſiſteret. Sed quoniam res eo deducta eſt, non quæram, ut ſcribis, [a] *ποῦ σκάφος τὸ τῶν Ἀτρειδῶν; mihi* [b] *σκάφος unum erit, quod à Pompeio gubernabitur.*

a Ubi navigium Atridarum.
b Navigium.

vius [7] dont vous me proposez l'exemple, mais elle m'inspireroit une vigueur & des sentimens plus dignes de moi.

Je n'hésiterois pas à me déclarer, s'il ne s'agissoit que des intérêts de la République, mais je la vois sacrifiée aujourd'hui à l'ambition de deux Particuliers. Si l'on n'agit maintenant que pour elle, pourquoi l'a-t'on abandonnée pendant le Consulat de César? Pourquoi, l'année suivante, m'a-t'on abandonné moi-même, moi dont les intérêts étoient si fort liés avec les siens? Pourquoi a-t'on fait continuer à César son Gouvernement, & pourquoi par de telles voies [8]? Pourquoi s'est-t'on donné tant de mouvemens pour faire proposer par tout le corps des Tribuns, le Decret qui le dispensoit de venir à Rome pour demander le Consulat? On l'a rendu par-là si puissant, que la République n'a plus de ressources que dans un seul Citoyen, qui auroit bien mieux fait de s'opposer d'abord à César, que de combattre contre lui après l'avoir armé contre nous. Cependant, puisque les choses se trouvent ainsi engagées, je ne demanderai point, pour parler comme vous, où est le vaisseau des Atti-

Illud ipſum, quod ais, quid fiet, cum erit dictum? Dic M. Tulli [a] *σύντομα. Cn. Pompeio aſſentio: ipſum tamen Pompeium ſeparatim ad concordiam hortabor. Sic enim ſentio; maximo in periculo rem eſſe. Vos ſcilicet plura, qui in urbe eſtis. Verumtamen hoc video, cum homine audaciſſimo, paratiſſimoque negotium eſſe; omnes damnatos, omnes ignominia affectos, omnes damnatione, ignominiaque dignos illac facere, omnem fere juventutem, omnem illam urbanam ac perditam plebem, Tribunos valentes, addito C. Caſſio, omnes, qui ære alieno premantur; quos plures eſſe intelligo, quam putaram. Cauſſam ſolum illa cauſſa non habet; ceteris rebus abundat. Hic omnia facere omnis, ne armis decernatur; quorum exitus ſemper incerti, nunc*

[a] Paucis verbis.

des 9, je n'en connoîtrai point d'autre que celui que montera Pompée.

Mais à préſent, lorſqu'il faudra opiner dans le Sénat, que direz-vous ? Ce que je dirai ; le voici en deux mots : Je ſuis de l'avis de Pompée. Je ne laiſſerai pas en particulier de le porter à un accommodement, car il me paroît que ce ſeroit fort hazarder que d'en venir à une guerre civile. Vous autres qui êtes à Rome, vous en pouvez juger mieux que moi ; mais il eſt certain que nous avons affaire à un homme auſſi puiſſant, qu'il eſt entreprenant & hardi. Il aura pour lui tous les gens condamnés & notés, tous ceux qui méritent de l'être, preſque toute notre jeuneſſe, cette populace qui ſe plaît dans le trouble, des Tribuns qui ſeront fort puiſſans, ſur-tout ſi C. Caſſius ſe joint à eux [10], enfin tous les gens accablés de dettes qui ſont en plus grand nombre que je ne penſois. Il ne manque à ce parti qu'une meilleure cauſe, tout le reſte s'y rencontre. Ainſi il n'y a rien qu'on ne doive tenter plûtôt que d'en venir à la guerre ; le ſuccès en eſt toujours incertain, & il ne l'eſt

vero in alteram partem magis timendi.

Bibulus de provincia deceſſit, Vejentonem præfecit. In decedendo erit, ut audio, tardior: quem cum ornavit Cato, declaravit iis ſe ſolis non invidere, quibus nihil, aut non multum ad dignitatem poſſet accedere. Nunc venio ad privata. Fer enim reſpondi tuis litteris de Republica, & iis, quas in ſuburbano, & iis, quas poſtea ſcripſiſti. Ad privata venio. Unum etiam de Cœlio. Tantum abeſt ut meam ille ſententiam moveat, ut valde ego ipſi, quod de ſua ſententia deceſſerit, pœnitendum putem. Sed quid eſt quod ei vici Lucceii ſint addicti, hoc te prætermiſiſſe miror. De Philotimo faciam equidem ut mones. Sed ego mihi ab illo hoc tempore non rationes exſpectabam, quas tibi edidit, verum id reliquum, quod ipſe in Tuſculano me referre in commentarium mea manu voluit, quodque

pas même assez pour nous en cette occasion.

Bibulus revient de son Gouvernement, il a laissé Vejenton pour y commander, on dit qu'il sera long-tems en chemin. Caton en le favorisant a fait voir que s'il y a quelqu'un dont il ne soit pas jaloux, ce sont seulement ceux à qui de nouveaux honneurs ne peuvent gueres donner plus d'illustration [11]. Je viens maintenant à mes affaires domestiques, car je crois avoir répondu à tout ce que vous me dites sur celles de l'Etat dans vos deux Lettres écrites, l'une dans votre maison aux portes de Rome, & l'autre quelques jours après; passons à mes affaires de famille. J'ajoûterai néanmoins encore un mot touchant Celius; bien-loin que son changement m'ébranle, je suis au contraire persuadé qu'il s'en trouvera fort mal [12]. Mais à propos de Celius, j'apprens qu'on lui a ajugé les maisons de Lucceius [13]; je suis surpris que vous ne m'en ayez rien mandé. Pour ce qui regarde Philotime, je suivrai votre conseil. Je ne m'attendois pas à avoir sitôt les comptes qu'il vous a rendus; mais il y manque un article qu'il me

idem in Asia mihi sua manu scriptum dedit. Id si præstaret, quantum mihi æris alieni esse ibi edidit, tantum, & plus etiam ipse mihi deberet. Sed in hoc genere, si modo per Remp. licebit, non accusabimur posthac: neque hercule antea negligentes fuimus, sed amicorum multitudine occupati. Ergo utemur, ut polliceris, & opera & consilio tuo: nec tibi erimus, ut spero, in eo molesti.

De serperastris cohortis meæ nihil est quod doleas. Ipsi enim se collegerunt admiratione integritatis meæ. Sed me moverat nemo magis quam is quem tu neminem putas. Idem & initio fuerat: & nunc est egregius. Sed in ipsa decessione significavit, speraſſe se aliquid; & id, quod animum induxerat paullisper, non tenuit: sed cito ad se rediit; meisque honorificentissimis erga se officiis victus, pluris ea duxit quam omnem pecuniam. Ego à Cu-

fit mettre lui-même ſur mon Livre à Tuſculum, & dont il m'a donné un billet de ſa main pendant que j'étois en Aſie. Cet article ſeul pourra ſuffire, & au de-là, pour m'acquitter de ce qu'il prétend que je lui dois. J'aurai doreſnavant plus d'ordre dans mes affaires, pourvû que celles de la République me le permettent. Si elles n'ont pas été mieux reglées juſqu'à préſent, ce n'a point été ma faute, mais c'eſt que les affaires de mes amis ne m'ont pas laiſsé le tems de penſer aux miennes. Je me ſervirai pour les rétablir & de vos conſeils, & des ſecours que vous m'offrez; mais je n'abuſerai point de votre honnêteté.

Quant à ce que je vous avois mandé des principaux Officiers de ma ſuite [14], conſolez-vous, mon deſintéreſſement les a ſi fort charmés, qu'ils ſont tous rentrés dans leur devoir. Il n'y en avoit point qui m'eut plus piqué, que celui dont vous le ſoupçonnez le moins. J'avois été fort content de lui juſques-là, & je ne le ſuis pas moins maintenant; mais lorſque je partis, il témoigna qu'il comptoit d'avoir une partie de cet argent que je voulois laiſſer à mon Queſteur; il n'a pas été

rio tabulas accepi, quas mecum porto. Hortenſii legata cognovi. Nunc haveo ſcire quid hominis ſit, & quarum rerum auctionem inſtituat. Neſcio enim cur, cum portam Flumentanam Cœlius occuparit, ego Puteolos non meos faciam.

Venio ad Piræea, in quo magis reprehendendus, quod homo Romanus Piræea ſcripſerim, non Piræeum, (ſic enim omnes noſtri locuti ſunt) quam quod in *addiderim. Non enim hoc ut oppido præpoſui, ſed ut loco: & tamen Dionyſius noſter, qui eſt nobiſcum, & Nicias Cous non rebatur oppidum eſſe Piræea. Sed de re videro. Noſtrum quidem ſi eſt peccatum, in eo eſt, quod, non ut de oppido, locutus ſum, ſed ut de loco; ſecutuſque ſum, non dico Cæcilium,* Mane ut ex portu in Piræeum; *(malus enim auctor latinitatis eſt) ſed Terentium cujus fabellæ propter elegantiam ſermonis putabantur à C. Lælio ſcribi :* Heri aliquot

néanmoins difficile de lui faire entendre raiſon, & il eſt bientôt revenu à ſes premiers ſentimens. Auſſi les marques de diſtinction qu'il a reçûes de moi, lui ont fait plus de plaiſir que tout l'argent du monde. Je vous porte le Teſtament de Curius. J'ai vû celui d'Hortenſius. Je voudrois maintenant ſçavoir à quoi il eſt réſolu, & ce qu'il compte de mettre en vente. Puiſque Celius s'eſt ſaiſi de la porte Flumentane, je puis bien auſſi m'emparer de Pouzzoles. [15]

Je viens à cette faute de Grammaire que vous avez relevée; ſi j'en ai fait une, c'eſt d'avoir écrit *Piræa*, au lieu que tous les Auteurs Latins ont écrit *Piræum*, & non pas d'avoir ajoûté la prépoſition *in*, car j'ai compté que le Pirée n'étoit pas une ville [16]; Dionyſius que j'ai avec moi & Nicias de Cos ſont du même ſentiment; mais enfin toute la faute ſeroit d'avoir parlé ſuivant ce principe. Je ne manque pas néanmoins d'autorités; je pourrois vous citer Cecilius [17]: *Mane ut ex portu in Piræum*, mais ce n'eſt pas un bon Auteur pour la pureté du langage. Je me contenterai de ces deux endroits de Terence, dont le ſtile eſt ſi pur, qu'on a attribué ſes Comedies à Lælius:

adoleſcentuli coiimus in Piræeum. *Et idem*, Mercator hoc addebat, captam è Sunio. *Quod ſi* [a] *δήμους oppida volumus eſſe; tam eſt oppidum Sunium, quam Piræeus.*

Sed, quoniam grammaticus es, ſi hoc mihi [b] *ζήτημα perſolveris, magna me moleſtia liberaris. Ille mihi litteras blandas mittit. Facit idem pro eo Balbus. Mihi certum eſt, ab honeſtiſſima ſententia digitum nuſquam. Sed ſcis illi reliquum quantum ſit. Putaſne igitur verendum eſſe, ne aut objiciat id nobis aliquis, ſi languidius; aut repetat, ſi fortius? Quid ad hæc reperis? ſolvamus, inquis. Age, à Cælio mutuabimur. Hoc tu tamen conſideres velim. Puto, enim in Senatu ſi quando præclare pro Rep. dixero, Tarteſſium iſtum tuum mihi exeunti, Jube ſodes nummos curare.*

a Vicos. *b* Quæſtionem.

Quid ſupereſt? etiam. Gener eſt

Heri aliquot adoleſcentuli coiimus in Piræum; & dans un autre endroit : *Mercator hoc addebat, captam è Sunio.* Ce ſecond exemple prouve auſſi-bien que le premier ; car ſi un gros amas de maiſons fait une ville [18], Sunium en ſera une auſſi-bien que le Pirée.

Mais, puiſque vous êtes ſi bon Grammairien, voici une queſtion un peu plus embaraſſante que je vous prie fort de me réſoudre. Je reçois des Lettres de Céſar pleines d'honnêteté, Balbus m'en écrit de ſa part du même ſtile. Je ſuis bien réſolu à ne m'écarter en rien de ce que l'honneur demandera de moi ; mais vous ſçavez combien je dois encore à Céſar. Si en opinant je le ménage, on ne manquera pas de dire que c'eſt parce qu'il eſt mon créancier ; & ſi je ne le ménage point, ſes amis me redemanderont ſon argent. Que faire ? le payer, me direz-vous ; il faudra donc emprunter à Celius [19]. Penſez à cela, je vous prie, car je m'imagine que s'il m'arrive de parler avec fermeté dans le Sénat, votre bon ami Balbus [20] viendra auſſi-tôt me dire, Payez donc ce que vous devez.

Qu'ai-je encore à vous mander ? Ma

ſuavis mihi, Tulliæ, Terentiæ: quantumvis vel ingenii, vel humanitatis; ſatis. Reliqua quæ noſti ferenda. Scis enim, quos aperuerimus: qui omnes, præter eum, de quo per te egimus, reum me facere rentur. Ipſis enim expenſum nemo ferret. Sed hæc coram. Nam multi ſermonis ſunt. Tironis reficiendi ſpes eſt in M. Curio: cui ego ſcripſi, tibi eum gratiſſimum facturum, Dat. v. *Id. Decemb. à Pontio ex Trebulano.*

REMARQUES
SUR LA III. LETTRE.

1. *Herculum.*] Auprès du Mont Veſuve.

2. *Selon vos principes contraires à ceux de Dicæarque.*] Ce Philoſope ſoûtenoit qu'il n'étoit pas d'un bon Citoyen de languir dans le repos, & d'être inutile à ſa patrie; le genre de vie qu'Atticus avoit choiſi, faiſoit aſſez voir qu'il ne goûtoit pas cette maxime. *Voyez la ſeiziéme Lettre du ſecond Liv.*

3. *Dans le ſixiéme de ces Livres que vous avez*

femme, ma fille & moi, nous ſommes tous fort contens de mon gendre ; on ne peut avoir plus d'eſprit & de politeſſe, & cela mérite qu'on ne prenne pas garde au reſte de ſi près. Vous ſçavez ce que nous avons découvert de tous ceux qui avoient été ſur les rangs, hors de celui à qui vous aviez fait des propoſitions de ma part. Ils prétendent que j'aurois beaucoup gagné à les avoir pour gendres [21], & qu'ils n'ont point de dettes [22], c'eſt que perſonne ne voudroit leur prêter ; mais nous parlerons de tout cela plus en détail, lorſque nous ſerons enſemble. Je compte fort ſur les ſoins de Curius pour le rétabliſſement de Tiron ; j'ai marqué à Curius que vous lui en ſeriez très-obligé. Le neuviéme de Décembre à Trebule, chez Pontius.

---

lûs avec tant d'avidité.] Il y a dans le texte *in ſexto libro, quid enim tibi faciam qui illos libros devoraſti.* Ciceron veut dire, à ce que je crois, qu'il ſuffiſoit d'indiquer ces Livres à Atticus, parce qu'il les avoit fort préſens. Il parle de ſes Livres de la République.

4. *Qu'il ſera & plus ſûr pour moi, & plus avantageux pour la République, que je gar-*

de le titre de Général d'Armée.] On gardoit ce titre, & on étoit *cum Imperio*, juſqu'à ce qu'on fut rentré dans Rome. Ciceron pouvoit par ce moyen ſe diſpenſer d'aller au Sénat, & en cas qu'on en vint à la guerre, on pouvoit lui donner quelque commandement.

5. *Fabius & Caninius*] Lieutenans de Céſar dans les Gaules.

6. *Cette Minerve à qui je confiai la garde de Rome pendant mon éxil.*] Ciceron, avant que de ſortir de Rome plaça dans le Capitole une Statue de Minerve avec cette inſcription, *Cuſtos urbis*, pour faire entendre que dans la confuſion où il laiſſoit les affaires, la prudence humaine n'y pouvoit plus apporter de remede.

7. *De m'en tenir au parti que prennent Volcatius & Servius.*] L. Volcatius Tullus & Servius Sulpitius, tous deux Conſulaires comme Ciceron; ils ne vouloient ſe déclarer pour aucun des deux partis.

8. *Pourquoi a-t'on fait continuer à Céſar ſon Gouvernement, & pourquoi par de telles voies?*] Pompée & Craſſus pendant leur ſecond Conſulat ne garderent aucun ménagement, & ſe ſervirent de voies de fait pour faire réuſſir tout ce qu'ils avoient projetté avec Céſar.

9. *Je ne demanderai point, pour parler comme vous, Où eſt le vaiſſeau des Atrides.*] C'eſt-à-dire, je ne chercherai point le parti le plus ſûr, mais le plus juſte. Caſaubon croit avec beaucoup de vraiſemblance, que c'eſt une alluſion à un endroit de quelqu'ancienne Tragedie.

10. *Des Tribuns qui ſeront fort puiſſans, ſurtout ſi C. Caſſius ſe joint à eux.*] Apparemment qu'on croyoit alors que C. Caſſius, qui étoit déſigné Tribun, ſe déclareroit pour Céſar auſſi-bien que Q. Caſſius l'un de ſes plus zélés Partiſans. Mais cela ſe trouva faux. C. Caſſius demeura toujours attaché à Pompée, & commanda depuis ſous lui la flote de Syrie.

11. *Que s'il y a quelqu'un dont il ne ſoit pas jaloux, ce ſont ſeulement ceux à qui de nouveaux honneurs ne peuvent gueres donner plus d'illuſtration.*] Ciceron veut dire que la jalouſie ne s'attache qu'à ceux avec qui on peut ſe meſurer. Bibulus avoit ſur Ciceron l'avantage d'une grande naiſſance; il avoit de plus été Cenſeur, ce qui étoit le dernier degré des honneurs auſquels un Citoyen Romain pouvoit aſpirer. Ciceron avoit paſſé par les grandes Charges de la République; mais il étoit le premier de ſa famille qui y fut entré, *Novus homo*, un nouveau Noble, qualité qui ne manque pas d'attirer la jalouſie, & qui mettoit Caton plus à portée de ſe meſurer avec lui qu'avec Bibulus. Après tout, Ciceron de mauvaiſe humeur contre Caton, lui attribue ici un ſentiment de jalouſie qui n'étoit point dans ſon caractere. Il ne faloit point chercher d'autres raiſons dans ſa partialité pour Bibulus, que l'alliance qui étoit entre eux.

12. *Bien loin que ſon changement m'ébranle, je ſuis au contraire perſuadé qu'il s'en trouvera fort mal.*] Il parle de Celius que Curion avoit attiré depuis peu dans le parti de Céſar, Ciceron devina fort juſte; car Celius

n'ayant pas été content de Céſar, tenta depuis de former en Italie un parti contre lui, mais ſon entrepriſe ne réuſſit pas, & il lui en couta la vie.

Vide Epiſt. 15, 16 *&* 17. *Lib.* 8. *Fam.*

13. *Les maiſons de Lucceius*] VICI, pluſieurs maiſons contigues.

14. *Des principaux Officiers de ma ſuite.*] Il y a dans le texte *de ſperaſtris Cohortis meæ.* SPERASTRA, c'étoit des machines qu'on mettoit aux jambes des enfans qui commençoient à marcher, pour empêcher qu'elles ne ſe tournaſſent. Ciceron appelle ainſi ſes Lieutenans & ſes autres Officiers principaux, parce que c'étoit à eux à redreſſer les Officiers ſubalternes.

15. *Puiſque Celius s'eſt ſaiſi de la porte Flumentane, je puis bien auſſi m'emparer de Pouzzoles.*] Celius qui étoit de Pouzzoles, avoit acheté la maiſon d'Hortenſius auprès de la porte Flumentane, & Ciceron vouloit acheter la maiſon que le même Hortenſius avoit à Pouzzoles. On voit bien que la Porte Flumentane étoit ainſi appelée, parce qu'elle étoit auprès du Tibre.

16. *J'ai compté que le Pirée n'étoit pas une ville.*] Ciceron ne manquoit pas d'exemple où la prépoſition *in* eſt jointe avec des noms de villes; apparemment que les perſonnes qui parloient exactement, s'en faiſoient alors un ſcrupule. C'eſt la réflexion que devoient faire Sanctius & Sciopius, au lieu de nous prouver qu'ils ſçavoient mieux le Latin que Ciceron & Atticus.

18. *Cecilius.*] Poëte Comique.

19. *Si un gros amas de maiſons fait une ville.*]

ville.] Il y a dans le Texte, *quod ſi Nunc oppida volumus eſſe ;* δῆμος eſt la même choſe que χώμη, ce que les Latins rendent par *locus ;* nous diſons de même *un gros lieu*, en parlant d'un Bourg qui pour la grandeur approche des Villes.

19. *Il faudra emprunter à Celius.*] Ce Celius étoit un Banquier qu'il ne faut pas confondre avec l'autre Celius dont nous venons de parler.

20. *Votre bon ami Balbus.*] Il y a dans le Texte, *Tarteſſium illum tuum.* On voit par ce mot, que Balbus n'étoit pas de Cadis même ; il étoit de Carteia que les Grecs appeloient *Tarteſſus*, & qui étoit de la dépendance de Cadis *in conventu Gaditano.*

Plin. Lib. 3. *cap.* 1.

21. *Ils prétendent que j'aurois gagné à les avoir pour gendres.*] Je lis ici avec Boſius, *rem me facere rentur.* Il y a dans l'édition de Grævius, *reum ;* ce qui ſignifie, diſent les Interprétes, ils ont deſſein de ſe déclarer mes Accuſateurs. Mais où trouvent-ils que *reri* ſignifie avoir envie, avoir deſſein ? & puis, quel rapport cela auroit-il avec ce qui ſuit ? au lieu qu'en liſant comme Boſius, on y trouve quelque liaiſon ; quoique cet endroit ſoit ſi concis & ſi obſcur, qu'on ne peut pas s'aſſûrer d'en avoir le véritable ſens.

22. *Et qu'ils n'ont point de dettes.*] Dans le Texte : *Ipſis enim expenſum nemo ferret.* Cela peut ſignifier, comme le remarque Boſius, ou qu'ils n'ont point de dettes, ou qu'ils ne trouvent plus à emprunter. Ils le diſoient dans le premier ſens, & Ciceron le prend dans le ſecond. *Ipſis expenſum nemo ferret*, c'eſt-à-

dire dans le premier ſens, *tabulam expenſæ ſeu creditæ ipſis pecuniæ nemo proferret*, & dans le

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Dionyſium flagrantem deſiderio tui miſi ad te, nec mehercule æquo animo; ſed fuit concedendum: quem quidem cognovi cum doctum, quod mihi jam ante erat notum, tum ſanctum, plenum officii, ſtudioſum etiam meæ laudis, frugi hominem, ac, ne libertinum laudare videar, plane virum bonum. Pompeium vidi IIII. *Id. Decembres: fuimus una horas duas fortaſſe. Magna lætitia mihi viſus eſt affici meo adventu: de triumpho hortari, ſuſcipere partis ſuas; monere ne ante in Senatum accederem, quam rem confeciſſem; ne dicendis ſententiis aliquem tribunum alienarem. Quid quæris? in hoc officio ſermonis nihil potuit eſſe prolixius.*

ſecond, *nemo ipſis pecuniam ferret expenſam* i. e. *crederet.*

LETTRE IV.

DIonyſius m'a témoigné une ſi grande impatience de vous revoir, qu'il a falu abſolument me réſoudre à le laiſſer aller. Je l'ai trouvé, je ne dis pas très-ſavant, cela ne m'étoit point nouveau ; mais de plus très-vertueux, très-affectionné, plein de zéle pour ma gloire, de très-bonnes mœurs [1], & pour tout dire en un mot, parfaitement honnête homme. J'ai vû Pompée le dixiéme de Décembre ; nous avons été enſemble environ deux heures, il m'a paru très-aiſe que je fuſſe de retour. Il m'a exhorté à demander le Triomphe, & m'a promis de me ſoûtenir de ſon crédit. Il m'a conſeillé en même tems de ne me point trouver au Sénat qu'après que je l'aurai obtenu, de peur qu'en opinant je n'alienaſſe l'eſprit de quelque Tribun ; en un mot, il ne pouvoit me parler ſur ce qui me regarde, d'une maniere plus obligeante.

De Rep. autem ita mecum locutus eſt, quaſi non dubium bellum haberemus. Nihil ad ſpem concordiæ: plane illum ab ſe alienatum cum ante intelligeret, tum vero proxime judicaße: veniße Hirtium à Cæſare, qui eſſet illi familiariſſimus; ad ſe non acceſſiße; &, cum ille A. D. VIII. *Idus Decemb. veſperi veniſſet, Balbus de tota re conſtituiſſet A. D.* VII. *ad Scipionem ante lucem venire; multa de nocte eum profectum eſſe ad Cæſarem. hoc illi* [a] πυμπτωδες *videbatur eße alienationis. Quid multa? nihil me aliud conſolatur, niſi quod illum, cui etiam inimici alterum Conſulatum, fortuna ſummam potentiam dederat, non arbitror fore tam amentem; ut hæc in diſcrimen adducat. Quod ſi ruere cœperit, næ ego multa timeo, quæ non audeo ſcribere. Sed, ut nunc eſt, A. D.* III. *Nonas Jan. ad urbem cogito.*

[a] Indicium.

Quant aux affaires de la République, il m'a témoigné qu'il ne doutoit point que nous n'euſſions la guerre ; qu'on ne devoit plus eſperer d'accommodement ; que depuis quelque tems il voyoit bien que Céſar ne vouloit plus le ménager, & qu'il en avoit eu depuis peu une nouvelle preuve. Qu'Hirtius [2], l'ami particulier de Céſar, étoit venu depuis peu de ſa part à Rome ſans venir chez lui ; qu'il étoit arrivé le ſixiéme de Décembre au ſoir, & que Balbus comptant de parler le lendemain de grand matin à Scipion de l'affaire qui l'avoit amené, il étoit reparti la nuit même. Pompée regarde cela comme une marque certaine que Céſar veut rompre avec lui. En un mot, la ſeule eſperance qui me reſte, c'eſt qu'un homme à qui ſes ennemis mêmes offrent un ſecond Conſulat, & que la fortune a élevé ſi haut, ne ſera pas aſſez inſenſé pour riſquer de perdre tant d'avantages ; mais ſi cela ne peut l'arrêter, combien vois-je de choſes à craindre que je n'oſe vous écrire ? Au reſte pour le préſent, je compte d'être aux portes de Rome le troiſiéme de Janvier.

REMARQUES
SUR LA IV. LETTRE.

1. *DE très-bonnes mœurs, & pour tout dire en un mot, &c.*] Il y a dans le Texte, *frugi hominem, ac, ne libertinum laudare videar*, &c. *Homo frugi*, c'étoit la louange qu'on donnoit ordinairement aux Eſclaves. C'eſt pour cela que celui d'Horace dit, *& frugi, quod ſit ſatis ut vitale putes.* Ciceron ne

EPISTOLA V.
CICERO ATTICO SAL.

MUltas uno tempore accepi epiſtolas tuas, quæ mihi, quamquam recentiora audiebam ex iis, qui ad me veniebant, tamen erant jucundæ. Studium enim & benivolentiam declarabant. Invalitudine tua moveor: & Piliam in idem genus morbi delapſam, curam tibi offerre majorem ſentio. Date

vouloit pas qu'on crût qu'il ſe fût ſervi de ce mot par rapport à la condition de Dionyſius qui étoit Affranchi. Mais, comme en François, *de bonnes mœurs* eſt une expreſſion dont on ſe ſert à l'égard de toutes ſortes de perſonnes, je ne pouvois pas traduire, *pour ne pas le louer comme un Affranchi.*

2. *Hirtius.*] Celui à qui on attribue le huitiéme Livre de la guerre des Gaules, & celui de la guerre d'Afrique. Il fut Conſul après la mort de Céſar, & il étoit alors ſon Lieutenant dans les Gaules.

LETTRE V.

J'Ai reçû pluſieurs de vos Lettres à la fois ; & quoique j'aie tous les jours des nouvelles plus fraiches par ceux qui me viennent voir, je ne vous en ſuis pas moins obligé de votre attention à m'informer de ce qui ſe paſſe. J'apprens avec chagrin que vous avez toujours la fiévre & qu'elle a pris à Pilia, ce qui vous inquiéte ſans doute encore

igitur operam ut valeatis. De Tirone video tibi curæ esse : quem quidem ego , etsi mirabilis utilitates mihi præbet , cum valet in omni genere vel negotiorum, vel studiorum meorum , tamen propter humanitatem , & modestiam malo salvum , quam propter usum meum.

Philogenes mecum nihil unquam de Luscieno locutus est : de ceteris rebus habes Dionysium. Sororem tuam non venisse in Arcanum miror. De Chrysippo meum consilium probari tibi non moleste fero. Ego in Tusculanum nihil sane hoc tempore. Devium est [a] τοῖς ἀπαντῶσιν , *& habet alia* [b] δύσχρηστα. *Sed de Formiano Tarracinam pridie Kal. Jan. inde Pontinam summam : inde Albanum Pompeii : ita ad urbem* III. *Nonas natali meo.*

a Obviam prodeuntibus. *b* Incommoda.

De Rep. quotidie magis timeo Non enim boni , ut putant , consen-

davantage ; tâchez donc l'un & l'autre de guérir. Je vous remercie de vos attentions pour Tiron. Quoiqu'il me ſoit infiniment utile, & pour mes études, & pour mes affaires, la douceur de ſes mœurs & ſa modeſtie me le feroient encore plus regretter, que les ſervices que j'en tire.

Philogene ne m'a jamais parlé de Luſcienus ; Dionyſius vous rendra compte de tout le reſte. Je ſuis ſurpris que votre ſœur ne ſoit point venue à ſa maiſon d'Arcé. Je ſuis bien aiſe que vous approuviez mon deſſein à l'égard de Chryſippus. Je ne paſſerai point de ce voyage à ma maiſon de Tuſculum ; elle eſt trop éloignée du grand chemin pour ceux qui viendront au devant de moi, ſans compter pluſieurs autres inconveniens. Mais j'irai le dernier de Décembre de Formies à Terracine ; je prendrai enſuite par l'extrémité du Marais Pontina [1], & j'irai coucher auprès d'Albe chez Pompée, afin d'arriver aux portes de Rome [2] le troiſiéme de Janvier jour de ma naiſſance.

Je crains tous les jours de plus en plus pour la République, car les gens

tiunt. Quos ego Equites Rom. quos Senatores vidi, qui acerrime cum cetera, tum hoc iter Pompeii vituperarent: pace opus eſt. Ex victoria cum multa mala, tum certe tyrannus exiſtet. Sed hæc propediem coram.

Jam plane mihi deeſt quod ad te ſcribam. Nec enim de Republica, quod uterque noſtrum ſcit eadem: & domeſtica nota ſunt ambobus. Reliquum eſt jocari, ſi hic ſinat. Nam ego is ſum, qui illi concedi putem utilius eſſe quod poſtulat, quam ſigna conferri. Sero enim reſiſtimus ei, quem per annos decem aluimus contra nos. Quid ſentis igitur? inquis. Nihil ſcilicet niſi de ſententia tua; nec prius quidem, quam noſtrum negotium aut confecerimus, aut depoſuerimus. Cura igitur, ut valeas. Aliquando [a] *ἀπότριψαι*

[a] Conterito.

du bon parti ne ſont pas auſſi unis qu'on ſe l'imagine. Combien ai-je vû de Chevaliers, combien de Sénateurs, qui condamnent en général la conduite de Pompée, & en particulier ce voyage ſi hors de ſaiſon[3]. Il faut avoir la paix à quelque prix que ce ſoit. De quelque côté que tournât la victoire, elle ne pourroit être que funeſte, & elle nous donneroit certainement un Maître. Mais nous pourrons bientôt raiſonner enſemble de tout cela.

Je n'ai plus rien à vous dire ; nous ſommes également inſtruits l'un & l'autre des affaires de la République & de nos affaires domeſtiques. Nous pourrons nous entretenir de plaiſanteries ſi Céſar nous en laiſſe la liberté ; car je fais tout dépendre de lui, perſuadé qu'il vaut mieux lui accorder ce qu'il demande que d'en venir à la guerre. Ce ſeroit s'y prendre trop tard pour combattre un homme à qui depuis dix ans nous donnons des forces contre nous. Mais de quel avis ſerez-vous dans le Sénat ? je vous conſulterai auparavant ; & je ne m'expliquerai point que je n'aie obtenu le Triomphe, ou que je n'y aie renoncé. Tâchez de rétablir votre ſanté ; &

quartanam iſtam diligentia, quæ in te ſumma eſt.

REMARQUES SUR LA V. LETTRE.

1. *JE prendrai enſuite par l'extrémité du Marais Pontina.*] Il y a dans le Texte, *Pontinam ſummam*, ce qui eſt la même choſe que *oram ſummam vel extremam Pontinæ paludis.*

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

PLane deeſt quod ad te ſcribam: nota omnia tibi ſunt: nec ipſe habeo à te quid exſpectem. Tantum igitur noſtrum illud ſolemne ſervemus, ut ne quem iſtuc euntem ſine litteris dimittamus. De Rep. valde timeo: nec adhuc fere inveni, qui non concedendum putaret Cæſari

faites en ſorte, avec ce bon regime que vous ſçavez ſi bien obſerver, de chaſſer cette fiévre quarte.

---

2. *Aux portes de Rome.*] Dans le Texte, *ad urbem.* Ceux qui penſoient à demander le Triomphe, comme Ciceron, ſe tenoient dans les Fauxbourgs, *extra Pomœrium*, & cela s'appeloit proprement *eſſe ad urbem.*

3. *Ce voyage ſi hors de ſaiſon.*] On trouvoit mauvais que Pompée, dans une conjoncture ſi importante où toutes les affaires rouloient ſur lui, s'éloignât de Rome pour s'aller promener du côté de Naples.

LETTRE VI.

JE ne ſçai abſolument que vous mander, je n'attens de vous aucune nouvelle, & je n'en ai point à vous apprendre, mais je me ſuis fait une loi de vous écrire toutes les fois que je trouverois quelque commodité. Je crains fort pour la République, & je ne vois perſonne qui ne croye qu'il vaut mieux accorder à Céſar tout ce

quod poſtularet potius, quam depugnandum. Eſt illa quidem poſtulatio opinione valentior. Cur autem nunc primum ei reſiſtamus? [a] *ὃ γὰρ ἀεὶ τοῦδε μείζον ἔπει κακὸν, quam cum quinquennium prorogabamus; aut cum, ut abſentis ratio haberetur, ferebamus. Niſi forte hæc illi tum arma dedimus, ut nunc cum bene parato pugnaremus. Dices, quid tu igitur ſenſurus es? non idem, quod dicturus. Sentiam enim omnia facienda, ne armis decertetur: dicam idem, quod Pompeius; neque id faciam humili animo. Sed rurſus hoc permagnum Reip. malum eſt, at quodam modo mihi præter ceteros non rectum, me in tantis rebus à Pompeio diſſidere.*

a Neque enim hoc majus eſt malum.

qu'il demande, que de prendre les armes. Il eſt vrai que ſes prétentions vont beaucoup plus loin qu'on n'avoit cru ; mais pourquoi nous aviſons-nous ſi tard de lui réſiſter ? Car enfin on ne riſque pas maintenant davantage en lui accordant ce qu'il demande, que lorſqu'on lui continua ſon Gouvernement pour cinq nouvelles années, ou lorſqu'on lui permit de demander le Conſulat ſans venir à Rome ; à moins que nous n'ayons pris plaiſir à donner des forces à notre ennemi, afin d'avoir plus d'honneur à le combattre. Vous me demanderez ce que je dirai dans le Sénat ? peut-être autre choſe que ce que je penſe. Je penſerai toujours qu'il n'y a rien qu'on ne doive tenter plûtôt que d'en venir à la guerre, mais je ne dirai que ce que dira Pompée. Ce ne ſera point par baſſeſſe & par flaterie ; mais c'eſt qu'il ſeroit & contre les intérêts de la République, & contre les engagemens que j'ai avec Pompée, que nous ne fuſſions pas d'accord dans une conjoncture ſi importante.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

DIONYSIUS VIR OPTIMUS, UT MIHI QUOQUE EST PERSPECTUS, ET DOCTISSIMUS, TUIQUE AMANTISSIMUS, ROMAM VENIT XV KAL. JANUAR. ET LITTERAS A TE MIHI REDDIDIT: *tot enim verba sunt de Dionysio in epistola tua. Illud puto tu non adscribis*; & tibi gratias egit: *atqui certe ille agere debuit: & , si esset factum, quæ tua est humanitas, adscripsisses. Mihi autem nulla de eo* [a] παλινῳδία *datur propter superioris epistolæ testimonium. Sit igitur sane bonus vir. Hoc enim ipsum bene fecit, quod mihi sui cognoscendi penitus etiam istam facultatem dedit.*

Philogenes recte ad te scripsit. Cu-

[a] Palinodia.

LETTRE VII.

Dionyſius à qui je connois auſſi beaucoup de probité & de ſcience, avec un véritable attachement pour vous, eſt arrivé à Rome le ſeiziéme de Décembre, & m'a rendu votre Lettre. Ce ſont les propres termes de votre réponſe; mais vous n'ajoûtez point qu'il ſe loue fort de moi. Il le devroit néanmoins; & s'il l'avoit fait, vous n'auriez pas manqué, obligeant comme vous l'êtes, de me le marquer. Je ne retrace point ce que je vous en ai écrit, je le reconnois pour honnête homme; c'eſt du moins en avoir quelque choſe, que de ne pas tromper, & de ſe faire connoître pour ce que l'on eſt.

Ce que Philogene vous a mandé eſt vrai; je lui avois permis de ſe ſervir

ravit enim quod debuit. Eum ego uti ea pecunia volui, quoad liceret. Itaque uſus eſt menſes XIII. *Pontinium cupio valere: &, quod ſcribis in urbem introiſſe, vereor quid ſit. Nam id niſi gravi de cauſa non feciſſet. Ego quoniam* IIII *Nonas Januar. Compitalicius dies eſt, nolo eo die in Albanum venire, ne moleſtus ſim familiæ. Veniam* III *Nonas igitur: inde ad urbem pridie Nonas. Tua* [a] λῆψις *quem in diem incurrat neſcio: ſed prorſus te commoveri incommodo valetudinis tuæ nolo.*

De honore noſtro, niſi quid occulte Cæſar per ſuos Tribunos molitus erit, cetera videntur eſſe tranquilla. Tranquilliſſimus autem animus meus, qui totum iſtuc æqui boni facit; & eo magis, quod jam à multis audio conſtitutum eße Pompeio & ejus conſilio, in Siciliam me mittere, quod imperium habeam: id eſt [b] Ἀβδηριτικὸν. *Nec enim Senatus decrevit, nec po-*

[a] Febris acceſſio. [b] Abderiticum.

de cet argent juſqu'à ce que je lui redemandaſſe, il s'en eſt ſervi pendant treize mois. Je ſuis fâché de l'incommodité de Pontinius, & je ſuis très-ſurpris qu'il ſoit entré dans Rome [1], comme vous me le marquez, il faut qu'il ait eu des raiſons bien fortes. Je n'arriverai point à Albe le deuxiéme de Janvier, parce que c'eſt le jour des Compitales, & que je veux laiſſer les gens de Pompée en liberté [2]; je n'irai que le lendemain, & je ſerai le quatre aux portes de Rome. Je ne ſçai quel eſt le jour de votre fiévre; mais je ne veux point que vous ſortiez ſi cela peut vous incommoder le moins du monde.

Quant au Triomphe, je crois que je ne trouverai point d'oppoſition, à moins que Céſar ne faſſe agir ſous main les Tribuns qui ſont à lui. Je ſuis fort en repos là-deſſus, & je ne m'en ſoucie que de la bonne maniere; d'autant plus qu'il m'eſt déja revenu de pluſieurs endroits que Pompée & ſon Conſeil penſent à m'envoyer commander en Sicile, parce que j'ai le titre de Général. Mais voilà comme on raiſonneroit dans le Conſeil d'Abdere [3]; car ni le

pulus juſſit, me imperium in Sicilia habere. Sin hoc Reſpub. ad Pompeium defert; qui me magis, quam privatum aliquem mittat? itaque, ſi hoc imperium mihi moleſtum erit, utar ea porta, quam primum videro.

Nam quod ſcribis, mirificam exſpectationem eſſe mei, neque tamen quemquam bonorum, aut ſatis bonorum, dubitare, quid ſenſurus ſim: ego quos tu bonos eſſe dicas non intelligo: ipſe nullos novi: ſed ita, ſi ordines bonorum quærimus. Nam ſingulares ſunt boni viri. Verum in diſſenſionibus ordines bonorum & genera quærenda ſunt. Senatum bonum putas, per quem ſine imperio provinciæ ſunt? nunquam enim Curio ſuſtinuiſſet, ſi cum eo agi cœptum eſſet: quam ſententiam Senatus ſequi noluit: ex quo factum eſt, ut Cæſari non ſuccederetur: an Publicanos? qui numquam firmi, ſed nunc Cæſa-

Sénat ni le Peuple ne m'ont nommé pour commander en Sicile ; & ſi leur pouvoir reſide en la perſonne de Pompée, il peut y envoyer un ſimple Particulier auſſi-bien que moi. Ainſi, pour peu que cette qualité de Général m'embaraſſe, je m'en déferai au plûtôt, de maniere ou d'autre.*

Vous me marquez qu'on eſt fort attentif ſur la maniere dont je vais me conduire ; que néanmoins tous les gens du bon parti, les plus zélés comme les moins ardens, comptent entierement ſur moi. Dites moi, je vous prie, ce que c'eſt que ce bon parti, je vous avoue que je ne le connois point ; du moins je ne vois aucun corps de l'Etat qui le compoſe, & dans les diſſenſions civiles, c'eſt de quoi il s'agit. Eſt-ce le Sénat qui forme ce bon parti, lui qui laiſſe les Provinces ſans Gouverneurs ? Car enfin, ſi l'on avoit entrepris Curion perſonnellement, on l'auroit bien fait déſiſter de ſon oppoſition ; mais pour n'avoir pas voulu prendre cette voie, on n'a pû donner à Céſar un Succeſſeur. Sont-ce les Chevaliers qui n'ont jamais été véritablement attachés à la République, & qui maintenant le ſont

ri ſunt amiciſſimi : an fœneratores? anagricolas quibus optatiſſimum eſt otium ; niſi eos timere putas, ne ſub regno ſint, qui id numquam, dum modo otioſi eſſent, recuſarunt.

Quid ergo? exercitum retinentis, cum legis dies tranſierit, rationem haberi placet? mihi vero ne abſentis quidem. Sed, cum id datum eſt, illud una datum eſt. Annorum enim decem imperium: & ita latum placet? placet igitur etiam me expulſum, & agrum Campanum periiſſe, & adoptatum patricium à Plebeio, Gaditanum à Mitylenæo: & Labieni divitiæ, & Mamurræ placent, & Balbi horti, & Tuſculanum.

Sed horum omnium fons unus eſt:

fort à Céſar ? Sont-ce les gens de commerce, ou ceux de la campagne, qui ne cherchent qu'à vivre en repos ? à moins que nous ne nous imaginions qu'ils ſont oppoſés à la Monarchie, eux pour qui tous les Gouvernemens ſont égaux dès-lors qu'ils ſont tranquiles.

Quoi donc, faut-il accorder des privileges à un homme qui veut retenir le commandement de ſon armée, même après que ſon tems ſera fini ? Bien au contraire, je prétens qu'on ne devoit pas même lui permettre de demander le Conſulat ſans venir à Rome, mais en lui accordant l'un, on l'a mis en état d'uſurper l'autre. Vous même trouvez-vous bon qu'on ait fait continuer à Céſar ſon Gouvernement pendant dix années, & par de telles voies ? qu'on m'ait laiſſé bannir, qu'on ait ôté à la République les terres de la Campanie [6], qu'on ait vû un Patricien adopté par un Plebeien, & un homme de Cadis par un autre de Mitylene [7] ? que Labienus & Mamurra ayent amaſſé des richeſſes immenſes [8], que Balbus ait de ſi beaux jardins & une maiſon de campagne comme celle de Tuſculum ?

Tout cela part d'une même ſource ;

imbecillo reſiſtendum fuit, & id erat facile. Nunc legiones XI, *equitatus tantus, quantum volet; Tranſpadani, plebes Urbana, tot Tribuni plebis, tam perdita juventus, tanta auctoritate dux, tanta audacia. Cum hoc aut depugnandum eſt, aut habenda è lege ratio. Depugna, inquis, potius quam ſervias: ut quid? ſi victus eris, proſcribare? ſi viceris, tamen ſervias? Quid ergo, inquis, acturus es? idem quod pecudes, quæ diſpulſæ ſui generis ſequuntur greges. Ut bos armenta, ſic ego bonos viros, aut eos, quicumque dicentur boni, ſequar, etiam ſi ruent. Quid ſit optimum male contractis rebus plane video. Nemini eſt enim exploratum, cum ad arma ventum eſt, quid futurum ſit: at illud omnibus, ſi boni victi ſunt, nec in cæde principum clementiorem hunc fore, quam Cinna fuerit, nec moderatiorem quam Sulla in pecuniis locupletium.*

il faloit arrêter les progrès de Céſar dans leurs commencemens, ce qui étoit fort aiſé. Maintenant il ſe voit à la tête de onze Légions, ſans compter la Cavalerie dont il aura tant qu'il voudra ?; il a pour lui les villes au-dela du Po, la populace de Rome, la plus grande partie des Tribuns, & toute cette jeuneſſe perdue de débauches; joignez à cela l'habileté, la réputation, l'audace d'un ſi grand Capitaine. Voilà l'ennemi auquel nous aurons affaire, ſi nous ne lui conſervons un privilege qui lui a été confirmé par une Loi. Il faut, me direz-vous, tout hazarder plûtôt que de recevoir un Maître; oui afin que ſi nous ſommes vaincus, il nous en coûte la vie, & que ſi nous ſommes victorieux il nous en coûte toujours la liberté. Quel parti prendrez-vous donc? Je ferai comme les bêtes qui ſuivent leur troupeau, je ſuivrai auſſi les gens de bien ou ceux qui paſſent pour tels, quelque mauvais parti qu'ils puiſſent prendre. Mais cela ne m'empêchera pas de voir qu'étant pris ſi fort au dépourvû, il faut acheter la paix à quelque prix que ce ſoit. L'évenement de la guerre eſt toujours incertain, mais

[a] ἐμπολιτεύομαί σοι *jam dudum: & facerem diutius, niſi me lucerna deſereret. Ad ſummam, Dic M. Tulli. Aſſentior Cn. Pompeio, id eſt, T. Pomponio. Alexim humaniſſimum puerum, niſi forte, dum ego abſum, adoleſcens factus eſt; (id enim agere videbatur) ſalvere jubeas velim.*

[a] Tecum ago de Republica.

REMARQUES

SUR LA VII. LETTRE.

1. *Je ſuis ſurpris qu'il ſoit entré dans Rome.*] Pontinius avoit été l'un des Lieutenans de Ciceron ; & les Officiers du Général attendoient ordinairement ſon Triomphe pour entrer dans Rome. Ciceron craignoit apparemment que Pontinius n'eût ſçû par quelqu'un du parti de Céſar, qu'on s'oppoſeroit à ſon Triomphe, & c'eſt pour cela qu'il ajoûte : *Il faut qu'il ait eu des raiſons bien fortes.*

il eſt bien ſûr que ſi Céſar a l'avantage, il n'épargnera pas plus le ſang des principaux Citoyens que Cinna, & qu'il s'emparera du bien, des riches avec autant d'avidité que Sylla.

Voilà raiſonner long-tems de politique, & je continuerois ſi ma lampe ne finiſſoit. Quand on ira aux avis [10] dans le Sénat, voici le mien en deux mots, je ſuis du ſentiment de Pompée, c'eſt-à-dire, de celui d'Atticus. Mes complimens au jeune Alexis [11], qui ſans doute depuis que je ſuis parti, ſera entré dans l'adoleſcence, car il en approchoit fort.

---

2. *Parce que c'eſt la Fête des Compitales, & que je veux laiſſer les gens de Pompée en liberté.*] C'étoit un jour de réjouiſſance pour les Eſclaves, & la ſeule Fête où ils euſſent droit de ſervir de Miniſtres aux Sacrificateurs. On leur laiſſoit ce jour-la une eſpece de liberté, à peu près comme pendant les Saturnales.

3. *Voilà comme on raiſonneroit dans le Conſeil d'Abdere.*] Les Abderitains paſſoient pour les gens du monde les plus groſſiers.

Voyez Remarque 16. ſur la 16. Lettre du 4. Livre.

4. *Pour peu que cette qualité de Général m'embaraſſe, je m'en déferai de maniere ou d'autre.*] C'eſt-à-dire, ſi je ne puis obtenir bientôt le Triomphe, j'y renoncerai, & j'entrerai dans Rome; car dès-lors il ceſſoit d'être *cum Imperio.*

5. *Lui qui laiſſe les Provinces ſans Gouverneurs.*] Curion avoit empêché qu'on ne remplît les Gouvernemens vacans, de peur qu'en même-tems on ne nommât un ſucceſſeur à Céſar.

6. *Qu'on ait ôté à la République les terres de la Campanie, qu'un Patricien ait été adopté par un Plébéien.*] Tout cela a été expliqué en détail dans les Remarques ſur le ſecond Livre.

7. *Et un homme de Cadis par un autre de Mitylene.*] Cornelius Balbus par Theophane, cette adoption s'étoit faite dans le tems de la liaiſon de Céſar avec Pompée. Theophane étoit l'homme de confiance de Pompée, comme Balbus étoit celui de Céſar.

8. *Que Labienus & Mamurra ayent amaſſé des richeſſes immenſes.*] Labienus étoit Lieutenant de Céſar; il avoit ſervi ſous lui pendant tout le tems de la guerre des Gaules, & il s'y étoit ſi fort enrichi qu'il avoit fait bâtir à ſes dépens la Ville de Cingulum. Mamurra étoit Intendant des Ouvriers dans l'armée de Céſar. Pline, Suetone & Catule parlent auſſi de ſes immenſes richeſſes. Il fit bâtir ſur le Mont Celius une maiſon dont toutes les colonnes étoient de marbre, & les murailles en étoient incruſtées.

Lib. 1. de Bell. civ. Dio Lib. 41. Plin. Lib. 36. cap. 6, Sueton. Jul. cap. 73. Catul.

Quis hoc poteſt videre, quis poteſt pati
Niſi impudicus, & vorax, & aleo,
Mamurram habere quod comata Gallia
Habebat omnis, ultima & Britannia.

9. *Sans compter la Cavalerie, dont il aura tant qu'il voudra.*] C'eſt que les Gaulois que Céſar avoit à ſa diſpoſition, étoient très-forts en Cavalerie. Ciceron met la Cavalerie comme par-deſſus le marché, parce que les Romains la comptoient preſque pour rien, & en avoient beaucoup moins, à proportion que nous n'en avons à préſent. Pompée à la bataille de Pharſale ſe trouva beaucoup plus fort en Cavalerie que Céſar, mais il n'en tira pas un auſſi grand avantage qu'il ſe l'étoit promis; toute cette Cavalerie fut bientôt miſe en deſordre par les piques des Légions de Céſar.

10. *Quand on ira aux avis.*] Nous avons déja dit que ces mots, *Dic M. Tulli*, c'étoit la formule ordinaire.

11. *Au jeune Alexis.*] Il y a dans le Texte, *puerum*; mais *enfant* ne s'étend pas juſqu'à l'âge que devoit avoir Alexis, qui étoit Sécretaire d'Atticus. Chez les Romains, *puer* s'étendoit juſqu'à dix-ſept ans & au-delà. Ciceron dit ailleurs d'Octavius qui avoit dix-huit ans, *ſed eſt planè puer.* A préſent nos jeunes gens ſe croient des hommes à quinze ou ſeize ans; ce n'eſt pas certainement qu'ils ſoient plûtôt formés que ne l'étoient les Romains, mais c'eſt qu'ils entrent dans le monde avant que de l'être.

EPISTOL

CICERO ATTI

QVid opus eſt de
valde affirmare
tus tuus non faceret fi
nem autem eo mihi m
citurnitas attulerat,
les conglutinare ami
niis tuis; & illum a
de nobis locutum a
prorſus ita eſſe, ut
perſuades. Itaque eg
ſum, quem tu me eſſ

Diem tuum ego qu
la quadam tua, qu
febricula ſcripſeras,
ram; & animadver
pro re nata, te non i
me in Albanum veni
nas Jan. Sed, amabo
commodo valitudinis

LETTRE VIII.

POurquoi me donner tant
ces des ſentimens
mot de vous ne
vrai que votre
quelque ſoupçon
que vous ne manquez
de cimenter par des
la liaiſon de ceux
commun, & il m'étoit
nyſius avoit parlé de
fort différente de ce
quez. Mais je m'en
me dites, & j'aimai
mens que vous

J'ai connu par
que vous m'avez
ment de votre
Janvier ſeroit un
& qu'ainſi vous
ver à Albe; mais
point penſer, ſi
moder le moins

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

QUid opus eſt de Dionyſio tam valde affirmare? an mihi nutus tuus non faceret fidem? ſuſpicionem autem eo mihi majorem tua taciturnitas attulerat, quod & tu ſoles conglutinare amicitias teſtimoniis tuis; & illum aliter cum aliis de nobis locutum audiebam. Sed prorſus ita eſſe, ut ſcribis, mihi perſuades. Itaque ego is in illum ſum, quem tu me eſſe vis.

Diem tuum ego quoque ex epiſtola quadam tua, quam incipiente febricula ſcripſeras, mihi notaveram; & animadverteram, poſſe pro re nata, te non incommode ad me in Albanum venire III. *Nonas Jan. Sed, amabo te, nihil incommodo valitudinis feceris. Quid*

LETTRE VIII.

POurquoi me donner tant d'aſſurances des ſentimens de Dionyſius, un mot de vous ne ſuffiſoit-il pas? Il eſt vrai que votre ſilence m'avoit donné quelque ſoupçon contre lui. Je ſai que vous ne manquez point d'occaſions de cimenter par des rapports obligeans la liaiſon de ceux dont vous êtes l'ami commun, & il m'étoit revenu que Dionyſius avoit parlé de moi d'une maniere fort différente de ce que vous me marquez. Mais je m'en tiens à ce que vous me dites, & j'aurai pour lui les ſentimens que vous voulez que j'aye.

J'ai connu par une de vos Lettres que vous m'avez écrite au commencement de votre accès que le trois de Janvier ſeroit un de vos bons jours, & qu'ainſi vous pourriez me venir trouver à Albe; mais je vous prie de n'y point penſer, ſi cela peut vous incommoder le moins du monde; auſſi-bien

enim eſt tantum in uno, aut altero die? Dolabellam video Liviæ teſtamento cum duobus coheredibus eße in triente; ſed juberi mutare nomen. Eſt [a] *πολιτικὸν σχῆμα, rectum ne ſit nobili adoleſcenti mutare nomen mulieris teſtamento. Sed id* [b] *φιλοσοφώτερον διευκρινήσομεν, cum ſciemus, quantum quaſi ſit in trientis triente.*

a Civilis confideratio.
b Magis philoſophice diſcutiemus.

Quod putaſti fore, ut ante quam iſtuc venirem, Pompeium viderem; factum eſt ita. Nam VI. *Kalend. ad Lavernium me conſecutus eſt. Una Formias venimus, & ab hora octava ad veſperum ſecreto collocuti ſumus. Quod quæris, ecqua ſpes pacificationis ſit: quantum ex Pompeii multo & accurato ſermone perſpexi, ne voluntas quidem eſt. Sic enim exiſtimat, ſi ille, vel dimiſſo exercitu Conſul factus ſit* [c] *σύγχυσιν τῆς πο-*

a Conturbationem Reipublicæ.

cela ne nous avanceroit que d'un ou de deux jours. J'apprens que Livie a fait à Dolabella un legs de la neuviéme partie de ſon bien, à condition qu'il prendra ſon nom; mais c'eſt une queſtion de bienſéance [1], ſi un homme de ſa qualité doit accepter un legs d'une femme ſous une pareille condition. Nous raiſonnerons plus juſte & plus ſurement là-deſſus, quand nous ſaurons à quoi peut monter ce neuviéme.

Vous avez bien deviné, j'ai vû Pompée avant que d'entrer à Rome. Il me joignit à Lavernium [2] le vingt-cinquiéme de Décembre. Nous allâmes enſemble à Formies, & nous nous entretînmes en particulier depuis deux heures juſqu'au ſoir. Vous me demandez s'il y a quelque eſperance d'accommodement; autant que j'en puis juger par tout ce que m'a dit Pompée, qui eſt entré avec moi dans un grand détail, on n'en a pas même envie. Il prétend que ſi Céſar obtient le Conſulat, même en remettant le commandement de

λιτείας *fore. Atque etiam putat eum, cum audierit contra ſe diligenter parari, Conſulatum hoc anno negleƈturum, ac potius exercitum provinciamque retenturum. Sin autem ille fureret, vehementer hominem contemnebat, & ſuis & Reip. copiis confidebat. Quid quæris? etſi mihi crebro* [a] ξυὸς ἐνυάλιος *occurrebat; tamen levabar cura, virum fortem & peritum, & plurimum auƈtoritate valentem audiens* [b] πολιτικῶς *de pacis ſimulatæ periculis diſſerentem.*

a Mars communis.
b Ut virum Reip. peritum.

Habebamus autem in manibus Antonii concionem, habitam X. *Kal. Januar. in qua erat accuſatio Pompeii uſque à toga pura, querela de damnatis, terror armorum: in quibus ille, quid cenſes, aiebat, faƈturum eſſe ipſum, ſi in poſſeſſionem Reip. venerit, cum hæc Quæſtor ejus*

ſes troupes [3], la République ſera bientôt bouleverſée. Il eſt d'ailleurs perſuadé que lorſque Céſar ſaura qu'on ſe prépare à prévenir ſes deſſeins, il ne penſera plus à demander le Conſulat cette année, & qu'il aimera mieux garder ſon armée & ſon Gouvernement. Qu'au reſte, s'il ſe portoit à quelque extrémité, cela ne lui faiſoit pas peur [4], qu'avec les troupes qu'il avoit à ſa diſpoſition, & avec celles de la République, on ſauroit bien l'arrêter. Que voulez-vous que je vous diſe ? quoique je penſe ſouvent combien les évenemens de la guerre ſont incertains, cependant je me ſentois raſſûré en entendant un homme qui a tant de valeur, d'expérience, & de réputation, raiſonner ſur le danger de s'en tenir à une fauſſe paix.

Nous avons lû enſemble la Harangue qu'Antoine a faite au Peuple, le vingt-uniéme de Décembre, & où il fait une invective contre Pompée qu'il prend depuis ſa premiere jeuneſſe ; il lui reproche la ſévérité avec laquelle il a fait condamner tant de Citoyens, & nous menace même d'une guerre civile. Que ne fera point Céſar lorſ-

infirmus & inops audeat dicere? quid multa? non modo non expetere pacem iſtam, ſed etiam timere viſus eſt. Ex illa autem ſententia ira relinquendæ urbis movet hominem, ut puto. Mihi autem moleſtiſſimum eſt, quod ſolvendi ſunt nummi Cæſari, & inſtrumentum triumphi eo conferendum. Eſt enim [a] *ἄμορφον, ἀντιπολιτευομένῳ χρεοφειλέτην eſſe. Sed hæc, & multa alia coram.*

[a] Non decet, ejus qui contrariæ ſit in Rep. factionis, debitorem eſſe.

REMARQUES

SUR LA VIII. LETTRE.

1. *Ne queſtion de bienſéance.*] Il y a dans le Texte, πολιτικὸν κέρμα *civilis quæſtio.* Je n'ai pas traduit à la lettre, parce qu'en François, *politique* ne ſe dit que de ce qui a rapport au Gouvernement, au lieu que le πολιτικὸς des Grecs & le *civilis* des Latins, s'étend à toute la conduite par rapport au Public.

qu'il ſera à la tête des affaires, me diſoit là-deſſus Pompée, ſi ſon Queſteur [5] ſans biens [6], ſans appui [7], oſe parler de la ſorte? En un mot, bien loin de ſouhaiter une pareille paix, Pompée m'a paru la craindre; c'eſt peut-être parce qu'il faudroit alors qu'il s'en allât en Eſpagne [8]. Si l'on ne s'accommode point, le fâcheux pour moi, c'eſt qu'il faudra que je paye Céſar avec l'argent que je deſtinois pour mon Triomphe: car en me déclarant contre lui, il n'y a pas d'apparence de demeurer ſon débiteur. Mais nous raiſonnerons ſur tout cela, & ſur beaucoup d'autres choſes, quand nous ſerons enſemble.

---

2. *Lavernium.*] Lieu ainſi appelé du nom de la Déeſſe Laverna Patrone des voleurs.

3. *En remettant le Commandement de ſes troupes.*] Dans le Texte, *dimiſſo exercitu.* Dans cet endroit, & dans tous les autres où Ciceron parle de la même affaire, *dimittere exercitum* ne ſignifie pas licentier ſes troupes, les Légions Romaines étoient toujours ſur pié, mais en remettre le Commandement à celui qu'on nommeroit Gouverneur des Gaules.

4. *Qu'au reſte, s'il ſe portoit à quelque extrémité, cela ne lui faiſoit pas peur.*] Quand on

demandoit alors à Pompée où il prendroit des troupes en cas que Céſar entrât avec ſon armée en Italie, il répondoit qu'il n'avoit qu'à frapper la terre du pié, & qu'il en feroit ſortir des Légions.

5. *Son Queſteur.*] Antoine avoit été Queſteur ſous Céſar dans les Gaules, & il étoit alors Tribun du Peuple.

6. *Sans biens.*] Antoine avoit alors mangé tout le ſien. On peut voir ce qu'en dit Ciceron dans la ſeconde Philippique.

7. *Sans appui.*] Le parti de Céſar étoit très-foible à Rome, & Pompée étoit le Maître dans le Sénat.

8. *C'eſt peut-être parce qu'il faudroit alors qu'il s'en allât en Eſpagne.*] Le Texte eſt ici viſiblement corrompu; les Critiques ont tenté inutilement de le rétablir, & tout ce qu'on peut faire de mieux, c'eſt de deviner à peu

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

QVotidiene, inquis, à te accipiendæ litteræ ſunt? Si habebo cui dem, quotidie. At jam ipſe ades. Tum igitur, cum venero, deſinam. Unas video mihi à te non

près par la liaiſon du diſcours, ce que Ciceron a voulu dire. Le ſens que je donne à cet endroit, s'accorde fort bien avec ce qui précede. Pompée, dit Ciceron, craint plûtôt la paix qu'il ne la ſouhaite; c'eſt qu'en cas que Céſar ſe réſolût à quitter ſon armée pour venir demander le Conſulat, ce ne ſeroit qu'à condition que Pompée quitteroit l'Italie, & s'en iroit dans ſon Gouvernement d'Eſpagne; comme Ciceron le dit expreſſément dans la Lettre ſuivante: *Et eo Conſule, Pompeio certum eſt eſſe in Hiſpania.* Pluſieurs Commentateurs après Pantagathus, liſent: *mea autem ſententia non reliquendæ urbis movet hominem*, comme ſi Pompée avoit penſé dès-lors à abandonner Rome; mais cela ne s'accorde gueres avec cet air de confiance qu'il avoit alors. *Vehementer hominem contemnebat, & ſuis & Reipublicæ copiis confidebat*, dit Ciceron dans cette même Lettre.

LETTRE IX.

QUoi donc, allez-vous dire, comptez-vous de m'écrire tous les jours? Oui tous les jours, pourvû que je trouve des commodités; mais nous nous verrons inceſſamment: Hé bien alors je ne vous écrirai plus. Il me manque une de vos Lettres, c'eſt celle que vous

esse redditas; quas L. Quintius familiaris meus cum ferret, ad bustum Basili vulneratus & despoliatus est. Videbis igitur numquid fuerit in his, quod me scire opus sit: & simul tu hoc [a] *διευκρινήσεις τοῦτο γλῆμα sane* [b] *πολιτικόν.*

a Solves quæstionem. *b* quæ magnam requirit rerum tractandarum prudentiam.

Cum sit necesse aut haberi Cæsaris rationem, illo exercitum vel per Senatum, vel per Tribunos pleb. obtinente, aut persuaderi Cæsari, ut tradat provinciam atque exercitum, & ita Consul fiat; aut, si id non persuadeatur, haberi comitia sine illius ratione, illo patiente, atque obtinente provinciam; aut, si per Tribunos pleb. non patiatur, tamen quiescat, rem adduci ad interregnum; aut, si ob eam caussam, quod ratio ejus non habeatur, exercitum adducat, armis cum eo contendere; illum autem initium facere armorum aut statim nobis minus

aviez donnée à L. Quintius mon ami, qui a été volé & bleſſé auprès du tombeau de Baſilus [1]. S'il y avoit dans cette Lettre quelque choſe qu'il ſoit à propos que je ſache, vous me le récrirez ; & vous me réſoudrez en même-tems ce problême qui demande toute votre habileté en fait de politique.

Voici les différentes faces que les affaires peuvent prendre. Ou Céſar obtiendra, ſoit du Sénat, ſoit du Peuple, qu'il lui ſoit permis de demander le Conſulat ſans quitter ſon armée ; ou on le fera Conſul à condition qu'il remettra & ſon Gouvernement & ſes troupes ; ou bien on pourra lui laiſſer ſon Gouvernement, à condition qu'il conſentira de n'avoir point de part à l'élection Que s'il s'y oppoſe, ou ce ſera ſeulement en faiſant intervenir les Tribuns, qui empêcheront qu'on n'éliſe des Conſuls pour l'année prochaine ; ou bien [2] il fera paſſer ſes troupes en Italie, & nous aurons la guerre. S'il en vient à cette extrémité, ou il le fera au plûtôt afin de nous prendre au dépourvû, ou il tentera aupara-

ob cauſſam, quoa ratio no
tur; aut addita cauſſa, ſi f
bunus pl. Senatum impedi
populum incitans, notatus
natuſconſulto circumſcript
ſublatus, aut expulſus ſit,
ſe expulſum ad illum confug
cepto autem bello, aut te
urbs, aut ea relicta, ille co
& reliquis copiis intercluo

Quod horum malorum,
aliquod certe ſubeundum e
mum putes. Dices profecto
deri illi, ut tradat exercitu
Conſul fiat. Eſt omnino id e
ut, ſi ille eo deſcendat, c

vant d'obtenir par ſes amis, dans le tems des élections, qu'on lui conſerve le privilege qu'on lui a accordé. Quand il prendra les armes, ou ce ſera ſimplement parce qu'on lui aura refuſé cette demande, ou parce que quelque Tribun de ſa faction, qui aura voulu empêcher le Sénat d'agir, ou ſoulever le Peuple, aura été noté, interdit, dépoſé, ou chaſſé; ou du moins, ſous prétexte qu'on lui aura voulu faire violence, ſe ſera réfugié auprès de lui [5]. S'il vient droit à Rome, il faudra ou s'y renfermer, ou en ſortir pour lui couper les vivres, & lui ôter la communication avec le reſte de ſes troupes.

Je vous demande donc quel eſt le moindre de ces maux, dont il nous en faudra néceſſairement éprouver quelqu'un. Vous me direz, ſans doute, que c'eſt de faire Céſar Conſul, à condition qu'il quittera ſon armée. En effet, s'il ſe réduiſoit à cela, il n'y auroit pas moyen de le lui refuſer; & je ne ſerois pas ſurpris qu'il s'en contentât, ſi l'on ne veut pas lui permettre de demander le Conſulat ſans venir à Rome. D'un autre côté, quelques gens prétendent qu'il n'y auroit rien de plus

timendum magis, quam ille Conſul. At ſic malo, inquies, quam cum exercitu. Certe. Sed iſtuc ipſum ſic, O magnum malum, putet aliquis: neque ei remedium eſt ullum. Cedendum eſt, ſi id volet. Vide Conſulem illum iterum, quem vidiſti Conſulatu priore. At tum imbecillus plus, inquit, valuit, quam tota Reſp. quid nunc putas? & eo Conſule, Pompeio certum eſt eſſe in Hiſpania. O rem miſeram! ſi quidem id ipſum deterrimum eſt, quod recuſari non poteſt; & quod ille ſi faciat, jam jam à bonis omnibus ſummam ineat gratiam.

Tollamus igitur hoc, quo illum poſſe adduci negant. De reliquis quid eſt deterrimum? concedere illi, quod, ut idem dicit, impudentiſſime poſtulat. Nam quid impudentius? tenuiſti provinciam per decem annos, non tibi à Senatu, ſed à te ipſo per vim,

dangereux que de le faire Conſul. Cela vaut toujours mieux, me direz-vous, que de lui laiſſer ſon armée; j'en conviens, mais, ſi c'eſt un moindre mal, c'en eſt toujours un fort grand & auquel il n'y a point de remede; pourvû qu'il s'en tienne à cela, il faudra bien le lui accorder. Que ne devons-nous pas craindre de ce ſecond Conſulat quand nous penſons au premier? Quoique ſon crédit ne fît alors que commencer, il l'emporta ſur toute la République; que ſeroit-ce donc maintenant? d'autant plus que Pompée ne pourroit, en ce cas, ſe diſpenſer de s'en aller en Eſpagne. Où en ſommes-nous réduits? quoique ce parti ſoit ſi mauvais, nous ſerons trop heureux s'il veut bien l'accepter, encore faudra-t'il lui en avoir obligation.

Mais, s'il ne l'accepte pas, comme tout le monde le croit, de tous les partis qui reſtent quel eſt le plus fâcheux? Faut-il lui accorder ce qu'il demande avec tant d'impudence, pour me ſervir de l'expreſſion de Pompée? En effet y en eût-il jamais une pareille; vous avez gardé pendant dix années un Gouvernement [4] que vous vous êtes fait

& per factionem datos. Præteriit tempus, non legis, ſed libidinis tuæ: fac tamen, legis. Ut ſuccedatur decernitur: impedis; & ais, habe mei rationem. Habe tu noſtrum. Exercitum habeas diutius, quam populus juſſit, invito Senatu? Depugnes oportet, niſi concedis. Cum bona quidem ſpe, ut ait idem, vel vincendi, vel in libertatè moriendi.

Jam ſi pugnandum eſt; quo tempore, in caſu; quo conſilio, in temporibus ſitum eſt. Itaque te in ea quæſtione non exerceo. Ad ea, quæ dixi affer ſi quid habes. Equidem dies noctesque torqueor.

continuer par des brigues & par des voies de fait, nous ſommes à la fin de ce terme que votre ambition ſeule a reglé ; mais, quand vous vous ſeriez ſervi de voies permiſes, on ordonne qu'on vous nommera un Succeſſeur, & vous refuſez de vous ſoûmettre à ce Decret. Vous voulez qu'on vous conſerve vos droits ; mais vous, ne violez-vous pas les droits les plus ſacrés [r], lorſque vous refuſez d'obéir au Sénat & au Peuple Romain ? Si vous ne faites ce que je veux, il faut vous réſoudre à la guerre ; Hé bien, répond à cela Pompée, que hazardons-nous ? de demeurer victorieux, ou de mourir libres ?

Au reſte, ſi nous avons la guerre, la maniere dont il faudra s'y prendre, dépend de beaucoup de circonſtances qu'on ne ſauroit prévoir ; ainſi je ne vous demande point votre ſentiment là-deſſus, mais je vous prie de me dire ce que vous penſez de toutes les autres queſtions que je vous ai propoſées. Pour moi j'y rêve jour & nuit.

REMARQUES
SUR LA IX. LETTRE.

1. *Auprès du Tombeau de Baſilus.*] Sur le chemin d'Appius aſſez près de Rome, où il ſe faiſoit ſouvent des vols & des meurtres, & où un fameux voleur nommé Baſilus avoit été enterré.

Aſcon. in Milon.

2. *Ou bien, &c.*] Il y a dans le Texte, *ou parce qu'on n'aura pas voulu lui permettre de demander le Conſulat ſans venir à Rome ;* mais comme cela eſt répeté pluſieurs fois dans cette Lettre, j'ai cru que je pouvois le ſupprimer en cet endroit, où il n'eſt nullement eſſentiel.

3. *Parce que quelque Tribun de ſa faction..... ſous prétexte qu'on lui aura voulu faire violence, ſe ſera réfugié auprès de lui.*] C'eſt ce qui arriva quelques jours après. Le Sénat ayant fait un Decret qui ordonnoit à Céſar de quitter ſon Gouvernement dans un certain jour marqué, Q. Caſſius & Antoine s'y oppoſerent. Mais le Sénat ayant déliberé ſur cette oppoſition, la déclara contraire aux intérêts de la République, & on conclut qu'on n'y auroit point d'égard. On en vint aux dernieres menaces contre ces Tribuns, & les Conſuls leur interdirent le Sénat. Q. Caſſius & Antoine, après avoir proteſté contre

tre toutes ces violences contraires aux droits de leur Charge, ſortirent auſſi-tôt de Rome, & allerent trouver Céſar qui ne manqua pas, comme Ciceron l'avoit prévû, de profiter de cette occaſion pour commencer la guerre.

Epiſt. 11. *Lib.* 16. *Fam. De bello civ. Lib.* 1. *Dio. Lib.* 41.

4. *Vous avez gardé pendant dix années un Gouvernement, &c.*] La dixiéme année ne faiſoit que commencer, car Céſar n'étoit Gouverneur des Gaules que depuis 695. & on étoit alors aux premiers jours de Janvier de ſept cent quatre. Mais Ciceron parle ici en partiſan de Pompée, ou bien il veut dire que dans le tems des élections qui ſe faiſoient vers la fin de Juillet, les dix années ſeroient fort avancées, & qu'ainſi il pouvoit bien alors quitter ſon Gouvernement pour venir à Rome demander le Conſulat. Peut-être auſſi que les partiſans de Pompée prétendoient que les dix années devoient être comptées du jour qu'on avoit nommé Céſar Gouverneur des Gaules pendant ſon Conſulat. Mais c'étoit une chicanne; on ne commençoit à compter que du jour que le Gouverneur entroit dans ſa Province, comme on l'a vû dans plus d'un endroit du cinquiéme Livre. Je ne ſçai où Dion * a pris qu'on n'avoit continué à Céſar ſon Gouvernement que pour trois années & non pas pour cinq, comme Ciceron le dit expreſſément en tant d'endroits, & après lui tous les Hiſtoriens.

* *Lib.* 39.

5. *Vous voulez qu'on vous conſerve vos droits; mais vous, ne violez-vous pas les droits les plus ſacrés?*] Dans le Texte, *Habeo mei rationem,*

Subito consilium cepi
quam luceret exirem
conspectus fieret, aut sermo
bus praesertim laureatis. D
neque hercule quid agam,
acturus sim scio: ita sum per
temeritate nostri amentissim
Tibi vero quid suadeam, c
consilium exspecto? Cnæ
quid consilii ceperit, capiat
adhuc in oppidis coarctatus
pens. Omnes, si in Italia c
erimus una: sin cedet, consi
Adhuc certe, nisi ego insan

ire ſentir cette alluſion en François, & il a lu ſubſtituer un équivalent.

LETTRE X.

'E me ſuis déterminé tout d'un coup à partir [1] avant le jour, de peur que es Faiſceaux entourés de laurier [2] ne ſſent trop remarquer ma retraite. Du ſte, je ne ſai preſqu'où j'en ſuis, & ne puis revenir du trouble où m'a tté l'étrange réſolution que nous ve- ons de prendre. Comment donc vous nnerois-je des conſeils, moi qui en tens de vous? Je ne ſai point quelles nt les vûes de Pompée; il eſt encore ut étourdi & fort déconcerté. S'il de- eure en Italie, nous l'irons tous join- e; mais s'il paſſe la Mer, je délibere- i alors ſur ce que j'aurai à faire. Juſ- u'à préſent, ſi je ne me trompe, tou- s ſes démarches ont été autant de utes. Je vous prie de m'écrire ſou- nt, même tout ce qui vous viendra bout de la plume.

1. *JE me juis determine tout d'un coup* Dès qu'on eut eu nouvelle à Rome ſar étoit en Italie, la conſternation y rale. Pompée, qui juſqu'alors avoit fa

EPISTOLA XI

CICERO ATTICO

QUæſo, quid hoc eſt? au agitur? mihi enim t ſunt. Cingulum, inquis, nos te Anconem amiſimus. Labien ceſſit ab Cæſare: utrum de I tore populi Romani, an de F bale loquimur? ô hominem an & miſerum, qui ne umbram umauam [a] τοῦ καλοῦ *viderit!*

tre tant de confiance, ne trouva de ſûreté que dans la fuite. On l'avoit nommé pour commander dans toutes les Provinces de l'Empire contre Céſar. Il ordonna aux Magiſtrats & à tous les Sénateurs de le ſuivre, & déclara qu'il regarderoit comme ennemis tous ceux qui ne le ſuivroient pas.

2. *Mes Faiſceaux entourés de laurier.*] Les Gouverneurs de Province gardoient leurs Faiſceaux juſqu'à ce qu'ils rentraſſent dans Rome. Ceux de Ciceron étoient entourés de laurier, parce qu'il étoit *Imperator.*

LETTRE XI.

QU'eſt-ce que tout ceci? comment vont nos affaires? pour moi je n'y comprens rien. Nous ſommes, dites-vous, maîtres de Cingulum [1], mais nous avons perdu Ancone. Labienus a quitté le parti de Céſar [2]; eſt-ce d'un Général du Peuple Romain que nous parlons, ou d'un nouvel Annibal? Inſenſé & malheureux tout enſemble de n'avoir jamais eu la moindre idée de la véritable gloire. A l'entendre, c'eſt l'honneur qui l'engage à faire tout ce qu'il fait; mais le véritable honneur

ubi honeſtas? Num honeſtum igitur, habere exercitum nullo publico conſilio? occupare urbes civium, quo facilior ſit aditus ad patriam? [a] χρεῶν ἀποκοπὰς, φυγάδων καθόδους, *ſexcenta alia ſcelera moliri,* [b] τὴν θεῶν μεγίστην ὡς ἔχειν τυραννίδα? *ſibi habeat ſuam fortunam. Unam mehercule tecum apricationem in illo Lucretino tuo ſole malim, quam omnia iſtiuſmodi regna; vel potius mori milies, quam ſemel iſtiuſmodi quidquam cogitare. quid ſi tu velis? inquis. Age quis eſt, cui velle non liceat? ſed ego hoc ipſum velle miſerius eſſe duco, quam in crucem tolli. Una res eſt ea miſerior, adipiſci quod ita volueris. Sed hæc hactenus. Libenter enim in his moleſtiis* [c] συσχολάζω σοι. *Redeamus ad noſtrum.*

a Tabulas novas, exulum reditus.

b Deorum maximam ut habeat tyrannidem.

c Tecum philoſophor.

Per Fortunas, quale tibi conſi-

ne peut être que le fruit de la vertu. Eſt-ce en ſuivre les maximes que de vouloir dans une République ſe rendre indépendant, de s'emparer des Villes habitées par des Citoyens Romains pour ſe faire un chemin juſqu'à ſa Patrie, de penſer à détruire par une banqueroute générale la foi de la ſociété [3], & à rappeler tous les bannis [4]; enfin de concevoir les plus énormes attentats pour contenter ſon ambition, la ſeule divinité à laquelle il ſacrifie [5]? Je ne lui envie point ſa fortune, & je préfererai toujours à toutes leurs grandeurs une promenade faite avec vous au beau ſoleil de Lucretum [6]; ou plûtôt j'aimerois mille fois mieux mourir que de former de tels deſſeins. Ce ſeroit bien inutilement, me direz-vous, j'en conviens; après tout, chacun peut faire des ſouhaits à ſon gré, mais il vaudroit mieux ſelon moi mourir de la mort la plus infâme, que d'en faire de pareils; le ſeul malheur qui ſoit au-deſſus de celui-la, c'eſt de réuſſir. La douceur que je trouve à faire avec vous ces triſtes réflexions, me mene trop loin. Revenons à Pompée.

Dites-moi, je vous prie, ce que

lium Pompeii videtur? hoc quæro, quod urbem reliquerit. Ego enim [a] *ἀποροῦ: tum nihil absurdius, Urbem tu relinquas! ergo idem, si Galli venirent? Non est, inquit, in parietibus Resp. at in aris & focis. Fecit idem Themistocles. Fluctum enim totius barbariæ ferre urbs una non poterat. At idem Pericles non fecit, annum fere post quinquagesimum, cum præter mœnia nihil teneret. Nostri olim, urbe reliqua capta, arcem tamen retinuerunt.*

[b] Οὕτω πῃ τῶ πρόσθεν ἐπευθόμεθα κλεὰ ἀνδρῶν.

a Dubito. *b* Sic sane eorum qui ante nos fuerunt audiebamus laudes virorum.

Rursus autem ex dolore municipali, sermonibusque eorum, quos convenio, videtur hoc consilium exitum habiturum. Mira hominum querela est, (nescio istic: sed facies ut sciam) sine magistratibus urbem esse,

vous penſez du parti qu'il vient de prendre, je veux dire d'avoir abandonné Rome. Pour moi je n'y comprens rien, & je n'y vois aucune apparence de raiſon. Abandonner Rome! vous en feriez donc autant ſi les Gaulois venoient une ſeconde fois l'aſſiéger? La République, dit-il, n'eſt point renfermée dans l'enceinte de nos murailles; mais notre patrie n'eſt autre choſe que nos foyers & nos Autels. Themiſtocles n'abandonna-t'il pas Athenes? C'eſt qu'une ſeule Ville ne pouvoit arrêter ce torrent de Barbares qui venoient inonder la Grece. Environ cinquante ans après, Periclés ſauva Athenes, quoiqu'il ne lui reſtât plus que cette place[8]; & lorſque les Gaulois eurent pris Rome, nos Peres tinrent dans le Capitole; vous voyez combien nous avons dégeneré. [9]

D'un autre côté, il ſemble qu'il ſe tirera de ce mauvais pas; j'en juge par la douleur publique des villes de ces quartiers, & par tout ce que l'on dit dans les converſations. Je ne ſai pas ce que l'on penſe à Rome, & je vous prie de me le marquer. Ici l'on eſt fort indigné de voir la Capitale de l'Empire

ſine Senatu. Fugiens denique Pompeius mirabiliter homines movet. Quid quæris? alia cauſſa facta eſt: nihil jam concedendum putant Cæſari. Hæc tu mihi explica qualia ſint.

Ego negotio præſum non turbulento. Vult enim me Pompeius eſſe, quem tota hæc Campana & maritima ora habeat [a] ἐπισκοπον, *ad quem delectus, & ſumma negotii referatur. Itaque vagus eſſe cogitabam. Te puto jam videre, quæ ſit* [b] ὁρμὴ *Cæſaris, qui populus, qui totius negotii ſtatus: ea velim ſcribas ad me, & quidem, quoniam mutabilia ſunt, quam ſæpiſſime. Acquieſco enim & ſcribens ad te, & legens tua.*

a Speculatorem.

b Impetus.

ſans Sénat, ſans Magiſtrats. Pompée fuyant eſt un ſpectacle qui a animé tous les eſprits ; le croiriez-vous, cela a rendu ſa cauſe meilleure, on parle de ne plus rien relâcher à Céſar. Dites-moi, je vous prie, ce que tout ceci deviendra.

Pompée m'a chargé d'une affaire qui ne me donnera pas beaucoup d'embaras, c'eſt d'avoir une inſpection générale ſur les levées & ſur tous les autres préparatifs qui ſe feront dans la Campanie, & ſur toute cette côte ; ainſi je ne me fixerai en aucun endroit. Je crois que vous voyez maintenant de quel côté ira Céſar, comment le Peuple eſt diſpoſé, & comment les affaires tourneront. Marquez-le moi, je vous prie ; & comme les choſes peuvent changer d'un jour à l'autre, écrivez-moi ſouvent. Rien ne me calme, que le plaiſir de vous écrire, & de lire vos Lettres.

REMARQUES

SUR LA XI. LETTRE.

1. *Nous ſommes, dites-vous, maîtres de Cingulum.*] Ils ne le furent pas long-tems. Les Habitans de cette ville envoyerent peu de jours après une députation à Céſar, & lui fournirent tout ce qu'il leur demanda. Cingulum étoit du Picenum.

Lib. 1. *Bel. civ.*

2. *Labienus a quitté le parti de Céſar.*] On ne ſait point quel fut le véritable motif de ſon changement. Dion dit que Labienus enflé de la gloire qu'il s'étoit acquiſe pendant la guerre des Gaules, & des grandes richeſſes qu'il avoit amaſſées, prit des manieres hautes qui donnerent de l'ombrage à Céſar, & le réfroidirent fort à l'égard de ſon Lieutenant. Quoi qu'il en ſoit, Céſar bien loin de faire paroître aucun reſſentiment contre Labienus, lui renvoya ſon argent & ſon équipage; il fut ſans doute bien-aiſe de montrer qu'il n'étoit pas fort piqué de cette déſertion.

Dio, Lib. 41. *De bell. civ. Lib.* 1.

3. *De penſer à détruire par une banqueroute générale la foi de la ſociété.*] Ciceron s'eſt ſervi ici d'une expreſſion Grecque, qu'il rend ailleurs par *tabulas novas;* c'eſt-à-dire, une déclaration qui rendoit nulles toutes les obligations, & qui remettoit les créanciers & les dé-

biteurs dans leur premier état. Comme il y avoit dans le parti de Céſar bien des gens accablés de dettes, on avoit appréhendé qu'ils ne vouluſſent être libérés par cette voie ; mais elle étoit trop violente, & il étoit de l'intérêt de Céſar de ne pas détruire tout le commerce de Rome en s'en rendant maître. Il regla les choſes d'une maniere qui facilitoit le payement aux débiteurs, & qui faiſoit perdre peu de choſe aux créanciers, comme il l'explique dans le premier Livre de ſes Commentaires de la guerre civile.

4. *A rappeler les bannis.*] Céſar les rappela en effet, ſur-tout ceux qui l'avoient été depuis le troiſiéme Conſulat de Pompée, hors Milon.

Dio, Lib. 41.

5. *Pour contenter ſon ambition, la ſeule divinité à laquelle il ſacrifie.*] Le vers d'Euripide qui eſt dans le Texte, ſignifie à la lettre, *pour avoir la tyrannie la plus grande des Divinités.* Céſar avoit toujours dans la bouche deux vers de la même Tragédie, dont eſt tiré celui-ci, & que Ciceron a rendus ainſi en Latin.

Nam ſi violandum eſt jus, regnandi gratia
Violandum eſt, aliis rebus pietatem colas.

Eurip. Phœniſſ. De Off. Lib. 3. *Sueton. Jul.*

6. *Au beau ſoleil de Lucretum.*] Dans le pays des Sabins, où Atticus avoit une maiſon de Campagne. C'étoit une très-agréable ſituation ſur une hauteur.

Velox amœnum ſæpe Lucretilem
Mutat Lycæo Faunus.

7. *Themiſtocles n'abandonna-t'il pas Athenes.*] Lorſque Xercès entra dans la Grece avec un

million d'hommes. Cette hiſtoire eſt connue de tout le monde.

8. *Periclés ſauva Athenes, quoiqu'il ne lui reſtât plus que cette place.*] Pendant la guerre du Peloponneſe contre les Lacedemoniens & leurs Alliés. *Voyez le 2. Livre de Thucidide.*

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

UNam adhuc à te epiſtolam acceperam, datam XII. *Kal. in qua ſignificabatur, aliam te ante dediſſe, quam non acceperam. Sed quæſo ut ſcribas quam ſæpiſſime, non modo ſi quid ſcies, aut audieris; ſed etiam ſi quid ſuſpicabere; maxime quid nobis faciendum, aut non faciendum, putes.*

Nam quod rogas, curem ut ſcias, quid Pompeius agat, ne ipſum quidem ſcire puto; noſtrum quidem nemo. Vidi Lentulum Coſ. Formiis X.

9. *Vous voyez combien nous avons dégéneré.*] Le vers du Texte eſt du neuviéme Livre de l'Iliade, & ſignifie à la lettre : *Voilà les louanges qu'on a données à ceux qui ont été avant nous.* La maniere dont je l'ai rendu fait mieux ſentir l'application que Ciceron en fait ici.

LETTRE XII.

JE n'ai encore reçû qu'une de vos Lettres du dix-neuf, dans laquelle vous me marquez que vous m'en avez déja écrit une autre, mais elle ne m'a point été rendue. Ecrivez-moi, je vous prie, le plus ſouvent que vous pourrez, non-ſeulement ce que vous ſaurez de certain & ce que vous entendrez dire, mais ce que vous pourrez prévoir; & ſur-tout aidez-moi de vos conſeils.

Vous me dites que vous voudriez bien ſavoir ce que fait Pompée; hélas! il ne le ſait pas lui-même, du moins aucun de nous ne le ſait. J'ai vû à Formies le 21. de ce mois le Conſul Len-

Kal. vidi Libonem: plena timoris & erroris omnia. Ille iter Larinum: ibi enim cohortes, & Luceriæ, & Theani, reliquaque in Apulia. Inde utrum conſiſtere uſpiam velit, an mare tranſire, neſcitur. Si manet; vereor ne exercitum firmum habere non poſſit. Sin diſcedet, quo, aut qua, aut quid nobis agendum eſt neſcio. Nam iſtum quidem, cujus [a] *φαλαεισμὸν times, omnia teterrime facturum puto. Nec eum rerum prolatio, nec Senatus magiſtratuumque diſceſſus, nec ærarium clauſum tardabit. Sed hæc, ut ſcribis, cito ſciemus.*

a Phalaridis imitationem.

Interim velim mihi ignoſcas quod ad te ſcribo tam multa toties. Acquieſco enim, & tuas volo elicere litteras: maximeque conſilium, quid agam, aut quo me pacto geram; demittamne me penitus in cauſſam. Non deterreor periculo, ſed dirum-

tulus avec Libon [1], la peur les a tous déconcertés. Pompée eſt allé à Larinum où il a des troupes, comme à Theanum, à Lucerie, & dans les autres places de la Pouille. On ne ſait point encore s'il a deſſein de demeurer en Italie, ou de paſſer la Mer. S'il prend le premier parti, j'appréhende qu'il n'ait pas une armée aſſez forte pour oppoſer à celle de Céſar; mais s'il prend le ſecond, quel embarras pour moi! comment le ſuivre? où l'aller joindre? Quant à Céſar dont vous redoutez avec raiſon la tyrannie, il ne gardera ſans doute aucun ménagement. Ni la ſuſpenſion des affaires [2], ni l'abſence des Magiſtrats & du Sénat, rien ne pourra l'arrêter, & il ſaura bien ſe faire ouvrir le tréſor public [3]. Mais, comme vous me le dites, nous en aurons bientôt des nouvelles.

Au reſte, il faut que vous me pardonniez ſi je vous écris ſi ſouvent & de ſi longues Lettres, c'eſt pour me calmer & pour en avoir des vôtres, ſurtout afin que je ſache à quoi me déterminer. Faut-il me livrer à Pompée ſans réſerve, ce n'eſt point le danger qui me retient, c'eſt le dépit? Quelle con-

por dolore. Tamne nullo consilio, aut tam contra meum consilium gesta esse omnia! an cuncter & tergiversor, & iis me dem, qui tenent, qui potiuntur. [a] *αἰδοῦμαι Τρῶας; nec solum civis, sed etiam amici officio revocor. Etsi frangor sæpe misericordia puerorum. Ut igitur ita perturbato, etsi te eadem sollicitant, scribe aliquid, & maxime si Pompeius Italia cedit, quid nobis agendum putes. M' quidem Lepidus (nam fuimus una) eum finem statuit, L. Torquatus eundem. Me cum multa, tum etiam lictores impediunt; nihil vidi umquam quod minus explicari posset. Itaque à te nihil dum certi exquiro, sed quid videatur. Denique ipsam* [b] *ἀπορίαν tuam cupio cognoscere.*

a Vereor Trojanos.
b Dubitationem.

Labienum ab illo discessisse propemodum constat. Si ita factum esset,

duite ! que de fautes groſſieres, qu'on n'auroit pas faites, ſi l'on avoit ſuivi mon avis. Faut-il me ménager avec les deux partis & me donner enfin au plus fort ? Ni l'honneur, ni l'amour de la patrie, ni les devoirs de l'amitié ne me le permettent. D'un autre côté, je me laiſſe quelquefois ébranler par la vûe du péril auquel j'expoſe mon fils & notre neveu. Quoique vous ſoyez dans le même embarras, il faut que vous m'aidiez à en ſortir. Je ſuis ſur-tout incertain ſur le parti que je dois prendre en cas que Pompée abandonne l'Italie. M' Lepidus [4], que j'ai vû ici, eſt réſolu, en ce cas, de ne le point ſuivre, & L. Torquatus auſſi. Pour moi, ſans parler du reſte, je me trouverois fort embaraſſé de mes Licteurs. Je n'ai point vû d'affaire où il fût plus difficile de ſe déterminer, auſſi je ne vous demande pas encore une entiere déciſion, mais ſeulement quelles ſont là-deſſus vos penſées, & les différentes raiſons qui partagent votre eſprit.

Il eſt preſque ſûr que Labienus a quitté Céſar. Cela ſeroit très-avantageux à notre parti, ſi le Sénat & les

ut ille Romam veniens magiſtratum & Senatum Romæ offenderet, magno uſui cauſſæ noſtræ fuiſſet. Damnaſſe enim ſceleris hominem amicum Reip. cauſſa videretur : quod nunc quoque videtur ; ſed minus prodeſt. Non enim habet, cui proſit : eumque arbitror pœnitere : niſi forte id ipſum eſt falſum ; diſceſſiſſe illum. Nos quidem pro certo habebamus.

Et velim, (quamquam, ut ſcribis, domeſticis te finibus tenes) formam mihi urbis exponas, ecquod Pompeii deſiderium, ecqua Cæſaris invidia appareat; etiam quid cenſeas de Terentia & Tullia, Romæ eas eſſe, an mecum, an aliquo tuto loco : & hæc, & ſi quid aliud, ad me ſcribas velim, vel potius ſcriptites.

Magiſtrats étoient encore à Rome. Ce ſeroit un grand préjugé contre Céſar, qu'un homme qui lui étoit ſi attaché, n'ait pas crû pouvoir le ſuivre ſans trahir ſa patrie. Mais, quoique ce préjugé ſubſiſte, cela ne peut pas être fort utile parce qu'il n'y a perſonne en état d'en profiter, & je crois que Labienus n'eſt pas à s'en repentir. Peut-être même que c'eſt une fauſſe nouvelle; cependant on n'en doute point ici.

Quoique vous vous teniez enfermé chez vous, vous ne laiſſez pas de ſavoir comment les eſprits ſont diſpoſés à Rome, ſi l'on ſouhaite Pompée, ſi Céſar n'eſt point devenu odieux. Je vous demande en même-tems ſi je dois laiſſer à Rome ma femme & ma fille, ou les faire venir ici, ou les envoyer dans quelqu'endroit éloigné de la guerre. Enfin écrivez-moi tout ce qui ſe paſſe, & le plus ſouvent que vous pourrez.

REMARQUES

SUR LA XII. LETTRE.

1. *Ibon.*] Beaupere du ſecond fils de Pompée.

2. *La ſuſpenſion des affaires.*] Les Conſuls, en partant de Rome, avoient ordonné que toutes les affaires demeuraſſent ſuſpendues; ce qui s'appeloit *juſtitium indicere*, ou *res proferre*, & ce qu'on ne faiſoit que dans les grandes extrémités. Ciceron prévoyoit bien, que cela n'empêcheroit pas Céſar de faire aſſembler le Peuple & les Sénateurs qui ſe trouveroient à Rome.

Au reſte, comme il n'y a rien dans nos uſages qui réponde à celui que Ciceron exprime par *rerum prolatio*, je n'ai pû le rendre en François que fort imparfaitement. Il n'y a rien en général de plus difficile à traduire, dans quelque langue que ce ſoit, que ce qui a rapport à la Police & à la Juriſprudence particuliere de chaque Peuple, parce qu'on n'a point les mots quand on n'a point les choſes. Ciceron lui-même ſeroit à préſent bien embaraſſé à mettre en Latin pluſieurs termes de nos Coûtumes, ſoit dans le Gouvernement, ſoit dans la Juriſprudence.

3. *Il ſaura bien ſe faire ouvrir le tréſor public.*] Les Conſuls en avoient emporté les clefs, comme s'il n'y avoit point eu de haches à Rome.

4. *M' Lepidus..... eſt réſolu, en ce cas, de ne le point ſuivre, & L. Torquatus auſſi.*] Manius Lepidus avoit été Conſul en ſix cent quatre-vingt-ſept, & L. Torquatus l'année ſuivante. Ciceron obſervoit les démarches des Conſulaires, pour regler ou pour juſtifier ſa conduite par la leur.

Il eſt bon d'avertir en paſſant, que dans les abregés des noms Romains une *M.* ſeule ſignifie *Marcus;* mais lorſqu'il y a à côté une apoſtrophe, elle ſignifie *Manius.* Il faut y prendre garde dans la ſuite de ces Lettres, afin de ne pas confondre ce M' Lepidus, avec M. Lepidus qui fut depuis Triumvir.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

DE Vennonianis rebus tibi aſſentior. Labienum [a] *ἥρωα judico. Facinus jam diu nullum civile præclarius : qui ut aliud nihil, hoc tamen profecit, dedit illi dolorem. Sed etiam ad ſummam profectum aliquid puto. Amo etiam Piſonem: cujus judicium de genero ſuſpicor viſum iri grave. Quamquam genus belli quod ſit vides. Ita civile eſt, ut non ex civium diſſenſione, ſed ex unius perditi civis audacia natum ſit. Is autem valet exercitu ; tenet multos ſpe & promiſſis ; omnia omnium concupivit. Huic tradita urbs eſt, nuda præſidio, referta copiis. Quid eſt, quod ab eo non metuas, qui illa templa, & tecta non patriam, ſed prædam putet ?*

a Heroem.

LETTRE

LETTRE XIII.

JE ſuis de votre avis ſur l'affaire de Vennonius [1]. Labienus eſt un véritable Héros ; depuis long-tems, on n'a rien fait qui ſoit plus digne d'un bon Citoyen. Quand cela ne ſerviroit qu'à donner du chagrin à Céſar, ce ſeroit toujours quelque choſe ; mais après tout, je crois que nous en tirerons d'autres avantages. Je ſçai auſſi bon gré à Piſon de ce qu'il a fait ; le jugement qu'il porte lui-même contre ſon gendre ne peut pas manquer de faire beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits [2]. Quoique dans le fond cette guerre civile ne vienne point de la difference des ſentimens qui partagent les Citoyens, mais de l'audace effrenée d'un ſeul. Il ſe voit maître d'une puiſſante armée, il a ſçû par ſes promeſſes ſe faire un grand parti, il ne donne plus de bornes à ſes deſirs. Nous lui avons abandonné ſans défenſe, Rome & toutes ſes richeſſes. Que ne devons-nous

Quid autem ſit acturus, aut quo modo, neſcio, ſine Senatu, ſine magiſtratu. Ne ſimulare quidem poterit quicquam [a] πολιτικῶς. *Nos autem ubi exurgere poterimus? aut quando? quorum dux quam* [b] ἀστρατήγητος, *tu quoque animadvertis; cui ne Picena quidem nota fuerint. Quam autem ſine conſilio res teſtis. Ut enim alia omittam decem annorum peccata, quæ conditio non huic fugæ præſtitit? nec vero nunc quid cogitet ſcio: ac non deſino per litteras ſciſcitari. Nihil eſſe timidius conſtat, nihil perturbatius. Itaque nec præſidium, cujus parandi cauſſa ad urbem retentus eſt, nec locum ac ſedem præſidii ullam video. Spes omnis in duabus invidioſe retentis pæne alienis legionibus. Nam de-*

a Secundum ſtatuta Reipublicæ.

b Artis imperatoriæ ignarus.

pas craindre d'un homme qui regardera nos maiſons & nos Temples, non plus comme ſa patrie, mais comme ſa conquête.

Au reſte, s'il veut ſauver du moins les apparences, & conſerver la forme du Gouvernement, je ne vois pas comment il pourra le faire ſans Sénat & ſans Magiſtrats. Mais nous, quand & comment nous pourrons-nous relever? ayant un chef qui, comme vous le remarquez, ne ſçait pas même la guerre; & qui n'a pas compris combien il lui étoit important de conſerver les Places du Picenum [3]. Mais ſes fautes ne ſont que trop viſibles; & ſans parler de toutes celles qu'il a faites depuis dix ans, ne valoit-il pas mieux s'accommoder que s'enfuir? Je ne ſai point encore ce qu'il prétend faire, quoique j'écrive de tous côtés pour m'en inſtruire. On ne vit jamais tant de découragement & ſi peu de prévoyance. Quelles places, quelles troupes a-t'il? Et c'eſt néanmoins pour y pourvoir qu'on l'a fait demeurer aux portes de Rome. Toutes nos forces ſe réduiſent à deux Legions qu'il a retenues d'une maniere odieuſe [4], & dont on n'eſt pas trop ſûr.

lectus adhuc quidem invitorum eſt, & à pugnando abhorrentium.

Conditionum autem amiſſum tempus eſt. Quid futurum ſit non video. Commiſſum quidem à nobis certe eſt, ſive à noſtro duce, ut, è portu ſine gubernaculis egreſſi, tempeſtati nos traderemus. Itaque de Ciceronibus noſtris dubito quid agam. Nam mihi interdum amandandi videntur in Græciam. De Tullia autem & Terentia, cum mihi barbarorum adventus proponitur, omnia timeo: cum autem Dolabellæ venit in mentem; paullum reſpiro. Velim conſideres quid faciendum putes: primum a πρὸς τὸ ἀσφαλές: *(aliter enim mihi de illis ac de me ipſo conſulendum eſt) deinde ad opiniones, ne reprehendamur, quod eas Romæ velimus eſſe in communi bonorum fuga.*

a Ad id quod tutum ſit.

Quin etiam tibi & Peduceo, (ſcripſit enim ad me) quid faciatis

Pour les ſoldats de nouvelle levée, ce ſont des gens qu'on enrôle malgré eux, & qui n'ont nulle envie de combattre.

D'autre part, les affaires ſont trop engagées pour eſperer un accommodement. Je ne puis pas voir dans l'avenir; mais certainement on aura toujours à nous reprocher, ou plûtôt à notre chef, d'être ſortis du port ſans gouvernail au plus fort de la tempête. Je ſuis embaraſsé de mon fils & de mon neveu; il m'eſt déja venu pluſieurs fois dans l'eſprit de les envoyer en Grece. Ma femme & ma fille m'inquiétent encore davantage lorſque je penſe que l'armée de Céſar eſt remplie de Barbares; mais lorſque je fais refléxion que mon gendre eſt avec eux, je me raſſure un peu. Je vous prie d'examiner ce que je dois faire; il faut d'abord voir quel eſt le parti le plus ſûr. (car je dois prendre plus de précautions pour elles que pour moi) mais il faut auſſi avoir égard à ce qu'on pourroit dire ſi je les laiſſois à Rome, maintenant que les gens du bon parti l'ont abandonnée.

Vous avez les mêmes refléxions à faire, auſſi-bien que Peduceus qui m'en

videndum eſt. Is enim ſplendor eſt veſtrum, ut eadem poſtulentur à vobis, quæ ab ampliſſimis civibus. Sed de hoc tu videbis, quippe cum de meipſo, ac de meis te conſiderare velim. Reliquum eſt ut & quid agatur quoad poteris explores, ſcribaſque ad me, & quid ipſe conjectura aſſequare: quod etiam à te magis exſpecto. Nam acta omnibus nuntiantibus, à te exſpecto futura. [a] *μάντις ἢ ἀριστος. Loquacitati ignoſces, quæ & me levat ad te quidem ſcribentem, & elicit tuas litteras.*

a Vates is optimus. v. Not.

Ænigma Oppiorum ex Velia plane non intellexi. Eſt enim numero Platonis obſcurius. Jam intellexi tuum. Oppios enim de Velia ſuccones dicis: in eo æſtuavi diu: quo aperto reliqua patebant, & cum Terentiæ ſumma congruebant.

a écrit, & vous êtes l'un & l'autre d'une diſtinction qui vous impoſe les mêmes obligations qu'aux plus illuſtres Citoyens. Ce n'eſt pas que je veuille vous donner des avis, puiſque je vous en demande & pour moi & pour ma famille. Je finis en vous priant de vous informer avec ſoin de tout ce qu'il y aura de nouveau, & de me le mander. Vous y joindrez vos conjectures, & c'eſt ce que j'attends particulierement de vous ; tout le monde peut me mander ce qui ſe paſſe, mais c'eſt à vous à me prédire ce qui doit arriver, car de juſtes conjectures ſont de bonnes prédictions [6]. Il faut que vous m'excuſiez ſi je vous entretiens ſi longtems, cela me ſoulage & vous engage à m'écrire.

Je n'ai rien compris [7] d'abord à votre enigme touchant ces Oppius de Velia [8], elle eſt plus obſcure que les nombres de Platon [9] ; je vous entends enfin, vous appelez ces Oppius *Succones* [10]. Ce mot m'a fait ſuer longtems ; mais quand on l'a une fois entendu, le reſte eſt aiſé, & la ſomme s'accorde avec celle que ma femme m'a marquée.

L. Cæſarem vidi Minturnis A. D. VIII. *Kal. Febr. mane, cum abſurdiſſimis mandatis, non hominem, ſed ſcopas ſolutas: ut id ipſum mihi ille videatur irridendi cauſſa feciſſe, qui tantis de rebus huic mandata dederit; niſi forte non dedit, & hic ſermone aliquo arrepto pro mandatis abuſus eſt.*

Labienus, vir mea ſententia magnus, Theanum venit A. D. IX. *Kal. ibi Pompeium Conſuleſque convenit. Qui ſermo fuerit, & quid actum ſit, ſcribam ad te, cum certum ſciam. Pompeius à Theano Larinum verſus profectus eſt A. D.* VIII. *Kal. eo die manſit Venafri. Aliquantum animi videtur nobis attuliſſe Labienus. Sed ego nondum habeo quid ad te ex his locis ſcribam. iſta magis exſpecto; quid illim afferatur; quo pacto de Labieno ferat; quid agat Domitius in Marſis, Iguvii Thermus, P. Attius Cinguli; quæ ſit populi urbani voluntas; quæ*

J'ai vû Lucius [11] César à Minturnes, le vingt-troiſiéme de Janvier au matin ; il porte à Pompée des propoſitions ridicules [12]. C'eſt un eſprit ſans ſuite & ſans liaiſon ; & je crois que César a voulu ſe mocquer de nous lorſqu'il a chargé un pareil perſonnage d'une négociation ſi importante ; peut-être même qu'on ne l'en a point chargé, & que ſur quelque parole en l'air, il a pris lui-même cette commiſſion.

Labienus, que je mets au nombre des grands hommes, eſt venu trouver Pompée & les Conſuls à Theane le vingt-deuxiéme de ce mois. Dès que je ſaurai ce qui s'eſt paſsé dans cette entrevûe, je vous le manderai. Pompée partit le vingt-trois de Theane pour aller du côté de Larinum, & il coucha à Venafre [13]: Il paroît que Labienus a un peu raſſûré notre parti ; mais je n'ai encore rien de particulier à vous mander de ce pays-ci, & je ſuis bien plus curieux d'apprendre les nouvelles qui viennent à Rome ; ſi César a été fort piqué de la déſertion de Labienus ? Ce que fait Domitius dans le pays des Marſes [14], Thermus à Iguvium [15], & P. Attius à Cingulum [16] ?

tuo conjectura de rebus futuris : hæc velim crebro, & quid tibi de mulieribus noſtris placeat, & quid acturus ipſe ſis ſcribas. Si ſcriberem ipſe longior epiſtola fuiſſet : ſed dictavi propter lippitudinem.

REMARQUES
SUR LA XIII. LETTRE.

1. *Vennonius.*] Ami de Ciceron qui en parle encore dans la premiere & dans la troiſiéme Lettre du ſixiéme Livre. Il s'agit ici de quelque affaire particuliere, qui n'a point de rapport avec le reſte de cette Lettre, qui roule toute ſur celles de la République.

2. *Je ſai auſſi très-bon gré à Piſon de ce qu'il a fait ; le jugement qu'il porte lui-même contre ſon gendre, ne peut pas manquer de faire beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits.*] Piſon n'alla pas trouver Pompée, mais il ſortit de Rome dans le tems que Céſar étoit prêt à y entrer, & c'étoit faire aſſez voir qu'il le condamnoit. Il revint depuis à Rome ; mais il n'oublia rien pour porter Céſar à la paix, & il ne ſe laiſſa point éblouir par l'idée de devenir le beaupere du Maître de la République. S'imagineroit-on que Ciceron parle ici de ce même Piſon qu'il avoit dépeint plûtôt comme un monſtre que comme un homme, dans cette ſanglante in-

Quelles ſont les diſpoſitions du peuple, enfin comment vous croyez que les affaires tourneront ? Ecrivez-moi ſouvent là-deſſus ; & marquez-moi ſi je dois laiſſer à Rome ma femme & ma fille, & ſi vous y demeurez. Si je vous écrivois de ma main, ma Lettre ſeroit plus longue ; mais mon mal des yeux m'oblige de me ſervir d'un Secretaire.

---

vective, dont une partie eſt venue juſqu'à nous. La haine, comme la flaterie, fournit de mauvais mémoires à la poſtérité.

Epiſt. 14. *Lib.* 14. *Fam. Dio Lib.* 41.

3. *Qui n'a pas compris combien il lui étoit important de conſerver les places du Picenum.*] Pompée envoya Vibullius Rufus pour raſſûrer & retenir dans le devoir les Villes de cette Province ; mais il arriva trop tard, & il rencontra Lentulus Spinther qui avoit été obligé de ſortir d'Aſculum, où il étoit avec des Cohortes. Le Picenum étoit entre la Mer Adriatique, l'Ombrie, & le pays des Sabins ; maintenant partie de la Marche d'Ancone & de l'Abruzze.

Cæſar. Lib. 1. *Bel. Civ.*

4. *Deux Legions qu'il a retenues d'une maniere odieuſe.*] L'année précedente, le Sénat avoit ordonné que Céſar & Pompée fourniroient chacun une Légion pour envoyer contre les

Parthes ; Pompée qui en avoit laiſſé une des ſiennes à Céſar dans le tems qu'ils étoient encore amis, la lui redemanda ; & il ſe trouva par-là que Céſar en fournit deux au lieu d'une. Quoiqu'il n'y eût plus rien à craindre des Parthes, Pompée retint ces deux Legions. Ciceron dit qu'on ne pouvoit gueres s'en aſſûrer, parce que toutes les troupes qui avoient ſervi ſous Céſar, lui étoient fort affectionnées, & que d'ailleurs il avoit eu ſoin avant que de renvoyer ces Legions, de faire diſtribuer beaucoup d'argent aux Officiers & aux ſoldats.

Dio Lib. 41. *Appian. Lib.* 2. *Bell. Civ.*

5. *Lorſque je penſe que l'armée de Céſar eſt remplie de Barbares.*] Il avoit dans ſes troupes beaucoup de ſoldats Gaulois, comme le remarque Dion. On ſait que les Romains, à l'exemple des Grecs traitoient tous les Etrangers de Barbares.

6. *De juſtes conjectures ſont de bonnes prédictions.*] μαν̀τις δ' ἀγαθὸς *ſupp.* ὅστις εἰκάζει καλῶς. C'eſt un vers de quelque Tragédie d'Euripide que nous n'avons plus, car Plutarque le cite ſous le nom de ce Poëte. Ciceron l'a traduit ainſi. *Bene qui conjiciet, vatem hunc perhibeto optimum.* Cornelius Nepos a fait auſſi alluſion au ſens de ce vers, lorſqu'il a dit au ſujet des prédictions politiques que fait Ciceron dans pluſieurs endroits de ces Lettres, *prudentiam quodammodo eſſe divinationem.*

Plutar. de defectu oracul. Lib. 2. de Divin. Nepos. vita Attici.

7. *Je n'ai rien compris, &c.*] Manuce croit avec raiſon que c'eſt ici le commencement d'une autre Lettre ; il n'y a qu'à lire avec at-

tention ce qui précede pour ſe le perſuader. Mais ce qui décide, c'eſt que Ciceron, qui à la fin de la premiere partie, prie Atticus de l'excuſer de ce qu'il l'entretient ſi long-tems, lui dit à la fin de la ſeconde, que ſa Lettre eſt courte parce qu'il a été obligé de ſe ſervir d'un Secretaire; & ſi l'on joignoit ces deux parties enſemble, la Lettre ſeroit très-longue.

8. *Velia.*] Quartier de Rome auprès du Mont-Palatin.

9. *Plus obſcure que les nombres de Platon.*] Pythagore & Platon après lui, ont cherché dans les nombres des myſteres qui n'y étoient point. On conçoit bien que des raiſonnemens qui ne portent ſur rien, ne peuvent être que très-obſcurs.

10. *Vous appelez ces Oppius* Succones.] Les Manuſcrits varient fort ſur ce mot, & les conjectures des Critiques ſont toutes fort incertaines. La plus vraiſemblable, c'eſt celle de Boſius qui croit qu'Atticus avoit appelé ces Oppius *Succones* par alluſion à la ſignification Grecque de leur nom, comme s'il venoit de ὁ ὑς *Succus.* Ces Oppius étoient des Banquiers.

11. *Lucius Céſar.*] Fils du Conſulaire dont nous avons parlé dans les Remarques ſur le premier Livre.

12. *Il eſt chargé de propoſitions ridicules.*] Céſar demandoit que les Conſuls licenciaſſent les troupes qu'ils avoient levées, & que Pompée s'en allât dans ſon Gouvernement d'Eſpagne; il offroit à cette condition de retirer ſes troupes d'Italie. Ciceron appelle ces propoſitions ridicules, parce que quoiqu'elles paruſſent raiſonnables, l'exécution en étoit impoſſible & trop hazardeuſe. Dès que Pompée au-

roit été éloigné, & l'Italie ſans défenſe, Céſar dont la Province confinoit avec l'Italie, auroit pû y rentrer auſſi-tôt, & s'en rendre maître ſans aucune oppoſition.

13. *Venafre.*] Dans la Campanie, auprès du fleuve Vulturne.

14. *Ce que fait Domitius dans le pays des Marſes.*] Au Nort de la Campanie. Domitius étoit dans Corfinium, où il fut peu de tems après aſſiégé par Céſar.

15. *Thermus à Iguvium.*] Il avoit avec lui cinq Cohortes. Céſar qui ſçavoit que les Ha-

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

AD. VI. Kal. Febr. Capuam. Calibus proficiſcens, cum leviter lippirem, has litteras dedi. L. Cæſar mandata Cæſaris detulit ad Pompeium A. D. VIII. Kal. cum is eſſet cum Conſulibus Theani. Probata conditio eſt, ſed ita, ut ille de iis oppidis, quæ extra ſuam provinciam occupaviſſet, præſidia deduceret. Id ſi feciſſet,

bitans de cette Ville lui étoient affectionnés, fit marcher de ce côté-la Curion avec trois Cohortes. Thermus appréhendant quelque trahiſon, ſortit d'Iguvium ; mais ſes troupes ſe débanderent dans le chemin, & Curion entra dans Iguvium qui étoit de l'Ombrie.

16. *P. Attius à Cingulum.*] Il n'étoit plus à Cingulum, mais à Auximum. Les Habitans lui ayant déclaré qu'ils étoient réſolus à ouvrir leurs portes à Céſar, il fut obligé de faire ſortir ſa garniſon, & la plus grande partie paſſa dans l'armée de Céſar qu'ils rencontrerent en chemin. Cingulum & Auximum étoient l'une & l'autre du Picenum, dans la partie qui eſt à préſent de la marche d'Ancone.

LETTRE XIV.

JE pars aujourd'hui vingt-cinquiéme de Janvier de Calés [x] pour Capoue ; mon mal des yeux eſt diminué. Lucius Céſar arriva à Theane le vingt-trois, & fit part à Pompée & aux Conſuls des propoſitions de Céſar. On eſt convenu de les accepter, mais à condition qu'il commenceroit par retirer ſes troupes de toutes les places qui ne ſont pas de ſon Gouvernement ; qu'alors nous re-

reſponſum eſt ad urbem nos redituros eſſe, & rem per Senatum confecturos. Spero etiam in præſentia pacem nos habere. Nam & illum furoris, & hunc noſtrum copiarum ſuppœnitet. Me Pompeius Capuam venire voluit, & adjuvare delectum, in quo parum prolixe reſpondent Campani Coloni.

Gladiatores Cæſaris, qui Capuæ ſunt, de quibus ante ad te falſum ex Torquati litteris ſcripſeram, ſane commode Pompeius diſtribuit, binos ſingulis patribus familiarum. Secutorum in ludo I ↄ ↄ. *fuerunt: eruptionem facturi fuiſſe dicebantur. Sane multum in eo Reip. proviſum eſt. De mulieribus noſtris, in quibus eſt tua ſoror, quæſo videas, ut ſatis honeſtum nobis ſit, eas Romæ eſſe, cum ceteræ ulla dignitate diſceſſerint; hoc ſcripſi ad eas, & ad te ipſum antea. velim eas cohortere ut exeant, præſertim cum ea prædia in ora maritima habeamus,*

tournerions tous à Rome, & qu'on feroit paſſer l'affaire dans le Sénat. Je ne deſeſpere plus de la paix ; je crois que Céſar eſt touché de quelque remords, & que Pompée ſe ſent trop foible. Ce dernier a ſouhaité que j'allaſſe à Capoue pour faire avancer les levées ; cette Colonie ne fait pas paroître pour cela beaucoup d'empreſſement. [2]

Quant à ces Gladiateurs que Céſar avoit à Capoue [3], ce que je vous en avois mandé, ſur une Lettre de Torquatus, s'eſt trouvé faux. Pompée les a ſeulement diſtribués, deux à deux, chez les Bourgeois. C'eſt une fort ſage précaution, car il y en avoit cinq mille [4], & l'on dit qu'ils auroient forcé l'endroit où ils étoient renfermés. Je vous prie de penſer un peu ſi nos femmes, parmi leſquelles eſt votre ſœur, peuvent demeurer à Rome avec bienſéance, maintenant que toutes celles qui ſont de quelque diſtinction en ſont ſorties. Je leur en ai déja écrit auſſi-bien qu'à vous. Déterminez-les à partir ; auſſi-bien nous avons ſur la côte où je

cui ego præſum, ut in his pro re nata non incommode poſſint eſſe. Nam ſi quid offendimus, in genero noſtro; quod quidem ego præſtare non debeo. Sed id fit majus, quod mulieres noſtræ præter ceteras Romæ remanſerunt. Tu ipſe cum Sexto ſcire velim quid cogites de exeundo, de totaque re quid exiſtimes. Equidem ad pacem hortari non deſino : quæ vel injuſta utilior eſt, quam juſtiſſimum bellum. Sed hæc ut fors tulerit.

REMARQUES
SUR LA XIV. LETTRE.

1. *Calés.*] Dans la Campanie auprès de Capoue, maintenant Calvi dans la terre de Labour.

2. *Cette Colonie ne fait pas paroître pour cela beaucoup d'empreſſement.*] C'eſt que Céſar avoit fait établir une Colonie à Capoue pendant ſon Conſulat.

3. *Quant à ces Gladiateurs que Céſar avoit à Capoue, &c.*] Céſar dans ſes Commentaires

commande des maiſons de campagne où elles ſeront aſſez en ſûreté. Pour mon gendre, s'il a pris un mauvais parti, ce n'eſt pas à moi à en répondre ; mais on auroit quelque raiſon de trouver étrange que nos femmes fuſſent les ſeules qui demeuraſſent à Rome. Mandez-moi ſi vous comptez d'en ſortir, vous & Peduceus, & en général ce que vous penſez des affaires préſentes. Pour moi je ne me laſſe point de porter nos gens à la paix ; quelque deſavantageuſe qu'elle puiſſe être, elle vaudra toujours mieux pour nous, que la guerre la plus juſte.

---

dit, que le Conſul Lentulus leur donna ſolemnellement la liberté. C'étoit apparemment ce que Ciceron avoit d'abord mandé à Atticus. Mais on repréſenta au Conſul qu'il étoit odieux d'armer des Eſclaves, & que les Romains ne l'avoient pas voulu faire dans les plus grandes extrémités.

Lib. I. Bell. Civ.

4. *Il y en avoit cinq mille.*] Dans le Texte, *ſecutorum in ludo* Ioo *fuerunt.* Et c'eſt une correction de Victorius ; *Secutores*, c'étoit une eſpece de Gladiateurs, qui combattoient contre ceux qu'on appeloit *Retiarios*, parce qu'ils avoient un filet à la main. Après tout, je ne ſai ſi l'ancienne leçon *ſcutorum M.* ne vaut pas

mieux. Quelle apparence que dans une ſeule Académie de Gladiateurs, il y en eût cinq mille de cette eſpece que nous venons de dire.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

UT ab urbe diſceſſi, nullum adhuc intermiſi diem, quin aliquid ad te litterarum darem; non quo haberem magnopere quid ſcriberem; ſed ut loquerer tecum abſens: quo mihi, cum coram id non licet, nihil eſt jucundius. Capuam cum veniſſem A. D. VI. *Kal. pridie, quam has litteras dedi, Conſules conveni, multoſque noſtri ordinis. Omnes cupiebant Cæſarem, abductis præſidiis ſtare conditionibus iis, quas tuliſſet. Uni Favonio leges ab illo nobis imponi non placebat: ſed is haud auditus in conſilio. Cato enim ipſe jam ſervire, quam pugnare mavult. Sed tamen ait, in Senatu ſe adeſſe velle, cum de conditionibus*

Il eſt plus vraiſemblable que Ciceron vouloit dire qu'il y avoit dans l'endroit où étoient renfermés ces Gladiateurs, dequoi armer mille hommes.

LETTRE XV.

DEpuis que je ſuis parti de Rome, je n'ai laiſsé paſſer aucun jour ſans vous écrire ; ce n'eſt pas que j'aie rien de fort particulier à vous mander. Mais lorſque je ne puis avoir le plaiſir de m'entretenir avec vous de vive voix, je n'en ai point de plus grand que de le faire par Lettres. J'arrivai hier vingt-cinquiéme de Janvier à Capoue, où j'ai vû les Conſuls & un grand nombre de Sénateurs. Ils ſouhaitent tous que Céſar retire ſes troupes des places de l'Italie, & qu'il s'en tienne aux conditions qu'il a lui-même propoſées. Favonius ſeul prétend qu'on ne doit point recevoir la loi de lui, mais on ne l'a pas ſeulement écouté lorſqu'on a déliberé là-deſſus ; Caton même prefere la ſervitude à une Guerre civile. Il a néanmoins déclaré qu'il vouloit ſe trou-

agatur, ſi Cæſar adductus ſit ut præſidia deducat. Ita, quod maxime opus eſt, in Siciliam ire non curat: quod metuo ne obſit, in Senatu eſſe vult. Poſtumus autem, de quo nominatim Senatus decrevit, ut ſtatim in Siciliam iret, Fuffanoque ſuccederet, negat ſe ſine Catone iturum: & ſuam in Senatu operam, auctoritatemque quam magni æſtimat. Ita res ad Fannium pervenit. Is cum imperio in Siciliam præmittitur.

In diſputationibus noſtris ſumma varietas eſt. Plerique negant, Cæſarem in conditione manſurum; poſtulataque hæc ab eo interpoſita eſſe, quo minus, quod opus eſſet ad bellum, à nobis pararetur. Ego autem eum puto facturum, ut præſidia deducat. Vicerit enim, ſi Conſul factus erit, & minore ſcelere vicerit, quam quo ingreſſus eſt. Sed accipienda plaga eſt. Sumus enim flagitioſe imparati cum à militibus, tum

ver au Sénat lorſqu'on y traitera de ce que l'on doit accorder à Céſar, en cas qu'il ſe détermine à retirer ſes troupes. Ainſi il n'ira point en Sicile où ſa préſence ſeroit fort néceſſaire, au lieu que dans le Sénat elle pourra nuire. Là-deſſus Poſtumus [1], qu'on a nommé pour aller au plûtôt en Sicile prendre la place de Fuffanus [2], a déclaré qu'il n'iroit point ſans Caton. Il eſt perſuadé qu'un homme de ſon importance eſt maintenant fort néceſſaire dans le Sénat; ainſi on a été obligé en attendant d'envoyer Fannius [3] commander en Sicile.

Nous raiſonnons ici fort diverſement. La plûpart prétendent que Céſar ne s'en tiendra pas aux conditions qu'il a proposées, & qu'il ne cherche qu'à nous amuſer, & à empêcher que nous ne nous mettions en état de lui réſiſter. Pour moi je crois qu'il retirera ſes troupes; pourvû qu'on le faſſe Conſul, il aura ce qu'il prétendoit, & il ne lui en coûtera pas tant de crimes. Il faut abſolument que nous en paſſions par là, étant ſi honteuſement pris au dépourvû. Nous n'avons point de troupes, nous manquons d'argent; &

à pecunia : quam quidem omnem, non modo privatam, quæ in urbe eſt, ſed etiam publicam, quæ in ærario eſt, illi reliquimus. Pompeius ad legiones Attianas eſt profectus : Labienum ſecum habet. Ego tuas opiniones de his rebus exſpecto. Formias me continuo recipere cogitabam.

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. *Poſthumus.*] Ciceron ſe moque de ce Sénateur qui faiſoit l'homme d'importance, quoiqu'il ſoit ſi peu connu qu'on n'en trouve rien dans les Hiſtoriens. Ciceron témoigne encore ailleurs le peu d'eſtime qu'il en faiſoit. *Epiſt.* 2. *&* 5. *Lib.* 9.

2. *Fuffanus.*] C'eſt un nom encore moins connu que celui dont nous venons de parler. Il y a dans quelques Manuſcrits *Furfanus*, & l'on trouve en effet un Furfanus à qui eſt adreſſée la neuviéme Lettre du ſixiéme Livre des Familieres.

3. *Fannius.*] Il étoit d'une maiſon Plébéienne Conſulaire ; c'eſt tout ce qu'on en ſait.

4. *Les troupes d'Attius.*] Celles qu'il avoit

en abandonnant Rome, nous avons livré à notre ennemi non-ſeulement celui des Particuliers, mais tout le tréſor public. Pompée eſt allé joindre les troupes d'Attius [4]; il a avec lui Labienus. Je ſuis fort curieux d'apprendre ce que vous penſez de tout ceci. Je m'en vais partir pour Formies.

---

avoit fait lever dans le Picenum. D'autres liſent *Appianas*, & l'entendent des deux Légions qu'on avoit ôtées à Céſar, & qu'Appius avoit amenées des Gaules. Peut-être qu'elles étoient commandées par Attius.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

OMnes arbitror mihi tuas litteras redditas esse, sed primas præpostere, reliquas ordine, quo sunt missæ per Terentiam. De mandatis Cæsaris, adventuque Labieni, & responsis Consulum ac Pompei, scripsi ad te litteris iis, quas A. D. V Kal. Capua dedi: pluraque præterea in eandem epistolam conjeci. Nunc has exspectationes habemus duas; unam, quid Cæsar acturus sit, cum acceperit ea, quæ referenda ad illum data sunt L. Cæsari; alteram, quid Pompeius agat: qui quidem ad me scribit, paucis diebus se firmum exercitum habiturum, spemque affert, si in Picenum agrum ipse venerit, nos Romam re-

LETTRE XVI.

JE crois avoir reçû toutes vos Lettres ſelon l'ordre de leur date, & à meſure que Terentia me les a envoyées, hors la premiere. Dans la mienne datée de Capoue du vingt-ſixiéme de ce mois, je vous ai parlé de l'arrivée de Labienus, des propoſitions de Céſar, de la réponſe que Pompée & les Conſuls y ont faite, & de pluſieurs autres affaires. Il y en a deux à préſent qui nous tiennent dans une grande attente; la premiere, c'eſt le parti que prendra Céſar ſur la réponſe dont Lucius Céſar eſt chargé; & la ſeconde, ce que fera Pompée pour arrêter ſes progrès. Il me mande que dans peu de jours il aura un corps d'armée conſidérable, & que s'il entre dans le Picenum, nous pourrons retourner à Rome [1]. Il a avec lui Labienus dont l'arrivée l'a fort encouragé, & qui aſſûre que l'armée de Céſar eſt très-foible [2].

jussi sumus ad Nonas F
profectus sum Formias
Kal. eo die cum Calibus tu
hora fere nona accepißem
tim dedi. De Terentia &
bi aßentior ; ad quas sc
ad te ut referrent : si nonc
Etæ sunt, nihil est quo se
quoad perspiciamus, quo

REMARQU

SUR LA XVI. LE

1. QUe s'il entre dans le Picenu
rons retourner à Rome.]
couvroit Rome par rapport à Céſa

Nous avons ordre des Conſuls de nous trouver le cinquiéme de Février à Capoue ; j'en ſuis parti pour Formies le vingt-neuviéme de Janvier ; le même jour, j'ai reçû votre Lettre à Calés, ſur les trois heures après midi, & j'y ai fait réponſe ſur le champ. A l'égard de ma femme & de ma fille, je ſuis de votre ſentiment, & je leur avois mandé de le ſuivre. Si elles ne ſont point parties, elles feront bien de demeurer à Rome, juſqu'à ce que nous ayons vû comment les affaires tourneront.

---

il lui en vint deux autres peu de tems après ; & d'ailleurs ſes troupes groſſiſſoient tous les jours par la déſertion de celles de Pompée.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

TUæ litteræ mihi gratæ jucundæque ſunt. De pueris in Græciam tranſportandis tum cogitabam, cum fuga ex Italia quæri videbatur. Nos enim Hiſpaniam peteremus. Illis hoc æque commodum non erat. Tu ipſe cum Sexto etiam nunc mihi videris Romæ recte eſſe poſſe. Etenim minime amici Pompeio noſtro eſſe debetis. Nemo enim umquam tantum de urbanis præſidiis detraxit. Videſne me etiam jocari? Scire jam te oportet, L. Cæſar quæ reſponſa referat à Pompeio, quas ab eodem ad Cæſarem ferat litteras. Scriptæ enim & datæ ita ſunt, ut proponerentur in publico: in quo accuſavi mecum ipſe Pompeium, qui, cum ſcriptor luculentus eſſet, tantas

LETTRE XVII.

J'Ai lû votre Lettre avec beaucoup de plaiſir. Je penſois à envoyer nos jeunes gens en Grece, lorſqu'il ſembloit que Pompée vouloit abandonner l'Italie. Je comptois, en ce cas, que nous irions en Eſpagne, & cela ne leur convenoit pas comme à nous. Mais maintenant vous pouvez même, vous & Peduceus, demeurer à Rome ſans qu'on le trouve mauvais; auſſi-bien vous n'avez pas lieu d'être contens de Pompée, car jamais perſonne n'a laiſſé Rome ſi dégarnie [1]. Vous voyez que le chagrin ne m'empêche pas de plaiſanter. Sans doute que vous ſaurez maintenant quelle réponſe Pompée a faite aux propoſitions de Céſar, & que vous aurez vû la Lettre qu'il lui a écrite, car on a eu deſſein de la rendre publique. Mais je ne conçois pas pourquoi Pompée, qui écrit très-bien, s'eſt ſervi de Seſtius pour dreſſer une piece ſi importante, & qui devoit être expoſée

res, atque eas, quæ in omnium manus venturæ eſſet, Seſtio noſtro ſcribendas dederit. Itaque nihil umquam legi ſcriptum [a] ἀνεπαίσχυντερον. *Perſpici tamen ex litteris Pompeii poteſt, nihil Cæſari negari, omniaque & cumulate quæ poſtulet dari, quæ ille amentiſſimus fuerit, niſi acceperit, præſertim cum impudentiſſime poſtulaverit. Quis enim tu es, qui dicas, ſi in Hiſpaniam profectus erit, ſi præſidia dimiſerit? tamen conceditur; minus honeſte nunc quidem, violata jam ab illo Rep. illatoque bello, quam ſi olim de ratione habenda impetraſſet: & tamen vereor ut his ipſis contentus ſit. Nam cum iſta mandata dediſſet L. Cæſari, debuit eſſe paullo quietior, dum reſponſa referrentur. Dicitur autem nunc eſſe acerrimus.*

a Magis Seſtiane.

Trebatius quidem ſcribit, ſe ab illo XI *Kal. Febr. rogatum eſſe, ut ſcriberet ad me, ut eſſem ad urbem.*

aux yeux de tout le monde ; auſſi eſt-ce du vrai ſtile à la Seſtius [2]. Au reſte, il paroît par cette Lettre de Pompée, qu'on ne refuſe rien à Céſar de tout ce qu'il demande. Il ſeroit inſenſé s'il n'acceptoit pas les conditions qu'on lui offre, après qu'on a accepté celles qu'il a eu le front de propoſer. Car enfin qui êtes-vous pour dire, Je prétens que Pompée s'en aille en Eſpagne, & qu'il retire ſes troupes des places de l'Italie ? Cependant il l'obtient, & par-là on commet beaucoup plus la Majeſté de l'Empire, en traitant avec un Rebelle qui a les armes à la main, que ſi on lui avoit d'abord permis de demander le Conſulat ſans venir à Rome. J'appréhende néanmoins qu'il ne ſe contente pas de ce qu'on lui accorde ; car il ſemble qu'il auroit dû ſe rallentir un peu depuis qu'il a fait faire des propoſitions par Lucius Céſar, & j'apprens que ſans attendre la réponſe, il pouſſe ſa pointe plus vivement que jamais.

Trebatius me mande qu'il l'a chargé, le vingt-deuxiéme de Janvier, de m'écrire pour me prier de retourner à Rome, que je lui ferois un ſenſible

Nihil ei me gratius facere posse, Hæc verbis plurimis. Intellexi ex dierum ratione, ut primum de discessu nostro Cæsar audisset, laborare eum cœpisse, ne omnes abessemus. Itaque non dubito quin ad Pisonem, quin ad Servium scripserit. Illud admiror non ipsum ad me scripsisse, non per Dolabellam, non per Cœlium egisse. Quamquam non aspernor Trebatii litteras, à quo me unice diligi scio. Rescripsi ad Trebatium, (nam ad ipsum Cæsarem, qui mihi nihil scripsisset, nolui) quam illud hoc tempore esset difficile: me tamen in prædiis meis esse, neque delectum ullum, neque negotium suscepisse.

In quo quidem manebo, dum spes erit. Sin bellum geretur; non deero officio, nec dignitati meæ, pueros [a] ὑπεκθήμους *in Græciam. Totam*

[a] Cum exportavero.

plaiſir ; c'eſt la ſubſtance de ſa Lettre qui eſt fort longue. J'ai compris, en ſupputant les jours, que du moment que Céſar a ſû que nous avions quitté Rome, il a penſé à y faire revenir quelques Conſulaires ; ainſi je ne doute point qu'il n'ait écrit pour cela à Piſon & à Servius [3]. Ce qui me ſurprend, c'eſt qu'il ne m'ait pas écrit lui-même, ou du moins qu'il ne m'ait pas fait écrire par Dolabella ou par Cælius ; quoique d'ailleurs je ne trouve point mauvais qu'il ſe ſoit ſervi de Trebatius [4] qui a pour moi un véritable attachement. J'ai crû néanmoins que je ne devois point écrire à Céſar, puiſqu'il ne m'avoit point écrit ; & j'ai marqué à Trebatius les raiſons qui ne me permettent pas à préſent de retourner à Rome ; mais que je me tenois dans mes maiſons de campagne, & que je ne me mêlois ni des nouvelles levées, ni d'aucune autre affaire.

Je garderai ce ménagement tant qu'il y aura quelque eſperance de paix ; mais ſi elle ne ſe fait point, je ne conſulterai plus que mon devoir & mon honneur. Je commencerai par envoyer nos jeunes gens en Grece, car je pré-

enim Italiam flagraturam bello intelligo. Tantum mali excitatum partim ex improbis, partim ex invidis civibus. Sed hæc paucis diebus ex illius ad noſtra reſponſa reſponſis intelligentur quorſum evaſura ſint. Tum ad te ſcribam plura, ſi erit bellum: ſin autem etiam induciæ, te ipſum, ut ſpero, videbo.

Ego IV *Non. Febr. quo die has litteras dedi in Formiano, quo Capua redieram, mulieres exſpectabam: quibus quidem ſcripſeram tuis Litteris admonitus ut Romæ manerent. Sed audio majorem quendam in urbe timorem eſſe. Capuæ Non. Febr. eße volebam, quia Conſules jußerant. Quidquid huc erit à Pompeio allatum, ſtatim ad te ſcribam: tuaſque de iſtis rebus litteras exſpectabo.*

vois que la guerre va s'allumer dans toute l'Italie. Cette tempête, toute furieuſe qu'elle eſt, a été excitée par un petit nombre de Citoyens ou méchans ou envieux. Mais dans peu nous pourrons juger par la maniere dont Céſar recevra la réponſe de Pompée, à quoi tout ceci aboutira. Je vous écrirai alors plus en détail, ſi la paix ne ſe fait point; mais ſi nous avons ſeulement une treve, je compte d'avoir le plaiſir de vous voir.

Je ſuis revenu de Capoue à Formies d'où je vous écris cette Lettre, & où j'attens nos femmes aujourd'hui deuxiéme de Février. Sur ce que vous m'aviez marqué dans une de vos Lettres, je leur avois d'abord écrit qu'elles pouvoient demeurer à Rome; mais j'apprens que l'allarme y eſt plus grande que jamais. Je retournerai le cinq à Capoue ſuivant l ordre des Conſuls. Si l'on y a des nouvelles de Pompée, je vous en ferai part auſſi-tôt. Mandez-moi toutes celles de Rome.

REMARQUES

SUR LA XVII. LETTRE.

1. *Auſſi-bien vous n'avez pas lieu d'être content de Pompée, car jamais perſonne n'a laiſſé Rome ſi dégarnie.*] Ciceron veut faire entendre qu'Atticus ne penſoit, en bon Epicurien, qu'à vivre tranquilement, & que pourvû qu'il pût jouir en repos de ſon bien, il ſe mettoit fort peu en peine de tout le reſte; qu'enfin il étoit de ces gens dont Ciceron dit dans une

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

IV. *Non. Febr. mulieres noſtræ Formias venerunt, tuaque erga ſe officia plena tui ſuaviſſimi ſtudii attulerunt: has ego, quoad ſciremus utrum turpi pace nobis, an miſero bello eſſet utendum, in Formiano*

autre Lettre, *nihil prorſus aliud curant niſi agros, niſi villulas, niſi nummulos ſuos.* Epiſt. 13. Lib. 8.

2. *Auſſi eſt-ce du vrai ſtile à la Seſtius.*] Ciceron n'eſtimoit pas plus le ſtile de Seſtius dans le ſérieux que dans le plaiſant; il parle ailleurs avec beaucoup de mépris de ſes bons mots. *Epiſt. 2. Lib. 7. Fam.*

3. *Je ne doute point qu'il n'ait écrit à Piſon & à Servius.*] Ils avoient tous deux été Conſuls. On a déja vû plus haut que Piſon étoit beaupere de Céſar. Pour Servius Sulpitius il avoit pluſieurs fois pris ſon parti dans le Sénat lorſqu'on avoit parlé de lui donner un ſucceſſeur, cependant il ſuivit Pompée en Grece.

4. *Trebatius.*] Il étoit ancien ami & créature de Ciceron, comme on peut voir dans les Lettres du ſeptiéme Livre des Familieres.

LETTRE XVIII.

NOs femmes arriverent hier à Formies; & nous parlerent auſſi-tôt de tous les bons offices que vous leur avez rendus, avec ces manieres obligeantes qui vous ſont ordinaires. Nous les laiſſerons ici avec nos jeunes gens, juſqu'à ce que nous ſachions ſi nous ferons une paix honteuſe, ou ſi nous

esse volui, & una Ciceronès. Ipse cum fratre Capuam ad Consules (Nonis enim adesse jussi sumus) III *Non. profectus sum, cum has litteras dedi. Responsa Pompeii grata populo, & probata concioni esse dicuntur. Ita putaram: quæ quidem ille si repudiarit, jacebit: si acceperit? utrum igitur, inquies, mavis? responderem, si quemadmodum parati essemus scirem.*

Cassium erat hic auditum expulsum Ancone, eamque urbem à nobis teneri. Si bellum futurum est, negotium utile. Cæsarem quidem, L. *Cæsare cum mandatis de pace misso: tamen aiunt acerrime, loca occupare, vinciri præsidiis. O perditum latronem! ò vix ullo otio compensandam hanc Reip. turpitudinem! Sed stomachari desinamus, tempori pareamus, cum Pompeio in*

nous engagerons dans une guerre funeſte. Nous partons mon frere & moi aujourd'hui troiſiéme de Février pour aller trouver les Conſuls à Capoue, où nous avons ordre d'être le cinq. On dit que lorſqu'on a lû au Peuple la réponſe qu'a fait Pompée aux propoſitions de Céſar, l'Aſſemblée en a paru contente. Je l'avois bien crû : Si Céſar n'accepte pas les offres qu'on lui fait, il perdra l'affection du Peuple [1] ; s'il les accepte.... lequèl vaut le mieux ? me direz-vous ; je ne puis pas vous répondre que je ne ſache quelles forces nous avons à lui oppoſer.

On dit ici que nous ſommes maîtres d'Ancone [2], d'où nous avons chaſſé Caſſius ; c'eſt une fort bonne affaire ſi la paix ne ſe fait point. On aſſûre d'un autre côté, que depuis que Céſar a propoſé un accommodement, il continue de lever des troupes avec plus de diligence que jamais, qu'il ſe ſaiſit des poſtes avantageux & y met des garniſons. Quel ſcélérat, quel brigand, quelle indignité pour la République que la paix que nous allons faire ! Mais laiſſons-là ces mouvemens d'indignation ; il faut céder au tems & nous

Hiſpaniam eamus. Hæc opto in malis; quoniam illius alterum conſulatum à Rep. ne data quidem occaſione repulimus. Sed hæc hactenus.

De Dionyſio fugit me ad te antea ſcribere: ſed ita conſtitui; exſpectare reſponſa Cæſaris; ut, ſi ad urbem rediremus, ibi nos exſpectaret; ſin tardius id fieret, tum eum arceſſeremus. Omnino quid ille facere debuerit in noſtra illa fuga, quid docto homine & amico dignum fuerit, cum præſertim rogatus eſſet. Sed hæc non nimis exquiro à Græcis. Tu tamen videbis, ſi erit, quod nolim arceſſendus, ne moleſti ſimus invito.

Quintus frater laborat, ut tibi quod debet ab Egnatio ſolvat: nec Egnatio voluntas deeſt: nec parum locuples eſt; ſed cum tale tempus ſit, ut Q. Titinius (multum enim eſt nobiſcum) viaticum ſe neget habere;

en aller en Eſpagne avec Pompée ; c'eſt tout ce que nous pouvons eſperer de mieux. Il faut ſe réſoudre à voir ce ſecond Conſulat, puiſque nous n'avons pas voulu en garantir la République lorſqu'on le pouvoit.

J'avois oublié, dans mes autres Lettres, de vous parler de Dionyſius. J'ai maintenant réſolu d'attendre la réponſe que fera Céſar ; ſi nous retournons à Rome, il ſeroit inutile de le faire venir ici ; ſi cette affaire traîne quelque tems, je pourrai alors le mander. Devroit-il nous abandonner ? dans notre fuite, après que je l'avois prié de ne nous point quitter ? Cela eſt-il d'un bon ami, & d'un homme de ſa profeſſion ? Mais il n'en faut pas tant demander aux Grecs. Au reſte, en cas qu'il faille le faire venir ici, ce que je ne ſouhaite point, voyez je vous prie s'il y eſt diſpoſé, car je ne prétens point le contraindre.

Mon frere travaille à tirer de l'argent d'Egnatius, pour vous payer. Egnatius ne manque pas de bonne volonté, & il eſt même fort riche ; mais l'argent eſt ſi rare que Titinius qui me voit très-ſouvent, m'a dit qu'il n'en pouvoit pas

idemque debitoribus ſuis denuntiarit, ut eodem fœnore uterentur; atque hoc idem etiam L. Ligus feciſſe dicatur, nec hoc tempore aut domi nummos Quintus habeat, aut exigere ab Egnatio, aut verſuram uſquam facere poſſit, miratur te non habuiſſe rationem hujus publicæ difficultatis. Ego autem : etſi illud [a] ψευδησιόδειον *(ita enim putatur) obſervo,* [b] μηδὲ δίκην, *præſertim in te, à quo nihil umquam vidi temere fieri; tamen illius querela movebar. Hoc quidquid eſt te ſcire volui.*

a Quod falſo Heſiodo adſcribitur.

b Neque cauſam *ſupp.* judicaveris priuſquam quid uterque dixerit audieris.

REMARQUES
SUR LA XVIII. LETTRE.

1. *Il perdra l'affection du Peuple.*] Dans le Texte, *jacebit.* Ciceron s'eſt ſervi pluſieurs fois de ce mot dans le même ſens, & ſans ſortir de ces Lettres, *jacere Cæſarem putans offenſione populari.* Epiſt. 7. Lib. 10.

même trouver pour ſon voyage, & qu'il s'étoit contenté de ſignifier à ſes débiteurs que l'intérêt coureroit ſur le même pié; on dit que L. Ligus en a uſé de même. Mon frere n'ayant donc point d'argent comptant, n'en pouvant tirer d'Egnatius, & n'en trouvant nulle part à emprunter, il eſt ſurpris que vous n'ayez point d'égard à cette diſette générale [4]. Pour moi, quoique je ſuive exactement cette maxime qu'on attribue communément à Heſiode, quoique les Critiques ne la croient pas de lui, *il ne faut point juger qu'on n'ait entendu les deux parties*, ſur-tout lorſqu'il s'agit d'une perſonne auſſi raiſonnable que vous, je n'ai pas laiſſé d'être touché des plaintes de mon frere. Enfin, j'ai cru devoir vous en dire un mot.

---

2. *Que nous ſommes maîtres d'Ancone.*] C'étoit une fauſſe nouvelle.

3. *Devoit-il nous abandonner, &c ?*] Le ſens eſt ici ſuſpendu dans le Texte, & il faut ſouſentendre à la fin de la phraſe *vides*, ou quelque choſe de ſemblable, que Ciceron n'ajoûte point parce qu'il eſt comme arrêté par cette réflexion, *mais il n'en faut pas tant demander aux Grecs.*

4. *Que vous n'ayez pas eu d'égard à cette diſette générale.*] Quintus Ciceron avoit d'autant plus lieu de ſe plaindre de ſon beaufrere, que ce qu'il lui devoit n'alloit pas à deux mille francs, comme on le verra dans l'onziéme Lettre du dixiéme Livre. Ceci confirme ce que dit le Panégyriſte * d'Atticus, qu'il ſe faiſoit payer exactement, de peur, dit-il, que ſon indulgence ne dérangeât les affaires de ſes dé-

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

NIhil habeo, quod ad te ſcribam. Quin etiam epiſtolam, quam eram elucubratus, ad te non dedi. Erat enim plena ſpei bonæ; quod & concionis voluntatem audieram, & illum conditionibus uſurum putabam, præſertim ſuis. Ecce tibi II *Non. Febr. mane accepi litteras tuas, Philotimi, Furnii, Curionis, ad Furnium, quibus irridet L. Cæſaris legationem. Plane oppreſſi videmur: nec quid conſilii capiam ſcio: nec mehercule de me*

biteurs : *Neque indulgendo inveteraſcere eorum æs alienum patiebatur.* Voilà une louange fort équivoque ; je crois que ſes débiteurs ne lui ſavoient pas trop bon gré de cette attention. Du moins Ciceron ne paroiſſoit pas l'approuver, & il s'en explique plus clairement dans la Lettre que nous venons de citer. *Soleo mirari de neſcio queis H-S XX cum audio ex illo ſe urgeri.*

* *Cornel. Nep. vita Att.*

LETTRE XIX.

JE n'ai rien à vous mander ; & j'ai même déchiré une Lettre que je vous écrivois, parce qu'elle rouloit ſur les bonnes eſperances que j'avois conçûes. Je m'imaginois que Céſar auroit égard à ce que le Peuple a paru ſouhaiter, & qu'il ſe tiendroit à des conditions qu'il a lui-même propoſées. Mais le quatriéme de Février au matin, j'ai reçû en même-tems votre Lettre, celle de Philotime & celle de Furnius, avec la copie d'une Lettre de Curion à ce dernier, dans laquelle il ſe moque fort de l'Ambaſſade de Lucius Céſar. Nous n'avons plus de reſſource, & je ne ſai

laboro ; de pueris quid agam non habeo. Capuam tamen non proficiſcebar hæc ſcribens, quo facilius de Pompeii rebus cognoſcerem.

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

BRevi loquentem jam me tempus ipſum facit. Pacem enim deſperavi : bellum noſtri nullum adminiſtrant. Cave enim putes quidquam eſſe minoris his Conſulibus : quorum ego ſpe audiendi, & cognoſcendi noſtri apparatus, maximo imbri Capuam veni pridie, ut eram juſſus. Illi autem nondum venerant, ſed erant venturi inanes, imparati. Cnæus autem Luceriæ dicebatur eſſe, & adire cohortes legionum Attianarum, non firmiſſimarum. At illum ruere nuntiant, & jam jamque adeſſe, non ut manum conſerat, (quicum enim ?)

à quoi

à quoi me déterminer. Ce n'eſt point par rapport à moi que je ſuis ſi en peine, c'eſt par rapport à mon fils & à notre neveu. Je vais néanmoins partir pour Capoue, où j'aurai plus aiſément des nouvelles de Pompée.

LETTRE XX.

J'Ai de jour en jour moins de matiere pour vous écrire. Nous n'avons plus aucune eſperance de paix, & nos gens n'ont rien de prêt pour la guerre. Vous pouvez compter qu'il n'y a rien de plus mince que nos deux Conſuls. Dans l'envie de ſavoir d'eux en quel état ſont nos affaires, je ſuis revenu le quatre par une fort grande pluie à Capoue où ils m'ont mandé. Ils ne ſont pas arrivés; & ils viendront, je vous en répons, ſans avoir pris aucune meſure. On dit que Pompée eſt allé à Lucerie joindre quelques Cohortes des Légions d'Attius dont il eſt bon de s'aſſûrer [1]. On mande de l'autre côté, que Céſar marche en diligence, & qu'il aura bientôt pénétré juſqu'ici. Ce n'eſt pas pour

ſed ut fugam intercludat. Ego autem in Italia [a] *ἢ συναποθανεῖν : nec te id conſulo. Sin extra, quid ago? ad manendum hiems, lictores, improvidi & negligentes duces; ad fugam hortatur amicitia Cnæi, cauſſa bonorum, turpitudo conjungendi cum tyranno : qui quidem incertum eſt Phalarimne, an Piſiſtratum ſit imitaturus. Hæc velim explices, & me juves conſilio. Etſi te ipſum iſtic jam calere puto. Sed tamen quantum poteris. Ego ſi quid hic hodie novi cognoro ſcies. Jam enim aderunt Conſules ad ſuas Nonas. Tuas quotidie litteras exſpectabo. Ad has autem cum poteris reſcribes. Mulieres & Ciceronem in Formiano reliqui.*

a Vel ſimul mori.

en venir aux mains, avec qui combatroit-il? Mais c'eſt pour empêcher que nous ne lui échapions. Je ſuis réſolu, s'il le faut, à périr avec Pompée pourvû qu'il demeure en Italie, & je ne vous conſulte point là-deſſus; mais s'il en ſort, que dois-je faire? La rigueur de la ſaiſon, l'embarras de mes Licteurs, la négligence & toutes les fautes de nos Chefs, ſont autant de raiſons pour demeurer. D'autre part je ſuis porté à ſuivre Pompée, & par l'amitié que j'ai pour lui, & par la bonté de ſa cauſe, & enfin pour m'épargner la honte de me joindre à un tyran, qui juſqu'à préſent laiſſe douter s'il ſera un Piſiſtrate, ou un Phalaris [2]. Je vous prie de m'aider de vos conſeils, quoique apparemment vous ne ſoyez gueres moins embaraſſé que moi, mais vous me direz toujours ce qui vous viendra dans l'eſprit. Si j'apprens ici aujourd'hui quelque choſe de nouveau, je vous le manderai; car les Conſuls arriveront ſans doute pour l'Aſſemblée du cinq. J'attens tous les jours de vos Lettres; vous ferez réponſe à celle-ci quand vous le pourrez. J'ai laiſſé à Formies nos femmes & nos jeunes gens.

REMARQUES
SUR LA XX. LETTRE.

1. *Quelques Cohortes des Légions d'Attius dont il eſt bon de s'aſſurer.*] Voyez Remarque 4. ſur la 15. Lettre, & Remarque 4. ſur la treiziéme.

EPISTOLA XXI.
CICERO ATTICO SAL.

De malis noſtris tu prius audis quam ego. Iſtinc enim emanant. Boni autem hinc quod exſpectes nihil eſt. Veni Capuam ad Nonas Febr. ita ut juſſerant Conſules. Eo die Lentulus venit ſero: alter Conſul omnino non venerat VII *Idus. Eo enim die ego Capua diſceſſi, & manſi Calibus. Inde has litteras poſtridie ante lucem dedi. Hæc Capuæ dum fui cognovi, nihil in Conſulibus, nullum uſquam delectum.*

2. *S'il ſera un Piſiſtrate ou un Phalaris.*] Tout le monde ſait que Piſiſtrate changea à Athenes la forme du Gouvernement, mais il régna avec beaucoup d'équité & de douceur. Phalaris au contraire, qui avoit fait la même choſe à Agrigente Ville de Sicile, a paſſé pour le plus cruel des Tyrans.

LETTRE XXI.

VOus ſavez plûtôt que nous les mauvaiſes nouvelles, car vous êtes plus près de leur ſource [1]. Il n'en faut attendre aucune bonne de ce côté-ci. Je ſuis venu à Capoue pour le cinquiéme de Février, comme j'en avois ordre des Conſuls. Lentulus y arriva le ſoir, mais ſon Collegue n'y étoit pas encore le ſept que j'en ſuis parti. J'ai couché à Calés, où j'écris cette Lettre le huit avant le jour. Pendant que j'ai été à Capoue, j'ai reconnu de plus en plus qu'il ne faloit rien attendre de nos Con-

Nec enim conquiſitores [a] φαινοπροσωπεῖν *audent; cum ille adſit contra; cum noſter dux nuſquam ſit, nihil agat: nec nomina dant. Deficit enim non voluntas, ſed ſpes.*

[a] Vultum oſtendere.

Cnæus autem noſter (ὁ rem miſeram & incredibilem) ut totus jacet! non animus eſt, non conſilium, non copiæ, non diligentia. Mittam illa, fugam ab urbe turpiſſimam, timidiſſimas in oppidis conciones, ignorationem non ſolum adverſarii, ſed etiam ſuarum copiarum, hoc cujuſmodi eſt? VII *Id. Febr. Capuam C. Caſſius Trib. pl. venit, attulit mandata ad Conſules, ut Romam venirent, pecuniam de ſanctiore ærario auferrent, ſtatim exirent urbe relicta. Redeant; quo præſidio? deinde exeant; quis ſinat? Conſul ei reſcripſit, ut prius ipſe in Picenum. At illud totum erat amiſſum: ſcie-*

ſuls. Les levées ne ſe font point ; ceux qui en ſont chargés n'oſent agir ouvertement, voyant que Céſar eſt prêt à tomber ſur nous, & que Pompée n'oſe paroître ni faire aucun mouvement. D'ailleurs perſonne ne s'enrôle ; ce n'eſt pas qu'on manque de bonne volonté, mais c'eſt qu'on voit que nos affaires ſont deſeſperées.

Pour ce qui eſt de Pompée (quelle honte, qui l'eût jamais crû) ce n'eſt plus le même homme ; il n'a ni courage, ni réſolution, ni prévoyance, ni activité. Mais, ſans parler de toutes les fautes qu'il a déja faites, de cette fuite ſi honteuſe, de ces harangues où il a fait paroître tant de foibleſſe, de l'ignorance inexcuſable où il a été, non-ſeulement des forces de ſon ennemi, mais des ſiennes propres, voici quelque choſe qui ne ſe conçoit pas mieux. Le ſeptiéme de Février, C. Caſſius vint de ſa part à Capoue dire aux Conſuls qu'ils retournaſſent à Rome, qu'ils priſſent tout l'argent du Tréſor ſacré[2], & qu'ils revinſſent auſſi-tôt. Qu'ils retournent à Rome[3] ! & avec quelle eſcorte ? Qu'ils en ſortent ; les laiſſeroit-on ſortir ? Le Conſul Lentulus a mandé

bat nemo, præter me ex litteris Dolabellæ.

Mihi dubium non erat, quin ille jam jamque foret in Apulia. Cnæus noſter in navi. Ego quid agam, [a] *σκέμμα magnum; neque mehercule mihi quidem ullum, niſi omnia eſſent acta turpiſſime; neque ego ullius conſilii particeps. Sed tamen; quod me deceat. Ipſe me Cæſar ad pacem hortatur. Sed antiquiores litteræ, quam ruere cœpit. Dolabella, Cælius, me illi valde ſatisfacere. Mira me* [b] *ἀπορία torquet. Juva me conſilio, ſi, potes: & tamen iſta, quantum potes, provide. Nihil habeo tanta rerum perturbatione, quod ſcribam. Tuas litteras exſpecto.*

a Quæſtio. *b* Dubitatio.

à Pompée qu'il commençât par entrer dans le Picenum, mais nos ennemis s'en ſont déja emparés ; perſonne ne le ſait encore ici, & c'eſt Dolabella qui me le mande.

Je ne doute point que nous ne voyions bientôt Céſar dans la Pouille, & Pompée réduit à paſſer la Mer. Que ferai-je alors ? quel parti prendre ? Je n'héſiterois pas ſi nos gens n'avoient fait tant de fautes honteuſes, & cela pour n'avoir pas voulu profiter de mes avis ; cependant je n'oublierai point ce que l'honneur demande de moi. Céſar m'exhorte à ménager un accommodement, mais ſa Lettre étoit écrite avant qu'il eut fait tant de progrès. Dolabella & Celius me marquent qu'il eſt fort content de moi. Je ſuis dans un étrange embarras, tâchez de m'en tirer ſi vous le pouvez, & reglez toujours en attendant mes affaires de Rome. Dans l'agitation où je ſuis, c'eſt tout ce que je puis vous écrire. J'attens de vos nouvelles.

REMARQUES

SUR LA XXI. LETTRE.

1. *Vous êtes plus près de leur ſource.*] C'eſt-à-dire de l'endroit où étoit Céſar.

2. *Qu'ils priſſent tout l'argent du Tréſor ſacré.*] Il y avoit dans le Temple de Saturne trois Tréſors. L'ordinaire où l'on mettoit l'argent des revenus annuels de la République. Un

EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO SAL.

Pedem in Italia video nullum eſſe, qui non in iſtius poteſtate ſit. De Pompeio ſcio nihil, eumque, niſi in navim ſe contulerit, exceptum iri puto. O celeritatem incredibilem! hujus autem noſtri. Sed non poſſum ſine dolore accuſare eum, de quo angor & crucior. Tu cædem

ſecond qui provenoit du vingtiéme qu'on prenoit ſur le bien des Affranchis & ſur les legs, & qu'on appeloit par cette raiſon *aurum viceſimarum*. Dans le troiſiéme étoit l'or que l'on avoit amaſſé depuis l'irruption des Gaulois, & que l'on conſervoit pour des extrémités pareilles. Ces deux derniers Tréſors s'appeloient l'un & l'autre *Sanctius ærarium*.

Voyez Manut. ad Epiſt. 15. h. Lib.

3. *Qu'ils retournent à Rome.*] Lentulus y alla ; mais, comme il ouvroit le Tréſor, il ſe répandit un bruit que Céſar étoit aux portes de Rome, ce qui lui fit auſſi-tôt prendre la fuite.

Lib. 1. de Bel. civ.

LETTRE XXII.

IL ne reſte pas un pouce de terre dans l'Italie dont Céſar ne ſoit le maître. Je n'ai point de nouvelles de Pompée ; & j'appréhende, s'il ne s'embarque au plûtôt, que Céſar ne lui coupe le chemin. Quelle rapidité ! Dans notre chef au contraire...mais je ne puis ſans douleur rappeler les fautes d'un ami dont le péril m'alarme & m'intéreſſe ſi fort. Ce n'eſt pas ſans fondement que vous

non ſine cauſſa times: non quo minus quidquam Cæſari expediat ad diuturnitatem victoriæ & dominationis: ſed video, quorum arbitrio ſit acturus. Recte ſit.

Cenſeo cedendum de oppidis his. Egeo conſilii. Quod optimum factu videbitur facies. Cum Philotimo loquere: atque adeo Terentiam habebis Idibus. Ego quid agam? qua aut terra, aut mari perſequar eum, qui ubi ſit neſcio? etſi terra quidem qui poſſum? mari quo? tradam igitur iſti me? fac poſſe tuto. Multi enim hortantur. Num etiam honeſte? nullo modo. Quid? a te petam conſilium, ut ſoleo. Explicari res non poteſt. Sed tamen, ſi quid in mentem venit, velim ſcribas, & ipſe quid ſis acturus.

appréhendez une proſcription, quoique d'ailleurs rien ne ſoit moins propre à affermir la domination de Céſar, & à lui aſſûrer le fruit de ſa victoire; mais on peut juger de ce qu'il fera, par le caractere de ceux qu'il conſulte; je ſouhaite que nous nous trompions.

Je crois qu'il ne faut point laiſſer ma famille dans les Villes de ce voiſinage. Pour mes autres affaires, je ne ſuis point en état de les regler, & je m'en remets entierement à vous. Vous pouvez parler à Philotime & à ma femme, qui ſera à Rome le treize. Mais moi, que dois-je faire? Dans quelle contrée, ſur quelle Mer aller chercher un homme dont je n'ai aucune nouvelle? Par terre, comment le joindre? Sur Mer, où m'embarquer? Me livrerai-je à Céſar? Quand je le pourrois faire avec ſûreté comme bien des gens le prétendent, le puis-je avec honneur? Non ſans doute. Que ferai-je donc? Je vous conſulterai à mon ordinaire. Ce n'eſt pas une choſe aiſée à réſoudre; mandez-moi toujours ce qui vous viendra dans l'eſprit, & quel parti vous prendrez vous-même.

EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO SAL.

V. *Id. Feb. veſperi è Philotimo litteras accepi, Domitium exercitum firmum habere : cohortes ex Piceno, Lentulo & Thermo ducentibus, cum Domitii exercitu conjunctas eſſe : Cæſarem intercludi poſſe, cumque id timere : horum animos recreatos Romæ, improbos quaſi perculſos. Hæc metuo quidem ne ſint ſomnia : ſed tamen M. Lepidum, L. Torquatum, C. Caſſium Trib. pl. (ii enim ſunt nobiſcum, id eſt, in Formiano) Philotimi litteræ ad vitam revocarunt. Ego autem illa metuo ne veriora ſint, nos omnes penè jam captos eſſe, Pompeium Italia cedere. Quem quidem (ò rem acerbam) perſequi Cæſar dicitur. Perſequi Cæſar Pompeium?*

LETTRE XXIII.

LE neuviéme de Février au ſoir, j'ai reçû une Lettre de Philotime, qui me mande que Domitius a un corps d'armée conſidérable, qui a été renforcé par les troupes que Lentulus & Thermus ont amenées du Picenum; qu'on pourroit bien ôter à Céſar la communication avec le reſte de ſes troupes, & qu'il paroiſſoit le craindre; que cette nouvelle avoit raſſuré les bons Citoyens, & que les méchans en étoient fort alarmés; mais j'appréhende que tout cela ne ſoit qu'un ſonge. Cependant cette Lettre de Philotime a rendu la vie à M' Lepidus, & à L. Torquatus, & à C. Caſſius Tribun du Peuple, qui ſont avec moi à Formies. Je crains fort qu'il ne ſoit plus vrai, comme on le mande d'ailleurs, que nous ne pouvons plus échaper à notre ennemi, & que Pompée penſe à abandonner l'Italie. Et, ce qui eſt déplorable; Céſar, dit-on, le pourſuit. Céſar pour-

quid? ut interficiat? ô me miſerum: & non omnes noſtra corpora opponimus? in quo tu quoque ingemiſcis. Sed quid faciamus? victi, oppreſſi, capti plane ſumus.

Ego tamen Philotimi litteris lectis mutavi conſilium de mulieribus: quas ut ſcripſeram ad te, Romam remittebam: ſed mihi venit in mentem multum fore ſermonem, me judicium jam de cauſa publica feciſſe: qua deſperata, quaſi hunc gradum mei reditus eſſe, quod mulieres revertiſſent. De me autem ipſo tibi aſſentior, ne me dem incertæ & periculoſæ fugæ, cum Reip. nihil proſim, nihil Pompeio, pro quo emori cum pie poſſum, tum libenter. Manebo igitur: etſi vivere.

Quod quæris, hìc quid agatur: tota Capua, & omnis hìc delectus jacet: deſperata res eſt: in fuga

ſuit Pompée ! Quoi donc en veut-il à ſa vie ? Malheureux que nous ſommes ! ne devrions-nous pas tous nous mettre au-devant de ce furieux. Vous ſentez les mêmes mouvemens d'indignation ; mais que pouvons-nous faire, vaincus, accablés, & pris de tous côtés comme nous le ſommes ?

Cependant la Lettre de Philotime m'a fait quitter la réſolution où j'étois de renvoyer nos femmes à Rome, comme je vous l'avois marqué. J'ai fait réflexion que cela donneroit fort à parler, & qu'on ne manqueroit pas de dire que c'étoit une marque que je regardois les affaires comme deſeſperées, & que par le retour de ma famille je voulois préparer au mien. Je crois, comme vous, que je ne dois point aller loin de l'Italie errer à l'avanture ; cela ne ſeroit utile ni à la République, ni à Pompée. Si ma mort pouvoit le ſauver, je me ſacrifierois volontiers pour lui. Je demeurerai donc : quoiqu'après tout rien ne puiſſe plus nous attacher à la vie.

Vous me demandez des nouvelles de ces quartiers. On a tout abandonné à Capoue, les levées ne ſe font point,

omnes ſunt, niſi quid ejuſmodi fuerit, ut Pompeius iſtas Domitii copias cum ſuis conjungat. Sed videbamur omnia biduo, triduove ſcituri. Cæſaris litterarum exemplum tibi miſi: rogaras enim. Cui nos valde ſatisfacere multi ad me ſcripſerunt; quod patior facile, dum, ut adhùc, nihil faciam turpiter.

EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO SAL.

PHilotimi litteræ me quidem non nimis, ſed eos, qui in his locis erant, admodum delectarunt. Ecce poſtridie Caſſii litteræ Capua à Lucretio familiari ejus, Nigidium à Domitio Capuam veniſſe, eum dicere, Vibullium cum paucis militibus è Piceno currere ad Cneum, confeſtim ſequi Cæſarem. Domitium non habere militum III, *M. Idem ſcripſit Conſules Capua*

& l'on ne penſe plus qu'à ſe ſauver. Enfin il n'y a rien à eſperer, à moins que Pompée ne joigne Domitius; mais nous en ſerons inſtruits dans deux ou trois jours. Je vous envoie une copie de la Lettre de Céſar que vous m'aviez demandée. Pluſieurs perſonnes m'ont écrit qu'il étoit fort content de moi; à la bonne heure, pourvû que je ne faſſe rien contre mon devoir, ce qu'on ne peut pas juſqu'à préſent me reprocher.

LETTRE XXIV.

LA Lettre de Philotime avoit répandu ici la joie, quoiqu'elle ne m'en eût donné qu'une fort médiocre. Dès le lendemain Caſſius en a reçû une de Lucretius, qui lui mande de Capoue, que Nigidius y étoit venu de la part de Domitius, & avoit rapporté, que Vibullius s'étoit ſauvé du Picenum avec un petit nombre de ſoldats, & marchoit en diligence pour joindre Pompée; que Céſar ſuivoit de fort près, & que les troupes de Domitius ne faiſoient pas trois mille hommes. Lucretius mande auſſi que les Conſuls ne ſont plus à

diſceſſiſſe. Non dubito quin Cneus in fuga ſit, modò effugiat. A conſilio fugiendi, ut tu cenſes, abſum.

EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO SAL.

CUm dediſſem ad te litteras triſtes, & metuo ne veras, de Lucretii ad Caſſium litteris Capua miſſis, Cephalio venit à vobis: attulit etiam à te litteras hilariores, nec tamen firmas, ut ſoles. Omnia facilius credere poſſum, quam quod ſcribitis, Pompeium exercitum habere. Nemo huc ita affert, omniaque, quæ nolim. Rem miſeram! Malas cauſas ſemper obtinuit, in optima concidit. Quid dicam, niſi illud eum ſciſſe? neque enim erat difficile, hoc neſciſſe:

Capoue. Je ne doute point que Pompée ne fuie devant Céſar, pourvû qu'il échape. Je penſe, comme vous, que je ne dois point fuir avec lui.

LETTRE XXV.

APrès que je vous eus écrit les mauvaiſes nouvelles que Lucretius a mandées de Capoue, & qui ne ſont peut-être que trop vraies, Cephalion me rendit votre Lettre où vous m'en apprenez de meilleures, mais, à votre ordinaire, ſans rien aſſûrer. Je ne puis me perſuader que Pompée ait un corps d'armée, comme vous me le mandez tous de Rome; les nouvelles qui viennent ici diſent tout le contraire. Quelle étrange fatalité! Toutes les affaires injuſtes qu'il a entrepriſes lui ont réuſſi, & maintenant qu'il ſoûtient une ſi bonne cauſe, il ſuccombe. Que dire à cela? ſinon que les premieres ne demandoient qu'une habileté médiocre, au lieu que pour bien gouverner la Ré-

erat enim ars difficilis recte Rempub. regere. Sed jam jamque omnia ſcie-mus, & ſcribemus ad te ſtatim.

EPISTOLA XXVI.

CICERO ATTICO SAL.

NOn venit idem uſu mihi quod tu tibi ſcribis, quoties ex-orior: Ego nunc paulum exorior, & maxime quidem his litteris, quæ Roma afferuntur, de Domitio, de Picentium cohortibus. Omnia erant facta hoc biduo lætiora. Itaque fu-ga, quæ parabatur, repreſſa eſt. Cæſaris interdicta, ſi te ſecundo lumine hic offendero, reſpuuntur. Bona de Domitio, præclara de Afranio fama eſt.

Quod me, amiciſſime, admones ut me integrum quoad poſſim, ſer-vem, gratum eſt. Quod addis, ne propenſior ad turpem cauſam vi-

publique, il faut une prudence consommée. Mais nous aurons bientôt des nouvelles certaines, & je vous en ferai part auſſi-tôt.

LETTRE XXVI.

JE ne puis pas dire comme vous que j'ai ſouvent des lueurs d'eſperance, car voici la premiere que j'aie eue. Ce qu'on mande de Rome touchant Domitius & ces troupes du Picenum, m'en a plus donné que tout le reſte. Depuis deux jours on eſt ici fort raſſûré, & tous ceux qui penſoient à prendre la fuite, ont changé de deſſein. On ne ſe met plus en peine des menaces & des ordres tyranniques de Céſar [1]; l'on eſpere beaucoup de Domitius, & encore plus d'Afranius [2].

Je vous ſuis très-obligé du conſeil que vous me donnez en bon ami, de demeurer neutre autant que je pourrai. Vous ajoûtez que je dois prendre garde

dear : certe videri poßum. Ego me dnem in civili bello , quoad de pace ageretur , negavi eſſe : non quin rectum eßet : ſed quia , quod multo rectius fuit , id mihi fraudem tulit. Plane eum , cui noſter alterum Conſulatum deferret , & triumphum , at quibus verbis ? pro ſuis geſtis ampliſſimis , inimicum habere nolueram. Ego ſcio & quem metuam , & quam ob rem. Sin erit bellum , ut video fore , partes meæ non deſiderabuntur.

De H-S. XX. *Terentia tibi reſcripſit. Dionyſio , dum exiſtimabam vagos nos fore , nolui moleſtus eſſe. Tibi autem crebro ad me ſcribenti de ejus officio , nihil reſcripſi , quod diem ex die expectabam , ut ſtatuerem quid eſſet faciendum. Nunc , ut video , pueri certe in Formiano videntur hiematuri : num & ego neſcio : ſi enim erit bellum , cum Pompeio eß conſtitui.*

qu'il

qu'il ne paroiſſe que je panche vers la mauvaiſe cauſe ; cet avis peut avoir quelque fondement. Tant qu'on a parlé de paix, j'ai témoigné l'éloignement que j'avois pour une guerre civile, peut-être auroit-il été mieux de garder moins de ménagement, mais je me ſuis autrefois fort mal trouvé d'avoir trop bien fait mon devoir. Je n'ai point voulu avoir pour ennemi un homme à qui Pompée offroit un ſecond Conſulat avec le Triomphe, & encore en quels termes, (en conſideration, dit-il, de vos grandes actions) je ſai qui je dois craindre [3], & pourquoi je le dois. Si nous avons la guerre, comme il y a beaucoup d'apparence, alors je ne me ménagerai plus.

Ma femme vous a fait réponſe ſur ces vingt mille ſeſterces. Pour Dionyſius, tant que j'ai crû que nous ne pourrions nous fixer en aucun endroit, je n'ai pas voulu le contraindre, & je ne vous ai point répondu ſur ce que vous me mandiez de ſes bonnes diſpoſitions, parce que j'attendois de jour à autre que je ſuſſe à quoi me déterminer. Je crois, pour le préſent, que nos jeunes gens paſſeront l'hiver à Formies ;

Quod habebo certi, faciam ut ſcias. Ego bellum fœdiſſimum futurum puto, niſi quid (ut tu ſcis) Parthicus caſus extiterit.

REMARQUES
SUR LA XXVI. LETTRE.

1. *DEs ordres tyranniques de Céſar.*] Dans le texte : *Cæſaris interdicta.*

Si te ſecundo lumine hic offendero.

Victorius croit avec beaucoup de vraiſemblance, que c'eſt un vers de la Médée d'Ennius, qui avoit mis en latin celle d'Euripide. Ciceron le cite encore dans un autre endroit comme un exemple des menaces des Rois. *Pro Rabirio.*

2. *Afranius.*] Lieutenant de Pompée en Eſpagne ; on croyoit qu'il alloit paſſer en Italie avec ſon armée.

Epiſt. 2. Lib. 3.

3. *Je ſai qui je dois craindre.*] Ciceron appréhendoit que Pompée venant à ſe raccommoder avec Céſar, ne le lui ſacrifiât, comme il avoit déja fait dans le tems de ſon exil ; & c'eſt ce que fit depuis Auguſte qui le ſacrifia à Antoine.

je ne ſai point ſi je l'y paſſerai avec eux ; car, ſi nous avons la guerre, j'irai joindre Pompée. Je vous manderai tout ce que j'apprendrai de certain. Je ne doute point que nous n'ayons une guerre funeſte, à moins que nous n'en ſoyons délivrés auſſi heureuſement que nous l'avons été de celle des Parthes. 4

---

4. *A moins que nous n'en ſoyons délivrés auſſi heureuſement que de celle des Parthes.*] Pluſieurs Commentateurs donnent un autre ſens à ces mots : *niſi qui, ut tu ſcis, Parthicus caſus extiterit.*] C'eſt-à-dire, ſelon ces Commentateurs, *à moins que les Parthes ne faſſent quelque mouvement qui nous oblige à tourner nos armes contre eux.* Cela fait un bon ſens, mais j'oſe aſſûrer que ce n'eſt pas ce que Ciceron a voulu dire. Il s'eſt expliqué plus clairement dans un autre endroit, qui doit déterminer le ſens de celui-ci. *De periculis Reipublicæ quid reſcriberem ? valde eram perturbatus, ſed ut nihil magnopere metuam Parthi faciunt, qui repentè Bibulum ſemivivum reliquerunt.* C'eſt-à-dire je me raſſûre, & j'eſpere qu'il en ſera comme de la guerre des Parthes, dont nous avons été délivrés lorſque nous l'eſperions le moins.

Fin du Tome troiſiéme.

Changemens & Corrections dans ce III. Tome.

PAge 9. *lignes* 20 *&* 21. Preſſez Pontinius de partir, & marquez-moi quand vous ſerez parti, *liſez*, Preſſez le départ de Pontinius, & quand vous ſerez parti, faites-le-moi ſavoir.

P. 15. *lignes* 4. *&* 5. & je ne ſéjournerai point, *liſez*, ſans aucun ſéjour.

P. 19 *ligne* 17. qne je prévois de troubles, *liſez*, que de troubles je prévois.

P 41. *ligne* 8. avis, *liſez*, ſes avis.

P. 43. *lignes* 19. *&* 20. Marquez-moi ce que vous faites maintenant, & où vous êtes, *liſ.* Donnez-moi des nouvelles de votre ſanté, & apprenez-moi où vous êtes.

P. 53. *ligne* 2. *après*, je vous prie, *ajoûtez*, comment vous vous portez.

Même page, lig. 4. *effacez*, où en ſont vos affaires.

Même page ligne. 5. laiſſé les miennes, *liſez*, laiſſé mes affaires.

P. 63. *ligne* 3. en quel état ſont vos affaires, *liſ.* comment vous vous portez.

P. 72. *ligne* 9. avoit fait, *liſez*, fit.

P. 83. *ligne* 11. *effacez*, car.

P. 122. *lignes* 27. *&* 28 Je crains qu'on ne juge mon affaire lorſque je n'y penſerai point, *liſez*, Je crains qu'on ne décide mon affaire lorſqu'on n'y penſera point.

P. 125. *ligne* 14. revenu, *liſez*, de retour.

P. 167. *lig.* 17. car j'y entrai, *liſ.* car j'y ſuis entré.

P. 169. *ligne* 13. *effacez*, mais.

P. 179. *ligne* 3. *effacez*, de

P. 223. *lig.* 28. *après* Turpion, *ajoûtez*, ci-devant.

P. 233. *ligne* 16. de donner, *liſez*, il ne donne.

P. 251 *lignes* 32. & 33. il ne devoit point donner de priſe, *liſez*, il ne donne priſe.

P. 273 *ligne premiere*, charges, *liſez*, ſubſides.

P. 317 *ligne* 15. Ptolomée, *liſez*, Ptolemée.

P. 366. *ligne* 31. familier, *liſez*, familiere.

P. 389. *ligne* 5. meilleures, *liſez*, plus heureuſes.

P. 491. *lignes* 8. *&* 9. mais mon mal des yeux m'oblige de me ſervir, *liſez*, mais la fluxion que j'ai ſur les yeux m'oblige à me ſervir.

P. 495. *ligne* 19. mon mal des yeux, *liſez*, ma fluxion ſur les yeux.
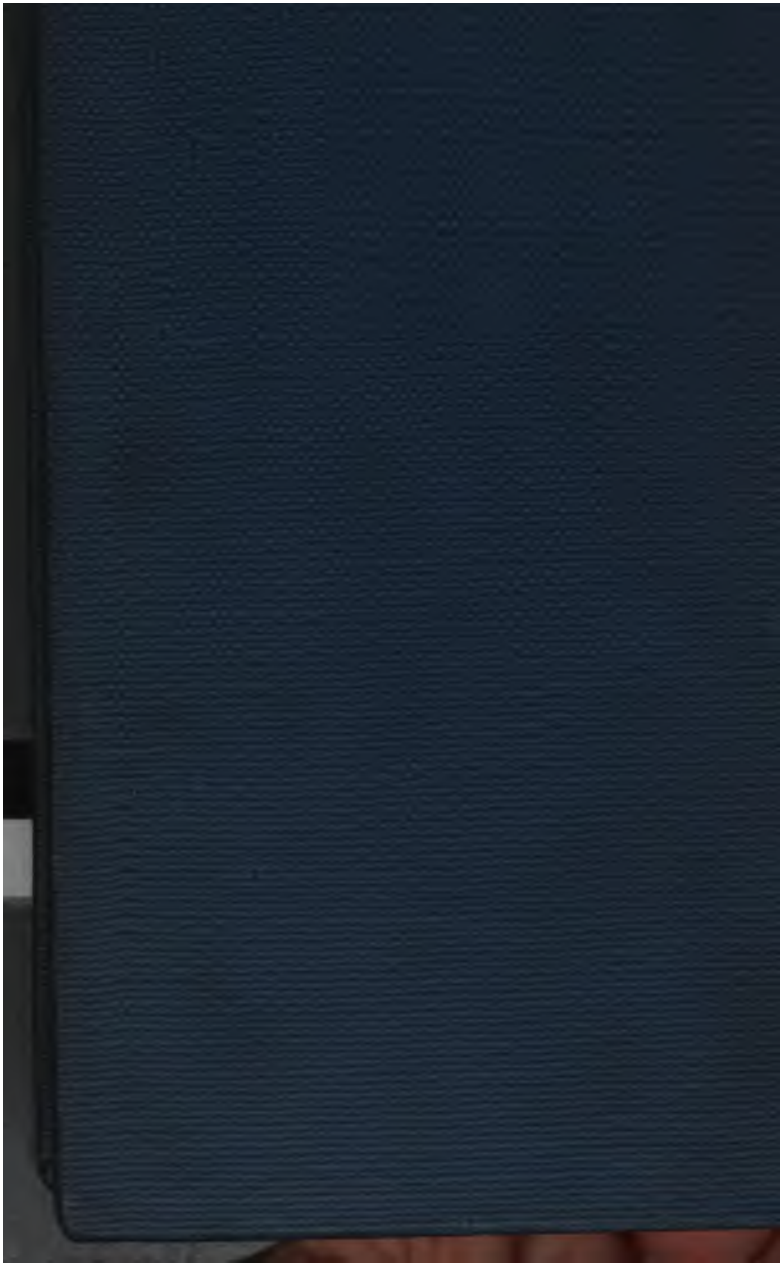
P. 551. *ligne* 21. je pourrai, *liſez*, je le pourrai.